— MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE —
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE — XVe COMMISSION

GALLIA

FOUILLES ET MONUMENTS ARCHÉOLOGIQUES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

TOME I — 1943 — FASCICULE 2

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

SOMMAIRE

Pour tout ce qui concerne la rédaction et la correspondance,
s'adresser à M. Albert Grenier, secrétaire de la XVe Commission
au Centre National de la Recherche scientifique, 13, quai d'Orsay, Paris (VIIe)
et pour la vente, aux Presses Universitaires de France,
108, boulevard Saint-Germain, Paris (VIe).

GALLIA

— MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE —
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE — XVe COMMISSION

GALLIA

FOUILLES ET MONUMENTS ARCHÉOLOGIQUES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

TOME I — FASCICULE 2

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

1943

DÉPOT LÉGAL
1re édition .. .. 15 avril 1944

L'OPPIDUM DE CESSERO
près de Saint-Thibéry (Hérault)

par le Dr Coulouma et M. Claustres

SON EMPLACEMENT ET SON HISTOIRE

Bâti au confluent de la Tongue et de l'Hérault, le village de Saint-Thibéry présente un territoire très accidenté à la suite d'une éruption volcanique des temps quaternaires qui se serait produite, suivant de Serres et Cazalis de Fondouce, entre la première et la seconde époque glaciaire et qui serait contemporaine des dépôts graveleux et caillouteux. Ces manifestations tectoniques ont donné naissance à deux collines jumelles, de 70 à 80 mètres de hauteur, appelées dans le pays les *Monts Ramus*. Elles ont répandu sur leurs pentes, et même dans la plaine de l'Hérault, formée d'alluvions, des épanchements de lave constituant des plateaux incultes qui dominent le thalweg de l'Hérault de 10 à 20 mètres.

Entre ces deux anciens volcans, passait la *Voie Domitienne*, qui se poursuivait en ligne droite sur une longueur de 15 kilomètres dans la direction de l'étang de Thau et de Mèze. Le passage de l'Hérault s'est donc fait très anciennement dans le voisinage de Saint-Thibéry. La traversée du fleuve a été à l'origine de l'habitat. Il en reste encore un précieux témoin : c'est le pont romain auquel accédait le *chemin de la reine Juliette*. Un gué existait en face du village, en continuation de la *Voie Domitienne* identifiée par M. Ros sur un très long parcours.

Dans le passé, Saint-Thibéry s'appelait *Cessero*. Cette localité est souvent citée par les auteurs grecs et latins. Pline la range parmi les *oppida latina ;* Ptolémée indique que de cette ville partait la voie de Rodez. Le passage du fleuve se faisait à quelques centaines de mètres au sud-ouest de la cité ; c'est pourquoi l'*Itinéraire d'Antonin* indique le double nom *Araura sive Cesserone*. Le nom du fleuve *Araura* pouvait désigner une *mansio* et un faubourg placés dans le voisinage immédiat du gué et du pont, sur la rive droite. Le nom de Saint-Thibéry vient d'un monastère fondé au IXe siècle, près duquel seraient venus se fixer les habitants de l'ancien *oppidum*.

DESCRIPTION DE L'OPPIDUM

Le village actuel est entièrement bâti dans la plaine, entre un pointement volcanique, la Tongue et l'Hérault. Il est limité à l'ouest par la voie ferrée et au sud-est par une butte aux pentes abruptes, appelée « le Fort » et que la ligne de chemin de fer coupe à son angle sud-ouest. (Plan I.) Cette butte est formée presque entièrement de basalte, sauf à l'angle sud-est, où des parois verticales montrent les couches successives de gravier et d'argile d'une terrasse alluviale surmontée de vestiges de murs (fig. 1).

Le « Fort » est une sorte de récif élevé de 10 à 15 mètres au-dessus de la plaine. Il a 100 mètres de côté et forme un carré à peu près parfait. Du côté du sud, la hauteur est inaccessible. Sur le flanc est ou est-sud-est, les parois sont moins verticales ; elles sont même plantées d'amandiers et d'alaternes qui soutiennent un peu les terres. Au pied de l'angle sud-est, du côté de la voie ferrée, se trouve un gros bloc de maçonnerie, présentant l'amorce de deux murailles. Il est incontestable que ce mur provient des remparts (fig. 2). Nous avons trouvé des fragments de *dolium* engagés dans sa construction. Ce mur est relativement récent et peut remonter à l'époque romaine ou au Moyen Age ; d'après M. Bonnet, les travaux effectués lors de la construction du chemin de fer ont fait disparaître des fragments de muraille d'un aspect tout primitif, formés de larges blocs prismatiques superposés sans ciment et qui ne constituaient pas d'assises régulières. Dans la *Statistique du département de l'Hérault* parue en 1820, de Saint-Paul et Creuzé de Lesser parlent de murs qui suivent les sinuosités des rochers et auraient tantôt 5 pieds d'épaisseur et tantôt 20 à 22 pouces (0 m. 50 à 0 m. 60) seulement ; leur hauteur, ajoutent-ils, varie suivant l'escarpement.

Vers le nord en direction du village, la déclivité devient de moins en moins abrupte, de sorte que la butte est accessible par de petits sentiers vers son angle nord-est.

En un point, le rocher, à nu, forme des étagements successifs. Un mur de 0 m. 60 à 0 m. 80 d'épaisseur le relie aux premières maisons du village. Cette construction représente certainement le rempart du Moyen Age.

La limite nord du « Fort » est formée d'une paroi verticale de rochers basaltiques. Creuzé de Lesser croit que cet énorme rocher a été taillé à pic par la main des hommes pour en faire une forteresse. A l'angle nord-ouest la hauteur est de plus de 15 mètres (fig. 3). A cet endroit commence un mur qui limite exactement le « Fort », car il est bâti tout à fait au bord du précipice (fig. 4). Un peu plus loin, sur la face ouest, ce mur est à peine marqué par quelques assises. Il cesse pour reparaître derrière des maisons très proches du « Fort ».



FIG. 1. Aspect général du « Fort » Angle sud-est.



FIG. 2. Vestiges de rempart effondré à l'angle sud-est du « Fort ».



Fig. 3. Vestiges de mur à l'angle nord-est du « Fort ».



Fig. 4. Aspect du rempart du « Fort » du côté du village.

Ce rempart, toujours épais de 0 m. 60 à 0 m. 80, n'est pas exactement dans le prolongement du premier. Haut de 1 mètre à 1 m. 50, il se termine au point où le basalte s'abaisse.

Si nous avançons encore vers le sud, en suivant le côté ouest du « Fort », nous atteignons un point où l'*oppidum* est beaucoup plus accessible. Une rue monte du village ; elle continue sous forme de chemin dans le « Fort ». C'est l'emplacement de la porte charretière. De part et d'autre, des jardins potagers utilisent la mince couche de terre arable qui couvre le rocher.

Au delà de ce chemin, le rempart recommence ; il montre même la base d'un escarpement ou d'une tour. Sa hauteur est de 1 mètre à 1 m. 80. La muraille s'arrête à l'angle sud-ouest du « Fort », au point où la voie ferrée de Lodève à Béziers, par Vias, coupe légèrement le rocher et sépare une mince épaisseur de pierre du reste de la butte. Ces divers murs sont construits en pierres basaltiques, parfois mélangés, à la base, de blocs calcaires isolés ou assisés qui appartiennent à un appareil moyen plus ancien. Dans le talus qui entoure le « Fort », tout près de son angle sud-ouest, deux et même trois assises blanches superposées épousent la forme du rocher en le surmontant ; elles présentent le mode de construction, dit à entailles, ou mieux à crochets, qui permet d'utiliser des pierres de moindre épaisseur, tout en maintenant les assises au même niveau. Cette manière de bâtir serait grecque (fig. 5).

La surface totale du « Fort » représente 900 à 1.000 mètres carrés ; c'est à peu près celle des *oppida* du pays. Du haut de ce cube de rochers la vue s'étend au loin : au nord et à l'est commence le village, dont les maisons sont dominées par l'immense abbaye, l'église attenante, le clocher et la tour carrée dite du *verrou*. Au delà, on entrevoit la vaste plaine de l'Hérault, dominée par des hauteurs qui portent deux villages : Nézignan-l'Évêque sur la rive droite, et Castelnau-de-Guers sur la rive gauche. A l'horizon, la petite ville de Pézenas apparaît au milieu de ses jardins et de ses allées d'arbres. Enfin, par temps clair, les montagnes du Larzac et du Lodévois limitent le regard. A l'est, au delà des constructions du



FIG. 5. — Mur fortifié à l'angle sud-ouest. A la base, appareil grec à crochets.

groupe scolaire de Saint-Thibéry s'aperçoivent les arbres de l'ancienne île formée par l'Hérault et, plus loin, la montagne d'Agde. Au sud, la ligne ferrée et la route longent l'*oppidum*. Après elles le terrain s'élève très tourmenté. Ce sont des plateaux incultes, constitués d'anciennes coulées de lave rejetées par les deux monts *Ramus*. L'un d'eux, élevé de 80 mètres d'altitude, nous cache l'horizon par son cône de roches noires. Tout à côté, derrière le cimetière du pays, s'étend le plateau inculte du « Camp de la Bataille ». Vers l'ouest le « Fort » ne domine pas entièrement les maisons de Saint-Thibéry. Cependant nous apercevons au-dessus d'elles la ligne bleutée de la Montagne Noire et, entre quelques constructions, la route de Montblanc et même le village de ce nom. (Plan I.)

ORIGINE DE NOS RECHERCHES

L'un de nous ayant eu l'occasion de séjourner à Saint-Thibéry a visité le « Fort ». Il n'a pas ramassé de tessons caractéristiques en surface des vignes et des jardins du plateau, mais il en a trouvé dans la terre située sous le « Fort », et à l'est, un Saint-Thibérien, M. Cougnenc, en compagnie de l'un de nous, a ramassé quelques petits fragments attiques et ioniens du ve siècle avant notre ère.

D'autre part, nous avons gratté la terre du talus du « Fort » toujours sur la pente est. Nous avons recueilli de la poterie primitive de l'âge du Fer, des fragments hallstattiens, de la poterie indigène et d'assez nombreux tessons ioniens, en particulier un fragment de coupe grecque avec une anse presque complète, un bord important de grand vase. Ces trouvailles ont été faites surtout à 1 m. 50 au-dessous du niveau supérieur du plateau et jusqu'à 3 mètres en contrebas, à proximité de l'angle de l'*oppidum* et même sur le début du talus de l'ouest. Sur cette partie très déclive, nous avons trouvé en place, à 1 m. 50, les fragments d'un col d'amphore grecque. Un niveau de pierres volcaniques, interrompu de loin en loin, marque, dans la coupe de la falaise et à la profondeur de 1 m. 70, l'emplacement probable de l'ancien mur d'enceinte.

NOS FOUILLES

Nous n'avons pas pu entreprendre, comme à Ensérune et à Montfo, de vastes travaux de déblaiement, la terre de Cessero étant entièrement cultivée par de petits propriétaires. Nous avons dû aller vite et combler rapidement les trous que nous avions creusés.

Divers sondages, entrepris dans le jardin Coscola et dans le jardin Fernandez, ont prouvé que la roche basaltique se trouvait à peu de profondeur et limitait



Plan I. — Plan du « Fort », emplacement de Cessero, près Saint-Thibéry (canton d'Agde, Hérault).

nos recherches à une couche archéologique très mince. Nous avons trouvé là quelques tessons campaniens, pseudo-ibériques et beaucoup plus rarement hallstattiens. Nos recherches ont eu plus de succès au jardin Marignosa, dans lequel nous avons pratiqué un sondage sur 16 mètres carrés près du talus est. Dès 0 m. 30, nous avons mis au jour un mur large de 0 m. 60 se dirigeant vers



Fig. 6. Jardin Marignosa.
Découverte d'un mur de case à moins de 0 m. 40 de profondeur.

la périphérie de l'*oppidum* et formé d'une seule assise de blocs sans mortier (fig. 6).

Au cours de cette fouille, nous avons trouvé des témoins d'un habitat ininterrompu depuis le ve siècle avant notre ère jusqu'au Moyen âge, mais les couches supérieures avaient été bouleversées, surtout au nord du mur, pour procéder à des sépultures. Au sud du mur et à moins de 0 m. 50, nous avons trouvé une *olla* indigène en terre grise du VIIe ou VIIIe siècle de notre ère. Le basalte nous a arrêtés à 2 mètres.

Abandonnant le centre de l'*oppidum*, nous avons ouvert une tranchée à l'angle sud-est du « Fort », près du précipice de 10 mètres qui le limite. Dès 0 m. 65, nous avons mis au jour un squelette de femme, à la dentition parfaite. Entre les deux mains, il y avait un tesson attique.

D'autres corps ont été découverts, toujours tournés vers le sud-est. A 0 m. 80 commence un niveau de cendres blanches ; 0 m. 10 plus bas, nous trouvons

deux alignements de pierres qui reposent sur les cendres riches en poterie ionienne, surtout à partir de 1 m. 30. Les tessons sont accumulés les uns sur les autres, comme si les vases avaient été écrasés en ce point. La poterie indigène est assez abondante. Par contre les tessons hellénistiques sont rares. Nous avons agrandi la tranchée à ce niveau, travaillant sous la couche superficielle et créant ainsi une sorte de grotte.

Les recherches y ont été très fructueuses. Un guerrier reposait là. A côté de lui, nous avons trouvé les fragments d'une arme et de la poterie ionienne en abondance. En dessous de cette couche de cendres de 0 m. 30, nous avons extrait 0 m. 50 d'épaisseur d'argile sans tessons. A 1 m. 60 de profondeur, nous avons trouvé une deuxième couche de cendres épaisse de 0 m. 15 à 0 m. 20 et fort riche en céramique ionienne.

A 1 m. 80, nous avons rencontré un véritable sol formé par de l'argile à moitié cuite, reposant en certains points sur des fragments de *dolium* et riche en charbon. Sous ce sol, il y avait encore une couche d'argile. De 2 mètres à 2 m. 30, la terre renfermait un peu de charbon et de la poterie primitive grossière.

Entre 2 m. 60 et 2 m. 70, nous avons encore trouvé un peu de bronze sans forme, dans une terre noirâtre. Enfin de 2 m. 70 à 3 mètres, nous avons mis au jour de la poterie primitive indigène, accompagnée de tessons hallstattiens de première époque. Tout à fait à la base, gisaient de gros blocs de basalte formant un nouvel alignement.

Nos recherches se sont ainsi poursuivies jusqu'à la profondeur de 3 m. 20, niveau du sol géologique. En continuant nos fouilles vers l'ouest, nous avons toujours rencontré les mêmes couches archéologiques et reconnu de nouveaux murs dirigés du nord-ouest au sud-est. Sous le troisième, situé à 7 m. 70 du départ de notre tranchée et à la profondeur de 0 m. 60, nous avons découvert une véritable cachette renfermant une centaine de jetons, découpés surtout dans de la poterie indigène. Il y avait aussi des rondelles de céramique ionienne et attique. De loin en loin, gisaient des squelettes. A 2 mètres de profondeur un crâne d'enfant était entouré de céramique ionienne et de quelques morceaux d'une coupe en pâte jaune décorée de lignes et de sortes de fleurs roses. Nous avons rencontré le cinquième mur, à 6 m. 20 du départ de la tranchée, et à 1 m. 40 de profondeur ; il est formé de trois assises superposées. Dans ces interstices des tessons ioniens sont très souvent écrasés. Un sixième mur découvert à 8 m. 50 de nos premiers coups de pioche et sous une mince couche de cendres, à la profondeur de 1 m. 30, a été dégagé sur une longueur de 3 mètres. Il semble rejoindre les vestiges de fortifications en se relevant légèrement. Vers la limite du « Fort », il a 0 m. 40 à 0 m. 55 de largeur.

Quel que soit le point où nous fouillons, nous trouvons des couches de

cendres superposées séparées par des niveaux d'argile. Ainsi, à 9 mètres du départ de la tranchée, la coupe du terrain montre, sous 0 m. 50 de terre arable, 0 m. 60 de cendres riches en céramique, en dessous 0 m. 15 d'argile, plus bas 0 m. 10 de cendres. A 1 m. 35 de profondeur, nous retrouvons la terre jaune. A 1 m. 55 la couche archéologique reparaît. A partir de 1 m. 60, nous trouvons une deuxième zone de cendres, toujours très riche en tessons ioniens ; elle repose elle-même sur une couche de terre noire qui renferme de la poterie du premier âge du Fer sur une épaisseur de 0 m. 40, comprise entre 1 m. 90 et 2 m. 30 de profondeur. On rencontre ensuite le basalte.

ORIGINE DES ALIGNEMENTS DE PIERRES

Que signifient ces murs ou ces alignements de pierres qui se trouvent à des profondeurs différentes et à des distances variables, quoique très courtes ? Plusieurs hypothèses se présentent à notre esprit : ils marquent peut-être des limites de cases ou de fonds de cabanes ; ils peuvent aussi limiter des concessions pour sépultures. On peut y voir encore des contreforts servant à protéger les remparts.

La présence d'un petit nombre d'ossements de sangliers, de bœufs, de moutons et de cerfs écarte la dernière interprétation.

En général, ces murs recouvrent des cendres ou sont établis au milieu d'un niveau de cendres. Deux des premiers murs, rencontrés à l'est, étaient à 0 m. 90 sous un niveau archéologique, tandis que le troisième et le cinquième recouvraient le même niveau qui est à peu près continu le long des 10 mètres de tranchée.

Le quatrième mur est établi au milieu d'une couche archéologique à la profondeur de 1 m. 40. Par contre, le sixième alignement de pierres surmonte ce même niveau de cendres, épais parfois de 0 m. 15 à 0 m. 30.

Un troisième niveau archéologique existe dans la partie orientale de la tranchée, de 2 m. 60 à 2 m. 80. Ces trois étages sont séparés par des couches d'argile, la plupart du temps sans tessons. Suivant le point de la tranchée, les couches archéologiques ne sont pas toujours aussi épaisses ; elles paraissent diminuer d'importance de l'est à l'ouest. Elles correspondent à trois étages (0 m. 60 à 0 m. 90) (1 m. 40 à 1 m. 70) (2 m. 60 à 2 m. 80), qui nous ont tous fourni de la céramique ionienne en grande abondance. La persistance en profondeur de la céramique des Iles dans trois niveaux plus ou moins épais, séparés par plus de 2 mètres de terre, semble prouver un très long habitat des Ioniens.

La tranchée principale a été creusée en moyenne à la profondeur de 3 mètres et sur 1 m. 50 de largeur. Elle a été poursuivie sur une longueur de 10 mètres.

Des difficultés avec le propriétaire de la vigne nous ont arrêtés provisoirement, mais nous espérons bien reprendre nos recherches après la guerre.

RÉSULTATS DE NOS FOUILLES : LA CÉRAMIQUE

Poterie préhistorique.

Nos plus anciens documents céramiques de Cessero ne remontent pas au delà de l'âge du Bronze.

Nous n'avons pas trouvé de silex taillés, ni d'instruments de pierre, si ce n'est une sorte de scie découpée dans du basalte, trouvée à 0 m. 80 dans le jardin Marignosa. Cette curieuse pièce préhistorique a 0 m. 10 de longueur. Sa largeur varie de 0 m. 02 à 0 m. 03,5. Elle ne présente des dents que sur une seule face. Une de ses extrémités, aujourd'hui coupée, devait se terminer par une pointe.

Les fragments de vase que nous possédons appartiennent à l'âge du Fer et à la première période hallstattienne correspondant à la première migration celtique.

Ces tessons, très anciens, n'ont jamais été rencontrés dans des habitats en plein air de notre Languedoc. On les trouve généralement dans les grottes, d'après M. Bosch Gimpera, cité par M. P. Héléna (1). Le commandant Octobon les fait remonter à l'époque du bronze.

Ils appartiennent à des coupes profondes du VIIe siècle avant notre ère ; ils sont décorés de méandres, tracés au stylet en creux dans la pâte fraîche. Ces méandres, en forme de quadrilatères, sont placés généralement en bordure du col du vase ou de la coupe. Ils se répètent géométriquement tout autour du bord, la fin d'un rectangle correspondant au milieu d'un autre rang de quadrilatères placé en dessous et communiquant avec lui (fig. 7, n° 1).

Parfois, les traits incisés forment des angles droits et constituent trois lignes parallèles, de plus en plus grandes, aboutissant à un autre trait tracé autour du vase.

Ces derniers fragments provenaient de vases en forme d'olla assez pansue. Tous ces fragments présentent des surfaces lustrées de couleur gris sombre, parfois à pâte vacuolaire, comme si un dégraissant calcaire s'était décomposé durant la cuisson.

Certains tessons plus épais présentent des protubérances de pâte qui ont pu servir d'anse de préhension. Chez ces derniers, les grains de dégraissant se montrent rarement à la surface ; nous les observons en très petit nombre à la cassure, ils sont souvent micacés.

(1) P. Héléna, *Les Origines de Narbonne*, Toulouse, 1937.

Dans le même genre, nous ferons une mention spéciale des fragments à bandes en relief, ornées d'une petite série continue de dépressions, elles-mêmes obtenues par la pression des doigts. Leur pâte est grise, parsemée de vacuoles,



Fig. 7. Tessons préhistoriques. Ages du bronze et du fer.

et présente à la cassure quelques petits grains de dégraissant en calcaire. Ils rappellent la poterie de Chassey. Nous les avons trouvés mêlés aux tessons ioniens, vers 2 mètres de profondeur (fig. 7, nº 2). Mentionnons encore un tesson, orné d'un entrecroisement en forme d'X, de deux traits parallèles, trouvé au niveau d'un tesson grec à décor (fig. 7, nº 3).

A côté d'eux, nous placerons les fragments décorés de champs pointillés de trous, dans des triangles limités par deux traits parallèles, reproduits

régulièrement autour du vase. Le commandant Octobon a reconnu dans cette technique la poterie spéciale aux dolmens de Bretagne (fig. 7, nº 4).

Nous les avons découverts à la base de la tranchée creusée dans les terrains du chemin de fer à la profondeur de 3 mètres, tandis que les tessons, décorés de méandres, tout en n'étant pas totalement absents dans nos divers sondages, proviennent surtout du flanc est du « Fort », d'où nous les avons extraits à 3 mètres en contrebas des vignes.

Bosch Gimpera fait remonter cette deuxième technique à l'âge de Pierre ; elle se serait prolongée plus tardivement chez les Celtes en Europe centrale, pour regagner les bords méditerranéens à la faveur des invasions.

Signalons encore une fusaïole tronconique trouvée à 2 mètres de profondeur, qui est absolument caractéristique de l'âge du Fer.

Poterie indigène.

La poterie indigène contemporaine de la céramique ionienne est très variée. Ce sont parfois des olla à peine lustrées ; à la cassure, des grains de dégraissant apparaissent nombreux, et parfois très gros, dans une pâte de couleur gris fer. Cette céramique n'est pas très épaisse ; plus rarement nos fouilles des premiers niveaux nous ont donné des vases culinaires à décoration incisée, dents de loup, grillages au peigne qui datent de la Tène II. Leurs formes rappellent les vases reproduits dans le *Corpus Vasorum* et trouvés à Ensérune par M. Mouret.

D'autres tessons, formant des fonds plats de vases, sont très épais et ont un dégraissant plus apparent. Ils proviennent de la tranchée et gisaient sous un alignement de pierres rencontré à 1 m. 50 de profondeur.

Quelques fragments assez minces, trouvés à 1 m. 80, sont d'une technique différente : ils sont de couleur bois de noyer, passant par place au rouge ; à l'intérieur, leur teinte est noire. Le dégraissant souvent micacé apparaît rarement sur une surface lustrée ; la cassure est noirâtre. Nous les avons rencontrés sur le plateau de Montfo à Magalas, dans un fond de cabane, que nous croyons remonter au IVe siècle avant J.-C.

Signalons encore des tessons noirs, lustrés ou enduits de plombagine à cassure noire et à petits grains micacés à peine visibles. Ces fragments épais proviennent de la tranchée de 1 m. 70. Ce sont les débris de vases carénés. Nous en avons trouvé de semblables à Montfo ; ils datent du IIe et du IIIe siècles avant notre ère.

Les formes, dites gallo-grecques, à bords plats, sont très rares, ainsi que les vases à tetons.

Nous avons un seul tesson indigène pseudo-phocéen présentant le début d'un trait ondulé en creux. Les fragments décorés au pouce sont rares.

Quelques pierres à aiguiser, probablement utilisées par les indigènes, proviennent des mêmes niveaux, ainsi que des jetons de jeu en poterie.

Nous mentionnerons encore un vase indigène à fond légèrement arrondi, sorte de marmite de forme carénée, ornée à moitié hauteur d'une couronne de traits courts incisés dans la pâte. Ce vase a été découvert intact, à peu de profondeur, dans le jardin Marignosa.

Céramique ionienne.

Elle est de beaucoup la plus abondante à Cessero. Nous l'avons rencontrée plus ou moins dans tous nos sondages, mais c'est surtout dans la tranchée creusée dans les terrains du chemin de fer qu'elle domine. Il y a là des cases ou des sépultures qui en sont remplies de 0 m. 90 à 2 m. 90 de profondeur. Comme à Bessan, cette céramique en pâte rose clair, parfois gris rosé, est décorée de deux teintes différentes : tantôt l'artiste a employé une teinte rouge ou rose, tantôt une couche grenat passant au noir.

1° La plupart des tessons faisaient partie de grands vases ovoïdes et pansus, se terminant au col par des bords épais, arrondis et légèrement retournés vers la panse. Sous la partie évasée l'artiste avait tracé un trait large de peinture grenat. Des traits colorés, groupés par deux à la partie supérieure sous le col, formaient trois séries de cercles décoratifs autour du vase. Au plus grand renflement de la panse correspondaient des lignes circulaires, groupées également par deux, encadrant une bande de couleur grenat plus large (fig. 8, n° 1). Un autre trait large complétait la décoration au-dessus d'un pied de faible diamètre. Ces grandes jarres se trouvent en grand nombre à Montlaurès, Mailhac et Ensérune ; elles peuvent être datées de la Tène I (ve et ive siècles avant J.-C.) ;

2° Dans des vases peints en rouge, la panse était moins marquée et le décor variait quelque peu. De distance en distance, sous les lignes circulaires, peintes, l'artiste traçait des séries de traits ocres, perpendiculaires, formant grille, intercalées un peu plus bas avec un autre groupe de lignes également perpendiculaires. Cette succession de lignes rouges et de grilles était du plus heureux effet (fig. 8, n° 2) ;

3° Parfois les vases ioniens étaient à peine incurvés, se rapprochant des formes droites ibériques genre « gibus renversé ». Leur col était aussi largement évasé ; ils présentaient une peinture grenat sur l'évasement. Des traits grenats formaient à peu de distance du col une décoration assez jolie. Ils encadraient la partie la plus pansue sur laquelle étaient peints quatre cercles concentriques de plus en plus petits. Ce décor géométrique se répétait sur tout le tour du vase. Parfois une bande circulaire grenat barrait la moitié des cercles à leur centre (fig. 8, n° 3).

Cette décoration curieuse fait penser aux vases dits ibériques d'Ensérune et d'Emporium et d'Yécla en Espagne. Nous l'avons retrouvée à Montfo, près de Magalas, à la profondeur de 3 m. 50 à 4 mètres en même temps que quelques



Fig. 8. Tessons ioniens ou pseudo-ibériques.

tessons attiques. Nous l'avions déjà appelée : *ionienne*, lors de la publication de notre deuxième note sur cet *oppidum* avec d'autant plus de raison que les véritables fragments ibériques, identifiés par M. Lantier, se trouvent bien en place au même *oppidum* à la profondeur de 1 m. 50 seulement.

Comme cette céramique est placée à Saint-Thibéry à côté d'une multitude de tessons, nettement ioniens, peints de la même manière, et déjà bien identifiés à Ensérune et à Bessan, nous n'hésiterons pas à lui attribuer la même origine, avec d'autant plus de raison qu'on n'a pas découvert les fabriques ibériques de cette poterie. Du reste, les mêmes décorations se retrouvent chez différents peuples et à différents âges. Les Ibères peuvent avoir imité les Ioniens.

Sur les pentes du « Fort », l'un de nous a découvert un beau fragment de cratère ou de coupe profonde présentant à l'intérieur et à l'extérieur des bandes de couleur grenat sur le fond ocre rosé de la pâte. Le bord de ce cratère, très évasé, est également peint à l'intérieur d'une large bande de même teinte, quoique plus foncée.

Enfin, au même point gisait une anse très fine de coupe ionienne présentant deux courbures, presque à angle droit et légèrement relevée sur le haut de la coupe ; l'anse était peinte à son extrémité, comme sur le bord du fragment de coupe, auquel elle adhérait encore.

L'extrême abondance de cette céramique du type des îles grecques est caractéristique de Cessero. Les vases ioniens sont plus rares à Bessan où nous avons surtout trouvé des coupes de formes inconnues à Cessero.

De toutes nos recherches, nous n'avons rapporté qu'un seul tesson phocéen, alors que cette céramique abonde à 5 km. dans notre station de La Monédière, près Bessan. La céramique étrusque est également inconnue à Cessero.

Nous n'avons jamais rencontré dans nos sondages les fragments ibériques de la fabrique de Fontcaldes qui sont si nombreux à Ensérune et à Montlaurès, pas plus que la poterie celtique « Vases de la Marne », abondante à Ensérune.

Céramique attique.

Cette céramique est assez rare. Nous l'avons rencontrée seulement dans la tranchée, par places. Suivant la profondeur, les fragments peuvent être rangés, soit dans la poterie hellénistique à figures mal définies rouge sur fond noir du IVe, soit dans la céramique attique assez belle. Nous citerons une coupe du Ve siècle sur laquelle sont figurés une femme et un éphèbe et deux fragments, dont l'un présente une belle palmette noire sur fond rouge (fig. 9, no 1).

Nous ferons une mention toute particulière d'une coupe en pâte légèrement rosée, très fine. Sur une de ces faces restent quelques plaques d'un beau vernis noir qui devait recouvrir tout un côté ; sur l'autre, des lignes de couleur rouge encadraient sans doute un sujet central. De loin en loin, quelques taches de couleur rose devaient figurer des fleurs. Nous n'avons trouvé nulle part des teintes pareilles. Cette céramique, inconnue dans le Biterrois et le Narbonnais, se rapprocherait seulement des vases polychromes provenant du Mont Lassois

près de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), extraits d'un habitat hallsttatien et grec.

Les fragments grecs les plus nombreux appartiennent à des coupes sans figures, sans personnages, mais d'un beau vernis (fig. 9, nº 3).

Signalons encore des tessons hellénistiques décorés, soit de palmettes,

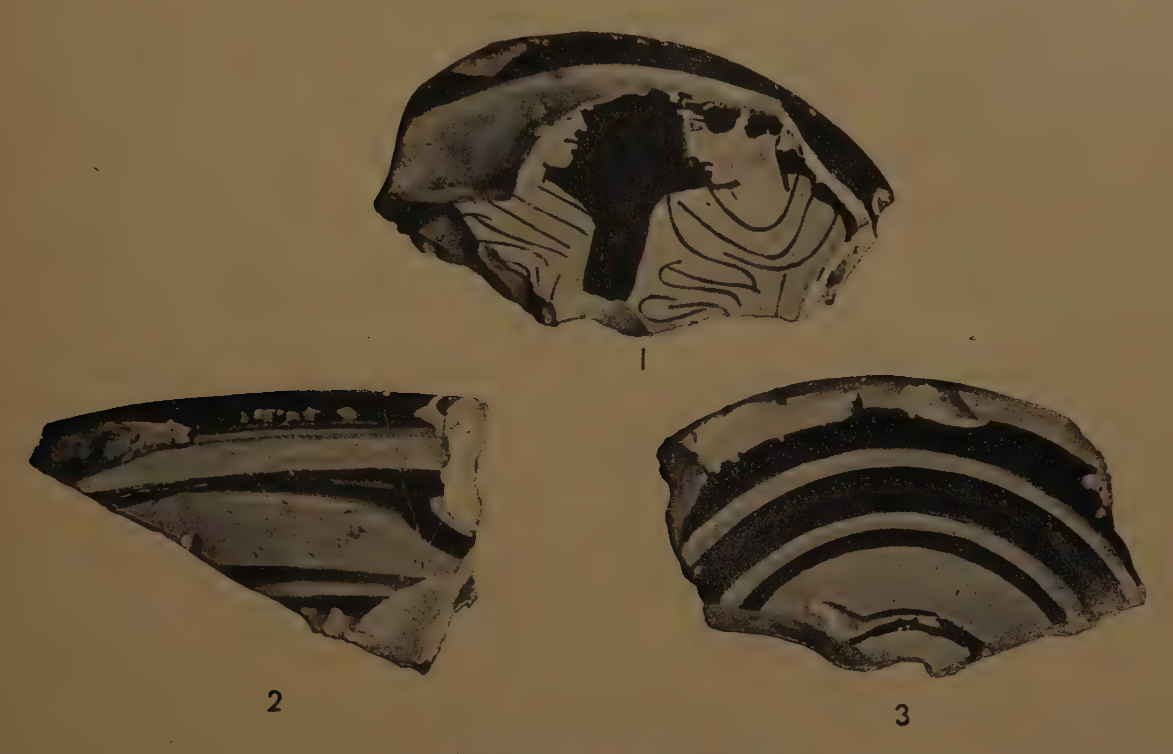


Fig. 9. Tessons grecs. Céramique attique.

soit de côtes et ne présentant pas de peinture à la face interne (fig. 9, nº 2).

Cette technique du ɪᴠᵉ siècle a été trouvée avec les fragments d'un cratère peint qui rappelle le cratère d'Ensérune aux trois hommes drapés.

Poterie campanienne et sigillée.

Elle est rare et elle se trouve superficiellement ou à peu de profondeur.

Nous possédons quelques fragments à palmettes, une partie d'une pyxide et d'assez nombreux débris de plats.

Signalons encore deux ou trois morceaux de céramique arrétine et quelques tessons provenant de la Graufesenque qui ont été trouvés surtout en surface

du « Fort », dans la vigne sous le « Fort » et sur le talus de la butte faisant face aux écoles.

Nous n'avons jamais ramassé de marques de potiers.

Dans le gros matériel, nous signalerons une jarre écrasée dans le talus du levant, de nombreux fragments de jarres du IVe dans les sondages, des morceaux d'amphores grecques, italiques et romaines. Indiquons que les amphores italiques se rencontrent seulement à la partie supérieure des aires de foyers, légèrement bouleversés et séparés par des cercles d'argile jaune. Cette particularité a été observée dans de nombreux *oppida*.

CONCLUSION

A la série des *oppida* primitifs ou des stations grecques déjà découverts (Ensérune, Mailhac, Magalas, Agde et Bessan), nous ajouterons Cessero, non moins important, à cause de sa situation au bord de l'Hérault.

Ce cours d'eau a dû être pour les navigateurs une voie de pénétration importante à différentes époques, car les importateurs d'Agde et Bessan ne paraissent pas être les mêmes que ceux de Cessero.

Il y a en effet une différence très grande dans la technique et dans le matériel.

Les coupes attiques, nombreuses à La Monédière, fréquentes à Ensérune, sont rares à Cessero. Nous n'avons pas ramassé au « Fort » de céramique étrusque ni de céramique phocéenne, abondante à 5 km. plus loin.

Nos trouvailles confirment l'importance de Cessero dans l'histoire.

Elles donnent aussi quelque crédit à la légende rapportée par Dom Vaissette, de la fondation de Cessero par des Rhodiens, et non par des Phocéens, auxquels appartenaient au contraire Bessan et Agde.

La persistance en profondeur de la céramique des îles grecques dans trois niveaux plus ou moins épais séparés par plus de 2 mètres de terre semble prouver un très long habitat des Ioniens.

Dr Coulouma et M. Claustres.

GROTTE SÉPULCRALE NÉOLITHIQUE D'AVIZE

(Marne)

par MM. P.-M. Favret et A. Loppin

Au mois de novembre dernier, un ouvrier d'Avize creusait le banc de craie dans une vigne pour y établir une citerne. A une profondeur d'environ 2 mètres, une paroi s'effondra par suite de l'existence insoupçonnée d'une cavité que ne séparait plus de la future citerne qu'une épaisseur de craie de quelques centimètres seulement. L'ouvrier, apercevant dans cette cavité un grand nombre d'ossements humains, poussé par la curiosité et aussi par l'espérance d'y trouver « le trésor », y pénétra. Très vite déçu dans ses recherches, il se contenta de ramasser une dizaine de crânes et quelques os longs, puis signala sa découverte à son patron, M. Stocker. Celui-ci, comprenant l'intérêt que cela pouvait offrir, en donna immédiatement avis à M. le Maire d'Avize, qui, chose légale et normale, mais combien rare, prévint à son tour M. le Sous-préfet d'Épernay.

Aimablement avertis et conduits par celui-ci, M. Gandhillon, archiviste départemental et moi-même, nous nous rendîmes sur place.

Nous y reconnûmes tout de suite, comme le site nous le faisait soupçonner depuis longtemps, en particulier à M. Jouron, ancien archéologue avizois et à moi, une grotte artificielle sépulcrale de la fin de l'époque néolithique, du type si connu dans le département de la Marne et qui se concentre surtout dans la région des Marais de Saint-Gond et du Petit-Morin.

Ne disposant que de quelques instants, j'en fis un examen rapide, constatai la présence d'un mobilier caractéristique relativement pauvre, et, aussi, hélas ! les dégâts déjà causés par les visiteurs intempestifs venus à la suite de l'ouvrier terrassier et emportant qui un crâne, qui un fémur, ou peut-être, sans même s'en rendre compte, un outil en os ou en corne de cerf. Je recueillis quelques pièces : hache polie, lames de silex, pointes de flèches, poinçon en os très effilé. Puis, je fis prévenir M. Loppin, notre excellent et précieux collaborateur, correspondant de la Commission des Monuments historiques, de venir le plus

tôt possible faire l'exploration complète de cette grotte et le relevé de son architecture, et réunir tous les renseignements nécessaires à l'établissement du compte rendu ci-dessous.

***

Cette grotte est située Parcelle 1109, Section A du « Bâtis », 3e feuille du plan cadastral, lieudit « Les Dimaines » ou « Margot-la-Fée ». Cette dernière dénomination tire son origine de la présence, autrefois, d'un des nombreux polissoirs néolithiques de la région, qui doit être aujourd'hui au Musée de Saint-Germain. « Les Dimaines » se trouvent à la sortie sud de la ville, à une soixantaine de mètres à droite de la route de G. C. nº 10 se dirigeant vers Oger,

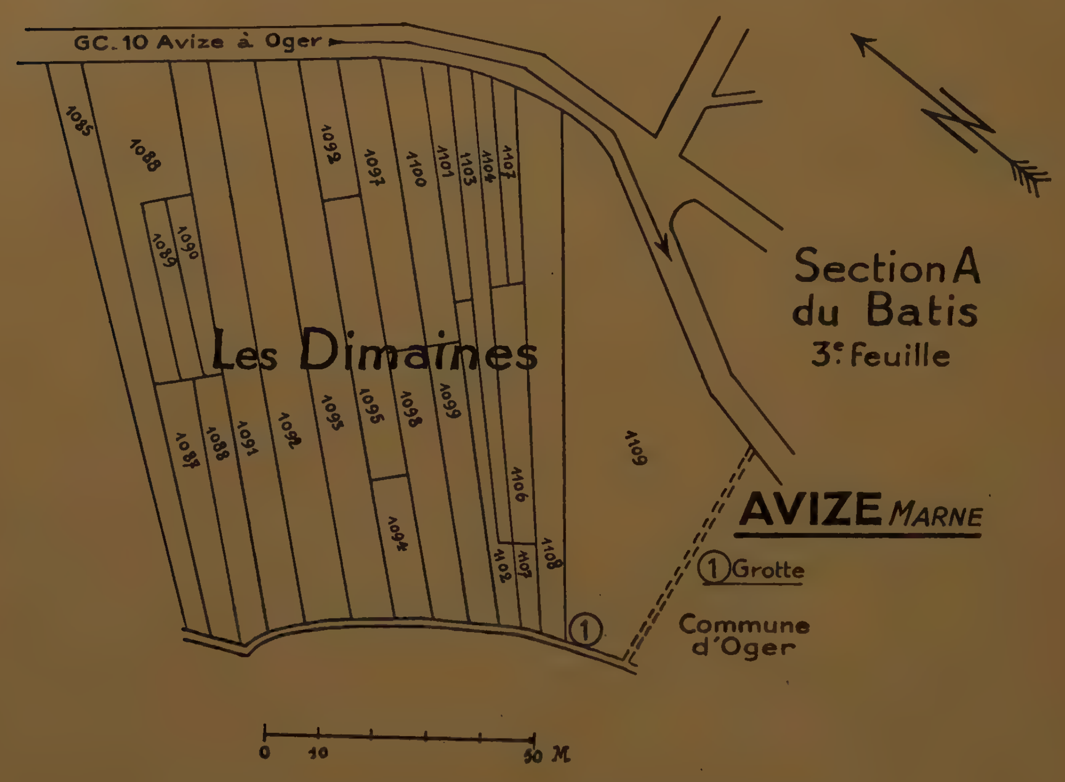


Fig. 1. Le lieudit « Les Dimaines ». (D'après le plan cadastral.)

et à la limite des deux communes. Elles occupent un éperon de la falaise tertiaire assise sur la craie et dominent la plaine de Champagne de 80 à 100 mètres (fig. 1).

Comme c'est la règle, la grotte est orientée dans le sens de la pente, c'est-à-dire vers l'est.

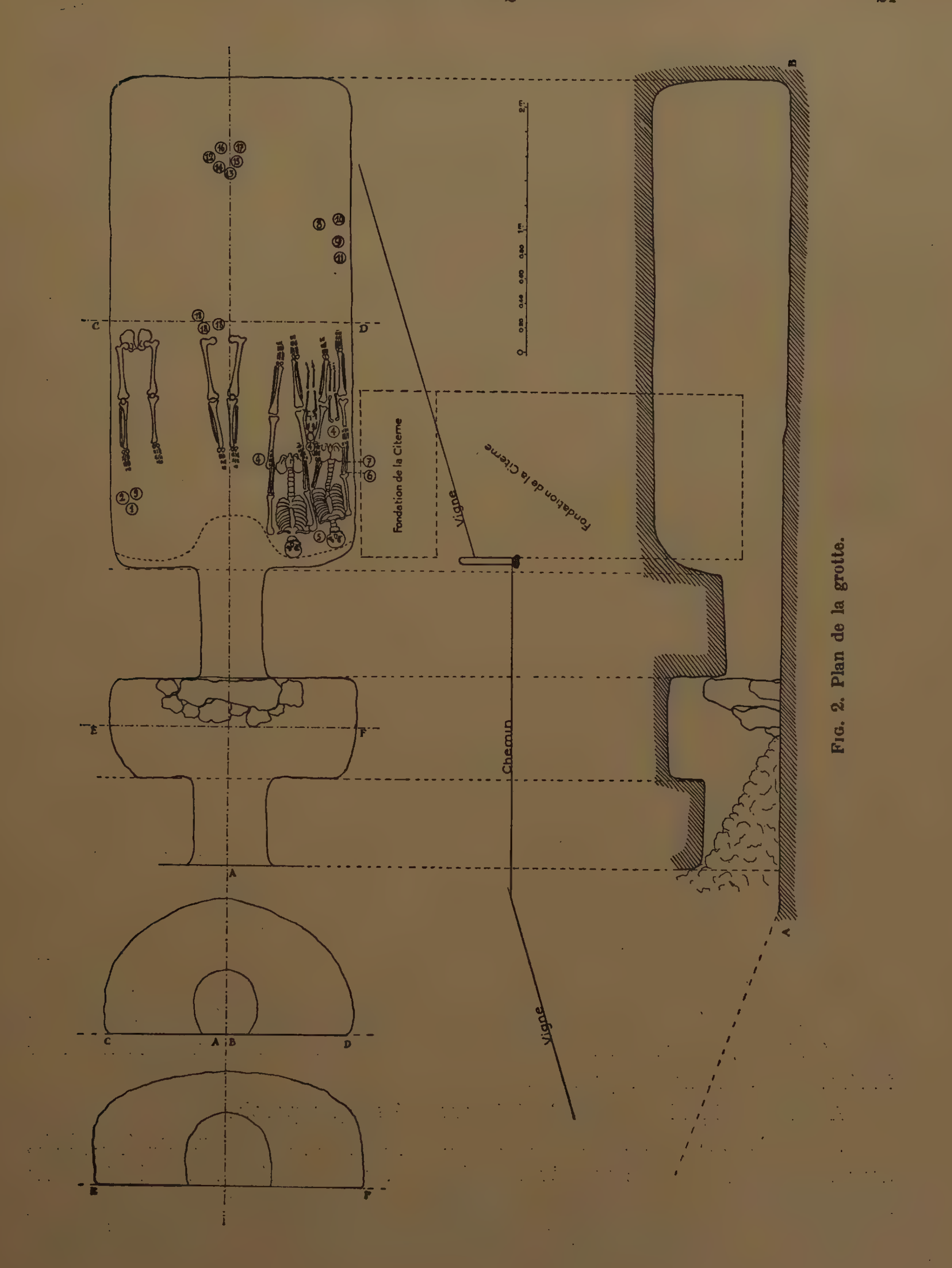


Fig. 2. Plan de la grotte.

On devait y accéder par une tranchée descendant sur quelques mètres de longueur, du niveau du sol au bas de l'entrée de la grotte, soit à 2 m. 20 environ.

C'est au bas de cette tranchée que s'ouvrait un premier couloir (fig. 2). avec ouverture en anse de panier, large de 0 m. 50, haut de 0 m. 60 et long de 0 m. 75. Son entrée n'avait pas dû, comme c'était l'ordinaire, être fermée par une dalle de pierre ; aussi était-elle obstruée par l'éboulement des terres rejetées pour remblayer la tranchée d'accès. Dans ce premier couloir fut recueillie une lame en silex. Il menait à une antégrotte ou vestibule, haute en son milieu de 0 m. 80 et mesurant 2 m. × 0 m. 80 et voûtée en arc surbaissé. Elle avait été creusée au pic, comme en témoignent les traces laissées par l'outil sur les parois.

C'est dans cette antégrotte que, exceptionnellement, avait été reportée la fermeture de cet hypogée, assurée par une dalle de pierre calcaire appliquée sur l'ouverture d'un second couloir et calée, dans l'antégrotte, par un amas de cailloux. Ce couloir, en arc outrepassé, a un diamètre de 0 m. 50 et une longueur de 0 m. 90 ; il conduit dans la grotte proprement dite. La longueur des deux couloirs est à noter, car elle dépasse sensiblement celles qui ont été constatées dans d'autres stations et qui oscillent aux environs de 0 m. 45.

La longueur de la grotte, 4 mètres, dépasse peut-être un peu la normale ; mais, par contre, sa largeur moyenne est très faible. Ordinairement longueur et largeur s'équilibrent à peu près dans des limites variant de 3 mètres à 3 m. 50. Faut-il chercher une raison de cette anomalie, de ce déséquilibre, dans une moindre résistance, reconnue par les Néolithiques, des assises du banc de craie, ce qui nécessitait une moindre portée de la voûte ? Cela semblerait confirmé par la coupe de cette salle en arc légèrement outrepassé et aussi par les éboulis assez importants de la voûte dans sa première partie.

Le travail de creusement a été exécuté avec trois instruments différents, utilisés chacun isolément et non groupés, appareillés, en série de trois ou quatre d'un même type, pour fournir un débit triple ou quadruple, comme cela se constate fréquemment, à Coizard en particulier. Dans la première section de la salle, l'ouvrier a utilisé une hache ou herminette à tranchant intact ; vers le milieu, il s'est servi d'un pic ; dans le fond, il a employé une hache fortement ébréchée, probablement la plus forte des trois recueillies dans le mobilier funéraire et dont nous reparlerons.

Aucun dessin ni graffite n'a été constaté sur les parois.

Nous n'avons pu relever, vers le fond, que quelques ossements éparpillés, dont quelques fragments de crânes de jeunes individus, l'ouvrier qui découvrit la grotte et les premiers visiteurs ayant rompu la disposition des squelettes, prélevant au moins une douzaine de crânes, des os longs ou en en écrasant

beaucoup. Mais la position des côtes, des vertèbres, etc., restées en place et comme plaquées au sol de la grotte, permettait de constater que les cadavres avaient été déposés dans le même ordre que ceux qui reposaient dans la première partie de la salle. Vers l'entrée, protégés par les craies détachées de la voûte, les ossements étaient demeurés dans la position même où les cadavres avaient été déposés. Ces cadavres, qui devaient être au nombre d'une trentaine environ, avaient été disposés allongés tête bêche dans le sens du grand axe. Ils occupaient toute la surface du sol, sauf, à l'entrée, un petit espace légèrement surélevé et formant un peu banquette, et qui avait été réservé lors du creusement de la salle.

Les crânes bien conservés ont été envoyés au Muséum où M. le Dr Vallois doit en faire l'étude.

Quelques minces couches de cendres charbonneuses laissent supposer, ou plutôt confirment qu'il y eut, comme cela est vraisemblable, différents apports de cadavres, avec, à chaque nouvel apport suivant de près le précédent, purification de l'air par l'inflammation d'un bouchon de paille ou de brindilles. Semblable dépôt cendreux recouvrait, en particulier la zone où reposait la hache ébréchée, montrant ainsi que cet objet avait été placé là dès l'utilisation de la grotte.

Voici l'énumération du mobilier recueilli (1) :

A gauche de l'entrée (voir le plan) : un pic (1) ; trois lames (2) ; quatre pointes de flèches (3).

A droite, près de deux squelettes d'adultes : quatre lames (4) ; des éléments de collier, perles et coquillages (5). Près de la paroi : cinq pointes de flèches qui ont pris une patine blanchâtre alors que les autres silex ne sont pas patinés, ce qui semble dû à quelques suintements d'humidité qui se sont produits le long de la paroi (6) ; une gaine de poinçon en bois de cerf (7). Sur la droite, vers les deux tiers de la grotte : une gaine de hache (8) ; une hache polie à tranchant fortement ébréché (9) ; des pointes de flèches (10) ; un poinçon très effilé en os (11). Vers le fond, dans l'axe AB : une hache polie (12) ; un pic (13) ; différentes lames (14) ; des pointes de flèches (15) ; des grains de collier (16) ; une pendeloque taillée en forme de quille dans un andouiller de cerf et que l'on peut considérer comme une représentation humaine stylisée (17).

A cette énumération, il faut ajouter une amulette passée d'abord inaperçue au milieu des fragments d'ossements, sorte de pied humain de 38 mm. de

(1) Les dessins qui accompagnent cette note sont dus à la plume de notre collaborateur, M. Jacques Prieur. Les numéros renvoient aux emplacements indiqués sur le plan ci-dessus de la grotte (fig. 2) et aux objets représentés figure 3 ci-après.

pointure, objet énigmatique taillé dans de la corne de cerf comme le montre la matière médullaire qui apparaît à nu sous la plante (v. fig. 3).

Vers le milieu, un peu sur la gauche, en tamisant les débris : cendres,



Fig. 3. Représentation de quelques objets.

fragments d'ossements, etc., on retrouva quelques grains de collier qui avaient dû accompagner des lames et des pointes de flèches (18).

Il faut noter aussi, épars sur le sol de la grotte, trois éclats polis (9 *bis*) qui correspondent exactement à la brèche de la grande hache trouvée en (9), comme forme et comme matière et s'y adapteraient parfaitement si une concrétion calcaire ne s'était pas déposée sur celle-ci. Cela permet de conclure très plau-

siblement que c'est cette hache qui a servi au dernier creusement d'une partie de la grotte et s'est ébréchée en trois fois au cours de son emploi. Or, cette hache paraissait bien être demeurée à la place où elle avait été primitivement déposée, place rituelle, celle de la « gardienne du tombeau », avec probablement le premier cadavre. Ne pourrait-on pas en déduire que la hache qui avait préparé le tombeau en devenait le Génie tutélaire ? (1).

Le mobilier recueilli se composait donc ainsi : 3 haches polies, 2 pics, 19 lames ou fragments de lames, 27 pointes de flèches, toutes du type dit « à tranchant transversal », 2 amulettes en corne de cerf, une gaine de hache, 1 gaine de poinçon, toutes deux en corne de cerf, 37 éléments de deux colliers au moins (annelets en calcaire, vertèbres de poisson, coquilles fossiles tertiaires, etc.). Il faut ajouter à cet inventaire, trouvés avec ces éléments de colliers, un petit fossile calcaire indéterminé en forme de fuseau et un fragment d'anneau d'une matière également indéterminée.

* * *

Sauf peut-être pour l'amulette en forme de pied et l'hypothèse que nous venons de formuler relativement à la hache ébréchée, outil devenu gardien du tombeau, cette découverte n'apporte aucune connaissance nouvelle à l'archéologie champenoise. Ce n'est qu'un numéro de plus à ajouter à la liste de toutes celles qui, de la rivière de Marne aux Marais de Saint-Gond, de Chouilly à Oyes par Le Mesnil-sur-Oger, Vertus, Toulon, Vert-la-Gravelle, Coizard, Congis, Courjonnet, Villenard, jalonnent, en contrebas, la falaise tertiaire, assise sur la craie. C'est là une des richesses archéologiques bien spéciales au département de la Marne, puisque, rien que sur cet arc de cercle de 40 km. seulement, on rencontre plus de ces grottes sépulcrales artificielles que dans tout le reste du département et dans toutes les autres régions de la France réunies.

Elles sont les sœurs des dolmens de la fin de l'époque néolithique finissante, dolmens superficiels de Nuizy (c^{ne} de Fontaine-Denis, c^{on} de Sézanne, arr^{t} d'Épernay), du bois de Talus (c^{ne} de Beaunay, c^{on} de Montmort, arr^{t} d'Épernay), etc., dolmens enterrés de Barbonne (c^{on} de Sézanne, arr^{t} d'Épernay), d'Aulnay-aux-Planches (c^{on} de Vertus, arr^{t} de Châlons-sur-Marne), etc.

Une hirondelle ne fait pas le printemps, ni une grotte ne fait une station. Mais, pas plus que les hirondelles, les grottes ne demeurent isolées. Aussi, peut-on espérer que des recherches, bien conduites par notre groupe du Musée

(1) Cf. P.-M. Favret, *La hache gardienne des tombeaux à l'époque néolithique en Champagne, in Homenagen a Martins Sarmento*, Guimarães, 1933.

d'Épernay, amèneront la découverte à Avize ou sur d'autres points que nous soupçonnons de l'arc Chouilly-Oyes, de nouveaux hypogées, de nouvelles grottes que l'on pourra étudier plus à loisir et peut-être même, — et c'est là un de nos rêves, — conserver sur place, intactes avec leurs ossements et leur mobilier funéraire, et aménagées pour la curiosité légitime des Préhistoriens.

P.-M. Favret et A. Loppin.

LES FOUILLES DES FONTAINES-SALÉES EN 1942 :

Les thermes, le « temple de source » et les puits à cuvelage de bois,

par M. René Louis.

Interrompues par les événements militaires de 1939-1940, les fouilles des Fontaines-Salées, sur les communes de Saint-Père-sous-Vézelay et de Foissy-lès-Vézelay (Yonne), ont repris avec la belle saison de 1942. Cette campagne, qui fut riche en enseignements, a été dirigée sur place, avec un zèle que je ne



Fig. 1. Vue d'ensemble des thermes gallo-romains des Fontaines-Salées.

saurais trop louer, par mes collaborateurs et amis, MM. Robert Dauvergne, agrégé d'histoire, professeur au lycée Henri-IV, et l'abbé Bernard Lacroix, professeur à l'école Saint-Jacques de Joigny. Comme chaque année depuis 1935, M. Robert Moutard, architecte D. P. L. G., a bien voulu se charger de relever

le plan des fouilles à l'issue des travaux ; ce plan est annexé au présent mémoire (p. 56-57).

Les résultats obtenus au cours de la campagne 1942 peuvent se répartir sous trois chefs principaux, qui me fourniront les trois parties du présent travail. En premier lieu, de nouveaux sondages et de minutieuses observations ont permis de préciser la datation des diverses parties des thermes gallo-romains, déblayés entre 1935 et 1939 (fig. 1), de déterminer les remaniements qu'ils ont subis et l'époque de leur destruction. En second lieu, nous avons identifié l'emplacement et commencé le déblaiement du grand temple où les Gallo-Romains vénéraient la divinité des sources salées et dont les thermes eux-mêmes, avec leurs piscines chaudes et froides, n'étaient qu'une dépendance. En troisième lieu, nous avons découvert quatre puits à cuvelage de bois pour la captation de la nappe sous-jacente d'eau salée ; ces puits, probablement pré-romains, ont été entièrement et méthodiquement comblés dès le second siècle de notre ère par les constructeurs gallo-romains des dépendances orientales du « temple de source ».

Ainsi se trouve mis en relief le caractère religieux du vaste ensemble de substructions antiques que nos fouilles mettent au jour, d'année en année, sous la colline de Vézelay, aux bords de la Cure. Il apparaît du même coup que les Gaulois avaient occupé ce site et utilisé les fontaines salées avant l'occupation romaine ; et la chose n'est pas pour nous surprendre, puisque les hommes des « champs d'urnes », qui étaient peut-être déjà des Celtes, avaient élu leur sépulture en ce lieu vers le début du premier millénaire avant notre ère (1).

§ 1. Dates de la construction, des remaniements et de la destruction des thermes gallo-romains

Dans les thermes, les constructions les plus anciennes remontent au Ier siècle après J.-C. (2) ; elles sont caractérisées par un petit appareil régulier, lié par un ciment blanc, fin et résistant, sur lequel des joints fictifs ont été tracés au fer. A cette première période appartiennent notamment deux grandes salles, l'une circulaire (AE du plan ci-joint), l'autre rectangulaire (RZU du plan). Elles formaient l'essentiel d'un établissement de bains qui n'offrait pas encore le type courant des thermes gréco-romains (fig. 2).

(1) Voyez notre article de la première livraison de *Gallia : Le « champ d'urnes » des Fontaines-Salées et la civilisation des « champs d'urnes » en Bourgogne.*

(2) J'ai justifié cette attribution au Ier siècle des parties les plus anciennes des thermes dans un article de la *Revue archéologique*, 6e série, t. XI, 1938, p. 233-318. Elle est basée sur la méthode stratigraphique, c'est-à-dire la détermination des couches archéologiques superposées et leur datation, soit par les particularités techniques de la construction, soit par les monnaies, les fragments de céramique ou de verrerie et autres objets datés.



Fig. 2. Vue d'ensemble des thermes du nord ou thermes des hommes.



Fig. 3. La salle de bains chauds AE, du Ier siècle.
Au premier plan, à droite, orifice du four AA, qui chauffait l'hypocauste à canaux rayonnants et qui fut rasé lors des remaniements du début du IIe siècle.
A gauche, en quart de cercle, salle de douches AC.

La salle circulaire AE (fig. 3) était, à cette époque primitive, une salle de bains chauds. Elle était chauffée par un hypocauste à canaux rayonnants, dont le four, détruit lors des remaniements de la seconde époque, se trouvait au point AA du plan (p. 56-57). Le chauffage par canaux de chaleur rayonnant sous le dallage (fig. 4) est un système primitif, antérieur à la généralisation en Gaule romaine de l'hypocauste à pilettes de briques, et dont un autre exemple typique,



FIG. 4. Hypocauste à canaux rayonnants du caldarium AE (Ier siècle).

également du Ier siècle, a été découvert en Grande-Bretagne, à Silchester (1). Le four de cet hypocauste servait en même temps à chauffer l'eau destinée aux bains, lesquels se prenaient dans des vasques de marbre blanc, disposées contre les parois. L'angle de l'une de ces vasques a été retrouvé sur place au cours du déblaiement. La vidange des eaux polluées se faisait par des bouches d'écoulement, encore visibles à la base de la paroi nord-ouest, dans l'égout collecteur qui longeait cette paroi à l'extérieur (en AC).

La salle AC, qui se développe en quart de cercle autour de la rotonde AE, était une annexe destinée aux douches. Les orifices par lesquels l'eau des douches jaillissait étaient disposés en haut de la paroi nord-ouest (entre AC et AF).

(1) Rev. James Gerald JOYCE, *Account of further Excavations at Silchester*, dans *Archeologia*, t. XLVI, 1881, p. 337-338 et pl. XII, n° 2.

L'adduction de l'eau jusqu'à ces bouches se faisait par des tuyaux de bois, dont les sections étaient reliées par des frettes de fer ; plusieurs éléments de ces canalisations de bois ont été retrouvés sur le terrain. L'eau, projetée verticalement par les bouches, et s'écoulant sur le dallage légèrement incliné, était recueillie par une rigole de profil semi-circulaire qui faisait tout le tour



Fig. 5. La grande salle rectangulaire RUZ après les remaniements du IIe siècle.
Au Ier siècle, les murs de cloisonnement et les piles d'hypocauste n'existaient pas et tout le centre de l'édifice était occupé par une piscine d'eau froide. On voit au milieu du cliché un petit arc de décharge identique à celui de la fig. 6

de la salle, en bordure de l'égout collecteur, et se déversait finalement dans cet égout aux deux extrémités de la salle.

De la salle circulaire de bains chauds AE, on passait à la grande salle rectangulaire RZU par une sorte de vestibule situé en V. Trois portes au moins s'ouvraient, à l'époque primitive, sur ce vestibule V ; l'une à l'est, donnant sur l'extérieur, du côté de la rivière de Cure, l'autre communiquant avec la salle circulaire AE, la troisième avec la salle rectangulaire RZU.

La salle circulaire AE était probablement recouverte d'un simple plafond ; le peu d'épaisseur de ses murs (0 m. 55) ne fait pas supposer l'existence d'une voûte. Au contraire la salle RZU était certainement couverte d'une voûte en berceau, dont les retombées portaient sur les murs ouest et est, épais l'un et l'autre d'1 m. 50, tandis que les murs nord et sud, qui ne supportaient pas

de poussées semblables, n'ont que 0 m. 50 d'épaisseur. Vitruve prescrit, conformément au simple bon sens, d'augmenter l'épaisseur des murs destinés à subir de fortes pressions (1).

La salle rectangulaire RZU (fig. 5) était occupée, au Ier siècle, dans sa presque totalité, par une vaste piscine d'eau froide, mesurant à la base 5 mètres sur 7 m. 50 ; on y descendait par trois gradins, larges chacun de 0 m. 50 environ (2). La piscine était entièrement construite avec de grandes tuiles *(tegulae)* coupées en deux dans le sens de la longueur et employées en guise de briques ; les mêmes matériaux avaient d'ailleurs servi à construire les canaux rayonnants de l'hypocauste de AE (fig. 4). La maçonnerie de briques était revêtue d'une épaisse couche de béton rose, dans lequel étaient scellées, au fond, des dalles de marbre blanc et, sur les parois des gradins, des plaques de revêtement de même matière. La vidange des eaux polluées se faisait par deux tuyaux de plomb *(fistulae)* : l'un avait son embouchure dans l'angle nord-ouest au point Z du plan, et il allait rejoindre l'égout collecteur avant son entrée sous la salle de douche AC ; l'autre tuyau de plomb débouchait, au milieu et à la base de la paroi sud, dans une sorte de couloir, où passait, à cette époque, un embranchement du même égout. Chaque tuyau de plomb traversait le mur sous un petit arc de décharge aux claveaux soigneusement appareillés (fig. 5 et 6).



Fig. 6. Arc de décharge du Ier siècle qui abritait un tuyau de plomb pour la vidange de la piscine froide RUZ. (Voyez un autre arc similaire et de même date au centre de la figure 5.)

A ces trois pièces, AE, AC, RUZ, se réduisait l'établissement thermal du Ier siècle de notre ère. En AE, on prenait des bains chauds individuels, en AC, des douches, en RUZ, des bains

(1) *De architectura*, VI, X, 13, éd. Choisy, II, p. 321 : *Pro amplitudine congestionis crassitudo structurae constituatur*. M. R. Thouvenot fait remarquer, à ce propos, que dans les petits thermes d'*Italica*, en Espagne, les murs qui portent les retombées d'un grand berceau en concrétion avec revêtement de briques sont plus larges que les autres, afin de mieux résister à la poussée de cette sorte de voûtes (*Essai sur la province romaine de Bétique*, 1941, p. 462 et fig. 57).

(2) Tous les détails relatifs à la piscine d'eau froide du Ier siècle nous sont connus parce qu'un quart environ de cette piscine a été conservé intact, lors des remaniements du IIe siècle, au-dessous des salles Z et U (voyez le plan, p. 57). Les dimensions d'ensemble de la piscine froide du Ier siècle ont été déduites approximativement en reconstituant son tracé par symétrie à l'intérieur de la salle RUZ.

froids en piscine. En dehors des bains proprement dits, s'étendaient vers le sud de vastes salles, dont les substructions attestent encore l'existence aux points BI, J, K, BE, BO du plan. Nous dirons plus loin les raisons qui nous conduisent à penser qu'il y a eu, de toute antiquité, en BA-BG-BO, un lieu de culte consacré à la divinité ou aux divinités des sources sacrées.

Au IIe siècle de notre ère, la mode venue de Rome et d'Italie amena un remaniement total de l'établissement du Ier siècle et la construction de nouveaux édifices. Il s'agissait d'installer un *balneum* complet, avec toutes ses parties traditionnelles : vestiaire *(apodyterium)*, salle tiède *(tepidarium)*, étuve *(laconicum* ou *sudatorium)*, bain chaud *(caldarium)*, enfin salles annexes pour massages, onctions d'huile *(elaeothesium)* et soins de beauté. L'usage le plus fréquent était que les thermes fussent doubles, l'un des balnéaires étant réservé aux hommes, l'autre aux femmes, comme cela se voit par exemple à Pompeï. C'est le programme qui fut réalisé aux Fontaines-Salées au IIe siècle, d'après des principes architecturaux qui cadrent presque toujours avec ceux de Vitruve.

D'une part, le balnéaire du Ier siècle fut réaménagé pour servir de thermes des hommes ; d'autre part, après avoir rasé les édifices contigus vers le sud à la salle RUZ, on construisit à neuf sur cet emplacement, et sur un plus vaste plan, les thermes des femmes.



Fig. 7. Baignoire maçonnée du *frigidarium* V, du IIe siècle. L'enduit de béton rose était revêtu de placages de marbre blanc.

Le remaniement du balnéaire primitif s'opéra comme suit. La salle de douches AC demeurant seule comme un vestige de l'état ancien des lieux, on combla les canaux rayonnants de la salle circulaire AE, dont le *praefurnium* AA fut également rasé. La salle AE devint le vestiaire ou *apodyterium* des thermes des hommes. Le vestibule V fut pourvu d'une baignoire maçonnée pour bains froids (fig. 7), dont l'installation exigea la condamnation de la porte qui s'ouvrait auparavant à travers le mur est ; V devint ainsi *frigidarium*. La grande salle rectangulaire fut partagée par des cloisons en trois salles de dimensions inégales, dénommées sur notre plan R, U et Z. La salle R fut le *caldarium*, occupé en son centre par une piscine sur hypocauste à pilettes rondes (fig. 5), que chauffait



Fig. 8. Constructions accolées au IIe siècle à l'édifice RUZ, du Ier siècle : absidiole du *laconicum* Z, four AB du même *laconicum*, et, en arrière, four Y de la piscine chauffée R. (Voyez l'intérieur de l'absidiole Z sur la fig. 6.)



Fig. 9. Vue d'ensemble des thermes du sud ou thermes des femmes, du IIe siècle. Au premier plan, piscine circulaire chauffée.

le four Y. La salle Z fut l'étuve ou *laconicum*, chauffée par le four AB ; on la dota d'une absidiole (fig. 8), conformément à l'usage, pour permettre une irradiation plus intense de la chaleur des parois. Quant à la salle U, sa chambre de chauffe souterraine recevait par un étranglement l'air chaud venant de Z, grâce à l'appel d'air provoqué par la cheminée de briques ménagée dans l'épaisseur du mur est de U.



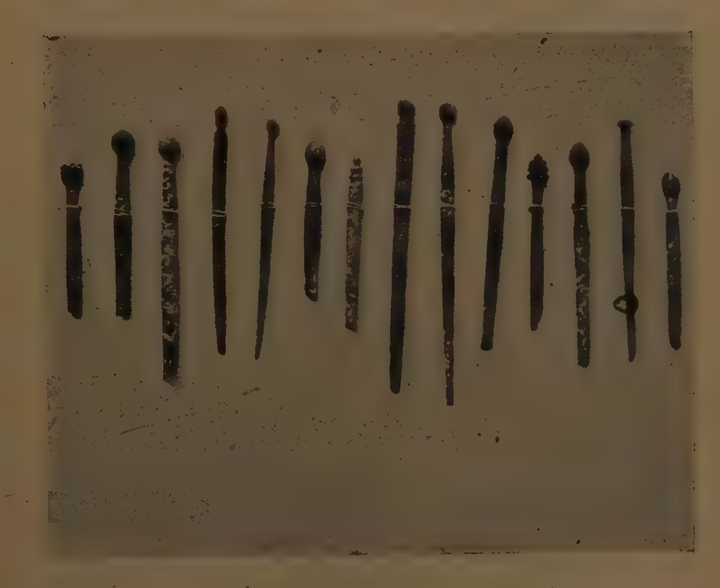


Fig. 10. Épingles à cheveux et aiguilles en os trouvés dans les thermes des femmes.

Les baigneurs, après s'être dévêtus dans l'apodyterium AE et avoir traversé l'ancien vestibule V, séjournaient quelque temps dans le *tepidarium* U, puis dans le *laconicum* Z. La sudation une fois faite, ils prenaient le bain chaud dans la piscine R, revenaient au vestiaire par le *tepidarium* U et se plongeaient rapidement dans l'eau froide en passant par le *frigidarium* V. Un grand vase, qui portait sur la panse le graffite ... *C. lirini* ..., a été trouvé dans l'égout en AC : il en résulte que les baigneurs se faisaient oindre après le bain d'huiles parfumées telles que l'huile de lis *(oleum lirinum)*. Devant la façade des thermes des hommes s'étendait la palestre S pour les exercices du corps et les jeux ; les portiques AG et AH délimitaient l'aire



Fig. 11. Objets de toilette et de luxe trouvés dans les thermes des femmes : fibules, clé de coffret, deux cure-oreilles, bague, pions à jouer en os, bronze d'applique représentant une tête d'enfant bouclé (Amour ?).



Fig. 12. Bassin d'eau tiède (BN) dans le *tepidarium* BC des thermes des femmes (IIe siècle). Le bassin a été détruit en son milieu par le percement d'une tranchée d'assainissement vers la fin du moyen âge.

de cette palestre et abritaient les baigneurs contre les rigueurs du climat. A l'ouest des thermes, les esclaves chargés de mettre le bois dans les fours *(fornacatores)* utilisaient les locaux de service en X et en AM.

La construction des thermes des femmes, au sud des thermes des hommes, fut réalisée de toutes pièces au IIe siècle : les bâtiments antérieurs avaient été



FIG. 13. Portique BF des thermes des femmes.
Les ouvriers sont occupés à déblayer l'esplanade BJ
sur laquelle donnait le portique et qui précédait à l'est la façade du « temple de source ».

préalablement rasés. Aussi l'architecte s'est-il trouvé plus à l'aise pour donner aux différents locaux tout le développement souhaité (fig. 9).

Le vestiaire ou *apodyterium* JF s'étend tout au long du côté sud de la palestre ; il est entouré de quantité de petites salles destinées aux soins de beauté, si l'on en juge par les nombreux objets de parure et de coquetterie féminine qui y ont été retrouvés : quantité d'épingles à cheveux en os, fibules, coupelles et spatules à broyer les fards, vases à parfums, cure-oreilles de bronze, poignées de coffrets, etc. (fig. 10 et 11).

Du vestiaire J-F, les baigneuses accédaient par quelques marches dans le *frigidarium* P, pourvu d'un bassin d'eau froide en O, puis dans le *tepidarium* BC, muni d'un bassin d'eau tiède en BN (fig. 12), puis dans le *caldarium* BM où deux réduits : BP et BT faisaient sans doute office d'étuves. Le *praefurnium* qui chauffait BM, BP et BT, ne pouvait se trouver qu'en BH : il a été complètement

détruit par des terrassements exécutés pour assainir le sol au cours du moyen âge.

La piscine chaude *(calida piscina)* est ici distincte du *caldarium* proprement dit : elle se trouve au centre de la rotonde Q, construite sur un vaste hypocauste à 80 pilettes de briques carrées, remarquablement conservé avec la totalité de sa *suspensura*. Cet hypocauste était chauffé par le *praefurnium* T. L'intérieur de la piscine était revêtu de marbre blanc. Du bain des femmes, le vestibule L donnait accès au portique BF (fig. 13) et à la cour BJ, puis au portique BL (fig. 14) ; ce vestibule s'ouvrait également sur la grande salle BA, adjacente aux thermes des femmes vers le sud. Le couloir M-N et la salle BE étaient destinés au service. La loge I était probablement occupée par le portier de l'établissement.



Fig. 14. Déblaiement du portique BL : de place en place, sur le stylobate, sont demeurés les soubassements des colonnes.

Un balnéaire s'usait rapidement. L'action du feu rongeait peu à peu les substructions, cependant constituées dans une forte proportion par des briques, des tuiles et des carreaux de terre cuite. Les infiltrations d'eau et la vapeur attaquaient les parties hautes. L'affluence incessante d'une clientèle souvent mêlée et pas toujours soigneuse (1) achevait les dégâts. On peut admettre qu'un établissement thermal avait besoin d'être restauré tous les cinquante ans pour le moins.

Telle est la constatation qu'il est permis de faire aux Fontaines-Salées.

(1) Nous avons recueilli plusieurs fragments d'enduits muraux qui portent des *graffiti* tracés à la pointe ; les uns sont des rosaces faites à l'aide d'un compas, d'autres des inscriptions dont nous n'avons pu reconstituer le sens.



Fig. 15. Vaisselle usuelle de l'habitation rustique installée dans les ruines des thermes aux IVe et Ve siècles : cruches à une et à deux anses, mortiers et bassins, plat, couvercle de marmite. (D'après Robert Dauvergne, *Une habitation du IVe siècle dans des ruines de thermes*, planches VII et VIII.)

Malgré les consolidations et reprises de détail, dont les traces se retrouvent presque dans chaque salle, l'établissement avait atteint vers la fin du IIe siècle un degré avancé de délabrement. A partir de 185 environ, on ne trouve plus de monnaies dans les ruines jusque vers le deuxième quart du IIIe siècle : il se pourrait bien que l'établissement, en ces temps de troubles, marqués dans la *civitas* d'Autun par des brigandages comme ceux de Maternus, ait été presque abandonné. Une restauration sommaire intervint avant le milieu du IIIe siècle : replâtrages hâtifs, solutions simplistes et précaires. Les monnaies redeviennent abondantes pour le milieu et le troisième quart du IIIe siècle, mais aucune, dans les ruines des thermes, ne dépasse la date fatidique de 275/276. La grande invasion barbare, qui porta dans toute la Gaule le pillage et l'incendie, rendit la ruine irrémédiable. Désormais la vie est absente de ces lieux, naguère si fréquentés (1). Pourtant de pauvres hères, mi-agriculteurs, mi-artisans, camperont, aux IVe et Ve siècles dans les parties de l'édifice qui tiennent encore debout : nous avons retrouvé leurs foyers de pierres dressées, leur vaisselle grossière (fig. 15), leurs ustensiles de cuisine, quelques ferrures de serrurerie assemblées dans un vase, un moule à pâtisserie figurant une *venatio* dans l'amphithéâtre : *panem et circenses !* Des monnaies de Constantin et de ses successeurs, recueillies auprès de ces installations rustiques, témoignaient de leur date (2).

Les pans de murs noircis continuèrent à se dresser aux bords de la Cure durant tout le moyen âge, éveillant les imaginations et suscitant les légendes. Au XIIe siècle, les ruines passaient pour le château de je ne sais quel devin qui s'était retranché là, entouré d'eau de toutes parts, bravant la colère du roi Louis : un jour pourtant, celui-ci avait pris le château et l'avait jeté bas. Cette légende locale a été recueillie et exploitée par un trouvère dans la chanson de geste de *Girart de Roussillon* : c'est par elle que nous la connaissons (3). De fait, les fouilles l'ont établi, les ruines étaient au moyen âge entourées d'eau de toutes parts : à l'est, le lit de la Cure ; au sud, les marais de la Morte ; au nord, les marais de la Bazaine ; à l'est, un petit étang dont l'existence se révèle encore

(1) Pareillement, à Saint-Honoré-les-Bains, en territoire éduen, on ne trouve aucune monnaie dans les ruines des thermes entre Tetricus et Constantin, de 275 à 306. Saint-Honoré est peut-être l'établissement thermal indiqué dans la table de Peutinger sous le nom d'*Aquis Nisinei*, mauvaise lecture que M. Émile THÉVENOT propose à bon droit de corriger en *Aquis Alisinci*.

(2) Sur cette occupation tardive des ruines, je ne puis que renvoyer à l'étude approfondie et richement illustrée de M. Robert DAUVERGNE, *Une habitation du IVe siècle dans des ruines de thermes, aux Fontaines-Salées...*, Paris, 1943. Cette habitation aurait été, d'après l'auteur, celle de sauniers qui exploitaient les sources salées. De fait, nous avons trouvé en bordure du portique BF un curieux four à foyer circulaire, délimité par des pilettes de brique provenant d'un hypocauste détruit ; ce four de basse époque a bien pu servir à l'évaporation de l'eau salée.

(3) J'ai donné le passage en question de la chanson de geste et sa traduction en français moderne dans mon article déjà cité du no 1 de *Gallia*.

par une épaisse couche de vase, déposée sur une large surface au sud-ouest des points BE et BO de notre plan.

Vers le XIVe siècle, les moines de Vézelay, propriétaires du terrain, décidèrent de le mettre en valeur. Grâce aux corvées, que leur devaient les paysans comme aux seigneurs féodaux de la *poëslé* ou *poslé* (1) de Vézelay, les moines de la Madeleine firent raser les murs, égaliser le sol, débroussailler les décombres, amener des terres de remblai. Au XVe siècle déjà, des prairies et des champs recouvraient uniformément ce terroir qui s'appelait, selon les lieux dits, la *Bazaine*, le *Puits-de-Sel* ou la *Corvée du Perron*. Le nom de la Bazaine est encore mal expliqué ; peut-être se réfère-t-il à Basin (2), devin et enchanteur des légendes épiques, père du fameux Aubri le Bourgoing. Cette influence des chansons de geste sur les appellations cadastrales me paraît fort plausible depuis que j'ai constaté sur la rive opposée de la Cure, à quelques centaines de mètres de là, la survivance jusqu'à nos jours d'un climat de *Fernégu*, attesté dès 1463, et qui rappelle le souvenir du géant sarrasin *Fernagu* du Pseudo-Turpin, celui que Roland met à mort dans *Otinel*, le *Fiernagu* de la *Chevalerie Ogier* (v. 11.349), le *Fernagu* du *Girart de Roussillon* en alexandrins (v. 4536 de l'édition Billings Ham). Sorciers redoutables et géants sarrasins ont eu, aux yeux du peuple, leurs repaires dans ces lieux, alors déserts et peu accessibles.

Le nom de *Puits-de-Sel*, que portait au Moyen âge l'emplacement des thermes faisait certainement allusion à quelque puits d'eau salée encore subsistant et utilisé pour des usages domestiques. Il a fait place à celui de *Fontaines-Salées* depuis le XVIIe siècle, sous l'influence des gardes de la gabelle qui le firent entrer peu à peu dans l'usage local.

§ II. — Le « temple de source » gallo-romain

Au cours des mois d'août et de septembre 1942, les fouilles ont dégagé entre les thermes et la sablière du « champ d'urnes » un ensemble de constructions (BA, BG, BO et BR de notre plan), qui avaient été explorées sommairement dès 1934, mais dont j'ai reconnu, en 1942 seulement, qu'elles constituaient la partie orientale d'un vaste temple rural ou *fanum*, consacré à la divinité ou aux divinités des sources salées (fig. 16 et plan de la p. 56).

Les proportions monumentales de ce *fanum* sont dignes de remarque : la façade orientale, tournée vers le lit de la Cure, en avant de la grande salle

(1) L'ancien français *poëslé*, issu du latin *polestatem*, avait le sens général de « domaine, seigneurie ». Le mot était encore en usage à Vézelay dans les derniers siècles de l'ancien régime ; on le prononçait alors *pôté*. La *pôté* était une sorte d'alleu, une terre exempte de toute vassalité féodale.

(2) Du point de vue phonétique, la formation d'un nom de domaine féminin *Bazaine* sur le nom d'homme *Bazin* ou *Basin* serait analogique de *parrain : marraine* ou *prochain : prochaine*. Les documents de l'ancien régime portent souvent la graphie *Bazenne*, qui rappelle la forme *Bazen* pour *Basin* dans le *Girart de Roussillon* d'Oxford.

barlongue BA, se développe sur une longueur de 50 mètres. En avant de cette façade s'étend une vaste esplanade rectangulaire BJ, limitée au nord par le portique BF des thermes des femmes. Cette esplanade, qui fait pendant à la cour intérieure ou palestre des thermes (S), de forme différente, mais de superficie à peu près égale, est couverte d'une couche de béton blanchâtre, sur laquelle a peut-être reposé un dallage. Le déblaiement total de l'esplanade BJ n'est pas encore effectué.



Fig. 16. Vue d'ensemble de la partie antérieure, seule dégagée actuellement, du « temple de source » : le vestibule BA, le portique BG et, au premier plan, au milieu du cliché, l'angle nord-est de l'enceinte BO.

En allant de l'est vers l'ouest dans l'étude du *fanum*, nous rencontrons d'abord la grande salle rectangulaire BA, qui mesure intérieurement 50 m. 80 de long sur 7 m. 50 de large. On y accédait, du côté sud, par un porche BR, dont la profondeur est de 4 m. 50 et la largeur de 4 m. 25. Une autre entrée avait été ménagée au milieu de la façade est : nous en avons retrouvé le seuil, long de 2 m. 55.

La partie de la façade de BA qui se trouve au nord du seuil, sur une longueur de 24 m. 65, est conservée sur une plus grande hauteur au-dessus des fondations que la partie au sud du seuil, longue également de 24 m. 65. Cette meilleure conservation permet de reconnaître dans la partie nord, les



FIG. 17. La façade à pilastres du vestibule BA ;
à l'intérieur, une tranchée montre en coupe le béton blanchâtre posé sur un lit de pierres en hérisson.

bases de huit pilastres appareillés et recouverts d'enduit, qui portaient les retombées de sept arcatures encadrant des baies vitrées. L'existence de ces baies vitrées, qui donnaient sur la vallée de la Cure, est attestée par la quantité considérable de fragments de verre à vitre antique qui étaient disséminés à

la base du mur. Il est à noter que l'espacement entre les pilastres n'était pas uniforme : tandis que les six arcatures centrales mesuraient 2 m. 58 à la base — ce qui correspond exactement à l'ouverture de la porte du milieu de la façade, — la première arcature au nord avait une base d'environ 3 mètres. Parallèlement, le pilastre le plus au nord avait plus d'un mètre de large, tandis que les sept pilastres médians ne mesuraient que 0 m. 65 en moyenne.

L'autre partie de la façade de BA, au sud du seuil médian, est arasée trop profondément pour qu'on puisse y relever la trace des pilastres qui y présentaient certainement une ordonnance symétrique à celle de la partie nord. Du moins est-il constant que cette partie de la façade était, elle aussi, percée de vastes baies cintrées, car nous avons recueilli en abondance, tout au long de ce mur, les claveaux provenant des arcs qui encadraient ces baies.

La salle BA communiquait avec le vestibule L des thermes des femmes par une porte, large de 3 mètres, qui fut d'ailleurs murée à basse époque, probablement lors des remaniements de la première moitié du IIIe siècle. Le sol de BA était fait d'un béton blanchâtre reposant sur un lit de pierres plates disposées en hérisson (fig. 17). Il est probable, mais non certain, qu'un dallage recouvrait primitivement le béton lui-même. L'enduit du mur était peint à fresque, ainsi qu'il ressort des nombreux débris recueillis dans les décombres.



Fig. 18. Le mur entre le vestibule BA et le portique BG, vu du sud.

L'espace BG, à l'ouest de BA, trahit sa destination par ses proportions mêmes : une construction de 50 mètres de long sur 3 m. 50 seulement de large ne peut avoir été qu'une sorte de galerie ou de couloir. A titre de comparaison, les divers portiques de nos thermes gallo-romains ont des largeurs qui s'échelonnent de 3 m. 20 à 4 mètres pour des longueurs de 21 à 50 mètres. Le portique BL, qui mesure intérieurement 50 m. 50 sur 3 m. 40, est presque superposable à BG, lequel peut donc être considéré, lui aussi comme un portique, donnant accès vers l'ouest par une colonnade sur l'espace BO (fig. 18 et 19). Le mur entre BG et BO était le stylobate de ce portique ; un tambour de fût de colonne en pierre

blanche a été retrouvé précisément couché sur ce mur, le 24 août 1942, absolument comme plusieurs tambours ainsi couchés avaient été trouvés en 1938 sur le stylobate du portique BF, en bordure de l'esplanade BJ (1).

Ce portique intérieur de 50 mètres de long, en avant de la terrasse du temple proprement dit, rappelle le portique intérieur, d'une longueur de 60 mètres (2), que J.-G. Bulliot découvrit en 1872 devant la façade du temple de source de la *Dea Bibracte* (3), sur le Mont Beuvray, en avant et à l'ouest de l'enceinte sacrée formant terrasse qui entourait le *sacellum*, enceinte que Bulliot qualifiait — mal à propos, selon moi, — de *forum* (fig. 20).



Fig. 19. Dégagement du portique BG. A gauche, le mur stylobate qui portait la colonnade délimitant, du côté de l'est, le péribole BO du « temple de source ».

L'édifice BA-BG, aux Fontaines-Salées, est une sorte d'avant-corps exactement comparable par sa situation, l'ampleur de ses dimensions et ses dispositions générales à l'avant-corps du temple de *Bibracte*, muni d'un portique extérieur sur la façade et d'un portique intérieur en bordure du péribole sacré (4). Mais tandis que les constructions du Beuvray sont certainement antérieures à Auguste et remontent, à mon sens, au Ier siècle avant notre ère, l'édifice BA-BG des Fontaines-Salées a été superposé après coup à BO. Le fait de cette superposition ressort en premier lieu du désaxement évident de l'ensemble BA-BG par rapport à BO : ni le mur nord ni le mur sud de BA-BG ne sont dans l'alignement exact des murs correspondants de BO, et la déviation est de

(1) Un chapiteau plat de pilastre, décoré de feuillages, a été trouvé le 8 septembre 1942, appuyé au mur entre le vestibule BA et le portique BG. Ce chapiteau provient vraisemblablement de la décoration du vestibule BA.

(2) J.-G. Bulliot, *Fouilles du Mont Beuvray*, t. I, Autun, 1899, p. 227 et plan. Cf. également *Mém. Soc. Éduenne*, nouv. série, t. VI.

(3) La *Dea Bibracte* était, comme Bulliot l'a démontré, la déesse éponyme de la fontaine voisine du temple du Beuvray, celle qui a pris depuis le nom de Saint-Martin et qui « coulait autrefois plus près du temple, dont elle a été éloignée par des travaux d'excavation » (*ibid.* II, p. 176). L'*oppidum* avait pris le nom de la source sacrée.

(4) Un coup d'œil sur le plan fera saisir la différence la plus marquée : l'avant-corps au Beuvray est partagé en de multiples petites pièces — que Bulliot considérait comme des « boutiques » — au lieu de former un vaste « hall » comme aux Fontaines-Salées, où nous n'avons pas trace de cloisons.

l'ordre de 0 m. 20 au sud, de 0 m. 30 au nord. Bien plus, les extrémités ouest des murs sud et nord de BG viennent buter contre le parement du mur est



Fig. 20. Le temple de la *Dea Bibracle* au Mont Beuvray avec avant-corps flanqué de deux portiques précédant l'enceinte sacrée (fouilles de Bulliot, 1872).

de BO, mais ne s'y incorporent point : il y a simple juxtaposition, et non compénétration des maçonneries respectives. Enfin l'examen des parements montre que BO présente le bel appareil, soigneusement jointoyé des parties des thermes que nous avons reconnues comme remontant au Ier siècle, tandis que BA et BG offrent l'appareillage moins soigné des reconstructions du

IIe siècle. Bref, il suffit d'examiner notre plan d'ensemble pour deviner ce qui s'est passé au IIe siècle : comme on avait détruit l'édifice BI, qui devait constituer au Ier siècle une dépendance du temple, afin de construire sur son emplacement les thermes des femmes, il fallut remplacer BI ; et c'est dans ce



FIG. 21. Extrémité nord du portique BG et vestiges de l'emmarchement par lequel on descendait de ce portique dans l'enceinte BO, d'un niveau un peu inférieur.

but que l'on éleva BA-BG en avant de BO sur un emplacement qui était occupé au Ier siècle — nous le verrons plus loin, — par de très anciens puits d'eau salée.

A la base et à l'ouest du mur stylobate du portique BG, dont l'épaisseur est de 0 m. 50, est accolé un mur de soutènement large d'environ 0 m. 90 (fig. 21). La raison d'être de ce massif d'appui n'est pas douteuse, pour qui considère les différences de niveau constatées au cours des fouilles : le sol de BO était en contre-bas par rapport au sol de l'avant- corps BA-BG et de l'esplanade BJ. D'autre part, bien que le déblaiement de l'espace BO ne fasse

encore que commencer, il apparaît déjà que les dimensions en sont trop vastes (1) pour qu'on puisse le considérer comme une salle couverte : c'est un espace en plein air, un enclos délimitant le terrain consacré à la divinité, le *temenos* du temple, et cet enclos était maintenu ici à un niveau inférieur au sol environnant afin de rester de plain-pied avec les sources. C'est au milieu de l'espace BO que j'espère découvrir, au cours des campagnes de fouilles à venir, le sanctuaire proprement dit, la *cella* du dieu ou, du moins, ce qui peut en subsister. Malheureusement, toute cette région a été bouleversée au cours du moyen âge du fait que les sources salées, après la destruction des édifices antiques, ont formé dans ces parages, par suite de l'infériorité du niveau et de la rupture ou de l'obstruction des voies d'écoulement des eaux, une nappe stagnante, un véritable marécage, pour l'assainissement duquel de profondes « tranchées » ont été creusées ultérieurement, amenant la destruction des murs gallo-romains jusqu'aux fondations.

C'est ainsi qu'une large brèche de 12 mètres se constate actuellement au milieu du mur est de BO ; cette brèche nous empêche de connaître le dispositif exact de l'emmarchement qui devait permettre de descendre du portique BG dans l'enceinte BO. L'existence de ce dispositif n'en est pas moins certaine, car BA et BG n'ont pas pu servir à autre chose qu'à recevoir et à « filtrer » la foule des dévots avant leur introduction dans le sanctuaire proprement dit (2).

La foule pénétrait dans le vestibule BA par les trois portes à la fois : l'une, au nord, en venant des thermes des femmes par le vestibule L ; l'autre, à l'est, venant de l'esplanade BJ ; la troisième, au sud, empruntant le porche BR. A l'intérieur se passait ce qui se passait dans tous les temples de ce genre : les prêtres et les desservants du *fanum* accueillaient les fidèles, leur donnaient des consultations de caractère moitié religieux, moitié médical, car ces prêtres se targuaient d'être thérapeutes et prescrivaient volontiers des traitements (3). Il est certain aussi qu'ils se chargeaient de fournir en *ex-voto*, moyennant quelque argent, les malades qui désiraient suspendre dans le temple, devant l'image de la divinité, un témoignage de leur gratitude pour l'action curative des eaux. A cet égard, tant en ce qui concerne les *ex-voto* qu'en ce qui touche l'image de

(1) Au moment où je corrige les premières épreuves de cet article, les dimensions de l'enceinte BO sont connues : elle dessine en gros un rectangle d'environ 50 mètres de long sur 21 mètres de large. [Note ajoutée en octobre 1943.]

(2) De même, au Mont Beuvray, la façade de l'avant-corps à deux portiques, de 60 mètres de long, était « brisée au milieu pour laisser un accès vers le temple », écrit Bulliot (*ibid.*, I, p. 227). Les fouilles ont fait retrouver les vestiges d'un emmarchement en grandes dalles, exactement dans l'axe du *sacellum*.

(3) Cf. Bonnard et Percepied, *La Gaule thermale*, Paris, 1907, p. 239 : « Les prêtres attachés à ces temples étaient en même temps médecins et s'occupaient, comme interprètes du dieu, des conseils et des soins à donner aux malades. »

la divinité, nous n'en sommes heureusement pas réduits aux hypothèses. Dès les deux premières campagnes, celles de 1934 et 1935, des *ex-voto* ont été trouvés, soit en BA, soit en BJ, devant la façade aux pilastres, soit dans les pièces voisines des thermes des femmes, telles que L, M, et K. Trois de ces objets sont des sculptures en pierre tendre qui représentent des parties du corps humain, comme les *ex-voto* du temple de la forêt d'Halatte, conservés au musée de Senlis, ceux du temple d'Essarois, conservés au musée de Châtillon-sur-Seine, ou ceux du temple de la *Dea Sequana* aux sources de la Seine. L'un figure une cuisse, l'autre une main tendant un objet indéterminé (peut-être un fruit ?) (1), le troisième — malheureusement mutilé, — un phallus ; ce dernier est percé d'un trou qui permettait de le suspendre, au moyen d'une chaînette, devant l'autel de la divinité. Un grand nombre d'eaux minérales avaient, à l'époque gallo-romaine, une réputation d'excitant génésique : aussi des représentations sculptées de phallus, pareillement perforées, ont-elles été trouvées dans de nombreuses stations thermales, comme Bourbon-Lancy, Aix-les-Bains et Aix-en-Provence (2).

C'était aussi un usage général que l'emploi en guise d'*ex-voto*, dans les temples de sources, de figurines en terre blanche de l'Allier, surtout celles de Vénus anadyomène et des déesses-mères. Précisément les fouilles de 1934 nous ont fourni, en BA, les débris d'une déesse-mère, assise dans un fauteuil

(1) Cinq sculptures votives représentant des mains isolées tenant des fruits, des patères ou des cornes d'abondance ont été trouvées par Bulliot, dans les fouilles des temples jumelés du Mont-de-Sène, à Santenay (Côte-d'Or) ; cf. *Mémoires de la Soc. Éduenne*, nouv. série, III, 1874, pl. XVI. Coïncidence remarquable : il existe à Santenay une source salée, riche en lithium ; au XVIIIe siècle, on y fit quelques travaux d'aménagement qui firent découvrir de nombreuses monnaies offertes en *ex-voto*. Bientôt la Gabelle interdit l'accès de la source et, en 1748-1750, d'après Courtépée, le directeur de la ferme de Chalon-sur-Saône fit « jeter beaucoup de mercure dans les trous d'où provenait la source, ... maçonner dessus et remplir le bassin de matière fécale ». (COURTÉPÉE, *Description du duché de Bourgogne*, t. II, p. 349 ; cf. Pierre QUARRÉ, *Les merveilleux effets de la nymphe de Santenay, au duché de Bourgogne, où il est successivement traité de son origine, propriété et usage*, Dijon, 1633, in-4°, p. 47 ; DE LONGNY, *Notice archéologique sur Santenay*, dans *Mém. Soc. Éduenne*, nouv. série, t. XII, 1883, p. 125-127). Cependant des deux temples jumeaux du Mont-de-Sène, l'un était, d'après les sages conclusions de Bulliot, consacré à Mercure, l'autre à la divinité d'une fontaine voisine, distincte de la fontaine salée de Santenay.

(2) Sur ces phallus perforés pour être appendus dans un sanctuaire, cf. BONNARD et PERCEPIED, *La Gaule thermale*, Paris, 1908, p. 301.

Les poètes et humanistes du XVIIe siècle, nourris de l'antiquité classique, étaient familiers avec cette coutume de suspendre devant l'image d'un dieu (Apollon par exemple) la représentation sculptée de l'organe viril de la génération, à la suite d'une guérison ou d'un accroissement de puissance génésique. Témoin cette strophe de Mathurin RÉGNIER à la fin de son poème sur la *C(haude) P(isse)* :

Pour récompense, dans ton temple,
Servant de mémorable exemple
Aux joueurs qui viendront après,
J'appendray la mesme figure
De mon cas malade en peinture,
Ombragé d'ache et de cyprès.

Cf. *Œuvres complètes*, éd. Jean PLATTARD, Paris, Belles-Lettres, 1930, p. 169 (avec la coquille déplorable : *j'apprendray*).

d'osier, signée du fameux céramiste *Pistillus*, et ceux d'une Vénus sortant du bain, dans une niche à fronton triangulaire. D'autres statuettes du même genre ont été mises au jour depuis lors, notamment une figurine vêtue, à la mode gauloise, de braies collantes et d'une tunique serrée à la taille par une ceinture (1) ; cette curieuse statuette, d'un type beaucoup plus rare que les Vénus et les *Matres*, se trouvait dans le portique BF des thermes des femmes, en bordure de l'esplanade du temple, dans une couche archéologique datant du IIe ou, au plus tard, du IIIe siècle. Elle attesterait, s'il en était besoin, que le costume indigène s'était maintenu en Gaule, surtout loin des grands centres urbains, plusieurs siècles après la colonisation romaine (fig. 22).

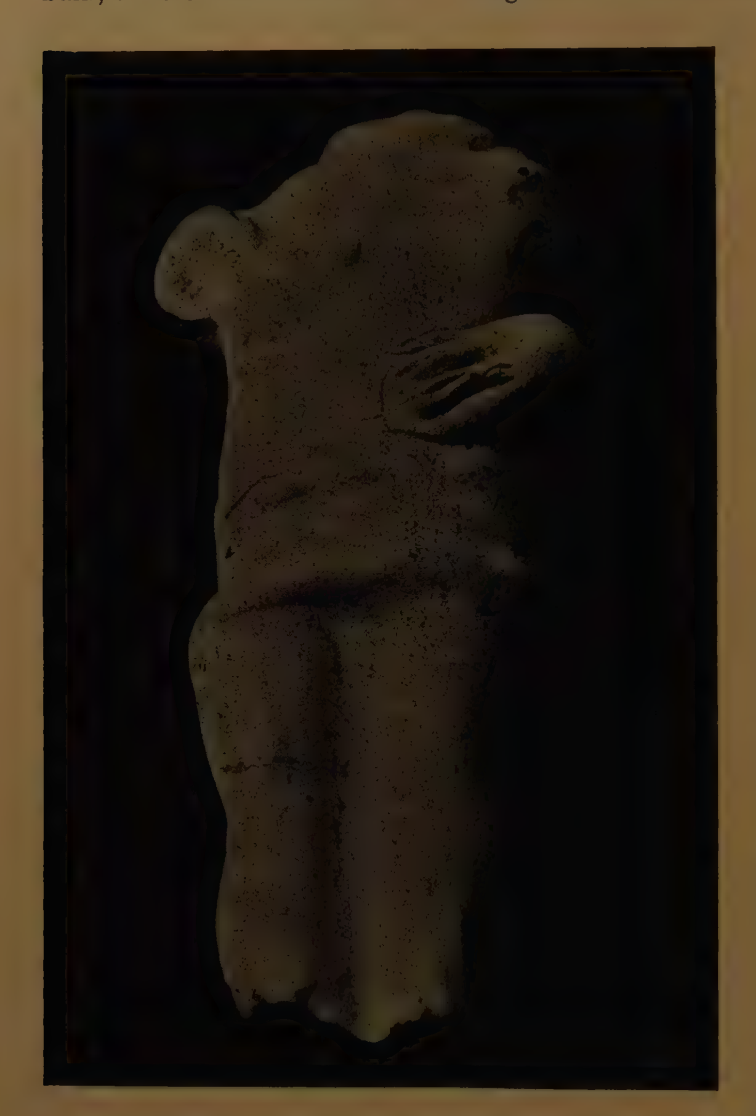


Fig. 22. Figurine en terre cuite blanchâtre, trouvée dans le portique BF et représentant un personnage vêtu à la gauloise : braies collantes et tunique maintenue autour de la taille par une ceinture.

Mais toute cette imagerie populaire, et plus encore les représentations sculptées de membres humains, s'achetaient à prix plus ou moins élevé selon les temps et les lieux ; les petites bourses évitaient ces dépenses en employant comme *ex-voto* quantité de menus objets, trouvés çà et là dans la vie courante,

(1) Voir sur cette statuette la note que j'ai insérée au *Bull. de la Soc. Nat. des Antiquaires de France*, 1939-1940, p. 162-169.

et auxquels les croyances vulgaires attribuaient une origine surnaturelle ou des vertus mystérieuses. De là vient que nous trouvons en nombre appréciable, aux abords du temple, des silex taillés de toute forme, des hachettes en pierre polie, des fossiles de toute catégorie : fusaïoles, oursins, ammonites ou bélemnites (1), des bois de cervidés, des défenses de sangliers, des coquilles de crustacés, tout le bric-à-brac pittoresque et touchant de la dévotion à bon marché. Les Gallo-romains, à ce qu'il paraît, estimaient déjà que « la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne ».

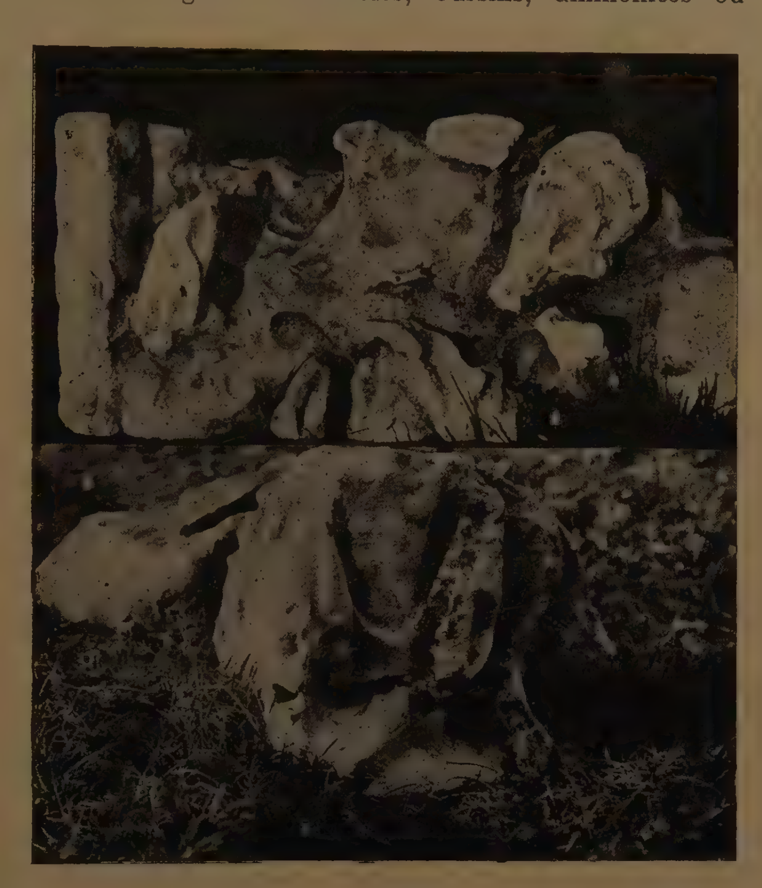


Fig. 23. Les deux assises inférieures d'un bas-relief gallo-romain trouvé dans l'ancien lit de la Cure et provenant du « temple de source ».

Le nom de la divinité spécialement honorée aux Fontaines-Salées ne sera sans doute jamais connue si une inscription ne vient le révéler ; or le défaut total d'inscriptions sur pierre ne laisse que peu d'espoir en ce sens. Il se pourrait cependant que nous ayons déjà mis la main sur plusieurs éléments de l'image monumentale qui la représentait dans son temple. La trouvaille remonte à septembre 1937 ; à l'extrémité du terrain des fouilles, à plus de 50 mètres au nord-est des thermes, et à peu de

(1) Lorsque Bulliot fouilla en 1872-1873 le temple de source de la *Dea Bibracte*, au sommet du Beuvray il trouva dans l'intérieur de la *cella* « une ammonite du terrain jurassique, trouée pour être suspendue... ; au dehors, un fragment de terre cuite grise paraissant un objet phallique et une petite hachette polie en pierre verte ». Dans une dépendance du temple, étaient dispersés des fragments de « figurines en terre blanche de l'Allier, dont une fée ou Vénus exprimant l'eau de sa chevelure » (*Fouilles du Mont Beuvray de 1867 à 1885*, t. II, Autun, 1899, p. 186).

distance du lit actuel de la Cure, nos ouvriers étaient occupés à creuser une profonde tranchée d'assainissement, en dehors de toute préoccupation proprement archéologique, lorsqu'ils dégagèrent, au fond de l'ancien lit de la rivière, parmi le sable et les galets, deux assises d'un bas-relief en pierre tendre, passablement mutilées et rongées par les eaux. En raison du poids considérable de ces deux blocs, on eut la plus grande peine à les hisser au niveau de la prairie où j'ai pris de chacun d'eux les photographies que je reproduis ci-dessus, artificiellement juxtaposées, afin de mieux suggérer l'aspect d'ensemble de la sculpture (1) (fig. 23).

Les deux assises retrouvées constituaient la partie inférieure du monument, qui paraît n'avoir été sculpté que sur une seule de ses faces. On distingue un personnage debout dans une niche aux rebords droits et nettement accusés. Ce personnage, probablement masculin, est enroulé de lourdes draperies, d'un mouvement assez compliqué et grandiloquent, qui ne laissent pas entrevoir un style fort élégant et qui donneraient l'impression du IIIe siècle plutôt que du Ier. La main droite, relativement bien conservée, permet de supposer que le bras droit était baissé et tenu à quelque distance du corps ; dans la main, une hampe. La main gauche semble avoir tenu une corne d'abondance.

Plutôt que de se livrer à des hypothèses fragiles, mieux vaut se demander, en souhaitant la découverte de l'assise supérieure du bas-relief — celle qui figurait la poitrine et la tête — quelles circonstances ont bien pu faire jeter dans le lit de la Cure un monument religieux de cette sorte. Pourquoi ce monument, qui provient évidemment du temple voisin, a-t-il été transporté en cet endroit et enfoui dans le sable de la rivière, à plus de 2 mètres de profondeur ? Qui avait intérêt à dissimuler ainsi cette image d'une divinité longtemps vénérée ? Qui s'est imposé le pénible travail de transporter ici ces massifs dés de pierre, afin de les cacher à tous les regards ? Poser la question, c'est déjà la résoudre : *is fecit cui prodest.* Les premiers apôtres du christianisme dans la région, au IVe ou au Ve siècle, pour mieux détourner de cette « idole » les hommages obstinés des paysans, ont pris le parti de la précipiter dans un trou quelconque du rivage de la Cure (2). Sans chercher d'exemple hors du pays éduen, c'est de la même façon que l'Apollon colossal d'Entrain-sur-Nohain (Nièvre) fut, à la même époque et pour les mêmes motifs, jeté, la face la première, dans un

(1) Ces deux assises de pierre sont actuellement entreposées au village de Foissy-lès-Vézelay, chez Mme Wafflart, en attendant l'aménagement d'un musée archéologique assez vaste pour recevoir toutes les antiquités découvertes dans les fouilles.

(2) L. Bonnard (*loc. cit.*, p. 138) remarque que certains établissements thermaux, associés à un temple de source, ont peut-être plus souffert des chrétiens que des invasions barbares : « La mutilation systématique des statues, leur précipitation dans les puits, le martèlement voulu des inscriptions peuvent être retenus comme des indices d'une dévastation... visant plus spécialement le côté religieux des établissements... »

marécage ; il n'en fut exhumé qu'à la fin du XIXe siècle, au gré du hasard, par des terrassiers qui creusaient le caveau funéraire des châtelains du pays ; il décore aujourd'hui les douves du château de Saint-Germain-en-Laye. Or la « passion » de saint Pèlerin *(Peregrinus)*, premier évangélisateur de l'Auxerrois à la fin du IIIe siècle ou au début du IVe, raconte que Peregrinus trouva la mort à Entrain *(Intaranum)*, alors qu'il y était allé déclamer, un jour de fête solennelle, contre les « faux dieux » et spécialement contre les statues colossales qui avaient été consacrées à Jupiter et à Apollon — *Jovis vel Apollinis portenta* (1). A Vercellacus comme à Intaranum, les zélateurs du Christ n'ont pas eu de cesse qu'ils n'eussent martelé, brisé, jeté bas et enfoui les statues des anciens dieux.

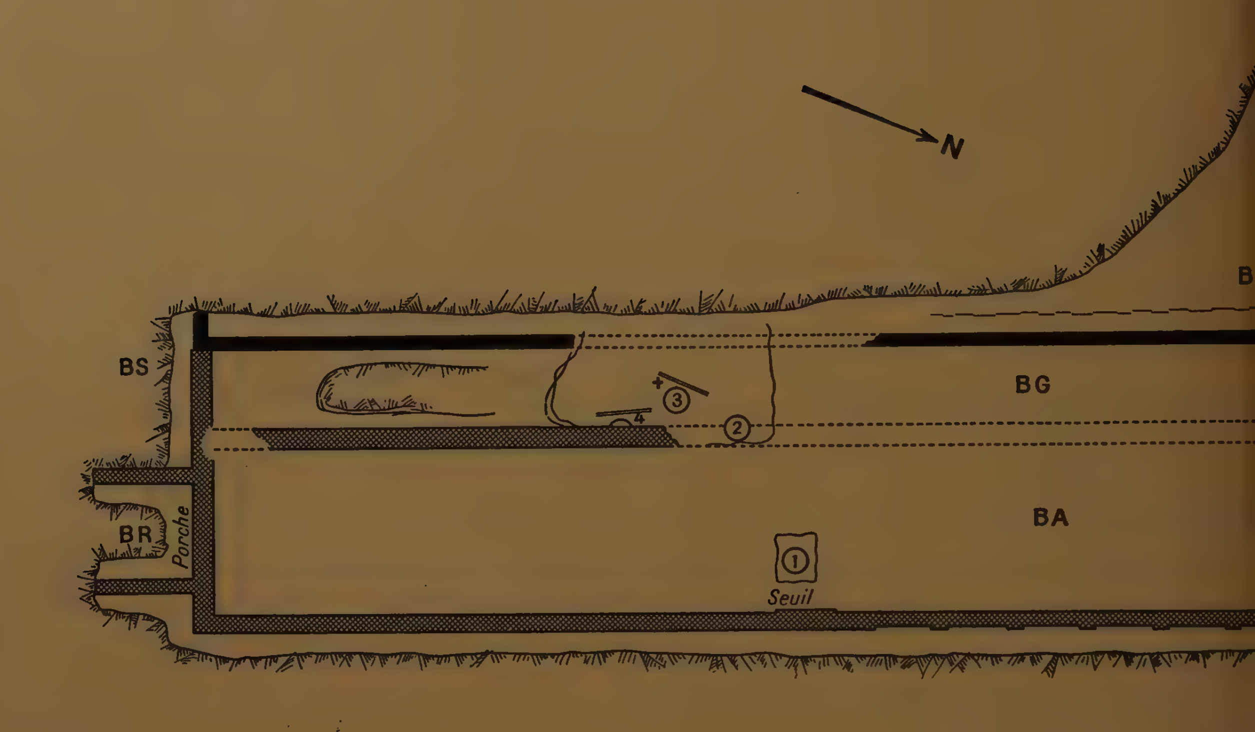
La pierre blanchâtre, très friable, dans laquelle le bas-relief dont nous parlons a été sculpté, n'est pas une pierre du pays et elle se distingue aisément, par son grain et sa couleur, des pierres calcaires employées dans la construction des thermes ou du temple. Nous avons pourtant remarqué, à plusieurs reprises, mes collaborateurs et moi en déblayant le portique BG, au cours de la campagne 1942, des fragments de pierre blanche absolument identique et portant des traces de sculptures (2). Ce nouvel indice nous confirme dans l'opinion que le bas-relief à assises multiples s'élevait primitivement dans le « temple de source », peut-être à l'intérieur de l'enceinte sacrée BO. Malheureusement l'acharnement qui fut mis à détruire ce monument et à le faire disparaître est de mauvais augure quant à l'état de détérioration où nous pouvons craindre de trouver l'autel du dieu : *Di omen avertant !*

Quoi qu'il en soit, le temple des Fontaines-Salées n'étant pas encore déblayé dans ses parties essentielles, je me serais abstenu de toute comparaison avec les plans d'autres *fana* du même genre, si je n'avais pas noté une similitude véritablement surprenante entre les parties déjà explorées et celles qui leur correspondent dans le temple du Montmartre, à 4 km. d'Avallon et à 6 km. des Fontaines-Salées. Le temple du Montmartre, sur le territoire communal de Vault-de-Lugny, occupe une butte arrondie de 357 mètres d'altitude, au-dessus de la vallée du Cousin, affluent de la Cure. Les ruines ont été fouillées du 25 novembre au 15 décembre 1822 par l'architecte Caristie en présence de deux anciens magistrats, Préjean et Malot, archéologues amateurs, qui en ont écrit chacun une description (3). L'abbé Parat reprit les recherches

(1) *Passio sancti Peregrini, primi Autissiodorensis episcopi*, dans *Acta Sanctorum Maii*, t. III, p. 563. Le texte semble du VIe ou VIIe siècle.

(2) Le 15 septembre 1943, au niveau des fondations du mur ouest du péribole BO, a été trouvée une pierre blanche parallélipipède, de même grain et de même aspect que celle du bas-relief découvert en 1937, et présentant, sur une face et un côté, les mêmes détériorations. [Note ajoutée en octobre 1943.]

(3) P(RÉJEAN), *Découverte d'un temple romain, en 1822, à une lieue d'Avallon, en Bourgogne*, à la suite de *Voyage à Pompéi*, Avallon, 1829 ; MALOT, *Découverte d'un monument antique sur le Mont Marte* [sic], *près d'Avallon, en 1822*, dans *Bull. Soc. d'Études d'Avallon*, 1868.

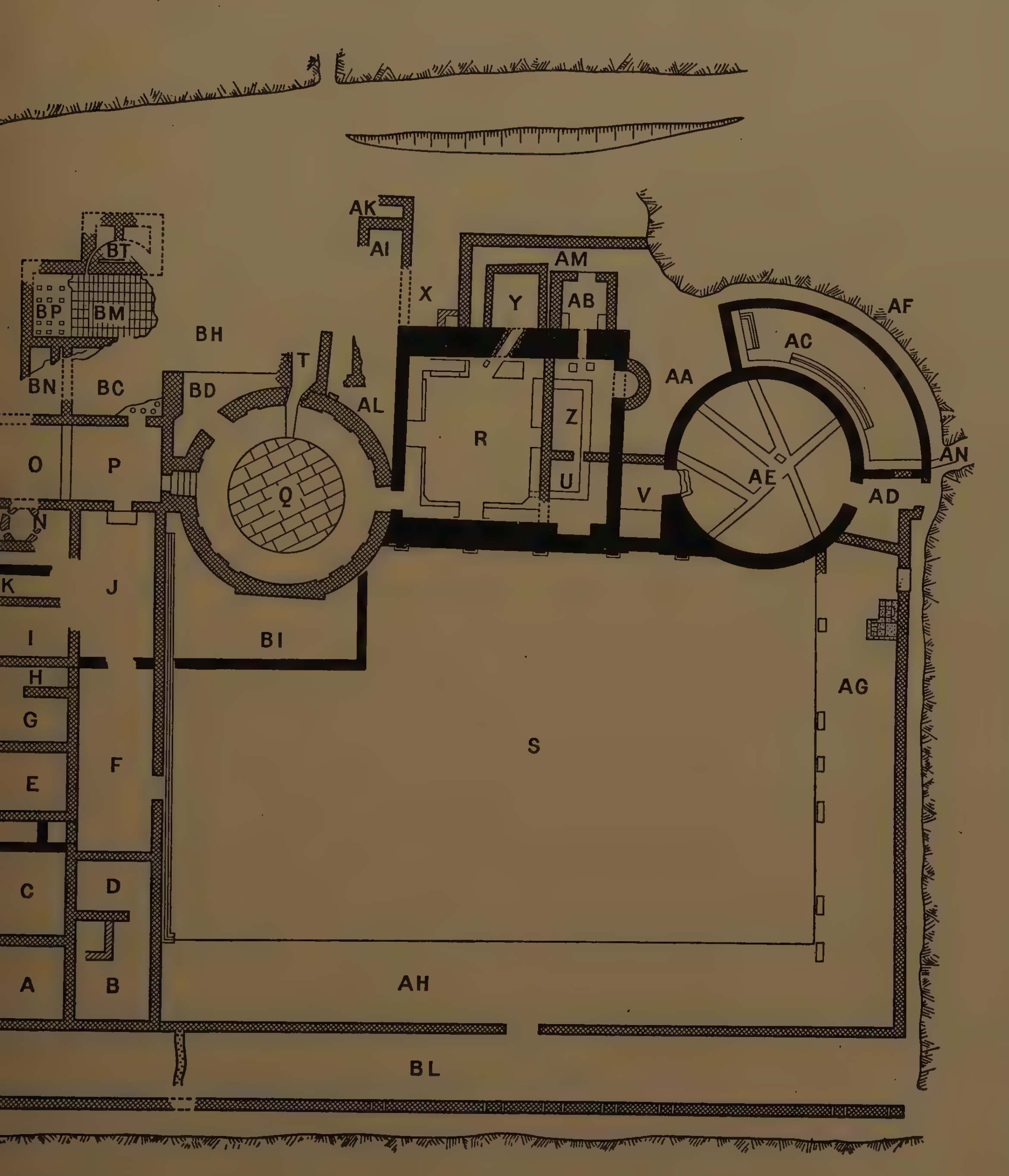


Plan général d

La porte indiquée au-dessus de A

Des portes ont existé au côté nord de la chambre H et du coulo

Ces ouvertures ont é



nes-Salées.
mnée à la troisième époque.
u'au milieu du côté nord de la salle BA (en face de *Seuil*).
oisième époque.

sur cet emplacement durant les hivers 1907 et 1908 et en publia les résultats en 1922 (1). Je reproduis ici un plan manuscrit dressé par l'abbé Parat lui-même et conservé au musée d'Avallon (fig. 24).

Comme aux Fontaines-Salées, la façade est tournée vers l'orient. Le temple proprement dit est formé d'une salle à peu près carrée de 9 m. 10 sur 9 m. 80 enfermée dans une seconde salle de 16 m. 20 sur 16 m. 90 de côté, ce qui détermine une galerie tout autour de la *cella*. Les deux salles concentriques ont leur porte vers l'est, dans le même axe. Le temple proprement dit est entouré d'un mur de clôture ou péribole.

Du côté de l'est s'étend d'abord une cour en terrasse, longue de 22 mètres et large de 6 m. 50, que l'abbé Parat appelait « esplanade » : elle correspond à l'espace BO des Fontaines-Salées. En avant de cette terrasse se trouve une grande salle qui mesure extérieurement 22 mètres sur 11 m. 50 ; elle correspond au bâtiment BA-BG des Fontaines-Salées. On y accédait par un porche situé au sud (2), large de 3 m. 60, profond de 4 m. 60, qui est l'exact pendant du porche BR des Fontaines-Salées. Comme aux Fontaines-Salées, le bâtiment annexe du temple est divisé en deux parties très inégales : une grande salle, une sorte de galerie (3). Une différence notable consiste en ceci : au Montmartre, cette galerie, qui mesure 3 mètres sur 10 m. 50, est parallèle au mur nord de la grande salle, alors qu'aux Fontaines-Salées la galerie BG est parallèle au mur ouest de la grande salle BA. Tandis qu'aux Fontaines-Salées le péribole sacré BO, du côté du bâtiment annexe, est délimité par un massif de soutènement qui longe le mur ouest du portique BG, la terrasse qui, au Montmartre, s'étend devant la porte du temple est délimitée à l'est par un mur qui longe, à 0 m. 60 de distance, le mur ouest du bâtiment annexe et détermine ainsi, entre eux, une rigole pour l'écoulement des eaux de pluie, dallée en partie avec des tuiles à rebords (4).

Bref les plans des bâtiments qui, ici et là, forment l'avant-corps oriental du sanctuaire, ne diffèrent que sur des points de détail ; les similitudes sont telles qu'il faut admettre que l'un des deux architectes connaissait le temple voisin — il n'y avait pas deux lieues de l'un à l'autre — et s'inspirait de certaines de ses dispositions. La question de la priorité est d'ailleurs difficile à trancher. L'unique inscription trouvée au Montmartre est la dédicace à Mercure, gravée sur

(1) A. Parat, *Le temple romain de Montmartre*, dans *Bull. Soc. Sciences de l'Yonne*, LXXVI, 1922, p. 243-266 et nombreuses planches. Contrairement à l'opinion de L. Bonnard, *La Gaule thermale*, p. 240-242, je n'oserais affirmer que le Montmartre fût un temple de source, bien que l'on voie, à proximité des ruines, deux ruisseaux pérennes : la fontaine des Fosses et celle de Bel, située juste au-dessous du temple et près de laquelle on trouva, en 1770, des fragments de marbre blanc. Au village même de Vault-de-Lugny existe une fontaine salée (2 grammes de sel par litre), sur la rive droite du Cousin, un peu en aval du pont, à l'intérieur d'une propriété privée.

(2) Ce porche est qualifié de « petite chambre » sur le plan de l'abbé Parat.

(3) Le plan de l'abbé Parat désigne cette galerie du nom de « chambre ».

(4) Cette rigole est qualifiée d' « aqueduc » sur le plan de l'abbé Parat.

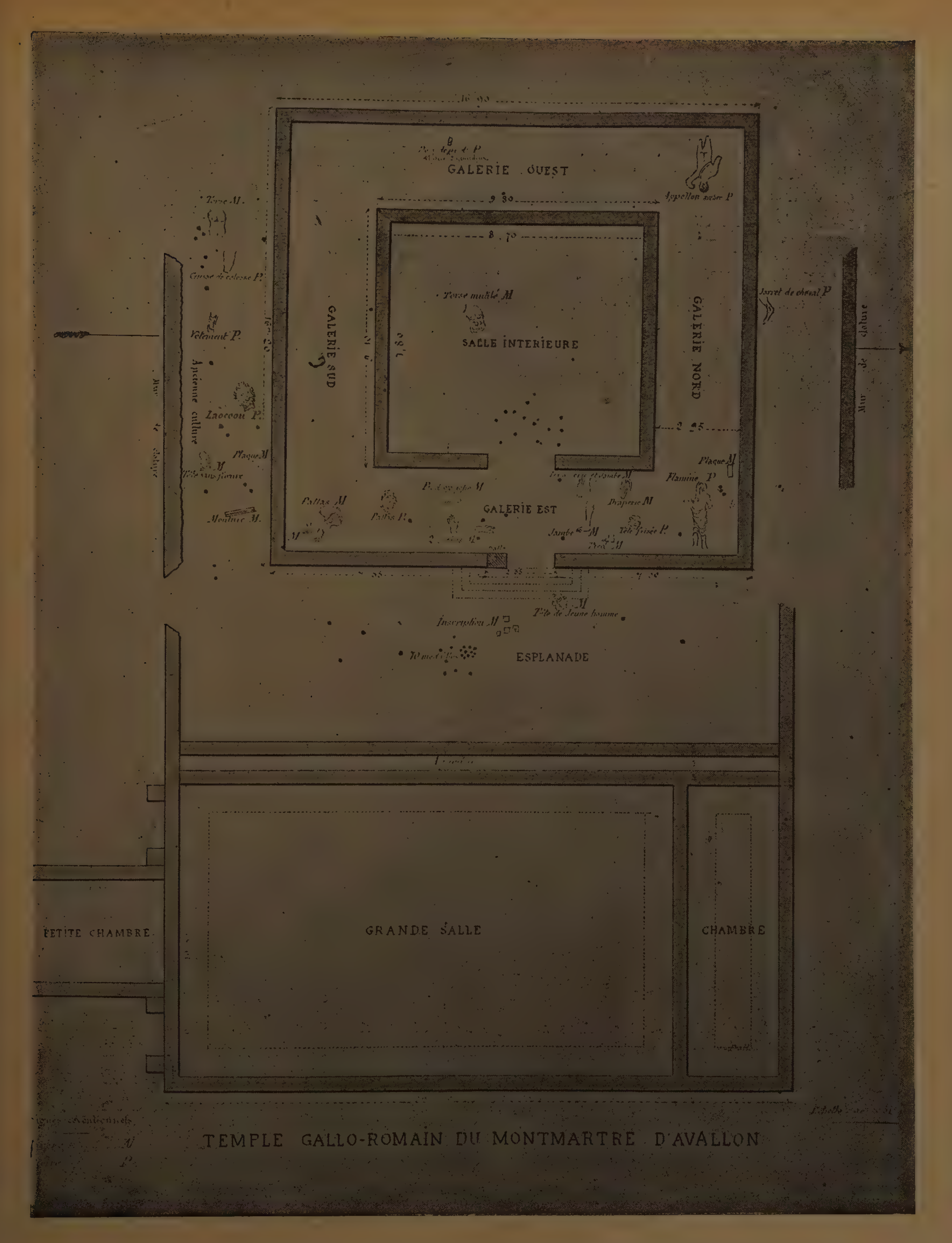


Fig. 24. Plan du temple de Mercure sur le Montmartre, près d'Avallon (fouilles de l'abbé Parat, 1907-1908). Le péribole du temple est précédé d'un avant-corps analogue à l'édifice BA-BG des Fontaines-Salées.

une plaque de marbre blanc de 0 m. 49 sur 0 m. 48 (C. I. L., XIII, nº 2839) ; elle est en belles capitales, que le commandant Espérandieu datait « du milieu du Ier siècle » (1). L'abbé Parat admet que le Montmartre a connu au IIe siècle sa grande époque de prospérité et que son abondante statuaire, aujourd'hui conservée au musée d'Avallon, remonte en général à cette époque. Les deux temples voisins sont donc à peu près contemporains.

Au Montmartre, le grand bâtiment annexe qui précède le temple à l'est n'a jamais été exploré à fond. Caristie, en 1822, en a simplement reconnu l'existence ; Préjean et Malot le prenaient pour le « logement des gardiens ». L'abbé Parat se promettait de le fouiller entièrement en 1907, mais il dut y renoncer, faute de ressources, et il se contenta en 1908 de mener, le long des murs, à l'intérieur, une petite tranchée qui demeura sans résultats (2). C'est là une lacune regrettable, car une exploration totale et approfondie aurait sans doute permis de préciser l'usage auquel servait cette dépendance du temple.

§ III. — Les puits a cuvelage de bois

Nous aurions pu nous contenter de déblayer les salles BA et BG jusqu'au niveau du béton blanchâtre qui en formait le sol. Mais M. Robert Dauvergne a eu, dès le début, l'intuition que ce béton recouvrait des vestiges plus anciens ; c'est lui qui a pris l'initiative de faire descendre la fouille d'un mètre et demi plus bas, et bien lui en a pris. Le 17 septembre, au milieu de la salle BA et à proximité du seuil ménagé au centre de la façade, une tranchée profonde, après avoir traversé une couche d'argile, puis une couche de sable, mettait à découvert, à 1 m. 42 au-dessous du niveau de la prairie, la margelle en bois, bien conservée, d'un puits circulaire de 1 mètre de diamètre extérieur et 0 m. 80 de diamètre intérieur



Fig. 25. Margelle du puits à cuvelage monoxyle nº 1, découvert le 17 septembre 1942.

(1) D'après Parat, *loc. cit.*, p. 256.
(2) *Loc. cit.*, p. 248.

(nº 1 du plan et fig. 25). La paroi, d'une épaisseur moyenne de 0 m. 10 et d'une profondeur de 1 m. 60, est monoxyle : elle est faite d'un gros tronc de chêne évidé intérieurement. La matière ligneuse, baignant dans l'eau et à l'abri de l'air, ne s'était pas altérée depuis tant de siècles.

Peu après, à 5 mètres au sud-ouest de ce premier puits, sous une brèche du mur oriental de BA, apparaissait un second puits de même diamètre (nº 2 du plan) ; puis, 2 mètres plus loin, un troisième puits (nº 3 du plan), au milieu du portique BA, était flanqué d'un pieu enfoncé dans le sol (la partie supérieure pourrie), tandis qu'un madrier était couché dans la vase le long du pieu et du puits (fig. 26). *Des couches alternées d'argile et de mousse avaient été disposées au-dessus des puits par ceux qui les avaient comblés*, c'est-à-dire par les constructeurs gallo-romains des salles BA et BG. Ces lits d'argile et de mousse avaient certainement pour but d'empêcher les résurgences de l'eau à travers le sol des édifices construits au-dessus.



FIG. 26. Dégagement du puits nº 3. L'eau qui a envahi la fouille ne laisse apercevoir qu'une partie de la margelle ; l'autre moitié est très dégradée.

Le 18 septembre, un quatrième puits, de mêmes dimensions que les trois premiers (nº 4 du plan), fut dégagé, recouvert en son milieu par la semelle du mur qui sépare BA de BG. Là aussi, un gros madrier était allongé dans la vase auprès de l'orifice du puits. Les couches de protection au-dessus de son ouverture étaient ainsi réparties de haut en bas : 0 m. 10 d'argile gris-bleu, un lit de mousses vertes d'une fraîcheur de coloris et d'une conservation surprenante, puis du sable.

Quand l'eau du premier puits dégagé se fut reposée et clarifiée, on put en apprécier la saveur : elle était nettement salée. Après évaporation, elle laissait dans un récipient un notable dépôt de sels minéraux. (1) Aucun doute n'était

(1) L'analyse d'un litre d'eau prélevée dans le puits nº 1 par M. Robert Dauvergne et analysée par M. Le Strat, ingénieur chimiste, a donné les résultats suivants, en milligrammes : chlorure de sodium : 4.055 ; chaux : 400 ; sulfates : 110 ; magnésie : 34 ; fer : 0,10 ; résistivité électrique : 150 ohms. Cette composition est celle d'une eau minérale.

plus possible : nous avions découvert des puits de captage des eaux salées antérieurs à la construction des édifices BA et BG, puisque les fondations de ces édifices passaient au-dessus de deux de ces puits et que les deux autres puits avaient été recouverts par les constructeurs d'un béton sur hérisson.



Fig. 27. Puits à balancier *(tolenno)* représenté sur une mosaïque de la villa des *Laberii* à Oudna (Tunisie). D'après P. Gauckler, *Monuments Piot*, III, pl. XXII.

La présence du pieu solidement planté verticalement près de l'un de ces puits et flanqué d'un madrier horizontal évoquait immédiatement un système tout primitif de puisage de l'eau, celui du balancier, le *tolenno* des Latins (fig. 27), encore usité à l'heure actuelle, non seulement en Orient, en Grèce, en Égypte, mais aussi dans bien des provinces de France (1). Le madrier horizontal, pivotant

(1) Cet appareil très simple était en usage dans toute l'antiquité aussi bien chez les Grecs, qui le nommaient κήλων et κηλώνειον, que chez les Latins qui l'appelaient *tolenno* (ou *tolleno ?*), mot qu'ils avaient peut-être emprunté aux Étrusques. Festus définit ainsi le *tolenno : est genus machinae quo trahitur aqua, alteram partem praegravante pondere, dictus a tollendo* (*Sexti Pompei Festi De verborum significatu...* éd. W. M. Lindsay, Leipzig, Teubner, 1913, p. 490, 3). Une mosaïque de la villa des *Laberii* à Uthina (Oudna, à 25 km. au s. de Tunis) représente cet appareil rudimentaire : à l'une des extrémités du fléau, oscillant

sur le sommet du gros pieu dressé, recevait un récipient à l'une de ses extrémités et un contrepoids de l'autre côté. La présence d'un second madrier couché auprès du puits nº 4 vient confirmer cette interprétation. Donc ces puits supposent une installation de plein air, essentiellement rudimentaire et rustique, en contraste absolu avec le luxe raffiné des thermes gallo-romains. Le fait que ces quatre puits à coffrage de bois de chêne sont juxtaposés dans un faible espace, à quelques mètres les uns des autres, montre que le système de puisage était d'un faible rendement : on y avait suppléé en multipliant le nombre des puits qui donnaient accès à la nappe sous-jacente d'eau minérale. Au reste, tout laisse supposer que ces quatre puits ne sont pas les seuls et que d'autres seront découverts au fur et à mesure que le remblai supérieur sera enlevé.

J'estime que ces puits de bois n'ont jamais pu alimenter les thermes gallo-romains. Non seulement leur débit aurait été insuffisant, mais leur situation ne s'y serait pas prêtée : il fallait, pour fournir l'eau aux diverses piscines, des bassins de captation situés au-dessus d'elles, en montant vers l'ouest. D'ailleurs, les deux grandes piscines chauffées, Q et R, ont leur adduction d'eau du côté de l'ouest. On peut présumer que les puits en usage à l'époque des thermes, surtout à partir de la reconstruction du IIe siècle, étaient situés à mi-côte, au-dessus du fond de la vallée, maçonnés et cimentés, comme ceux qui subsistent encore aux thermes d'Évaux dans la Creuse (1).

Durant le Ier siècle de notre ère et le début du IIe, jusqu'à la construction de l'édifice annexe BA-BG en avant du péribole BO, les puits de bois subsistaient à l'orient du temple, mais à titre de survivance du passé, car leur rusticité contrastait avec l'ampleur et le luxe des constructions voisines. Situés à une cinquantaine de mètres seulement de la butte de sable qui recélait le « champ d'urnes », ces puits, qui avaient été supplantés dans l'usage pratique par des installations plus modernes, demeuraient sans doute pour les pèlerins un objet de

sur un pieu fourchu, est suspendu le seau qui s'enfonce dans le puits ; l'autre est muni d'un contrepoids et un valet manœuvre le balancier pour donner à boire à un cheval, dans une cour de ferme. Cf. P. Gauckler, *Le domaine des Laberii à Uthina*, dans *Monuments Piot*, III, 1896, p. 200 et sq., pl. XXII ; Daremberg-Saglio, III, p. 1468, fig. 47-56, s. v. *Machina*. Le *tolenno* était également employé comme machine de guerre dans les sièges, pour élever les soldats assaillants à la hauteur du mur des assiégés ; cf. à ce sujet l'article de Friedrich Lammert, dans Pauly-Wissowa, *Real-encyclopädie*, 2e série, t. VI, Stuttgart, 1937, col. 1677-1679, auquel j'emprunte cette définition de Végèce : *tolleno dicitur quotiens una trabes in terram praealta defigitur, cui in summo vertice alia transversa trabes longior, dimensa medietate, conectitur eo libramento ut, si unum caput depresseris, aliud erigatur* (*Epitoma rei militaris*, IV, 21).

(1) Cf. Dr Janicaud, *Évaux gallo-romain*, Guéret, 1934, p. 161. Les puits gallo-romains d'Évaux étaient construits tantôt en pierre, tantôt en briques ; l'un d'eux était tubé de plomb sur toute sa hauteur. Les margelles étaient formées généralement d'un bloc de granit évidé, parfois doublé à l'intérieur d'une feuille de plomb. Voyez également Dr A. Morlet, *Captage gallo-romain de la source de l'Hôpital* [à Vichy]. dans *La Presse Médicale*, nº 30, 14 août 1943, p. 445. La source Chomel, à Vichy « s'élevait dans une cheminée maçonnée ayant 0 m. 86 de section », au centre d'un massif de béton considérable. La source de l'Hôpital était captée par un puits en pierre taillée autour duquel s'étendait un vaste massif de béton. A Plombières, les Gallo-romains avaient entouré chaque source « d'un puissant barrage circulaire de grès vosgien, qu'ils entourèrent ensuite d'une masse énorme de béton » (J. Guiart, *Les villes d'eaux de la Gaule romaine*, p. 56 et 68).

vénération. Plus d'un dévot, avant de pénétrer dans le sanctuaire, devait s'arrêter auprès des margelles et y puiser l'eau bienfaisante. Quand les constructeurs de BA et de BG osèrent, pour agrandir les locaux sacrés, recouvrir les puits de couches alternées de sable et d'argile pétrie de mousse, j'imagine qu'ils firent quelque peu figure de novateurs. Au reste, ces novateurs eurent grand soin de ne rien briser : ils ont laissé telle margelle intacte, tel pieu est resté planté; les balanciers sont demeurés couchés auprès des puits qu'ils avaient longtemps desservis.

Mais une fois énoncé ce fait que les quatre puits à cuvelage de bois sont antérieurs à la construction des thermes gallo-romains, il serait téméraire, pour le moment du moins, de vouloir préciser davantage l'époque de leur aménagement. La date la plus récente qu'on puisse leur supposer est le Ier siècle de notre ère : voilà le *terminus ad quem*. Cela n'exclut point qu'ils puissent être beaucoup plus anciens et peut-être antérieurs à la colonisation romaine de la Gaule.

Au cours de la campagne de 1942, nous n'avons pas eu le loisir ni le matériel nécessaire pour procéder au déblaiement méthodique de ces puits ; nous espérons réaliser ce programme dans un avenir prochain. Peut-être aurons-nous alors des éléments positifs pour reprendre la question de l'âge de ces puits sur des bases plus fermes et pour déterminer l'étendue de la période où ils ont été en usage. Nous ne pouvons malgré tout nous dispenser d'établir dès maintenant une comparaison sommaire avec d'autres puits à cuvelage de bois découverts sur d'autres points de la Gaule.

On a déjà signalé sur le sol français un bon nombre de puits à cuvelage de bois, attribués parfois aux Gaulois, plus souvent aux Gallo-romains. Ces puits peuvent tous se ramener à trois types : 1° *Coffrages rectangulaires en madriers et en planches ;* 2° *Troncs d'arbres évidés ;* 3° *Segments de troncs évidés adaptés les uns aux autres pour obtenir un plus grand diamètre.*

Bien que les quatre puits actuellement visibles aux Fontaines-Salées se rattachent au second type, nous donnerons aussi quelques exemples du premier et du troisième, afin de bien mettre en relief les caractères qui distinguent ces différents modes de cuvelage (1).

1) *Coffrages rectangulaires en madriers et en planches.*

A ce premier type se rattachent les puits de mines boisés comme ceux que M. R. Thouvenot signale en Espagne à l'époque romaine (2) ou tel bassin

(1) Depuis le moment où j'écrivais ces lignes, deux autres puits circulaires en bois ont été découverts aux Fontaines-Salées, en septembre 1943 : l'un est monoxyle, mais l'autre est constitué par un assemblage de douves. [Note ajoutée en octobre 1943.]

(2) R. Thouvenot, *Essai sur la province romaine de Bétique*, dans *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 149, 1940, p. 252, fig. 13. Les puits de mines sont tantôt circulaires et maçonnés, tantôt rectangulaires et boisés, mais il n'y a pas de puits boisés circulaires. Je remercie M. Adrien Blanchet d'avoir attiré mon attention sur cette remarque de M. Thouvenot.

formé de quatre planches de chêne comme celui que Victor Pernet trouva en 1895-96 en explorant la fontaine Sainte-Reine d'Alise (1). L'un des exemples les mieux observés de cette catégorie de puits est certainement celui de Saulx, près de Decize (Nièvre), à 1.800 mètres à vol d'oiseau de cette ville, à peu de distance du château de Saulx, au lieudit *L'Eau Salée*. Là se trouve une source « sulfatée, sodique et magnésienne », dont le captage, présumé gallo-romain, fut exploré méthodiquement en 1912 et décrit par L. Bonnard (2). L'eau émergeait, à 13 mètres de profondeur, d'une sorte d'entonnoir creusé dans le grès ; le griffon était surmonté d'un battage de mousse, puis d'une dalle de pierre ronde percée en son centre d'un trou circulaire. L'eau, passant par cet orifice, s'engageait dans une colonne ascensionnelle, constituée par un conduit vertical en bois, de forme carrée, haut de 1 m. 50, dont la partie supérieure se raccordait à une pièce de bois rectangulaire, percée d'un trou carré et disposée horizontalement. Cette pièce de bois rectangulaire formait elle-même le fond d'un bassin à peu près carré, construit en « madriers de chêne, assemblés aux angles à mi-bois et calfatés avec de la mousse ». Ce bassin, où l'eau de la source était recueillie, avait trois étages superposés, de hauteurs et de largeurs croissantes, le plus petit au fond et le plus grand au sommet. On recueillit en le déblayant plusieurs statuettes en terre blanche de l'Allier et des monnaies romaines, allant de Domitien à Claude le Gothique, le tout ayant servi d'*ex-voto*.

A Royat (Puy-de-Dôme), en déblayant la source Saint-Mart en 1876, on rencontra un puits carré, formé de madriers de sapin, de 1 m. 20 de longueur. « De chaque côté, les madriers superposés s'enchevêtraient au moyen de baguettes et de rainures alternées ; les bouts, munis successivement de tenons et de mortaises, assuraient l'immobilité de la charpente et prévenaient toute fuite et tout mélange d'eau étrangère (3). »

A Ydes (Cantal, arr[t] Mauriac, c[on] Saignes), un puits découvert en 1885, de plan carré, était boisé au moyen de rondins de chêne solidement reliés par des traverses ; au fond de ce bassin, un tronc d'arbre « taillé en forme de bac » était placé sur l'émergence et le forcement des eaux était réalisé au moyen d'un battage d'argile et de mousse (4).

Des puits antiques à coffrage rectangulaire en bois ont été signalés assez souvent dans la Gaule Belgique, par exemple à Steendorp, à Assche et à Thielrode. Les musées royaux d'art et d'histoire, à Bruxelles, conservent une

(1) Cf. *Pro Alesia*, 1915-16, p. 110, et Claudius Vaillat, *Le culte des sources dans la Gaule antique*, Paris, 1932, p. 69.
(2) *Bulletin de la Soc. Nat. des Ant. de France*, 1914, p. 179-181.
(3) L. Bonnard, *La Gaule thermale*, Paris, 1907, p. 389 ; cf. D[r] Petit, *Recherches sur la découverte à Royat de substructions d'un établissement thermal gallo-romain*, 1884.
(4) L. Bonnard, *ibid.*, p. 410 ; cf. D[r] de Ribier, *Ydes, son histoire, ses eaux minérales* 1901.

partie du cuvelage de celui qui fut découvert en 1904 dans les briqueteries de Thielrode (Flandre orientale). L'armature est constituée par quatre poutres de chêne de dix-neuf mètres de hauteur, formant montants. La margelle a 1 m. 20 de côté ; la base, 1 m. 48. Les montants « sont reliés par des entretoises évidées du côté intérieur en segment de cercle, mises par couples sur les faces opposées et fixées par tenons et mortaises. L'intervalle entre les poussards est rempli par deux planches épaisses fixées au moyen de clous... Le fonds du puits était planchéié et ce parquet était surmonté de deux entretoises croisées, destinées à maintenir les quatre montants à leur écartement » (1). L'eau servait à alimenter l'industrie d'un potier, dont l'atelier a été identifié non loin de là (2).

2) *Troncs d'arbres évidés.*

Des troncs d'arbres évidés au feu, puis façonnés au ciseau, ont été employés, pour ne citer que trois cas, aux Fumades (Gard), à La Rochette (Côte-d'Or) et à Contich (Belgique).

Aux Fumades, sur la commune d'Allègre (Gard), lors de la restauration du puits abandonné de la *Font Pudenlo*, en 1876-1877, on découvrit, au-dessous d'un puits circulaire en maçonnerie, un tubage long de 1 m. 90, formé d'un tronc de chêne blanc évidé, qui servait à la captation des eaux sulfureuses froides. De la partie supérieure de ce tube partait un tuyau latéral, creusé, lui aussi, dans une seule pièce de chêne blanc (3).

La fontaine salée de La Rochette, sur la commune de Diancey (Côte-d'Or, arr[t] Beaune, c[on] Liernais) (4), a été fouillée en 1909 par l'architecte Maubon : elle était captée au moyen d'un tronc de chêne évidé au feu et placé verticalement sur l'émergence ; le sommet de ce tube de bois, qui était maintenu par un battage de mousse et d'argile, aboutissait au centre d'un bassin rectangulaire en bois,

(1) Baron DE LOÉ, *Musées royaux d'art et d'histoire à Bruxelles. Belgique ancienne. Catalogue descriptif et raisonné*, III. *La période romaine*, Bruxelles, 1937, p. 54 ; cf. G. WILLEMSEN et L. DE PAUW, *Les puits romains du pays de Waes et les puits roumains en bois*, dans *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, LIX, 5e série, t. IX, 1907, p. 195-205 et pl. I. Je dois ces références à l'obligeance de M. Adrien Blanchet.

(2) La campagne de fouilles de 1943 a montré que les coffrages rectangulaires en madriers et en planches voisinaient aux Fontaines-Salées, avec les puits circulaires cuvelés au moyen d'un tronc évidé ou d'un assemblage de douves. Le 11 septembre 1943 fut découvert, dans le sous-sol du vestibule BA, au niveau de l'orifice des puits circulaires, un bassin carré formé de madriers et de planches ; il avait été comblé avec du sable et recouvert d'une couche d'argile bleue entre deux lits de mousses. Chaque côté du bassin mesure environ 0 m. 60 à l'intérieur ; les parois ne sont pas droites, mais inclinées, en sorte que l'ouverture du bassin va en se rétrécissant du haut vers le bas. [Note ajoutée en octobre 1943.]

(3) L. BONNARD, *ibid.*, p. 265-366, fig. 44 ; cf. G. CHARVET, *Les Fumades*, dans *Mémoire et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, séance du 18 octobre 1879.

(4) Voyez Maurice MAUBON, *Captage antique d'une source salée, découvert à La Rochette (Côte-d'Or), le 12 août 1909*, dans *Bulletin technique de la Suisse Romande*, 62e année, nº 18, 29 août 1936 p. 216-218 (avec plan et coupe). Cet article m'a été communiqué par M. Adrien Blanchet.

formé par huit madriers de chêne s'emboîtant deux à deux dans quatre poteaux rondins plantés aux quatre angles. L'eau de la source montait dans le tube et se répandait dans le bassin placé au-dessus. L'ouvrage était entièrement construit sans chevilles ni tenons, ni clous, ce qui fit supposer à l'inventeur — non sans apparence de raison — qu'il était antérieur à l'époque romaine (1).

En 1905, les travaux de terrassement exécutés près de la gare de Contich (province d'Anvers) ont fait dégager deux puits constitués par des troncs de chênes évidés. Accolés l'un à l'autre, ils avaient une profondeur d'environ 6 mètres, ce qui implique l'emploi de plusieurs troncs superposés. L'un des tronçons retrouvés à 1 m. 40 de hauteur et 0 m. 70 de diamètre ; l'autre, exposé au musée du Cinquantenaire (2), mesure 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de diamètre ; l'épaisseur des parois atteint parfois 0 m. 15. L'évidement a été exécuté avec des outils métalliques, dont les traces sont encore nettes, et la base du second tronçon est taillée en biseau. Le baron de Loé considère les puits de Contich comme contemporains des pirogues monoxyles, faites de troncs de chênes évidés, qu'utilisaient, vers la fin de l'âge du Fer, les habitants des huttes sur pilotis des marais de Nackerspœl (3). Ils sont en effet très probablement préromains.

3) *Segments de troncs évidés adaptés les uns aux autres.*

Même s'il était établi que des puits de cette catégorie aient été aménagés à l'époque gallo-romaine, il n'en resterait pas moins que la technique en était gauloise. Constructeurs plus que médiocres quand il s'agissait d'employer la pierre, les Gaulois étaient des charpentiers, des menuisiers et surtout des tonneliers émérites : à eux revient l'honneur d'avoir substitué « aux amphores de terre cuite les futailles en bois douvées et cerclées » (4). Le mot latin populaire *tunna*, « tonne », est emprunté au celtique ; il n'existe à date ancienne que dans les deux rameaux du parler gallo-roman, celui d'oïl et celui d'oc (provençal et catalan *tona*) (5). Or la facture d'un cuvelage fait de segments de troncs évidés et assemblés s'apparente étroitement à celle d'une tonne. Que l'on songe à ce curieux puits qui fut découvert le 24 avril 1923, à 8 m. 25 au-dessous du niveau actuel de la cathédrale de Strasbourg et dont le fond était constitué par le fût d'un tonneau qu'on a classé comme « gallo-romain », mais qui pourrait

(1) *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XLVIII, 1936, p. 112.

(2) Baron de Loé, *loc. cit.*, p. 49-50, fig. 1 et 2.

(3) Baron de Loé, *Découverte de puits antiques à Contich*, dans *Bulletin des Musées royaux du Cinquantenaire*, 4e année, 1904-1905, p. 95-97.

(4) L'expression est de Jérôme Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain*, Paris, 1934, p. 235. Cf. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, II, p. 295-296 ; V, p. 183-191.

(5) Cf. G. Dottin, *La langue gauloise*, p. 292-293 ; Oscar Bloch, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, II, p. 329, s. v. *tonne*.

tout aussi bien n'avoir été que « gaulois » (1). Le cas a la valeur d'un symbole ; il concrétise la parenté entre les deux techniques.

Le seul puits de ce type exactement décrit est celui qui fut découvert à Grisy, sur la commune de Saint-Symphorien-de-Marmagne (Saône-et-Loire), en 1906-1907, au cours des travaux d'aménagement d'une source salée, riche en chlorure de sodium. Il présente des analogies si évidentes avec les puits des Fontaines-Salées que nous ne pouvons clore ce mémoire sans en donner une description sommaire, d'après le compte rendu des fouilles de MM. Debourdeau et Camusat (2), le commentaire qu'en a fait M. L. Bonnard (3) et une note récente de M. Émile Thévenot (4).

Comme l'a fait remarquer L. Bonnard, alors que les Romains dirigeaient les différents filets d'émergence vers le griffon choisi en disposant sur la roche des couches ou semelles de béton et en laissant des vides aux points de captage, les hommes qui ont aménagé les puits de Grisy ont employé, pour obtenir le même résultat, un platelage de bois appliqué sur la roche et évidé en face des points de jaillissement. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire l'analyse très serrée que fait L. Bonnard de ce procédé, tout en renvoyant le lecteur par des lettres à la coupe schématique reproduite ci-contre (fig. 28).

« Le forcement destiné à assurer l'étanchéité du sous-sol (A) et à faire affluer les eaux vers les points d'émergence choisis *(f)* consistait en de forts plateaux de chêne qui constituent un plancher (B) reposant directement sur le granit et garni par dessous de rondins *(r)* enfoncés dans les cavités de la roche et formant des sortes de cales, pour éviter la flexion des plateaux en un point où le sol granitique présentait des creux. Ce platelage était recouvert par un battage (C) de glaise mélangée de mousse, d'environ 0 m. 40 d'épaisseur, sur lequel on avait placé un dallage jointif en briques (D). »

« Trois margelles de puits, disposées en triangle, deux petites (p) et une grande (P), faisaient saillie sur cette couverture (D). La grande margelle (P),

(1) *Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace*, 1923, p. 120-121. — Robert FORRER, *Strasbourg-Argentorate préhistorique, gallo-romain et mérovingien*, Strasbourg, 1927, t. II, pl. CXIX. Je ne connais pas en Gaule d'autre exemple de puits revêtu intérieurement avec des douves de barrique, mais cela tient sans nul doute aux lacunes de mon information. En Grande-Bretagne, un puits romain de ce genre a été découvert en 1897, dans les fouilles de Silchester (cf. *Archaeologia*, t. LVI, p. 121 et pl. VIII). En septembre 1925, dans la cité de Londres, en faisant des travaux sous la Banque d'Angleterre, on a trouvé un puits dont le revêtement interne était constitué par 17 douves obtenues en coupant en deux un tonneau de six pieds de long ; l'une des douves portait la marque T. C. PACA†. Il semble que ce Titus Caius Pacatus était un tonnelier de *Londinium* au Ier siècle de notre ère (cf. *Antiquaries Journal*, 1926, p. 186). Je dois cette référence à M. Jean Colin.

(2) L. DEBOURDEAU et J. CAMUSAT, *Travaux de recherches en cours à la source thermale de Grisy. Découverte d'une station néolithique et d'un captage en bois avec divers objets de l'époque romaine*, dans *Congrès préhistorique de France*, Autun, 1907 (P., 1908), p. 306-322.

(3) *Bull. de la Soc. Nat. des Ant. de France*, 1913, p. 161-165.

(4) E. THÉVENOT, *Captages préromains de sources minérales*, dans *Annales de Bourgogne*, t. XIV, 1942, p. 298-300.

placée directement au-dessus de la faille *(f)* a un diamètre extérieur de 1 mètre et une hauteur de 0 m. 70. Elle est formée de quatre segments circulaires de troncs de chêne brut, de 0 m. 12 à 0 m. 15 d'épaisseur, très bien conservés, se rejoignant pour former un puits circulaire de 0 m. 70 à 0 m. 75 de diamètre intérieur. Les deux autres margelles (p), situées à l'est de la première, sont formées d'un seul tronc de chêne évidé, de 0 m. 50 de diamètre extérieur et de 0 m. 50 de hauteur (1). »

Du sommet du grand puits (P) partait un long conduit *(t)*, formé de deux

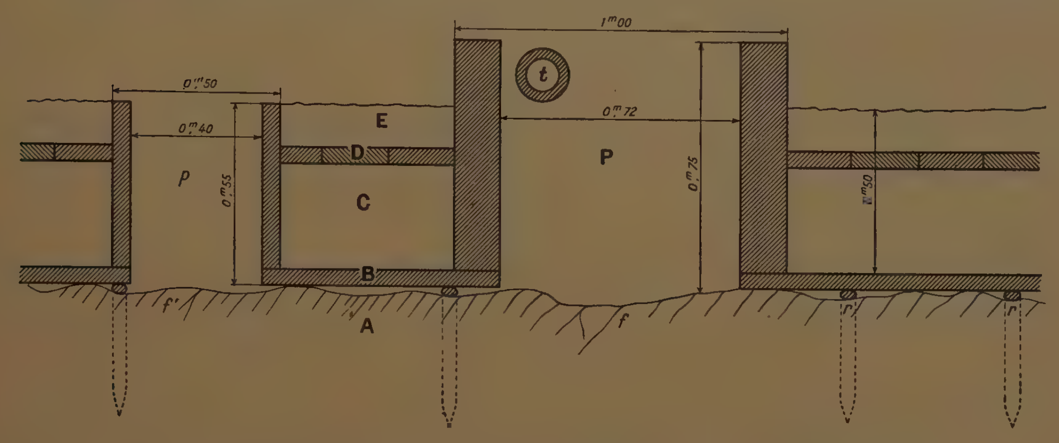


Fig. 28. Coupe schématique des puits à cuvelage de bois de Grisy (Saône-et-Loire).

demi-cylindres d'arbres évidés à l'intérieur et destiné à diriger les eaux vers l'aval : ce tuyau de décharge était enfoui dans une couche de sable qui surmontait le dallage en briques. En le suivant, MM. Debourdeau et Camusat furent conduits en un site que des tuiles à rebords et une chaussée leur révélèrent comme un habitat gallo-romain ; de ce fait, et aussi de cet autre fait qu'ils avaient trouvé, dans la couche de sable superficielle, nombre d'objets sûrement gallo-romains, les fouilleurs tirèrent cette déduction que le captage était « d'origine romaine » (2). En fait, à la suite du fouilleur expérimenté qu'est M. Jules Toutain (3), je mets en doute la légitimité de cette déduction. Pour bien juger de la date probable du captage de Grisy, il faut savoir que, dans le sol qui entourait les puits, deux couches archéologiques ont été identifiées. La plus ancienne, immédiatement au-dessus du granit, était caractérisée par des silex taillés, une hache polie en serpentine, une autre en amphibolite

(1) *Bull. de la Soc. Nat. des Ant. de France*, 1913, p. 162-163.
(2) *Congrès préhistorique d'Autun*, p. 319 et 321.
(3) Opinion rapportée par M. Claudius Vaillat, *Le culte des sources* (avec préface de Jules Toutain), p. 98, n. 2 : « Il pourrait très bien se faire que ce captage ait une origine plus ancienne, c'est l'opinion de M. Toutain. »

et des tessons de poteries néolithiques, que Déchelette examina et reconnut comme contemporaines de la première époque du camp de Chassey. D'autre part, dans la couche de sable et de gravier, au-dessus du niveau du dallage en briques, une tête de statuette en terre blanchâtre, des monnaies, une pendeloque phallique en bronze (que les inventeurs qualifient bizarrement de « croix phallique »), une fibule en or et des tessons de poterie rouge, le tout d'époque gallo-romaine. De ces faits, on peut conclure simplement que l'installation était encore utilisée par les Gallo-romains, auxquels est peut-être dû l'établissement d'un dallage de briques au-dessus de la couche de glaise et de mousses, comme aussi l'installation de la conduite d'eau en bois *(1)*. A part cela, le fait de l'occupation du lieu dès l'époque néolithique rend vraisemblable l'hypothèse que les Gaulois fréquentaient la source salée de Grisy avant la colonisation romaine ; et, comme la technique employée est gauloise, et en contraste avec la technique romaine, l'hypothèse de l'origine gauloise du captage de Grisy garde un fort degré de probabilité.

Quoi qu'on en puisse penser, il n'est pas douteux que l'interprétation du groupe de puits préromains découverts aux Fontaines-Salées en 1942 est singulièrement facilitée par la comparaison avec le captage de Grisy. Elle nous montre par exemple que l'emploi d'un battage de mousses et de glaise, pour assurer l'étanchéité du sol au-dessus de la nappe aquifère, est un procédé courant. Elle nous amène aussi à penser que la profondeur des puits, aux Fontaines-Salées, n'est peut-être pas très grande : leur base doit reposer, à 1 m. 50 ou 2 mètres au-dessous du niveau de la margelle, sur le sous-sol de granulite que recouvre un lit d'argiles rutilantes du trias ; l'eau affleure à la surface du granit, après avoir circulé par infiltration dans ces argiles triasiques et s'y être chargée de particules de sel (1). Au reste, sur cette question de la profondeur des puits, la prochaine campagne de fouilles nous apportera sans doute les éclaircissements désirés (2).

Du moins savons-nous dès maintenant que ces puits à cuvelage de bois, d'une technique apparentée à celle de la tonnellerie gauloise, marquent une étape entre le « champ d'urnes » protohistorique et les thermes qui florissaient au IIe siècle de notre ère. Ainsi, par l'effort d'une longue patience, l'archéologie, auxiliaire de l'histoire, renoue peu à peu la trame du passé et nous permet de reconstituer les établissements successifs, sur un même coin de terre, des générations humaines.

René Louis.

(1) Telle est l'explication géologique donnée par mon collègue et ami, M. Jean Martin, professeur agrégé au Lycée Janson-de-Sailly dans son étude : *Pourquoi des Fontaines Salées dans l'Avallonnais ? Quelques réflexions géographiques*, dans *Le Bourguignon*, quotidien d'Auxerre, numéro du 17 septembre 1936, p. 4.

(2) Nous savons maintenant que le puits 1 est profond de 1 m. 60 et le puits 5, découvert en septembre 1943, de 1 m. 02. [Note ajoutée en octobre 1943.]



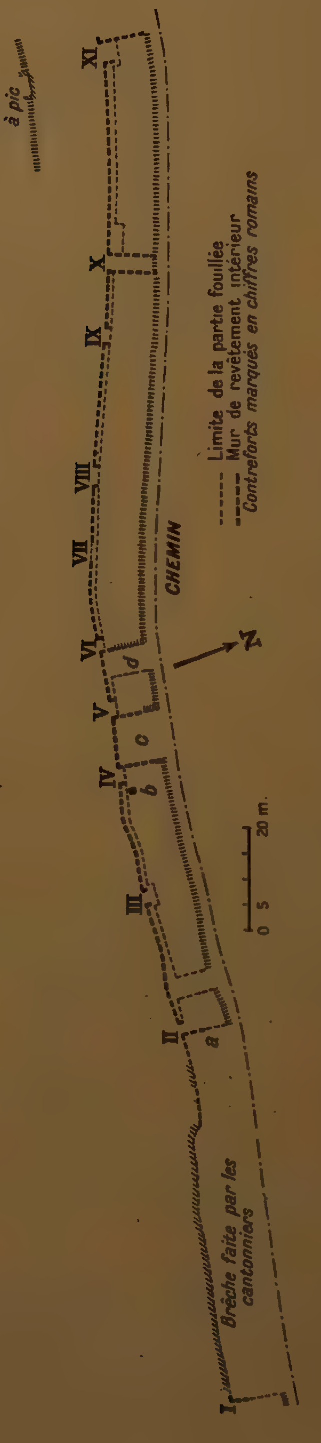
PLAN I. Plan schématique de l'*oppidum* donnant l'emplacement des principaux points de fouilles.

Les fouilles de Gergovie, dont nous publions ci-dessous le compte rendu détaillé, ont des antécédents que l'on ne saurait manquer de rappeler.

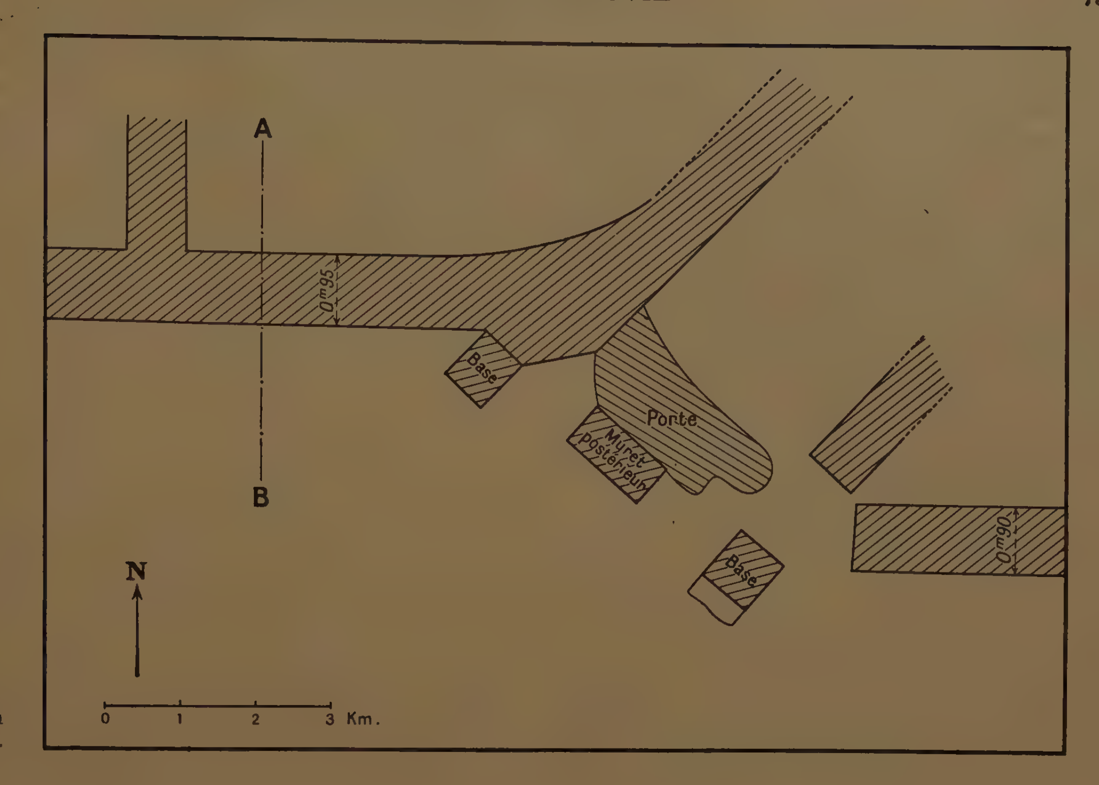
En 1932 s'est constitué à Clermont-Ferrand un comité *Pro Gergovia*, en vue de donner une impulsion plus active et méthodique aux recherches individuelles qui n'ont jamais cessé sur le plateau. Les premiers fonds recueillis avaient permis de subvenir en 1934 aux frais d'une brève campagne de fouilles qui aboutit à dégager sur le front sud du plateau



PLAN II. Reconstitution d'une partie est du rempart sud, côté intérieur.



PLAN III. Partie est du rempart sud, côté extérieur.



Plan IV. Plan de la porte ouest.



Fig. 1. Fouilles de Gergovie, 1937. Fondations de la porte ouest.

un système défensif composé, à la base, d'une paroi de basalte à peu près verticale et, au-dessus, d'un *agger*, construit à pierre sèche.

A l'intérieur de cette enceinte furent mises au jour diverses substructions qui, d'après les trouvailles, semblent du début de l'époque romaine : sols bétonnés, fragments de mosaïque blanche et noire, enduits peints, monnaies gauloises, céramique de La Tène et fragments de terre sigillée, monnaies de Trajan, etc. Les fouilles étaient dirigées par M. E. Desforges, de Clermont-Ferrand. Deux archéologues anglais, Mme Brogan et M. Hawkes, y ont apporté une collaboration efficace. Un bref rapport a paru dans la *Revue archéologique*, 1935, I, p. 220-230 (cf. *Rev. Ét. anc.*, 1936, p. 48). Un autre compte rendu était donné peu après dans la revue anglaise *Antiquity*, 1936, p. 210-217 (cf. *Rev. Ét. anc.*, 1937, p. 38). Une étude plus détaillée de ces fouilles et de celles des années suivantes a dû paraître, depuis la guerre, sous la signature des trois fouilleurs, dans une revue anglaise, dont nous n'avons naturellement pas eu communication ; nous en donnerons plus tard la référence et l'analyse.

Depuis 1935, de modestes subventions de la Direction des Beaux-Arts aidèrent le comité *Pro Gergovia* à poursuivre ces recherches (v. le plan I). Elles ont porté sur le rempart et sur quelques points du plateau.

I. *Le rempart.* En 1935 a été dégagée une partie du mur sud-est. Le système défensif comportait de ce côté un premier rempart séparé par une terrasse d'une deuxième fortification constituée par un tertre de pierres et de terre, protégé lui-même par un escarpement taillé dans le basalte.

Dans ce tertre étaient incluses d'énigmatiques constructions, sortes de cellules en pierre sèche sur trois côtés, le quatrième étant ouvert sur l'intérieur du plateau. (Plan II et vue cavalière schématique). Il ne s'agissait pas, comme on l'avait cru tout d'abord, d'anciennes habitations adossées au rempart : ces cavités faisaient corps, au contraire, avec le rempart. En effet, à l'intérieur du tertre fut dégagé le parement intérieur d'un mur enseveli sous les matériaux d'épierrage. Construit en pierre sèche, sa hauteur actuelle est, en moyenne, de 1 m. 50. Perpendiculairement à ce mur et sur sa face interne, des murets, larges de 1 à 2 mètres, longs de 5 mètres, ont été découverts à des distances irrégulières de 4 à 12 mètres. Ce mur avec ses contreforts a été mis au jour sur une longueur de 100 mètres (plan III) ; la construction en a été vérifiée sur d'autres points jusqu'à l'extrémité ouest du plateau. Elle a été retrouvée partout identique.

En 1936 et 1937, les recherches ont été portées vers l'ouest du plateau où les traces de la fortification subsistent sous la forme d'un tertre gazonné d'une longueur d'environ 500 mètres. Un tronçon de 150 mètres a été dégagé. On a pu y constater que le rempart était constitué par un mur épais de 2 m. 20 formé de deux parements en pierre sèche, l'intervalle étant comblé par de la pierraille mélangée de terre. En B, le mur était coupé par une brèche donnant passage à un ancien chemin (plan I). Comme l'avait constaté l'agent-voyer Auclerc en 1861, cette brèche conservait la trace d'une ancienne porte.

La porte avait une largeur de 3 mètres (plan IV, fig. 1 et 2). Deux fortes bases carrées en pierre devaient en supporter les deux montants. Une salle rectangulaire de 4 m. 50 sur 4 m. 40, dont un des murs faisait corps avec le rempart, devait servir de corps de garde. Les murs en sont construits au mortier et ont une moyenne de 0 m. 90 d'épaisseur. Deux autres salles de même construction ont été reconnues entre le rempart voisin de la porte et le plateau. Les trouvailles sont demeurées peu abondantes : quelques fibules de bronze et de fer du type La Tène III, quelques monnaies d'Epadnactus, en bronze, au type du guerrier à pied, beaucoup de clous et de scories de fer. La céramique est en majeure partie du type du Beuvray, mais en un point ont été trouvés quelques tessons d'Arezzo associés à une belle monnaie de Nîmes. Des sondages sous les fondations des murs ont donné des fragments d'une céramique de pâte et de lustre identiques à celle qui avait été trouvée



Fig. 2. Substructions de la porte ouest. Au premier plan, les bases des piédroits avec deux passages.



Fig. 3. Parcelle 926. Dégagement du rempart (mur extérieur) ouest près de la porte.



Fig. 4. Mur dégagé du rempart ouest, parement intérieur.

sous la base des remparts du sud-est du plateau, céramique qui semble hallstattienne.

De ces recherches, les fouilleurs tiraient les conclusions suivantes :

1° Le rebord ouest du plateau de Gergovie, comme son extrémité est, a été occupé au début du premier âge du Fer ;

2° Sur ces vestiges d'occupation, un mur en pierre sèche, véritable fortification du plateau, a été élevé à une date indéterminée de l'époque indépendante ;

3° Postérieurement à l'établissement de ce mur, une porte avec bâtiments de garde a été construite au mortier de chaux, mais avec une technique encore très rudimentaire ;

4° Le chemin d'accès au plateau, venant de l'ouest, se dirigeait vers le centre de l'oppidum, selon la trace d'une voie indiquée au XVIII[e] siècle sur le plan de Caylus et qui ne fut détruite que lors du morcellement des terrains opéré sous la Révolution.

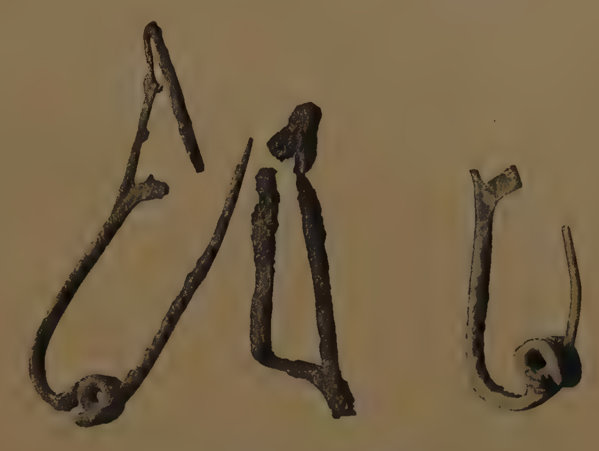


Fig. 5. Gergovie. Parcelle 731.
Fibules trouvées dans le puits perdu.

II. *A l'intérieur du rempart*, des fouilles, faites un peu au hasard des ententes avec les propriétaires, ont mis au jour les restes d'habitations privées ou de monuments publics.

Parcelle 731 (1934) : construction de pierre et de mortier avec sol bétonné des fragments de mosaïque blanche et noire, enduits peints, une monnaie gauloise, une conduite d'eau en tuiles à rebords et un puisard rempli de débris de toute sorte (fig. 5) et surtout de tessons en majeure partie de céramique grise ou noire du type du Beuvray, avec décoration en feuilles de fougère, damiers, yeux, lignes ondées. Quelques tessons sont recouverts

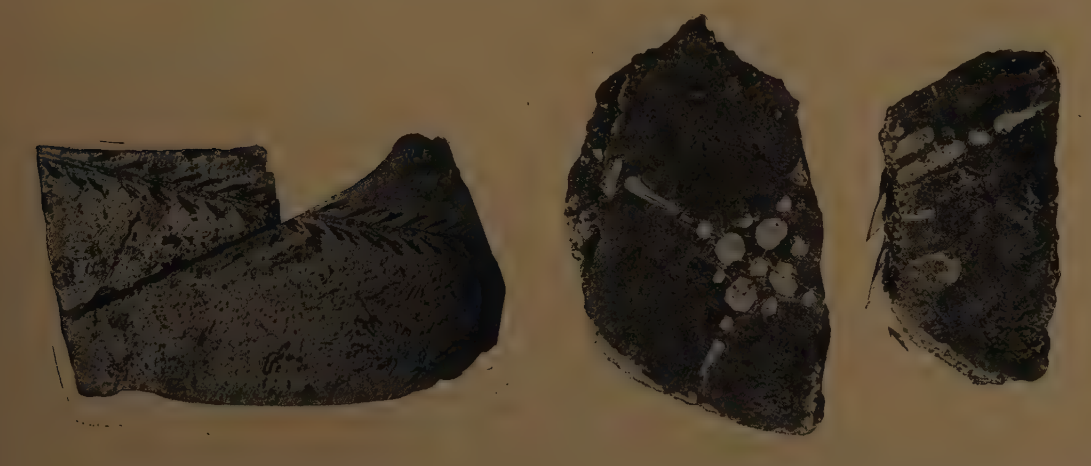


Fig. 6. Gergovie. Parcelle 731.
Céramique à engobe blanc et décor, trouvée au fonds du puits perdu.

Fig. 7. Gergovie. Parcelle 731.
Enduit peint en rouge avec décor blanc.

d'un engobe blanc très fragile orné de feuillage (fig. 6 et 7). Quelques fragments de terre sigillée et de gobelets d'Acco.

Parcelle 700 et avoisinantes (1935) : substructions d'un édifice avec un portique long de 50 mètres et comprenant 14 colonnes, dont quelques bases subsistaient encore (fig. 8). Les colonnes étaient composées de briques en quart de cylindre, unies par de l'argile. Le portique formait la façade ouest d'un bâtiment important, probablement édifice public.



Fig. 8. Substructions d'un édifice : bases de 14 colonnes, sur 50 mètres de long.

Le bâtiment central paraît avoir été constitué par deux salles incluses l'une dans l'autre et dont le sol était revêtu d'un pavage en mortier à tuileaux ; dans la petite salle de gros dés de marbre blanc étaient encastrés çà et là dans les tuileaux.

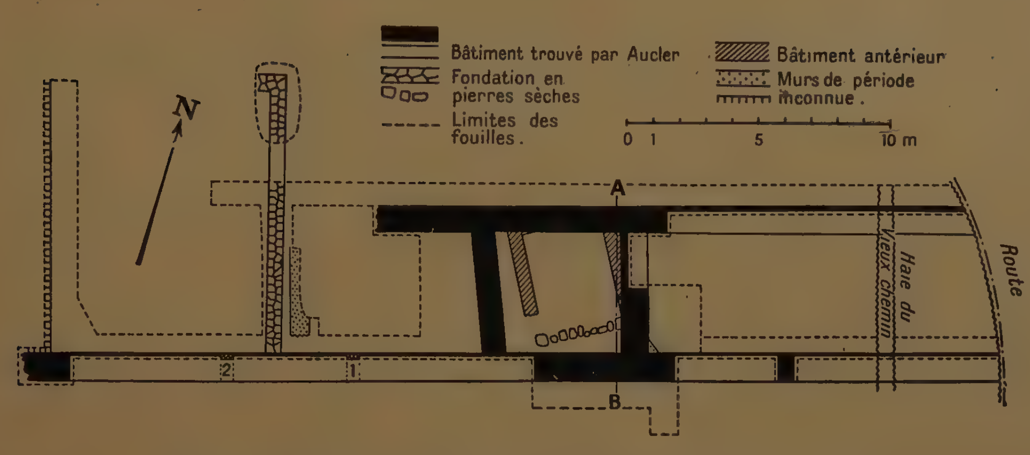
Les trouvailles ont été sensiblement les mêmes que dans la fouille précédente : grande quantité de tessons du type Beuvray, fragments de gobelets d'Acco ; deux tessons à glaçure jaune paraissant provenir des ateliers de Saint-Remy-en-Rollat.

Les murs sont montés en basalte du plateau et très souvent sans chaux. Ils sont peu épais : 0 m. 50 en moyenne à la base ; pour le bâtiment central, l'épaisseur varie entre 0 m. 60 et 0 m. 70.

Parcelles 926-927 (1936) (plan V). Les tranchées creusées en ce lieu ont permis de déterminer en partie le plan d'un bâtiment appuyé (fig. 9) contre le rempart et compartimenté en pièces de dimensions très réduites, puisque la plus grande ne mesure que 4 m. 25 sur 4 m. 50. Cette pièce est plus ancienne que l'ensemble de l'édifice tel qu'il existait lors de sa destruction finale. Le niveau inférieur s'en trouve, en effet, à 2 m. 40 au-dessous du sol du plateau ; les parois sont établies grossièrement en pierre sèche. Une autre construction lui a été superposée à 2 m. 20 de profondeur, puis une troisième, d'un plan tout autre et dont le niveau se trouve actuellement à 1 m. 60 de profondeur.

L'étage inférieur n'a fourni que des poteries grossières ; l'étage intermédiaire (2 m. 20) a donné de la céramique grise de La Tène III mélangée à des débris d'amphore de type italique, ainsi qu'un tesson de La Graufesenque avec la signature CELER. De nombreuses traces d'incendie, cendres et débris de poutres calcinées, sont encore visibles.

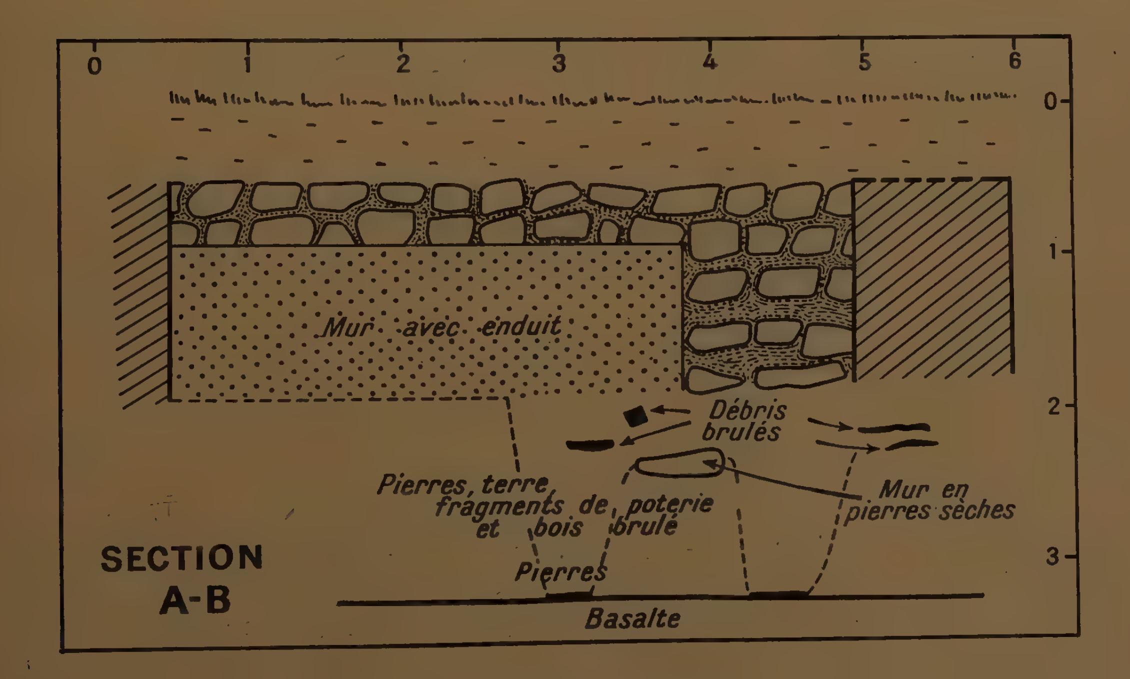
L'étage supérieur a fourni surtout de la céramique à engobe blanc du Ier siècle de notre ère. Les murs en sont construits en excellent mortier. Un certain nombre de monnaies, toutes gauloises, ont été trouvées çà et là au cours des travaux organisés sur ce point.



PLAN V. Parcelle 926. Restes d'un bâtiment appuyé contre le rempart.

Enceinte à deux temples (1937).

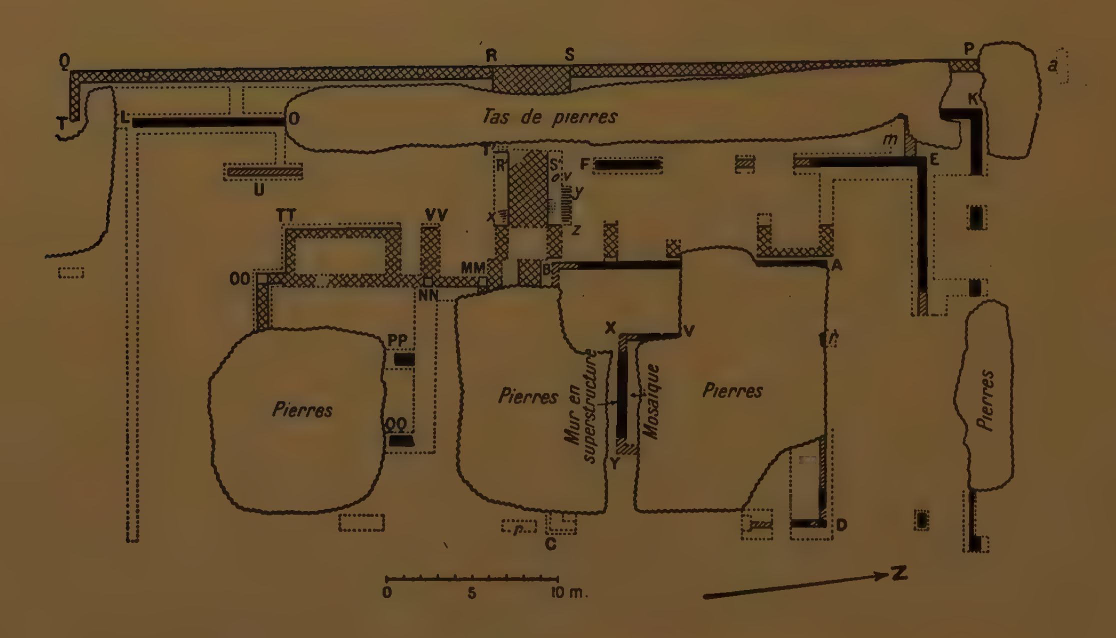
La reprise des travaux dans les parcelles 700-701 a permis d'y reconnaître deux temples, du type des sanctuaires carrés bien connus dans les provinces celtiques de l'Empire romain ; ils étaient entourés d'un péribole commun (plan VII et fig. 10).



PLAN VI. Section A-B du plan V.



Fig. 9. Ensemble des fouilles de la parcelle 926.



Plan VII. Parcelles 700-701. Substructions de deux temples entourés d'un péribole commun.

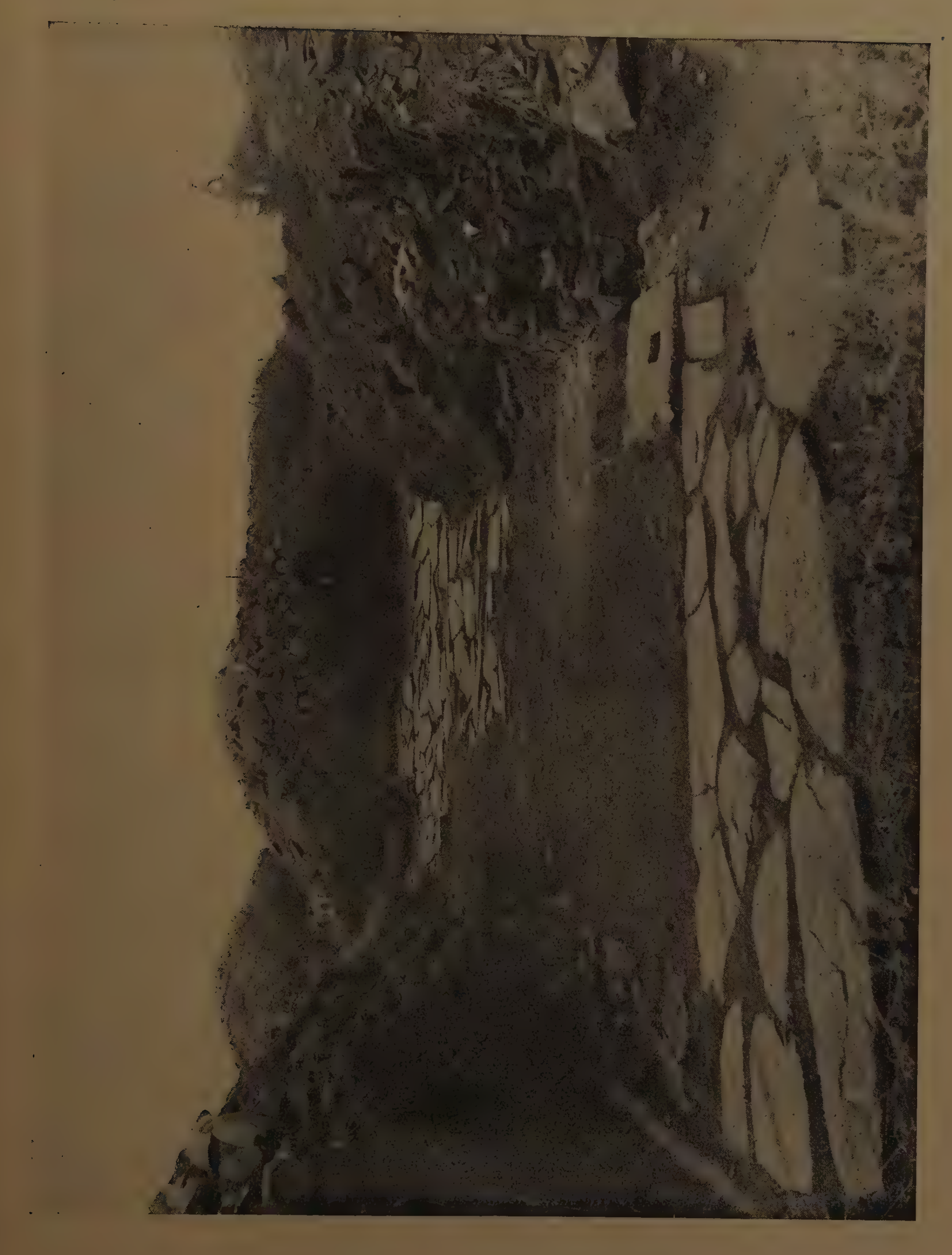


FIG. 10. Entrée ouest de l'enceinte à deux temples.



Fig. 11. Antéfixe en terre cuite trouvée sous le béton de la *cella* du temple sud.

Le temple nord se compose de deux carrés concentriques. Les murs du carré extérieur sont moins épais que ceux de la *cella :* 0 m. 40 à 0 m. 50 contre 0 m. 90 pour les fondations et 0 m. 60 pour le mur lui-même. Le sol de la *cella* était recouvert d'un béton composé de débris d'amphores et menus morceaux de céramique diverse, noyé dans du ciment. La porte d'entrée de la *cella* se trouvait au milieu du côté est.

Le temple sud est également de forme carrée ; la *cella* en était entourée, non d'un autre mur, mais d'une colonnade. Le sol de la *cella* et de la colonnade était constitué d'un béton peu épais et de mauvaise qualité. Ce temple a beaucoup souffert ; les murs et le sol de la partie nord ont entièrement disparu. En fouillant en cet endroit jusqu'au basalte, on a retrouvé une monnaie de la République T. POMP. SEX. F ; avers : un profil ; revers : taureau, ainsi qu'un fragment d'antéfixe en terre cuite provenant évidemment d'un bâtiment antérieur (fig. 11). La couche de terre fouillée sous le béton de la *cella* a donné quelques tessons de céramique primitive de type hallstattien.

Les fouilles en ce point ne sont qu'amorcées, mais ne pourront être continuées que lorsque le terrain aura été débarrassé des amas de pierres qui l'encombrent (1).

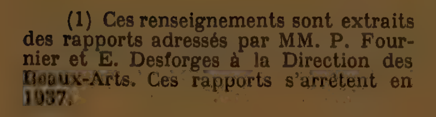
Les objets trouvés ont été déposés sur place à l'auberge de la « Hutte » sur le plateau, où une salle a été mise à la disposition de l'Académie de Clermont pour l'aménagement provisoire d'un Musée gergovien.

En 1941, le comité *Pro Gergovia,* reconstitué, s'est adjoint de nouveaux membres, avec l'aide desquels il a repris les fouilles.

A. G.



Fig. 12. Céramique grise à décor beuvraysien (enceinte à deux temples).



(1) Ces renseignements sont extraits des rapports adressés par MM. P. Fournier et E. Desforges à la Direction des Beaux-Arts. Ces rapports s'arrêtent en 1937.

LES FOUILLES DE GERGOVIE

LA CAMPAGNE DE 1941

par M. Jean Lassus

L'emplacement où nous avons fouillé en 1941 nous a été indiqué par M. E. Desforges. Les travaux du Comité « pro Gergovia » avaient confirmé la présence d'un mur d'enceinte, à parement de pierres sèches, sur le rebord sud-est du plateau (fig. 1). M. Desforges avait fait là quelques sondages, et une tranchée

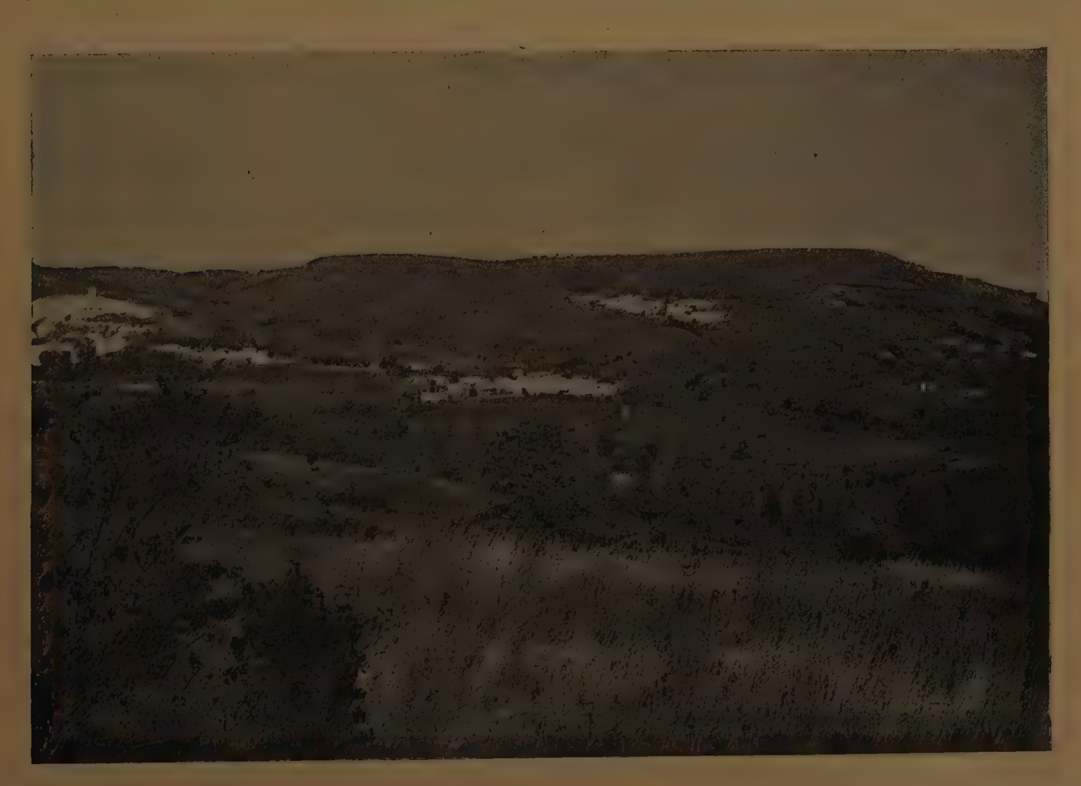


Fig. 1. Vue générale du plateau, prise au sud.
A gauche, La Roche-Blanche ; au centre, Donnezot,
et plus haut à droite, le village de Gergovie. *(Photo Saïto.)*

peu profonde qui longeait la face intérieure du mur. Il avait repéré, à des distances irrégulières, des sortes de contreforts, analogues au mur par leur construction, qui venaient l'épauler de l'intérieur. Ainsi se trouvaient définies un certain nombre d'alvéoles ; c'est une de ces alvéoles qu'il convenait de dégager tout



Fig. 2. L'enceinte de Gergovie et l'alvéole fouillée.
Vue prise face à l'est. *(Photo Saïto.)*

d'abord, intégralement, de façon à vérifier les indications obtenues par les sondages, et aussi par la coupe exécutée par M. et Mme Brogan et qu'on est convenu d'appeler la « tranchée des Anglais ».

L'alvéole choisie, en accord avec M. Desforges, était située immédiatement à l'ouest d'une section du mur, détruite par des cantonniers lors de l'aménagement de la route (fig. 2). Elle mesurait 12 mètres de longueur, entre deux contreforts ; le talus qui recouvre la muraille n'avait pas beaucoup plus d'un mètre de hauteur au-dessus du niveau de la route, et descendait en pente douce jusqu'à celle-ci : la route est à cet endroit parallèle au mur, à une distance d'environ 4 mètres.

Nous avons entrepris d'attaquer le talus par couches horizontales successives,

de 0 m. 20 d'épaisseur. Quoique travaillant tout d'abord au pic, nous escomptions reconnaître ainsi, le cas échéant, les niveaux successifs que nous rencontrerions.

En fait, dès la première couche, dans les racines mêmes de l'herbe qui recouvrait le talus, nous avons rencontré des tessons gallo-romains, qui



Fig. 3. Le mur d'enceinte, le contrefort est et le tas de cailloux adossé au mur. *(Photo Saïto.)*

deviennent plus nombreux dans la deuxième et surtout dans la troisième couche (vers 0 m. 40). Le remblai paraît avoir été constitué dès cette époque par des terres jetées contre le mur, moins éboulé qu'aujourd'hui. Les déblais formaient un mélange de terre noire — basalte décomposé mêlé d'un peu d'humus superficiel — et d'une grande quantité d'éclats basaltiques de toutes dimensions, depuis le simple caillou jusqu'à des blocs pesant une quarantaine de kilogrammes. Certains de ces éclats, de dimensions moyennes, peuvent avoir appartenu au parement du mur, sans, bien entendu, qu'on puisse l'affirmer.

Malgré nos soins, il nous fut impossible d'établir entre les tessons provenant de profondeurs différentes une distinction chronologique : sur toute l'épaisseur

de la couche gallo-romaine, la céramique présente une parfaite homogénéité.

La seule trace de travail humain reconnue fut un tas de pierres, retrouvé appuyé contre le mur, dans la partie est de l'alvéole. Il fut dégagé avec soin, mais il était stérile (fig. 3).

Le décapage s'opérait par couches horizontales. En arrivant à la base



Fig. 4. L'alvéole, après enlèvement de la couche gallo-romaine. ***(Photo Saïto.)***

du mur, nous dûmes constater le défaut du système. Si la route moderne descend d'ouest en est, le pied du mur suit une pente plus accentuée encore. Il vint donc un moment où le plan de fouille recouvrait, à l'est, une partie importante du remblai gallo-romain, tandis qu'à l'ouest les couches sous-jacentes se trouvaient déjà notablement entamées.

A ce moment, tandis que la plupart des fouilleurs commençaient d'attaquer la couche gallo-romaine de l'alvéole suivante — vers l'ouest — nous entreprîmes d'une part d'enlever la couche gallo-romaine sur l'ensemble de la première alvéole, en essayant de préserver scrupuleusement la croûte de la couche inférieure (fig. 4), d'autre part d'amorcer par une tranchée de 1 m. 50 de largeur,

le long du contrefort ouest, l'étude de ces couches sous-jacentes déjà repérées, afin d'être ainsi guidés dans la suite de notre travail.

A l'ouest, le mur d'enceinte comme le contrefort reposent sur une couche de cailloutis d'épaisseur irrégulière ; il s'agit d'éclats de basalte, dont les plus grands ont 0 m. 15 de côté, mêlés à une terre grisâtre : en coupe, la couche est bien reconnaissable, très différente du mélange confus de terre et de blocs



Fig. 5. L'appareil du contrefort ouest.
On distingue sous le mur : 1° la couche de cailloutis ; 2° la couche de terre noire ; 3° la surface de basalte. *(Photo Hatt.)*

de toute taille que forme la couche gallo-romaine, comme de la terre noire compacte de la couche inférieure qui sera décrite plus bas (fig. 5 et 6). Nous avons cru d'abord qu'il y avait là une couche destinée à servir de fondations au mur et au contrefort. En fait nous devions constater qu'elle allait s'amenuisant vers l'est et n'existait pas sous le contrefort est ; de plus, loin de tendre à régulariser le terrain, par rapport au profil de la couche inférieure, elle en accentuait la pente. L'hypothèse devait donc être abandonnée.

Notre opinion — confirmée d'ailleurs par M. Glangeaud, professeur de géologie à l'Université de Bordeaux — est pourtant que cette couche de cailloutis est artificielle. Provient-elle de la désagrégation d'un mur d'enceinte, antérieur au mur actuel ? C'est possible. Quoi qu'il en soit, cette couche est immédiatement

antérieure à la construction du mur dégagé, dont la base repose sur la surface même du cailloutis. La couche gallo-romaine commence à cet endroit, par conséquent, au pied même du mur. C'est dire l'importance qu'il y aurait à fixer d'une façon précise la date de ce cailloutis, date qui pourrait fournir celle de la muraille.

Malheureusement le cailloutis, partout où nous l'avons étudié, nous a paru



Fig. 6. Sous le mur : la couche de cailloutis et la couche de terre noire. *(Photo Saïto.)*

stérile, ou presque. En fait, à la partie supérieure, nous avons rencontré quelques tessons de caractère celtique assuré, et deux tessons italiques qui peuvent être du Ier siècle avant notre ère. Mais, dans la couche gallo-romaine, nous avions rencontré épars d'autres tessons celtiques ; et le petit nombre de ceux qui nous sont paru nettement en rapport avec le cailloutis — une dizaine en tout — ne suffit pas à faire preuve.

D'autre part, à la partie inférieure du même cailloutis, nous avons rencontré plusieurs fois des galets de basalte roulés, apportés des pentes du plateau, et qui ont pu servir de pierres de fronde. Ces galets sont analogues par leurs dimensions à ceux que nous avons trouvés en grand nombre dans la couche inférieure. L'aspect compact de la couche de cailloutis n'exclut donc pas la possibilité de mélanges.

En fait — nous y reviendrons tout à l'heure — la couche celtique, malgré notre attention, nous échappe pour le moment.

Sous la couche de cailloutis, à l'ouest de la fouille et directement sous le contrefort est, se trouve une troisième couche distincte, que nous appellerons provisoirement la couche halstattienne.

Elle forme une sorte de talus, au bord du plateau, posé directement sur le sol vierge, c'est-à-dire sur une couche d'épaisseur irrégulière de basalte désagrégé, qui vient boucher les irrégularités des prismes et former un sol relativement plan. Ce talus constitué peut-être, d'après M. Glangeaud, de terres repoussées par l'araire, a, sous le mur, une épaisseur maximum de 0 m. 30 environ. Il va s'amincissant vers le nord ; nous ne savons ce qu'il devient sous la muraille. Il est constitué d'une terre très noire, formée de grumeaux très serrés, qui, grasse lorsqu'on la découvre, s'effrite en séchant. Il y a peu de cailloux ; encore certains blocs, trouvés à l'est de la fouille semblent-ils avoir été placés de main d'homme, et correspondre à des aménagements primitifs — peut-être à un foyer.

Les traces de vie humaine ne manquent pas ; les cendres, les fragments de bois carbonisé, les ossements d'animaux, les « pierres de jet » voisinent avec les fragments d'outils et les éclats de silex, et avec de nombreux tessons d'une poterie noire, non tournée, grossière, mais de formes assez élégantes, et parfois pourvue d'une sobre décoration incisée. Cette poterie décrite plus loin, daterait, semble-t-il, de l'époque de Halstatt. Signalons qu'un petit objet d'or — un fragment d'une feuille martelée, qui ne mesure pas 0 m. 004 de longueur — a été trouvé dans cette couche.

Ainsi c'est pour une époque très antérieure à celle de Vercingétorix que nous trouvons sur le plateau les preuves les plus abondantes et les plus intéressantes d'une occupation humaine.

Revenons pour terminer au mur d'enceinte, puisque le but primordial de sondage consistait à le dégager.

A l'endroit où nous travaillons, il paraît impossible d'en mesurer l'épaisseur : le mur était fait, entre deux parements de pierre sèche, d'un entassement de terre et de pierres. Or, à l'extérieur, le niveau du talus est sensiblement plus bas que celui du pied du parement intérieur. Cela implique la destruction totale du parement extérieur.

Le parement intérieur, conservé sur une hauteur qui varie, dans notre alvéole, entre 0 m. 58 et 0 m. 74, est construit, malgré l'apparence, avec des matériaux assez réguliers et soigneusement disposés (fig. 7). La plus grande dimension des blocs employés, dont la forme est très variable, dépasse rarement 0 m. 25, et descend rarement au-dessous de 0 m. 15 — sauf quelques bouchons. Le mur a sur toute sa hauteur le même caractère : on n'a pas choisi, pour les

mettre en bas, les blocs les plus gros. Beaucoup ont été sommairement taillés avec un instrument contondant, pour être adaptés à l'espace à occuper, et surtout pour présenter vers l'extérieur une face suffisamment plane. Le mur n'est pas implanté très droit ; en coupe, le parement est fortement incliné vers l'intérieur de bas en haut, assez irrégulièrement d'ailleurs ; malgré son aspect sommaire, cette construction présente un beau caractère de robustesse. Nous croyons volontiers que le mur, qui avait au moins 2 mètres d'épaisseur à la base, a pu avoir plus de 2 mètres de hauteur. Aucune trace de boisage n'apparaît dans ce qui en est conservé ; la présence d'une palissade ou d'un mur de torchis à la partie supérieure ne saurait être exclue *a priori*.



Fig. 7. Le parement intérieur du mur d'enceinte (partie est de l'alvéole 1). *(Photo Lassus.)*

L'appareil des contreforts est analogue à celui du mur (fig. 5 et 8). Analogue, mais non semblable ; on retrouve, entre deux parements de pierre sèche, le même remplissage de terre et de cailloux. Mais on constate que les blocs employés pour les parements sont de formes et de dimensions bien plus irrégulières, et qu'en outre on a systématiquement disposé, à la base du contrefort est comme du contrefort ouest, des blocs de dimensions bien supérieures à tous ceux qui sont employés dans l'enceinte. Le fruit des parements paraît aussi moins prononcé.

Enfin dans le contrefort ouest, nous avons trouvé, en place, parmi les blocs de revêtement deux fragments de tuile à rebords, d'époque gallo-romaine (fig. 9).

La différence entre les contreforts d'une part et le mur d'enceinte proprement dit d'autre part, le fait aussi que l'appareil des uns et de l'autre ne semble pas lié, nous dispensent heureusement de conclure de la date du contrefort, tel que nous le voyons, à la date du mur ; par ailleurs des réparations à l'époque gallo-romaine, introduisant nos rebords de tuile, ne sont pas invraisemblables.



Fig. 8. L'appareil du contrefort est. *(Photo Lassus.)*

Il apparaît néanmoins qu'à l'issue de cette première campagne, et dans l'état actuel de notre fouille, nous devons nous contenter de conclusions très prudentes.

1) Le rebord sud du plateau a été occupé d'une façon dense à une époque ancienne, qui peut être l'époque halstattienne ;



FIG. 9. Détail de l'appareil du contrefort ouest, montrant un fragment de tuile à rebord *in situ*. *(Photo Saïto.)* (Ce morceau isolé au milieu, vers le haut.)

2) Par contre, ne paraît pas avoir été habité à l'époque de La Tène III ;

3) On y a construit, à l'époque de La Tène III ou au début de l'époque gallo-romaine, une muraille d'enceinte renforcée, après coup, de contreforts ;

4) Les Gallo-Romains ont continué à utiliser la muraille d'enceinte. Des remblais ont été ensuite jetés le long du mur, à une époque que nous ne pouvons préciser ;

5) Enfin le mur s'est écroulé, a perdu son parement ; le profil de la falaise a été adouci et avec le temps le talus, régularisé, a pris la forme que nous lui voyons.

Ces conclusions rejoignent celles auxquelles avaient abouti M. et Mme Brogan et M. Desforges.

Jean LASSUS.

LA CÉRAMIQUE

(Note complémentaire de M. J.-J. HATT)

I. — *Objets mobiliers et fragments céramiques de la couche profonde.*

La céramique de cette couche est entièrement façonnée à la main, sans l'aide du tour. Elle peut se diviser en plusieurs catégories.

a) Poterie grossière, dont la pâte est mélangée de nombreux grains de

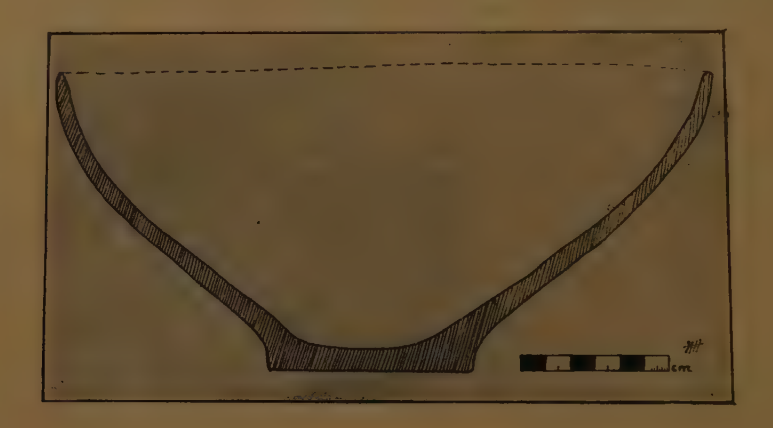


FIG. 10. Coupe halstattienne.

quartz. Cette pâte, rugueuse au toucher, non lissée, affecte le plus souvent une couleur brune foncée, avec des taches rougeâtres à la surface.

Les formes les plus fréquentes sont :

de grandes écuelles évasées (fig. 10) ;

de petits bols hémisphériques, dont le rebord est plat au sommet (fig. 12, nos 8, 9, 12).

Quelques fragments sont ornés de torsades (fig. 11, no 7, fig. 12, no 6) ;

b) Poterie à pâte fine, noire et lustrée. La plupart de ces vases présentent un profil caréné caractéristique (fig. 12, nos 1, 2, 3, 4). Cette forme se retrouve dans les tumulus posthallstattien des Pyrénées (Musées Raymond, Toulouse). D'autres sont ornés de rainures obliques ou horizontales, tracées dans la pâte avant la cuisson (fig. 11, 10 et 11). Ce genre de dessin est également représenté sur les urnes hallstattiennes du Tarn (1).

D'autres enfin sont peints, d'une couleur rouge vive, fort fragile.

(1) DÉCHELETTE, *Manuel*, II, II, I, p. 673 et fig. 256.

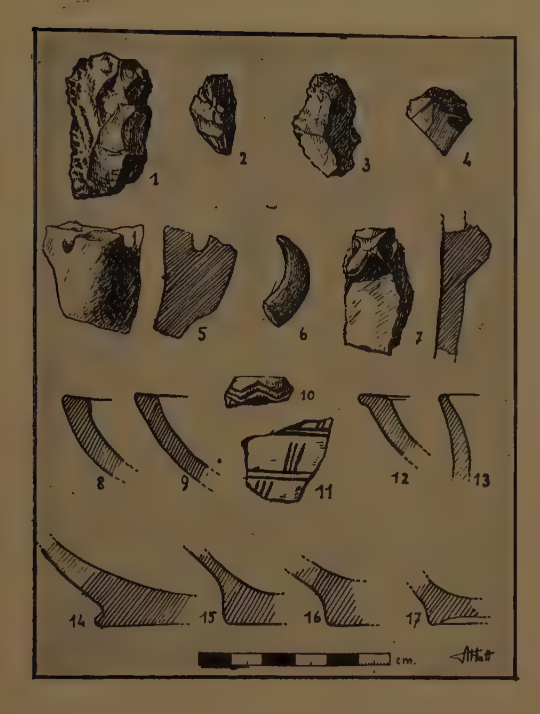


Fig. 11. Objets halstattiens.

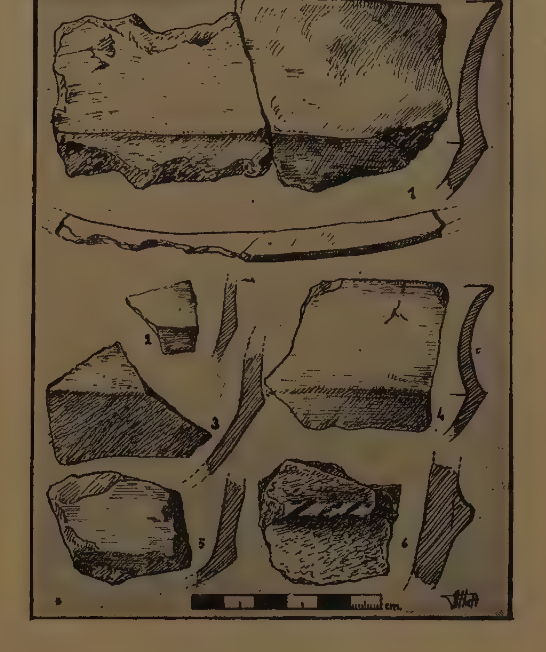


Fig. 12. Céramique halstattienne.

Dans la couche profonde ont encore été trouvés de nombreux fragments de silex ouvrés : menus éclats de taille ou d'avivage, lames, bouts de grattoirs brisés. Doit être signalée particulièrement une lame présentant des retouches, et des esquillements d'usage, et qui paraît avoir été aménagée pour prendre place dans l'armature en bois d'une faucille primitive (fig. 11, nº 1). Enfin, la dent de petit mammifère, représentée fig. 11, nº 6, semble avoir été sciée à la base, sans qu'on puisse préciser l'usage auquel on la destinait.

La même couche a également livré de très nombreux galets roulés, en basalte, granit ou quartz, approximativement calibrés (balles de fronde ?). Ces galets proviennent tous des pentes du plateau. Un minuscule fragment de feuille d'or battu, ainsi qu'un fragment de fer très oxydé sont les seuls objets métalliques qu'elle ait produits lors des dernières fouilles.

L'aspect archaïque, presque néolithique d'une grande part de la céramique, les traces d'industrie du silex, ne peuvent nous abuser sur la date de cet ensemble archéologique, qui ne saurait être placé en deçà du premier âge du Fer. L'importance d'un pareil gisement, bien en place, et sur un site aussi bien classé historiquement que celui de Gergovie, saute aux yeux. Il serait souhaitable de pouvoir l'exploiter à fond, pour déterminer sa date avec une plus grande

certitude et pour préciser ses rapports avec d'autres gisements de même époque, dans le Centre et le Sud de la France. Le premier âge du Fer est très mal connu dans le Massif Central.



Fig. 13. Céramique de la couche de cailloutis intermédiaire.

II. — *Couche de cailloutis intermédiaire.*

Cette couche, dont l'épaisseur est variable et parfois négligeable, n'a livré jusqu'à présent qu'un très faible nombre d'objets susceptibles de la dater (fig. 13 et 14).

Nous citerons :

a) Quelques fragments d'amphores italiques, en pâte jaune claire, ou rose (fig. 15);

b) Quelques tessons caractéristiques de La Tène III dont la figure 13, n° 3, reproduit : un rebord de vase ovoïde, n° 11, en terre jaune rosée, mélangée de poudre de mica noir ; un rebord d'écuelle en terre grise lissée n° 21 ; une anse en terre gris noirâtre non lissée.

Le fragment de goulot de cruche italique moulée, représenté figure 13, n° 3, mérite une mention spéciale. Il faisait partie vraisemblablement d'un de ces petits récipients en terre jaune pâle, très fine, souvent ornée d'impressions en relief, que les ateliers cisalpins exportaient en Gaule à la fin de l'époque celtique, depuis César jusqu'à Auguste. Le nom du potier Aco a été attaché à ces productions, qu'imitèrent plus tard les premiers ateliers céramiques gallo-romains de l'Allier.

Un tel ensemble, fragments céramiques celtiques, débris d'amphores italiques, poterie fine d'importation, ne serait pas déplacé aux débuts de l'époque gallo-romaine, et l'on ne saurait dire, sur le simple examen des objets trouvés dans la couche de cailloutis, si elle est antérieure ou postérieure à la conquête. Il y a là un grave problème, nécessitant encore de nouvelles recherches, d'autant plus nécessaires que la question qui se pose est celle de la date même du mur.

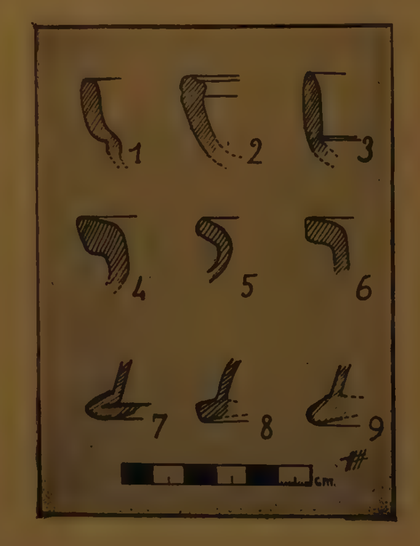


Fig. 14. Céramique de forme celtique dans la couche gallo-romaine.

III. — *Couche de remblayage ou d'éboulis gallo-romains.*

Cette couche renferme exclusivement des fragments céramiques gallo-romains de haute époque. Nous distinguerons :

1) Quelques poteries fines, sigillées ou non, produits italiques d'importation, ou contrefaçons gallo-romaines de modèles italiques tels que les plus anciennes officines de l'Allier en fabriquaient, au Ier siècle de notre ère.

Dans cette catégorie, une mention particulière doit être réservé

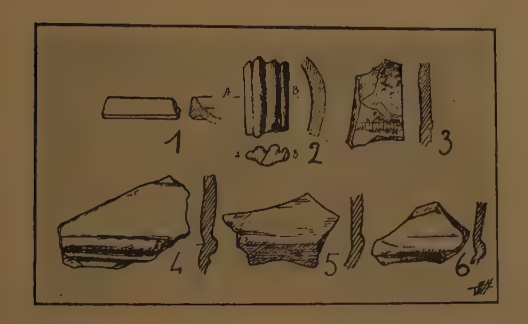


Fig. 15. Fragments italiques dans la couche gallo-romaine.



Fig. 16. Fragments de céramique locale dans la couche gallo-romaine.

au petit rebord d'assiette sigillée italique, figuré figure 15, nº 1, dont quelques exemplaires ont été trouvés à Haltern, en Germanie romaine (1).

Ce seul fait comporte une date précise : la période d'occupation du castellum de Haltern, qui commence en l'an 2 av. J.-C. ne dépasse pas l'an 16 ap. J.-C. ;

2) La série gallo-romaine comporte également quelques formes de survivance celtique. Ce sont les rebords d'écuelles, de vases ovoïdes, les fonds de gobelets, figurés figure 14 ;

3) Nous y mentionnerons d'autre part de nombreux débris de cruches en terre blanche, jaune pâle ou rose, à engobe blanc, vraisemblablement de fabrication locale ou régionale (fig. 16, VII) ;

4) Enfin, nous avons rassemblé sur la figure 17 les fragments de deux types céramiques qui nous paraissent tout à fait spéciaux à Gergovie, à Corent, et à quelques autres oppida de la région. Ce sont de grandes écuelles, ou assiettes

(1) Behrens, *III. Bericht über Funde aus dem Kastell Mainz*, abb. 10, nº 2 (forme de Haltern : diam. 0 m. 18,5 ; forme de Gergovie : diam. 0 m. 16).

creuses, en terre grise, peintes à l'intérieur et sur le rebord en jaune, en orange, ou en rouge. Leur bord affecte une forme bien caractéristique, intermédiaire entre la baguette cylindrique de la poterie romaine et l'ancien profil celtique (fig. 17, nos 1, 2, 3, 4, etc.).

Ces vaisseaux devaient présenter deux variantes de formes : écuelle avec pied central (cf. fig. 17, no 15) ; ou assiette creuse sans pied (cf. fig. 17).

Ce sont également quelques coupes, ornées extérieurement de moulures, imitations maladroites des vases romains à double courbure (cf. le type Drag. 27).

L'intérêt de toute cette céramique est qu'elle se présente d'une manière parfaitement homogène, qu'elle paraît facile à dater, qu'elle peut par conséquent servir de base à une chronologie comparée de la poterie commune gallo-romaine.

J.-J. Hatt.



Fig. 17. Écuelles de type local dans la couche gallo-romaine.

LES FOUILLES DE GERGOVIE

LA CAMPAGNE DE 1942

par M. J.-J. HATT

Nous avons pu finir en 1942 le déblaiement complet de la couche hallstattienne dans l'alvéole n° 1, qui avait fait l'objet du sondage de l'année précédente. Nous avons exploré et dégagé les vestiges de trois petits ateliers métallurgiques, situés en dehors de l'enceinte, près du chemin menant du plateau au village de Gergovie. Nous avons opéré un sondage dans la « parcelle 928 », et amorcé le déblaiement d'une série de bâtiments en pierres sèches situés sur la « parcelle 927 ».

A) *Couche hallstattienne de l'alvéole n° 1.*

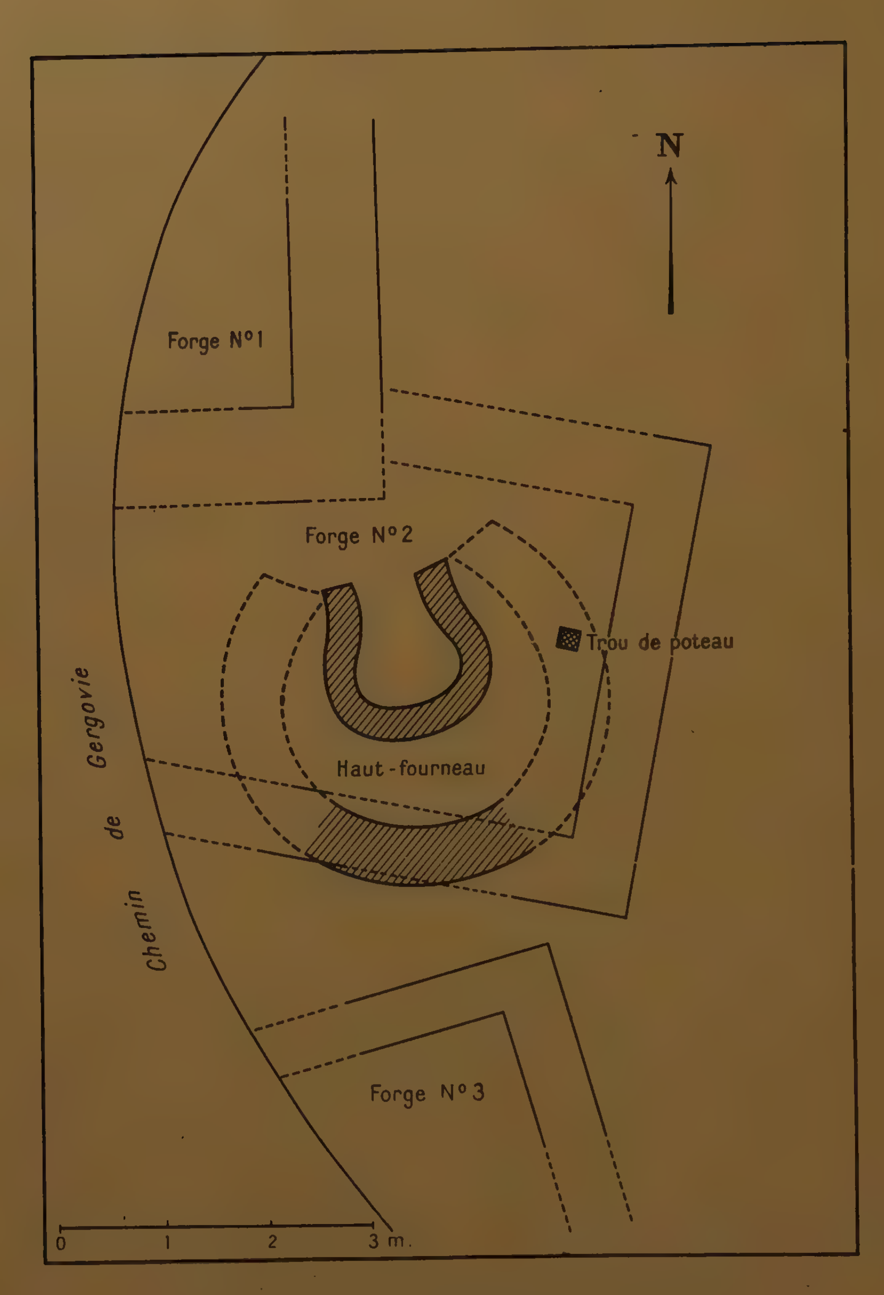
Malgré le grand nombre de mètres cubes remués (une vingtaine environ), cette couche s'est révélée moins riche en 1942 qu'en 1941, nous fournissant seulement quelques fragments céramiques, mêlés à des dépôts de balles de fronde encore en place, et à des instruments en silex, d'époque néolithique, réutilisés.

Nous n'avons découvert cette année, sur le plateau, aucun élément nouveau susceptible de dater cette céramique. J'ai cependant trouvé moi-même, au cours de fouilles exécutées dans un village gaulois de La Tène II et de La Tène III, à l'emplacement de la base aérienne d'Aulnat sud (1), quelques fragments de cette poterie, associés à deux tessons de céramique campanienne à pâte grise.

Cette trouvaille permettrait-elle de reculer la limite extrême de la céramique halstattienne de Gergovie jusqu'au IIIe siècle avant notre ère ? Rappelons que les fouilles franco-anglaises qui ont précédé les nôtres sur le plateau ont permis de constater la même association, entre la poterie posthallstattienne et la céramique campanienne à pâte grise (2), sans que les inventeurs aient pu tirer les conséquences de leur trouvaille. On ne saurait, en tout état de cause, considérer

(1) J.-J. HATT, *Découverte d'un village gaulois de La Tène III, au terroir de Fontvielle, sur l'emplacement de la base aérienne d'Aulnat sud (Puy-de-Dôme)*, extrait du *Bulletin de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, t. LXII, 1942.

(2) Olwen BROGAN and E. DESFORGES, *Gergovia* (*rapport sur les fouilles des années 1934 à 1937*, p. 58, fig. 8, n° 9, et p. 59).



PLAN I. Les ateliers métallurgiques en dehors de l'enceinte.

le problème comme résolu. De nouvelles recherches sont nécessaires, tant à Aulnat sud qu'à Gergovie, dans les parties du plateau où la couche hallstattienne a subsisté.

B) *Petit groupe d'ateliers métallurgiques en dehors de l'enceinte.*

Nous avions, dès les débuts de la campagne, et sur les indications d'un de nos ouvriers, installé un chantier sur une petite terrasse, en dehors de l'enceinte, et légèrement en contrebas du chemin menant du plateau au village de Gergovie. Cette terrasse est située sur la parcelle communale ; elle avait déjà fait l'objet d'un sondage au cours de fouilles précédentes (1).

Nous avons été ainsi amenés à dégager les vestiges de trois petits ateliers métallurgiques, se succédant du nord au sud, le long de la pente. (Plan I.)

Il ne reste de la forge nº 1 qu'un angle de mur en pierres sèches, endommagé par la construction du chemin, et à l'intérieur duquel nous avons trouvé une couche de cendres et des scories de fer, à la profondeur de 0 m. 60 environ. Cette couche était très riche en poteries du type gallo-romain précoce.



Fig. 1. Forge nº 1 (mur extérieur). Forge nº 2 (four à minerai).

Plus au sud, légèrement en contre-bas, sur une terrasse creusée dans l'argile basaltique, dans sa moitié nord, et remblayée avec des pierres dans sa moitié sud, s'élevait la forge nº 2, dont nous n'avons pu trouver qu'une partie, puisqu'elle paraît avoir été coupée en deux par le chemin.

Contre ce dernier se dressent les vestiges d'un four à minerai de fer de type catalan, dont le parement intérieur subsiste en entier, mais dont le parement extérieur n'est conservé que sur une longueur de 1 m. 50 environ. Ce primitif haut-fourneau avait un diamètre total de 3 mètres (du parement extérieur au

(1) Brogan et Desforges, *loc. laud.*, p. 3 (plan des fouilles et sondages, nº 18).

trou de coulée), l'alvéole interne présentant un diamètre de 1 m. 20 (fig. 1). Ce sont là dimensions ordinaires pour les constructions de ce genre (1).

Le sol de la forge nº 2 était jonché de scories de fer et de bronze, et de fragments de poteries. Dans le voisinage immédiat du four à réduction, nous avons constaté la présence de deux sols superposés, séparés par une couche épaisse de 0 m. 20 environ, de cailloutis en blocaille. La construction du haut-fourneau paraît postérieure à l'établissement du second sol. Il faut donc supposer deux installations successives : d'abord un petit atelier de forgeron, puis, sur la même terrasse, un four à réduction, édifié après destruction de la première forge. En effet, la partie encore conservée du parement extérieur du haut-fourneau, *repose sur les pierres du mur de la forge.*

D'autre part, sous le sol inférieur, à quelque 0 m. 40 du mur de la forge, nous avons rencontré, creusé dans le basalte, un trou de poteau large de 0 m. 20 environ. Ce trou de poteau avait été recouvert par la pierraille amenée là pour la construction du four. Il marque l'emplacement d'un étai de couverture, ou d'un support d'enclume, appartenant à l'atelier primitif.

Il y a donc là une succession d'établissements très rudimentaires, correspondant bien à l'idée que l'on peut se faire des installations celtiques et gallo-romaines du Iᵉʳ siècle avant notre ère, d'après les découvertes analogues faites au cours des fouilles de Bibracte (2).

Les murs sont en grosses pierres, reposant directement sur le basalte, sans mortier. La construction du fourneau à minerai paraît avoir été plus soignée. Les pierres du parement intérieur, fichées dans le sol de champ, sont scellées par de petits cailloux, et liées entre elles par un mortier fait de chaux, de sable et d'argile grossière. Entre le parement extérieur en pierres sèches, et l'alvéole interne, la blocaille, qui faisait remplissage, était liée par le même mortier, très friable.

La céramique découverte dans la forge, où les tessons d'aspect celtique ou gallo-romain précoce sont associés à de la céramique italique importée : menus fragments de gobelets d'Aco, et morceaux sigillés italiques du temps d'Auguste et de Tibère, peut être datée des dernières années du Iᵉʳ siècle avant J.-C., et du premier quart du Iᵉʳ siècle de notre ère. La présence d'une fibule de La Tène III, englobée dans une scorie de fer (pl. nº III, 7), de plusieurs monnaies gauloises de l'indépendance celtique, types :

EPAD (pl. V, I, 8 ; cf. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, t. II, fig. 458, p. 420 et fig. 457, *ibid.*).

VERGA (pl. V, 6, 9, 10 ; cf. Blanchet, *loc. laud.*, fig. 462, p. 421).

(1) Cf. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, II, 2, p. 985, fig. 353 et p. 991, fig. 356.
(2) Cf. Bulliot, *Fouilles de Bibracte*, p. 57 et suiv.

et d'une moitié d'as de la colonie de Nîmes (pl. V, 3, cf. Blanchet, *loc. laud.*, t. II, p. 437), ne font que confirmer cette impression.

Ajoutons que la découverte d'un très grand nombre de scories et de fragments de bronze ouvré atteste, qu'à côté de la fonte et du travail du fer, les forgerons celtiques de Gergovie pratiquaient ceux du bronze, en vue, sans doute, de la fabrication de menus objets, tels que fibules, boucles, objets de parure, etc.

Des investigations de surface dans les champs voisins de la forge, situés de l'autre côté du chemin de Gergovie, nous ont amenés à penser que le quartier des fondeurs forgerons de Gergovie se prolongeait peut-être assez loin, le long des terrasses sous-jacentes au rempart. Les artisans celtiques, puis gallo-romains, avaient-ils mis à profit un emplacement abrité, où ils pouvaient bénéficier de l'eau courante, accumulée au cours de l'hiver dans la dépression centrale du plateau, et qui ruisselle encore actuellement au printemps en cet endroit ? Nous comptons, au cours des années qui suivront, explorer ces terrasses.

C) *Chantier de sondage de la parcelle 928.*

Nous avions, dès le premier jour de la campagne, ouvert un chantier de sondage dans l'angle S. E. de la parcelle 928 (v. plan général et fig. 2).

Ce sondage avait pour but :

1° De découvrir une partie du mur d'enceinte, vraisemblablement conservé à cet endroit, au moins dans ses fondations ;

2° D'étudier la structure du sol et des couches archéologiques en un lieu où la présence d'un mur de terrasses nous donnait l'assurance de rencontrer une profondeur de terre suffisante.

Après avoir aménagé une plate-forme pour l'évacuation de nos déblais, nous avons creusé, dans l'angle S.-E. de la parcelle, deux tranchées parallèles, suivant la direction E.-O., larges de 3 mètres environ, et longues de 10. L'une d'entre elles longeait le mur d'enceinte ; l'autre, située plus au Nord, était séparée de la première par une banquette large de 1 mètre.

Dans la moitié Est de cette dernière, nous avons découvert, à une profondeur de 1 mètre à 1 m. 40, une couche d'habitat assez riche, où les tessons celtiques sont particulièrement nombreux à partir de 1 m. 20 de profondeur. Comme, dans la moitié Ouest de la tranchée, nous avons rencontré, à 0 m. 60, la couche de basalte stérile, nous avons supposé qu'il y avait eu, à date ancienne, creusement d'une terrasse, et établissement d'un sol d'habitation. Un décapage attentif et un nettoyage du fond de la tranchée nous ont permis de constater que dans ce sol avaient été installés deux fonds de cabanes circulaires, larges de 2 mètres environ (v. photo n° 6).

Ces fonds de cabanes sont très analogues, par leurs formes et leurs dimensions à ceux du village celtique d'Aulnat sud (1).

Ils sont cependant moins nettement marqués dans le sol, dont la composition exclut toute distinction de couleurs bien tranchée. Ils étaient remplis d'une terre noire, très grasse, mêlée de débris de charbon de bois, d'ossements d'animaux et de fragments céramiques. Ces derniers sont, dans la couche inférieure (de 1m. 20



Fig. 2. D'avant en arrière : mur maçonné de l'époque d'Auguste ; assises inférieures d'un mur en pierres sèches (mur celtique ?).

à 1 m. 40), pour une bonne part de type celtique : morceaux d'une poterie noire, lustrée, mal cuite, friable, et décorée d'impressions à la roulette, ou au peigne. Des fragments gallo-romains précoces s'associent cependant, même à cette profondeur, aux poteries de La Tène, et à la céramique campanienne à pâte rose du IIe siècle av. J.-C.

Nous avions néanmoins découvert la première trace d'occupation celtique antérieure à la conquête qu'on ait jamais pu isoler de façon certaine sur le plateau de Gergovie. Le mélange de céramiques d'époques différentes doit s'expliquer par une très longue continuité dans l'habitat, qui va du IIe siècle av. J.-C. jusqu'au Ier siècle ap. J.-C.

(1) J.-J. Hatt, *loc. laud.*, p. 5, fig. 1 et pl. n° 1.

Dans la tranchée Sud, qui longeait le mur d'enceinte, les mêmes faits ne se reproduisent pas. La couche archéologique paraît absente. Le basalte se rencontre à 0 m. 60 ; précédé par une couche de 0 m. 20 à 0 m. 30 de cailloux basaltiques. C'est sur cette dernière couche que reposent les pierres de fondation du mur d'enceinte, et un mur en béton, ou plutôt en torchis, qui semble le doubler, séparé de lui par un espace de 0 m. 30 à peine (fig. 2).

Le mur d'enceinte semble avoir été rasé. Le mur grossièrement maçonné qui le double, et qui n'est conservé que sur un tronçon de 3 mètres de long environ, contenait quelques fragments sigillés italiques d'époque augustéenne. La présence de ces derniers dans un mur doublant le rempart, et construit contre lui, nous autorise à penser qu'il avait déjà été rasé à cette époque. Sans quoi l'on n'aurait eu aucune raison de le doubler. Le mur maçonné était sans doute l'élément d'une construction utilitaire, édifiée en cet endroit, mais dont nous n'avons pu étudier ni la structure, ni la destination, en raison de sa très mauvaise conservation.

L'exploration attentive des éboulis, provenant du mur d'enceinte nous avait fourni l'occasion de quelques découvertes intéressantes :

une signature de potier italique. (Pl. IV, 14) ;

une belle bague en bronze de type celtique. (Pl. III, 12.)

Le sondage de la parcelle 928 nous apportait donc quelques éléments nouveaux sur l'histoire de l'habitat dans la partie centrale du plateau, sur l'évolution de son enceinte défensive.

Il apparaissait :

1. Que Gergovie aurait été probablement habité, dans sa partie centrale, dès l'époque de La Tène ;
2. Que le mur d'enceinte, dans la partie centrale du plateau, aurait été rasé, en partie, sous le règne d'Auguste ;
3. Que ce mur aurait été reconstruit, un peu plus en arrière, soit en vue de la défense du plateau, soit, plutôt, pour servir à des constructions utilitaires.

A la lumière de ces faits nouveaux, on comprendra plus facilement ce qui nous paraissait, l'an dernier, une énigme insoluble : la présence de tessons gallo-romains précoces dans la couche de cailloutis sous-jacente au mur d'enceinte présumé celtique, dans sa partie Sud-Est. Ce fait, qui pouvait paraître inadmissible, s'expliquera si l'on admet que le rempart, rasé sous Auguste, a été tantôt doublé, tantôt reconstruit pour servir de mur de défense, ou pour étayer des bâtiments tels que cabanes, granges, bergeries, parcs à bestiaux, etc.

La suite de nos travaux pourra seule nous éclairer sur le caractère de ces restaurations successives et sur leur date approximative.

D. *Déblaiement d'un groupe de maisons ou ateliers dans la parcelle 927.*

Nous avons enfin amorcé, dans l'angle Sud-Est de la parcelle 927, le déblaiement d'un quartier de la bourgade gallo-romaine précoce de Gergovie.

Ces travaux de dégagement ont porté sur l'angle Sud-Est de la parcelle 927, depuis le rebord extrême du plateau, jusqu'à 1 mètre du chemin traversant les champs de l'Est à l'Ouest. Nous avons procédé ici, non plus par tranchées, mais par décapage, couche par couche, sur des espaces de 10 à 15 mètres carrés à la fois.



Fig. 3. Chantier 927.
Angle du mur de la pièce n° 4 (coupe est-ouest).
Stratigraphie : jusqu'à 0 m. 40, terre arable ; de 0 m. 40 à 0 m. 70, première couche archéologique (caniveau) ; de 0 m. 70 à 1 mètre, deuxième couche archéologique.

Ce décapage nous amenait, dès les débuts, à des constatations stratigraphiques de première importance.

En ce point du plateau, la couche de terre végétale, épaisse de 0 m. 80 à 1 m. 40, ne recouvre pas, comme c'était le cas sur la parcelle 928, une couche de cailloutis basaltique stérile, mais un éboulis relativement récent, paraissant dû à la destruction systématique d'édifices antérieurs et à un remblayage en vue d'une mise en culture du plateau dès l'époque gallo-romaine.

Sous cette couche d'éboulis et de remblayage, nos travaux ultérieurs devaient faire paraître, à une profondeur de 1 mètre à 1 m. 40, une couche archéologique peu épaisse, souvent assez riche, renfermant d'une part, de nombreux fragments céramiques gallo-romains précoces, d'autre part, les fondations de petits édifices en pierres sèches,

Au-dessus de cette couche d'éboulis, dont la face supérieure a été aplanie, on distingue une nouvelle couche archéologique, moins riche que l'autre, mais nettement séparée de la terre arable par un mince lit de pierres basaltiques (fig. 3). Dans cette dernière les tessons de céramiques communes, que l'on rencontre d'ailleurs en petit nombre, paraissent être du même type que ceux de la couche inférieure. Le seul vestige de construction que nous ayons pu y déceler cette année est un tronçon de caniveau en pierres sèches, qui s'étendait sur 3 m. 20 de long et à 0 m. 60 de profondeur et dont la largeur était en moyenne de 0 m. 40 (fig. 4). Nous comptons suivre le tracé de cet égout rudimentaire qui nous amènera vraisemblablement dans quelque nouvelle construction postérieure à toutes celles que nous avons dégagées.

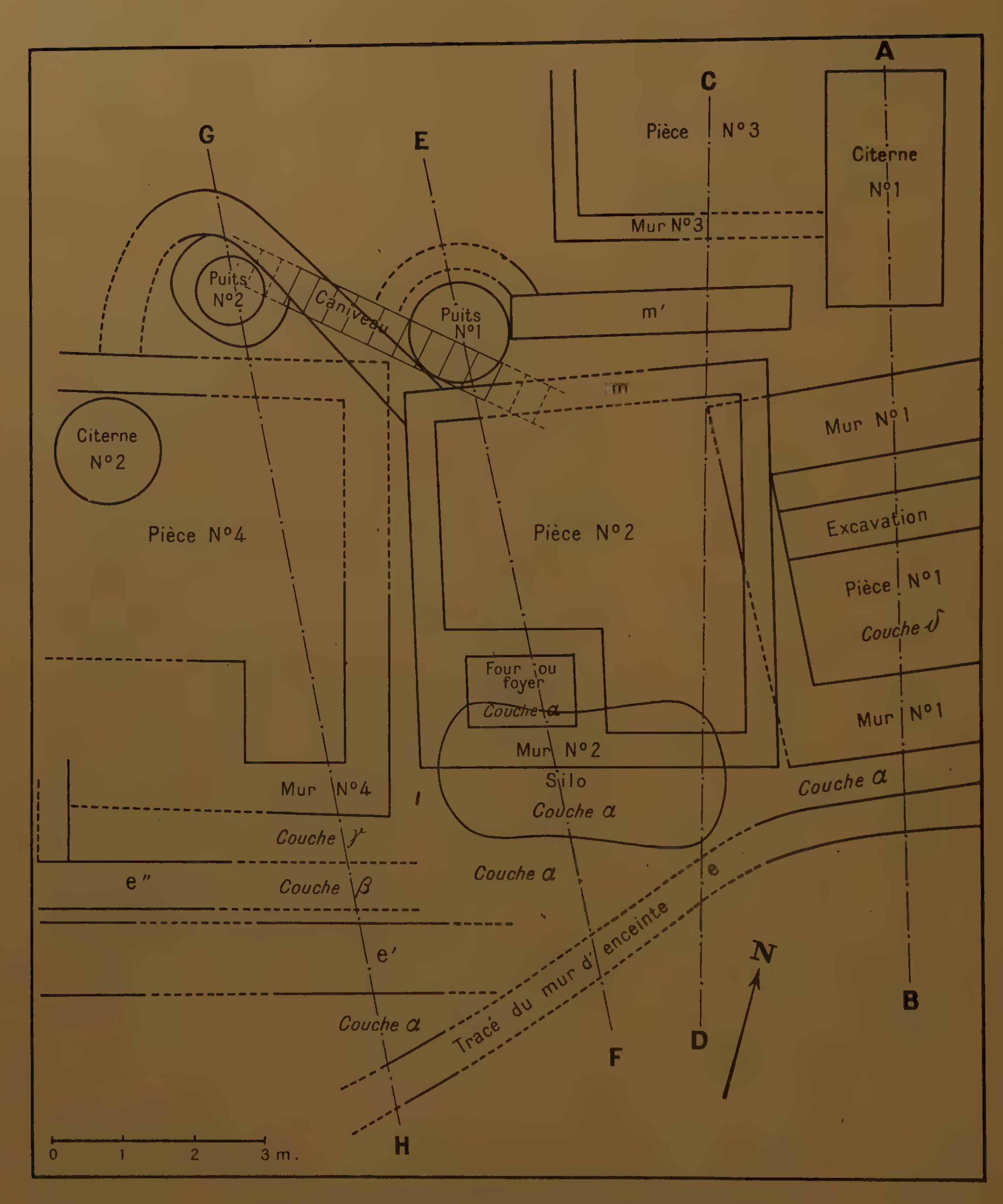


Fig. 4. Caniveau.

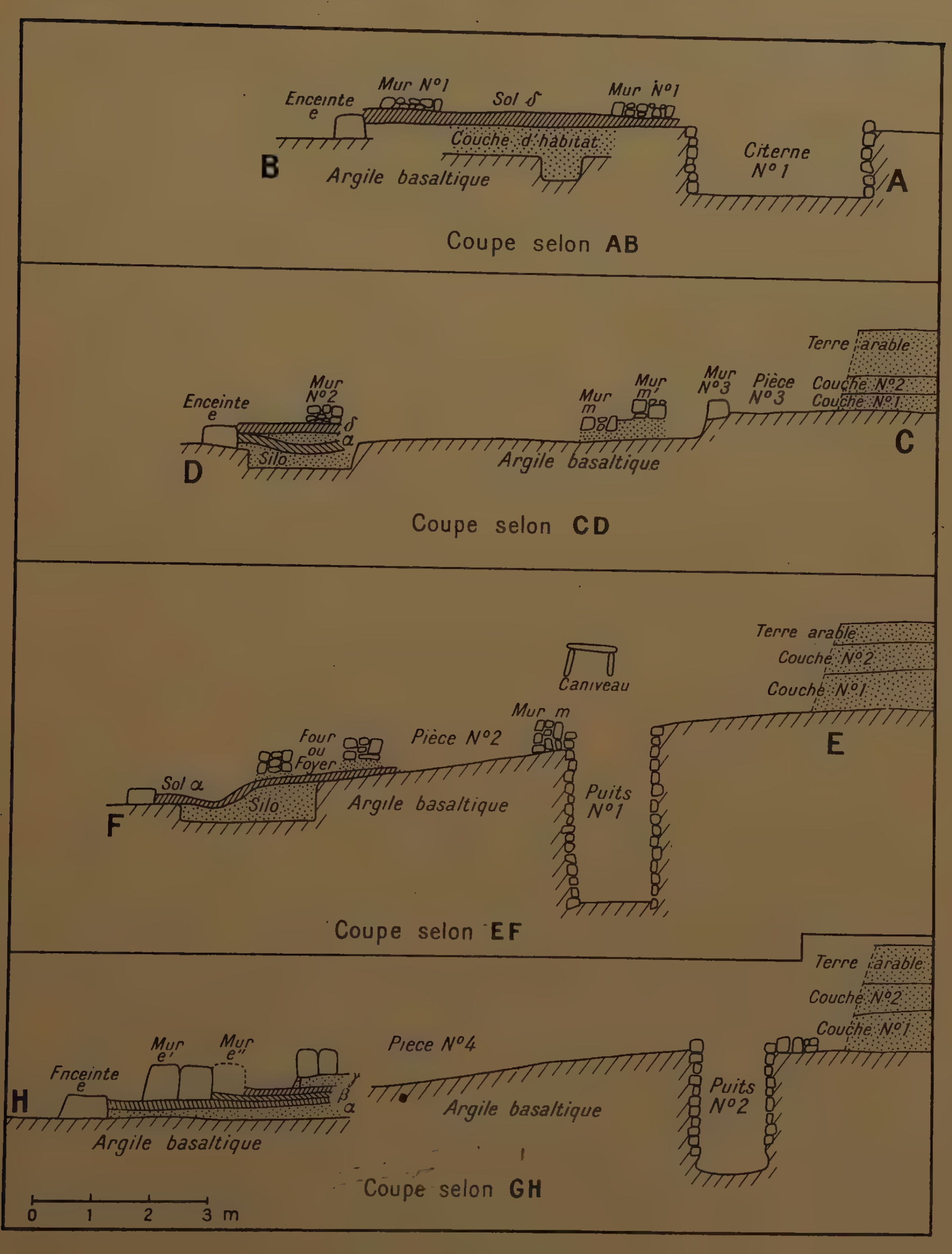
Dans la suite de nos travaux, nous avons été amenés à déblayer :

1. Dans la partie Nord du chantier, quatre petites pièces rectangulaires contiguës, deux citernes, et deux puits ;
2. Dans la partie Sud, touchant au rebord extrême du plateau un ensemble complexe de murs et de couches d'argile. (Voir le plan II et les coupes.)

La pièce nº 1, que nous n'avons pu dégager que partiellement, et qui paraît se poursuivre dans la parcelle voisine (nº 926) prochainement expropriée, est large de 5 mètres. Ses murs, épais de 1 mètre, sont constitués par des petites



Plan II. Groupe de maisons ou ateliers dans la parcelle 927.



Coupe afférente au plan II.

pierres en blocage, agglomérées de terre, de sable et de chaux. Un sol d'argile, épais de 0 m. 20, tapissait le fond de cette pièce, mais dépassait largement, à l'ouest, le tracé de ses murs. Sous ce sol d'argile nous avons rencontré une couche d'habitat profonde de 0 m. 40, et qui atteint le basalte, où a été creusée une « saignée » (cave ou silo de cabane primitive), traversant la pièce de l'Ouest à l'Est. Cette excavation, antérieure à la construction de la pièce, était de forme rectangulaire, profonde de 0 m. 40, et large de 0 m. 60. Sur le sol d'argile (δ) a été découverte une belle fibule romaine provinciale (pl. nº III, 1), des monnaies gauloises du type :

EPAD et VERGA.

et de nombreux fragments de poterie gallo-romaine précoce.

Sous le sol, la couche d'habitat contenait de très nombreux tessons



FIG. 5. Mur *e*, couche *x*, pièces nos 1 et 2.

gallo-romains précoces, associés à des cendres, des ossements d'animaux, des scories et des débris de bronze ouvré.

Le mur Est de la pièce nº 2 a été bâti au-dessus du mur Ouest de la pièce nº 1, suivant une direction légèrement différente (v. plan et fig. 5).

La pièce nº 2, large de 5 mètres et longue de 5 mètres environ, est la seule que nous ayons pu dégager complètement. Elle comportait, dans son angle



FIG. 6. Pièce n° 2, réduit (four ou foyer).



FIG. 7. Pièce n° 2, puits nos 1 et 2, citerne n° 2, pièce n° 4.

Sud-Ouest, une espèce de réduit rectangulaire, large de 0 m. 90, long de 1 m. 45 environ. Le fond de ce réduit était constitué par une couche d'argile, épaisse de 0 m. 10, fortement calcinée, et sur la surface de laquelle nous avons trouvé une couche de cendres, de charbons et de scories (fig. 6). Aussi avons-nous supposé avoir affaire à quelque foyer ou four de bronzier ou de métallurgiste.



Fig. 8. Pièce n° 1, silo, pièce n° 2, puits n°s 1 et 2, citerne n° 2, pièce n° 4.

Le sol de la pièce n° 2 nous a livré les habituels fragments de céramique italique et gallo-romaine précoce, ainsi que quelques monnaies, des types courants sur le plateau : demi-as de la colonie de :

Nîmes

monnaies

d'EPAD et de VERGA.

La pièce n° 3, dont nous avons pu seulement dégager un angle, est séparée de la pièce n° 1 par un petit mur de mitoyenneté *(m')*. Son sol était couvert de scories de bronze et de fer (fig. 7 et 8).

Une citerne (citerne n° 1), longue de 3 m. 50 et large de 1 m. 40, profonde de 2 mètres, était attenante à cette pièce (fig. 9). Elle devait sans doute contribuer au ravitaillement en eau de la maison. Dans la citerne même, nous avons trouvé de très nombreuses scories de bronze, associées à quelques fragments de céramique italique ou gallo-romaine précoce.

Enfin la pièce n° 4, dont nous avons pu seulement amorcer le dégagement, était contiguë à la pièce n° 2, à l'Ouest de cette dernière. Elle paraît avoir renfermé un réduit analogue au sien. Elle contenait également une citerne, de forme tronconique, profonde de 2 m. 50, dont le diamètre est au sommet de 1 m. 40, et à la base de 1 m. 20.

A l'extérieur de la pièce n° 4, mais inclus cependant à l'intérieur de la demeure par un petit mur en hérisson de pierres sèches (v. plan), nous avons découvert un petit puits, en pierres sèches également, irrégulièrement construit

(puits nº 2), dont le diamètre est de 0 m. 90 et la profondeur de 2 m. 20 environ. Ce puits paraît avoir été construit à l'intérieur d'un autre puits plus ancien de section carrée. En effet, dans les 40 derniers centimètres la maçonnerie en pierres sèches disparaît, le puits est simplement creusé dans l'argile basaltique et le roc, sur une section carrée. C'est dans cette partie profonde du puits, en-dessous des pierres de la maçonnerie, que nous avons trouvé quelques fragments importants de vases celtiques de La Tène III, reconstitués ultérieurement par nos soins (fig. 10 et 11). Ce sont : 1º Une espèce d'olla en terre fine, peinte de zones blanches et rouges, avec des ornements bistres en surimpression sur les zones blanches ; 2º Trois vases ovoïdes, en terre grossière, mêlée de nombreux grains de quartz et de mica.



Fig 9. Puits nº 1.



Fig. 10. Vase celtique de La Tène III.

Le puits nº 1, contigu à la pièce nº 2, profond de 3 mètres environ et large de 1 m. 20, nous avait également livré de nombreux fragments de céramique gallo-romaine précoce, associés à des fragments sigillés italiques de l'époque de Tibère et de Claude. Ce puits atteint une nappe d'eau à la profondeur de 2 m. 80 environ.

Les deux puits nº 1 et nº 2 avaient été recouverts par le caniveau, dont ils étaient séparés par une couche de terre de 1 mètre d'épaisseur.

Le puits nº 2 a conservé en partie sa margelle en pierres liées par un mortier d'argile et de sable.

Dans la partie Sud du chantier, nous avons mis au jour, longeant le bord extrême du plateau, deux tronçons d'un mur grossièrement construit en blocs de basalte simplement juxtaposés. Ce mur paraît limiter au sud une couche d'argile, forte en moyenne de 0 m. 10, mais irrégulièrement conservée. Cette couche (α) semble être un ancien sol d'habitations. Elle était très riche en cendres, scories, débris céramiques, ossements d'animaux, débris de bronze et de fer oxydés, clous, etc.



Fig. 11. Vase celtique de La Tène III.

En dessous de cette couche d'argile, et immédiatement au-dessus, nous avons trouvé, de nombreux fragments de céramique gallo-romaine précoce, peinte ou ornée à la roulette, ainsi que de menus morceaux de ces petits vases italiques qu'on est convenu d'appeler gobelets d'Aco.

Le sol de la pièce nº 1 (δ) se superpose à la couche α, et s'en trouve séparée par 0 m. 10 de terre noire, mêlée de charbons. En ce même point, on remarque un fléchissement dans la couche d'argile α. Ce fléchissement s'explique par la présence, en cet endroit, d'un silo, large de 1 m. 90 environ, et long de 4 mètres, creusé à date ancienne tout près du mur primitif *(e)*. Ce silo, profond de 0 m. 40 à 0 m. 80 suivant les endroits, était évasé aux deux extrémités, en manière de 8. Nous avons été obligés, pour le fouiller, de démolir une partie du mur Sud de la pièce 2. Il ne contenait malheureusement que très peu de fragments caractéristiques. Notons cependant, dans la couche supérieure du silo, immédiatement

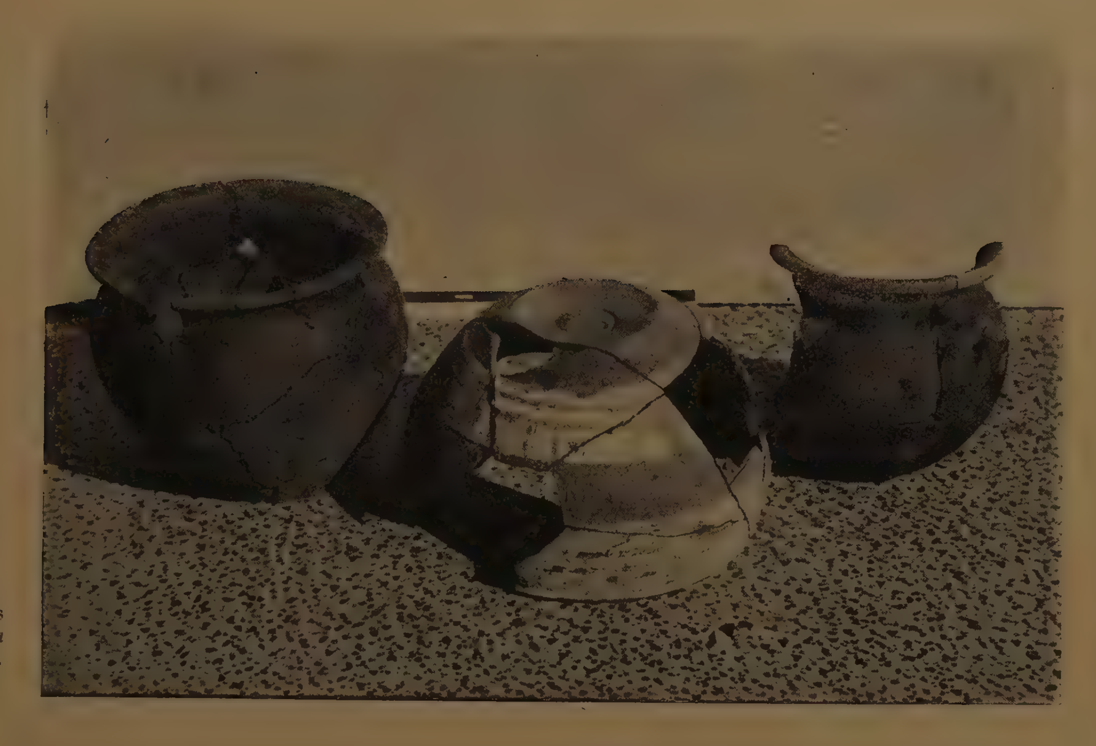


FIG. 12. Vases ovoïdes et *olla* de La Tène III. Puits n° 2.

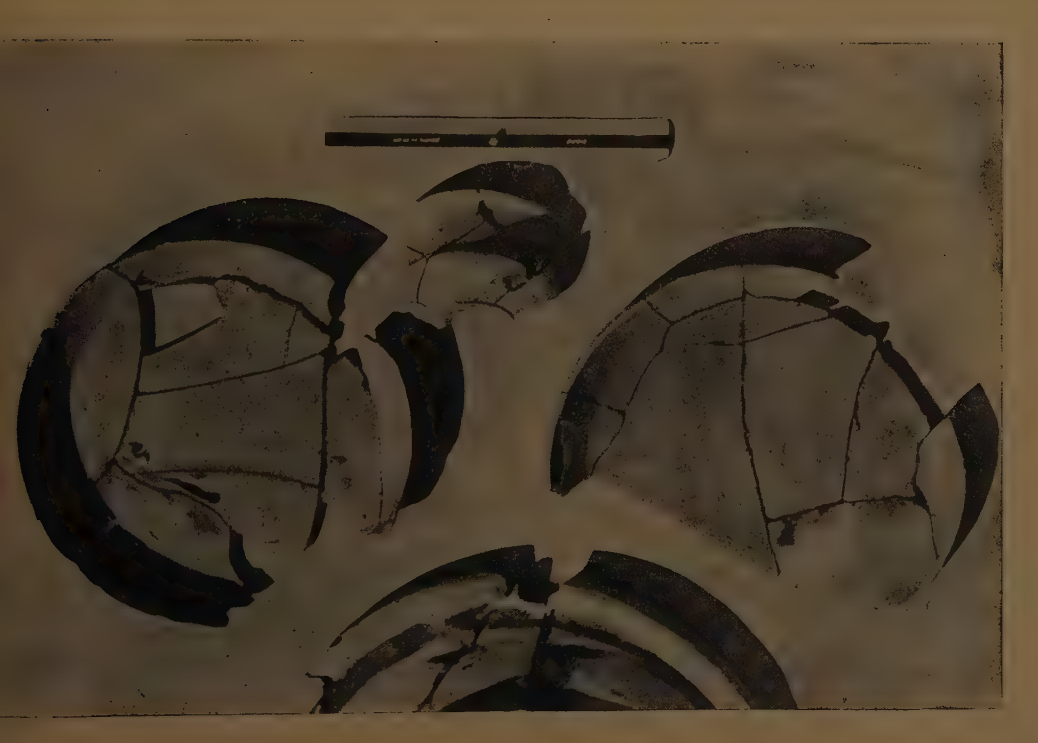


FIG. 13. Assiettes gallo-romaines. Puits nos 1 et 2.

au-dessous de la couche d'argile α, la découverte d'une monnaie de *Marseille* (cf. Blanchet, *l. l.*, t. I, fig. 91, p. 236).

a) tête laurée d'Athena, à droite
r) taureau chargeant vers la droite
légende ΜΑΣΣΑ
ΗΤΩΝ

et d'une autre de la colonie de
Nîmes (pl. V, 2; cf. Blanchet, *loc. laud.*, t. II, fig. 477, p. 436).

a) guerrier casqué à droite
à gauche S
r) la colonie debout sacrifiant
légende NEMCOL

Ce sont les deux monnaies les plus anciennes que nous ayons trouvées cette année.

Le mur *e* (fig. 14), dont nous avons pu isoler deux tronçons, paraît avoir été



Fig. 14. Murs *e* et *e'*, couches α, β et γ, silo, pièces n[os] 2 et 4, puits.



FIG. 15. Fibules, bronzes divers et fers.

doublé successivement par deux murs, plus régulièrement construits *(e′* et *e″)*, et sur un tracé rectiligne. Les bases de ces deux murs limitent chacune une nouvelle couche d'argile (β et γ). En ce point, trois murs d'enceinte semblent donc s'être succédés. A chacun de ces murs correspond un sol d'argile, dominant de 0 m. 15 à 0 m. 20 le sol antérieur.

Nous avons découvert, en F, au contact du sol α, une superbe fibule romaine provinciale (fig. 15, nº 3) en H, au contact du sol *p ;* une autre fibule de même époque (fig. 15, nº 2), et plusieurs fragments de céramique gallo-romaine précoce, associés à de beaux morceaux de cruches en terre blanche.

Le mur *e″* n'est conservé qu'au point I du plan, mais son tracé a subsisté, grâce à la présence du sol d'argile γ, qu'il limitait au Sud et qui s'est conservé jusqu'au point H du plan.

Il existait donc à cet endroit, longeant le rebord extérieur du plateau, et suivant un tracé assez sinueux, une enceinte en gros blocs de basalte, non appareillés, de caractère primitif. Cette enceinte repose sur le basalte et ressemble beaucoup à celle dont nous avons trouvé les fondations dans notre sondage de la parcelle 928. Peut-on identifier cette enceinte avec le mur de rempart celtique ? Seules nos recherches ultérieures pourront nous fixer sur ce point. Il serait en tous cas nécessaire, pour plus de certitude, de la suivre sur une assez grande longueur.

Contre ce « rempart » a été creusé, à date ancienne, un silo remblayé ensuite avec de grosses pierres. Le silo et son voisinage ont servi, après remblaiement, de dépotoir.

Au cours de la même période, l'enceinte étant encore debout, une couche d'argile (α) a été aménagée, pour servir de sol vraisemblablement à des cabanes adossées à la muraille. Ce sont les habitants de ces cabanes qui ont jeté sur la couche d'argile les fragments de gobelets d'Aco, et la céramique gallo-romaine précoce que nous avons retrouvés.

Puis le rempart a été rasé et, postérieurement, rebâti à deux reprises, à quelques centimètres en arrière, et sur un tracé plus rectiligne. Chaque fois, de nouveaux sols d'argile ont été aménagés, qui supposent l'installation de nouvelles cabanes adossées au rempart reconstruit.

La couche d'argile contemporaine du rempart a fléchi, par suite d'un effondrement du terrain au-dessus du silo, dont l'emplacement a été abandonné provisoirement, tandis que les demeures des Gallo-romains s'édifiaient en H, le long des murs *e′* et *e″*.

A une date ultérieure, l'emplacement du silo a été de nouveau remblayé, au moment de l'installation du sol d'argile δ.

La pièce nº 1 a été ensuite bâtie sur ce sol qui se superpose aux premières

couches d'habitat. Plus tard encore, la pièce n° 2 a été construite sur le mur Ouest de la pièce n° 1, et la construction de deux autres a suivi.

Enfin, les édifices ont été complètement et définitivement rasés ; leur emplacement remblayé et aplani, et le terrain mis en culture. C'est au cours de cette dernière période qu'a été établi le caniveau, ou égout, superposé aux deux puits et séparés d'eux par une couche de terre de 1 mètre d'épaisseur.

Puits et citernes, en pierres sèches, soigneusement appareillés, sont de construction primitive, mais robuste et soignée (fig. 10). Les murs des pièces, à l'exception de ceux de la pièce n° 3, sont très légèrement construits. Ils sont réduits actuellement, quand ils n'ont pas complètement disparu, à une double chaîne de pierres inégales, posées sur le basalte.

Chaque pièce formait à elle seule une petite habitation, sur plan carré, de 5 mètres × 5 mètres, en moyenne.

Des terrasses successives ont été taillées dans le basalte, en vue d'un aménagement sommaire du terrain, dont la pente est assez forte. Ces terrasses paraissent coïncider, en général, avec le tracé des murs.

Les maisons n'étaient certainement pas construites en pierres sèches sur toute leur hauteur. Le peu de volume des déblais, l'épaisseur minime et la fragilité des murs s'y opposent absolument. Il faut leur supposer un soubassement en pierres sèches ou maçonnées de 1 mètre à 1 m. 50 de hauteur, sur lequel devaient s'élever des parois en planches ou en torchis. Les clous étaient innombrables, jonchant littéralement le sol des habitations, ce qui nous permettrait de pencher pour la première de ces hypothèses. Les murs semblent avoir été généralement liés par un mélange de chaux mal cuite, de sable, et d'argile, dont on retrouve souvent les traces.

Quelle qu'en soit la rusticité, ce petit ensemble a son intérêt. Il place devant nos yeux un coin de la bourgade gallo-romaine précoce de Gergovie, telle qu'elle devait se présenter au début de notre ère. Petites maisons carrées, de forme irrégulière, serrées les unes contre les autres, avec des fondations en pierres, des parois de planches ou de pisé, couvertes de toits de chaume ou de bardeaux.

Ceux qui les habitaient étaient vraisemblablement de petits artisans, bronziers, orfèvres ou forgerons, réunis à l'abri d'une enceinte souvent détruite, et probablement reconstruite à plusieurs reprises. Leur grand souci était l'approvisionnement en eau, ce qui est assez naturel sur un plateau élevé, éloigné de toute source importante et de toute rivière. Citernes et puits étaient les monuments que l'on construisait avec le plus de soin, et qui nous sont parvenus dans le meilleur état de conservation.

Notre chantier de la parcelle 927 nous a donc amenés à des résultats intéressants, mais il pose aussi de multiples problèmes.

A quoi correspondent les deux tronçons du mur longeant le rebord extrême du plateau ? Faut-il y voir les restes d'une enceinte défensive ? Faut-il considérer cette enceinte comme le rempart celtique primitif ?

Pourquoi et quand le mur a-t-il été rasé ?

Pourquoi a-t-il été reconstruit à plusieurs reprises, chaque reconstruction étant suivie d'une nouvelle série de cabanes, adossées contre lui ? Ces reconstructions avaient-elles un but simplement utilitaire, ou plutôt défensif ?

Pourquoi, en un mot, une si grande complexité dans la succession des édifices, alors que la période envisagée, d'après la céramique et d'après les monnaies découvertes, ne dépasse pas une soixantaine d'années environ ?

Nous laissons à nos fouilles ultérieures le soin de résoudre ces questions. Contentons-nous, pour le moment, d'en analyser un peu les données, et d'en esquisser la portée générale.

Comment dater le premier mur en pierres sèches ? Il reposait directement sur le basalte. Le silo que nous avons fouillé a été creusé contre lui ; il lui est donc postérieur. Les monnaies de Nîmes et de Marseille trouvées dans la couche supérieure de remplissage de ce silo marquent une date antérieure au dernier tiers du Ier siècle avant notre ère. Le mur avait donc été construit avant. C'est tout ce que l'on peut dire.

D'autre part, la couche d'argile α est limitée par son tracé. Ce sol contenait des fragments céramiques (gobelets d'Aco) contemporains de l'occupation de Bibracte (1), c'est-à-dire du dernier tiers du Ier siècle av. J.-C. Le mur était donc encore debout à cette date. Il a été rasé postérieurement. Il serait évidemment du plus haut intérêt de connaître la date exacte de cette destruction.

A supposer, en effet, que le mur soit un rempart celtique, il aurait pu être anéanti sur l'ordre de l'autorité romaine. Nous ne connaissons pas d'autres exemples rigoureusement semblables ni par l'archéologie, ni par les textes. Mais nous savons pourquoi Bibracte a été abandonnée, et pourquoi *Augustodunum* l'a remplacée. Rome voyait avec méfiance les Celtes réfugiés dans leurs oppida, à l'abri de la police, et préférait les voir groupés dans des villes plus aisées à surveiller. *Augustonemetum* est une ville sœur d'*Augustodunum ;* elle porte un nom analogue. Sa fondation, vraisemblablement contemporaine, participe du même programme d'assimilation et de surveillance des Celtes par l'autorité romaine ; si les murs de Gergovie ont été rasés sur l'ordre des Romains, rien ne s'oppose à ce qu'ils l'aient été à une date voisine de l'abandon de Bibracte et de la fondation d'*Augustodunum*. Bien au contraire, les trouvailles céramiques

(1) Les fragments de gobelets d'Aco ont été trouvés en grand nombre dans les fouilles de Bibracte. Cf. Bulliot, *Fouilles de Bibracte, Album*, pl. X, XXIII, XXXV (Album exécuté sous la direction de Félix et Noël Thiollier, Saint-Étienne, 1899).

dans le voisinage de la couche d'argile du rempart nous incitent formellement à le supposer.

Bibracte a été abandonné vers l'an 5 av. J.-C. Gergovie l'a-t-elle été ? Si nous devions adopter pour la destruction du mur en pierres sèches la date proposée, nous serions bien obligés de convenir que non. En effet, le premier rempart une fois détruit, deux autres murs lui succèdent. Les couches d'argile se superposent aux couches d'argile, puis les maisons prennent la place des cabanes adossées au rempart. Tout cela peut avoir duré une trentaine ou une quarantaine d'années. Si nous partons de l'an 5 av. J.-C., nous arrivons facilement jusqu'à Tibère, voire jusqu'à Claude. La présence, sur le sol, des habitations les plus récentes, dans les puits et citernes, de fragments italiques, datés de cette époque, ne contredit pas cette hypothèse.

Nous aurions donc à Gergovie la survivance d'un état de civilisation celtique et le maintien d'un oppidum jusqu'en pleine période romaine, jusqu'en plein milieu du Ier siècle ap. J.-C.

Si l'on admet ce principe, d'autres suppositions sont possibles également : longue résistance locale à l'autorité romaine ?
période de troubles latents, et localisés, dont aucun historien ancien ne nous parle ?

La paix romaine fut-elle si vite, et si universellement établie qu'on le croit communément ?

Ce sont toutes ces questions que posent les fouilles de Gergovie. Elles recevront peut-être, par l'exploration méthodique du site, une réponse nouvelle. Il est facile d'en voir la portée générale.

En même temps, un autre problème, qui est d'un ordre plus technique, se dresse devant nous. Sera-t-il possible, puisqu'à Gergovie les éléments de La Tène paraissent, jusqu'à preuve du contraire, relativement rares, d'établir une distinction plus nette entre la céramique d'avant la conquête, et celle qui l'a suivie immédiatement ?

A Bibracte, la distinction n'est pas facile à faire ; la poterie celtique de La Tène III est si intimement mélangée à une autre, d'un type plus récent, que nul n'en saurait la séparer. La raison en est simple : l'habitat a été continu depuis La Tène III jusqu'à 5 av. J.-C. ; il n'y a pas eu stratification, ni par le fait des éléments naturels, ni par suite du travail des hommes.

Mais à Gergovie n'en va-t-il pas tout autrement ? L'état actuel des fouilles et de l'exploration du plateau ne nous permet évidemment pas de dire que Gergovie n'a pas été habitée à l'époque de La Tène. Mais un fait semble patent, c'est que l'oppidum celtique de Gergovie, si oppidum il y a, *reste à découvrir.* Les premiers vestiges certains d'occupation pour la période antérieure à la

conquête (parcelle 928, et puits n° 2) ont été découverts par nous cette année. Encore s'agit-il de traces minimes, et très étroitement localisées.

Nous avons donc affaire, pour tous les objets découverts jusqu'à ce jour, et en particulier pour la céramique, à une culture gallo-romaine, mais gallo-romaine immédiatement postérieure à la conquête. Cette civilisation se présente à Gergovie presqu'à l'état pur. Nous pourrons ainsi l'étudier plus commodément,

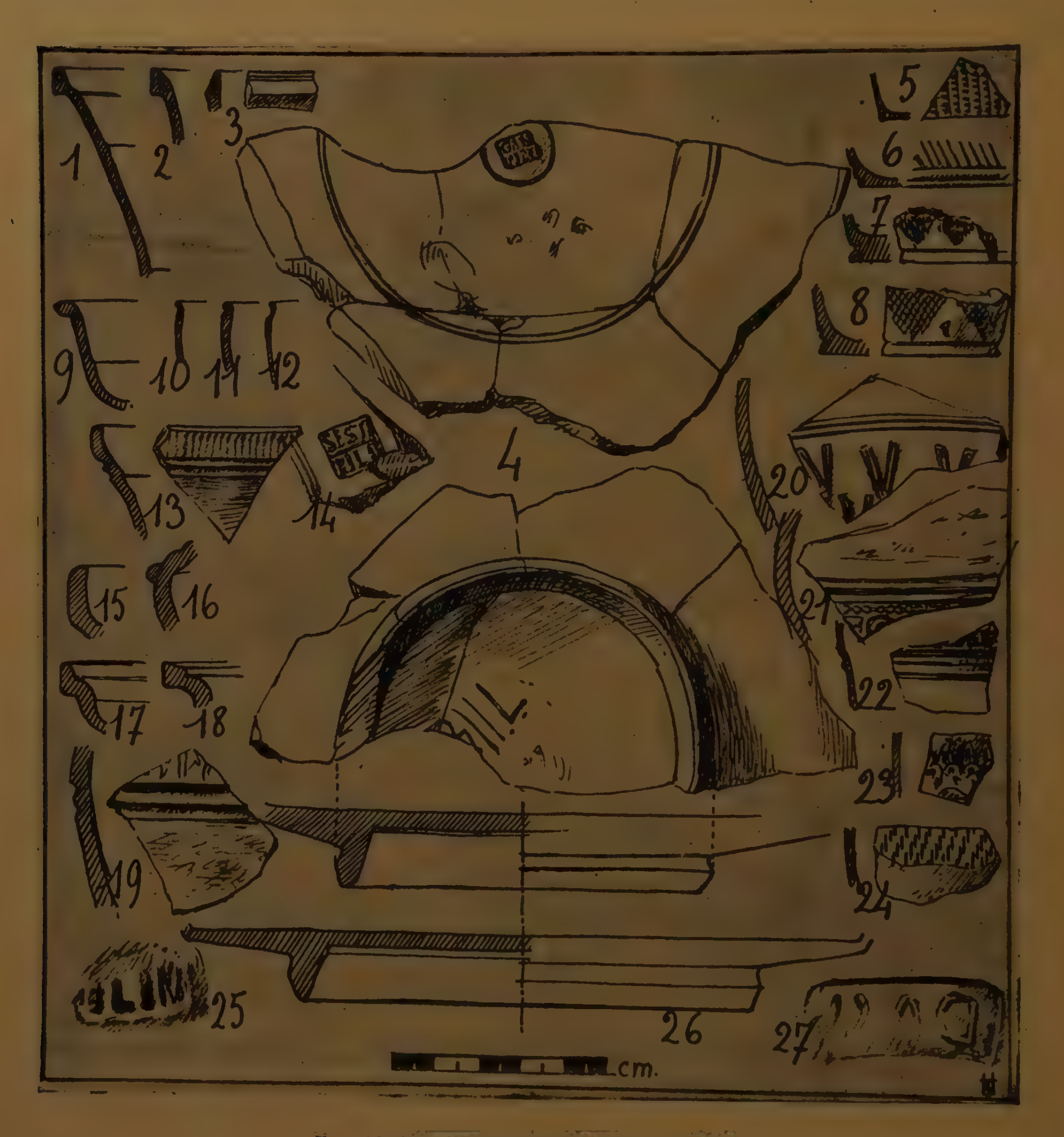


Fig. 16. Fragments de céramique et profils.

et la comparer à celle qui l'a précédée, d'autant plus facilement que le village celtique d'Aulnat sud nous fournira les éléments de comparaison nécessaires. Mais il faudra pour cela que nos collections soient plus complètes, tant pour les monnaies et les bronzes usuels que pour la céramique.

Nous avons l'intention, l'année prochaine, autant que nous le permettront les progrès de l'expropriation, de continuer le déblaiement méthodique du quartier central de la bourgade gallo-romaine.

J.-J. HATT.

APPENDICE N° 1

Inventaire sommaire de la céramique, des monnaies, des fibules, et autres documents à valeur chronologique, découverts dans les différents chantiers explorés en 1942.

Chantier	Céramique d'importation	Céramique indigène	Monnaies	Fibules
Alvéole n° 1 Couche hallstattienne.	Néant.	Fragments de vases de type hallstattien non tournés.	Néant.	Néant.
Forge.	Fragments de gobelets d'Aco, céramique sigillée italique (d'Auguste à Claude).	Poterie celtique. Poterie gallo-romaine précoce. Cruches en terre engobées de blanc.	1/2 monnaie de Nîmes. Monnaies d'EPAD et de VERGA.	Fibule de La Tène III.
928 A Couche gallo-romaine 1 m. 20.	Céramique italique (d'Auguste à Claude).	Poteries gallo-romaines précoces. Cruches en terre engobées de blanc.	Monnaie d'EPAD.	Fibules de type romain provincial.
928 A Couche celtique 1 m. 20 à 1 m. 40.	Céramique campanienne à pâte rose du IIe siècle av. J.-C.	Poterie celtique décorée à la roulette ; fragments de vases ovoïdes ; poterie gallo-romaine précoce.	Néant.	Néant.
927 B Silo, couches supérieures de remblaiement	Néant.	Néant.	Monnaie de Nîmes. Monnaie de Marseille.	Néant.
927 B Sous la couche d'argile α.	Fragments de gobelets d'Aco.	Poterie gallo-romaine précoce, décorée à la roulette.	Néant.	Néant.
927 B Au contact de la couche d'argile α.	Fragments de gobelets d'Aco.	Poterie gallo-romaine précoce.	Néant.	Fibule romaine provinciale.
927 B Sols d'argile.	Céramique sigillée (d'Auguste à Tibère).	Poterie gallo-romaine précoce. Cruches en terre engobées de blanc.	Néant.	Fibule romaine provinciale.

APPENDICE N° 1 *(suite)*

Chantier	Céramique importée	Céramique indigène	Monnaies	Fibules
927 B Sol des pièces 1, 2, 3, 4.	Céramique italique (d'Auguste à Claude).	Poterie gallo-romaine précoce ; fragments de cruches en terre engobées de blanc.	1/2 monnaie de Nîmes. Monnaies d'EPAD de VERGA, de CALEDV.	Fibules romaines provinciales.
927 B Citerne n° 1.	Céramique italique (d'Auguste à Claude).	Poterie gallo-romaine précoce ; fragments de cruches en terre engobées de blanc.	Néant.	Néant.
927 B Puits n° 1.	Céramique italique (d'Auguste à Claude).	Poterie gallo-romaine précoce. Grandes jarres en terre jaune ; fragments de cruches en terre engobées de blanc.	Néant.	Néant.
927 B Puits n° 2 jusqu'à 1 m. 80.	Céramique italique (d'Auguste à Claude).	Grandes assiettes plates en terre ; poterie gallo-romaine précoce ; fragments de cruches en terre engobées de blanc	Néant.	Néant.
927 B Puits n° 2 de 1 m. 80 à 2 m. 20.	Néant.	Vases ovoïdes ; olla peinte de La Tène III.	Néant.	Néant.

APPENDICE N° 2

INVENTAIRE DES MONNAIES

Type	Nombre	Références au traité des monnaies gauloises de Blanchet.	Description sommaire	Lieu de trouvaille
EPAD.	II	T. II, fig. 458, p. 420.	A) Guerrier casqué à droite, légende : IIPAD. R) Soldat casqué debout portant un trophée.	Forge, parcelle 928. Parcelle 927 (couches supérieures au niveau de la couche α).
EPAD.	3	T. II, fig. 457, p. 420.	A) Tête bouclée à droite, étoile à 5 branches, légende : CICEDVBRI. R) Cavalier chevauchant à droite, une lance dans la main droite, deux S couchés, légende : IIPAD.	Forge, parcelle 927 (couches supérieures au niveau α).

APPENDICE N° 2 *(suite)*

Type	Nombre	Références au traité des monnaies gauloises de Blanchet.	Description sommaire	Lieu de trouvaille
CALEDV	2	T. II, fig. 460, p. 421.	A) Tête bouclée à droite, étoile à 4 branches, légende : CALIIDV. R) Cheval bondissant vers la gauche, rouelle, palmette.	Parcelle 927 (surface).
VERGA.	4	T. II, fig. 462, p. 421.	A) Tête bouclée à gauche, légende : VERCA. R) Cheval au pas, à droite, surmonté d'une rouelle.	Forge, parcelle 927 (sol des pièces).
Type dérivé de la monnaie de Germanus.	2	T. I, p. 255, fig. 121.	A) Tête à droite, légende : SEX. F. R) Taureau chargeant à droite, T. POM.	Parcelle 927 (sol des pièces).
Demi-as de la colonie de Nîmes.	4	T. II, p. 437.	A) Deux têtes adossées, tête d'Auguste à droite, légende : IMPDIVIF. R) Légende : COLNEM. Crocodile attaché à une palme (la palme est à droite) : type de l'an 27 à l'an 2 av. J.-C.	Forge, parcelle 927 (sol des pièces).
Monnaie de Nîmes.	I	T. II, fig. 477, p. 436.	A) Guerrier casqué à droite : S. R) La colonie debout sacrifiant, légende : NEMCOL.	Parcelle 927, sous la couche α.
Monnaie de Marseille.	I	T. I, fig. 91, p. 236.	A) Tête laurée d'Athena, à droite. R) Taureau chargeant, vers la droite, légende : ΜΑΣΣΑ ΗΤΩΝ.	Sous la couche α.

APPENDICE N° 3

INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE ET DES MARQUES ITALIQUES (PRINCIPAUX FRAGMENTS)

Type	Références	Date	Description sommaire	N° d'illustration	Provenance
Drag. 17.	Oswald-Pryce, terra sigillata Pl. XLII nos 4, 7, 23	Tibère Claude	Plat, diamètre 0 m. 15, marque CRIS CIL XIII PINI 10009, 100b2 (1) ; au revers, graffite : B II L.	Fig. 16 n° 4	Parc. 927 couche sup.

(1) Marque italique très fréquente en Gaule, qui se retrouve : à Mayence : cf. BEHRENS, *Dritter Bericht aus dem Kastell Mainz*, p. 78, n° 70 ; à Bibracte : *Album*, pl. LIX ; à Vertaut : DRIOUX, *Les Lingons, textes et inscriptions*, p. 150, n° 122.

APPENDICE N° 3 *(suite)*

Type	Références	Date	Description sommaire	N° d'illustration	Provenance
?			Marque : SESTI,PILAE.	Fig. 16 n° 14	Parc. 928 déblais du mur
Drag. 17.	Pl. XLII n° 23	Claude	Plat, diamètre 0 m. 15.	Fig. 16 n° 26	Puits n° 1
Drag. 17.	Pl. XLII n° 23	Claude	Plat, diamètre 0 m. 15.		Forge
Loeschcke 10 a.	Pl. LI, I	Auguste	Coupe conique.	Fig. 16 n° 13	Parc. 927 couches sup.
Loeschcke 7 a.	Pl. LV, I	Auguste	Coupe conique.	Fig. 16 nos 1, 2	Parc. 927 couches sup.
Loeschcke 13.	Pl. LVIII, I	Auguste	Petite coupe arrondie, ornée à la roulette.	Fig. 16 n° 24	Parc. 927 sol pièces
Gobelets d'Aco (frag. divers).				Fig. 16 nos 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 21, 22, 23.	Au contact de la couche d'argile, α. Forge.
			Marque d'amphore : IƧAᗡ.	Fig. 16 n° 27	Parc. 927 couches sup.
			Marque d'amphore : ... ILIM.	Fig. 16 n° 25	Parc. 927 couches sup.

APPENDICE N° 4

INVENTAIRE DES FIBULES

Type	Références	Description sommaire	N° d'illustration	Provenance
Fibule de La Tène III (type de Nauheim).	*Pič Déchelette*, Stradonitz, pl. IV, n° 8.	Fibule englobée dans une scorie de fer. Porte-agrafe ajouré en forme de triangle.	Fig. 15 n° 7	Forge
Fibule romaine provinciale.	*Déchelette*, fouilles de Bibracte, pl. XIV, n° 9.	Arc aplati, porte-agrafe triangulaire plein. Fibule sans ressort.	Fig. 15 n° 1	Parc. 927 sol de la pièce n° 1.
Id.	*Déchelette*, Manuel II, 3, fig. 967, fig. 403, n° 5.	Arc à collerette et à disque médian.	Fig. 15 n° 2	Parc. 927 couche
Id.	*Pič Déchelette*, Stradonitz, pl. IV, nos 14, 15.	La tête de l'arc ornée de protubérances.	Fig. 15 n° 3	Parc. 927 couche *x*
Id.	*Déchelette*, fouilles de Bibracte, pl. XIV, n° 7.	Arc aplati à nervure médiane.	Fig. 15 n° 4	Parc. 927 — 1 m.
Id.	*Ibid.*, pl. XIV, n° 10.	Arc aplati à disque médian.	Fig. 15 n° 6	*Ibid.*
Id.		Arc coudé, disque médian.	Fig. 15 n° 5	*Ibid.*

Les voies axiales de Lugdunum

par MM. P. Wuilleumier et A. Audin

Les voies romaines de Lyon sont mal connues : tandis que le réseau extérieur a donné lieu à des études contradictoires (1), le réseau intérieur n'a jamais fait l'objet de recherches systématiques. Aussi avons-nous procédé, avec le concours de la Voirie municipale, à des sondages méthodiques destinés à reconnaître avant tout les deux grands axes perpendiculaires qui dans toutes les colonies romaines, fondées à l'image des camps, se croisaient aux abords du forum, en allant, l'un, le *decumanus*, d'est en ouest, l'autre, le *cardo*, du nord au sud.

Le cardo.

C'est par ce dernier que nous avons commencé en 1941. Comme la place de Fourvière recouvre le forum, une voie tracée en direction du sud devait, pour des raisons topographiques, suivre à peu près la montée actuelle de l'Antiquaille, entre les deux théâtres adossés à la colline et l'enclos de l'hôpital moderne qui surplombe la vallée à pic.

Or, en 1865, Martin-Daussigny avait découvert, dans la cour du Pensionnat des Minimes, une chaussée nord-sud, large de 5 mètres et bordée à l'est par un trottoir de 2 mètres (2) ; mais il n'eut pas l'idée d'y reconnaître le *cardo* — pas plus qu'Allmer, qui reprit l'indication en la déformant (3). Ultérieurement, au cours de travaux exécutés à l'École de la Martinière, qui avait remplacé le Pensionnat des Minimes, un professeur, M. Legrand, retrouva cette voie à deux reprises, d'abord à 2 mètres de profondeur et à 12 mètres environ à l'ouest de la rue actuelle, dans l'angle nord-est de la propriété, où l'on établissait un monte-charge, puis, en 1929, à 18 mètres de la rue, un peu plus au sud, contre la façade nord du bâtiment principal, où l'on installait une bascule.

(1) Cf. Besnier, *Bull. Arch. Com.*, 1923, p. 75 ; 1926, p. 87 ; Wuilleumier, *Rev. Ét. Anc.*, 1939, p. 245.

(2) *Travaux archéol. Acad. Lyon*, séance du 5 mai 1865, p. 138.

(3) Allmer-Dissard, *Insc. antiq.*, II, Lyon, 1889, p. 289 : 8 mètres de largeur et deux trottoirs de 2 mètres.

Ces précieux renseignements nous incitèrent à fouiller, avec l'aimable autorisation du Directeur, M. Constans, la cour centrale de l'École, disponible à l'époque des vacances. Une tranchée fut ouverte en août-septembre 1941, dans l'angle nord-est. A 1 m. 90 de profondeur et à 13 mètres de la rue moderne, le pavé antique apparut sur 9 mètres de longueur et 4 m. 93 de largeur (1) ; il était bordé à l'est par un trottoir, haut de 0 m. 18 à 0 m. 20 et composé de dalles dont les plus larges, mesurant 0 m. 60, étaient suivies d'autres, cachées malheureusement sous un petit mur moderne; aucune trace de trottoir n'existait à l'ouest, comme Martin-Daussigny l'avait déjà noté. La voie montait d'environ 0,5 % du sud au nord, et elle faisait un léger coude, formant avec le méridien terrestre un angle de 13° au sud et de 7° au nord. Au sud, elle devait aboutir, quelque 225 mètres plus loin, au carrefour de la Croix-de-Colle, où la route de Narbonnaise arrivait par la rue des Farges et d'où le Gourguillon descendait sans doute déjà vers la Saône. Au nord, elle rencontrait le *decumanus* à 290 mètres de là, en un point que nous avons pu repérer l'année suivante. Obligés de refermer la tranchée avant la rentrée scolaire, nous avons prélevé les dalles, après les avoir soigneusement numérotées et photographiées, pour les utiliser éventuellement à la réfection du *cardo* que nous espérons retrouver et laisser à découvert devant les deux théâtres, dans la propriété de la Ville.

Une tranchée perpendiculaire ouverte dans la cour aux 2/3 de la longueur a révélé l'existence d'un souterrain est-ouest, large de 0 m. 75 ; descendant de la colline, il fait un coude en passant sous le *cardo*, dont il rencontrait sans doute l'égout, puis il débouche, sous la montée de l'Antiquaille, dans un réservoir circulaire qui mesure 2 m. 55 de diamètre. Compris entre deux gros murs dans la partie occidentale, il semble marquer l'emplacement d'une voie secondaire, large de 3 m. 22.

Les quelques fragments recueillis dans le remblai donnent l'impression que des constructions privées se dressaient en bordure du *cardo*.

Le decumanus.

Tandis que le *cardo* se raccordait à la route de Narbonnaise, la route d'Aquitaine devait prolonger le *decumanus* au carrefour de Trion (fig. 1). Ce deuxième axe de la colonie lyonnaise peut s'identifier avec la voie romaine découverte à plusieurs reprises sous la rue du Juge-de-Paix. En 1911, au cours de travaux, on mit au jour de nombreuses dalles, et on reconnut que les maisons modernes situées du côté sud, face à l'hospice du Calvaire, sont établies juste sur la bordure ancienne, qui consiste en trois assises de pierres hautes de 0 m. 60 (2). Du côté

(1) Cf. Wuilleumier, *Les Fouilles de Fourvière*[3], Lyon, 1943, p. 14.
(2) Cf. Germain de Montauzan, *Ann. Univ. Lyon*, II, 25, 1912, p. 99-100.

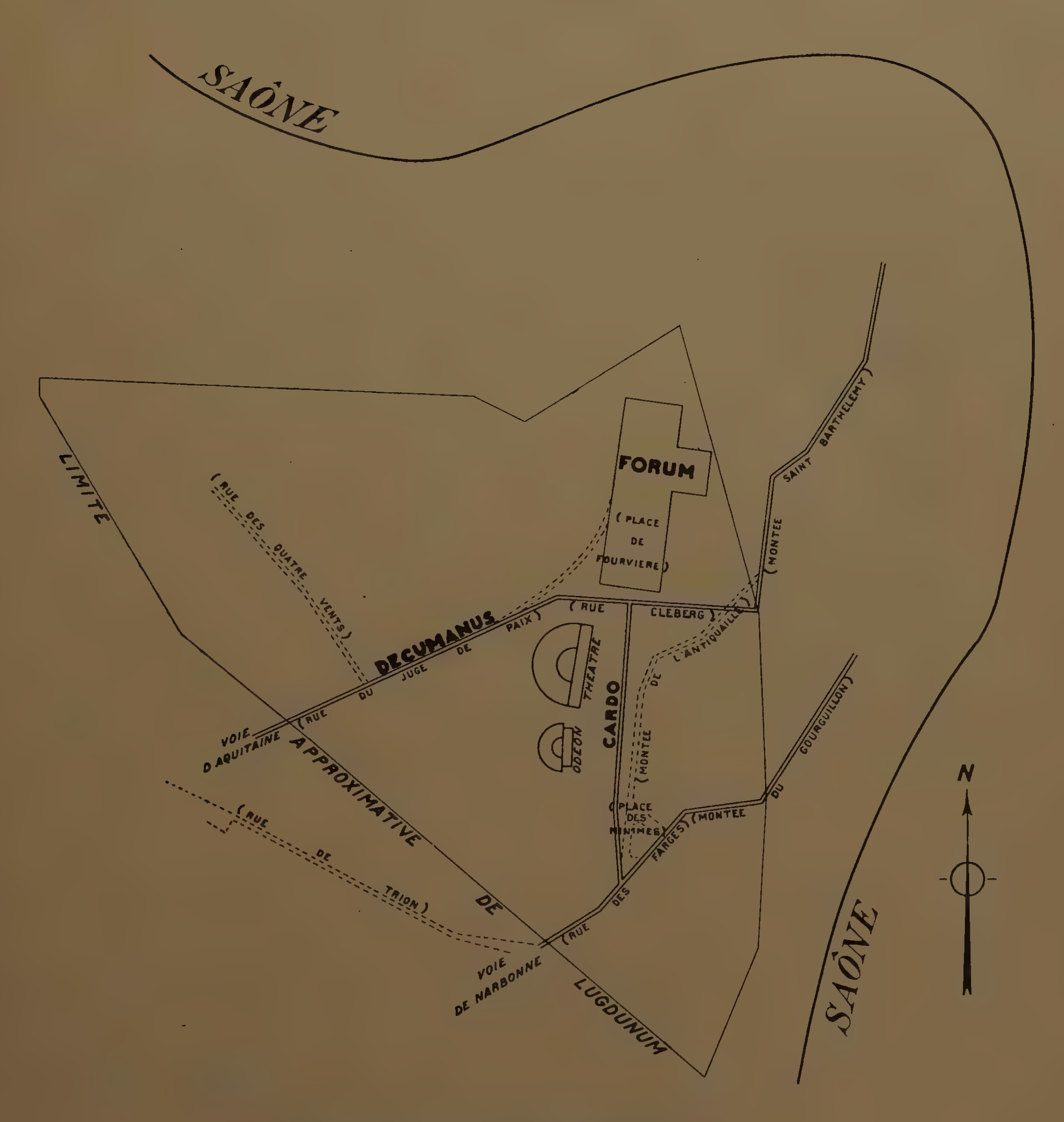


FIG. 1. Les principales voies de *Lugdunum*.

nord, des dalles apparurent sous le jardin de la villa de la Paix, au nº 20 (1), ce qui prouve que la largeur du *decumanus* dépassait celle de la rue actuelle. En 1924, ayant obtenu l'autorisation de fouiller dans la cour de la maison Bouchaudy, au nº 31, Fabia et Germain de Montauzan dégagèrent, à 4 mètres de

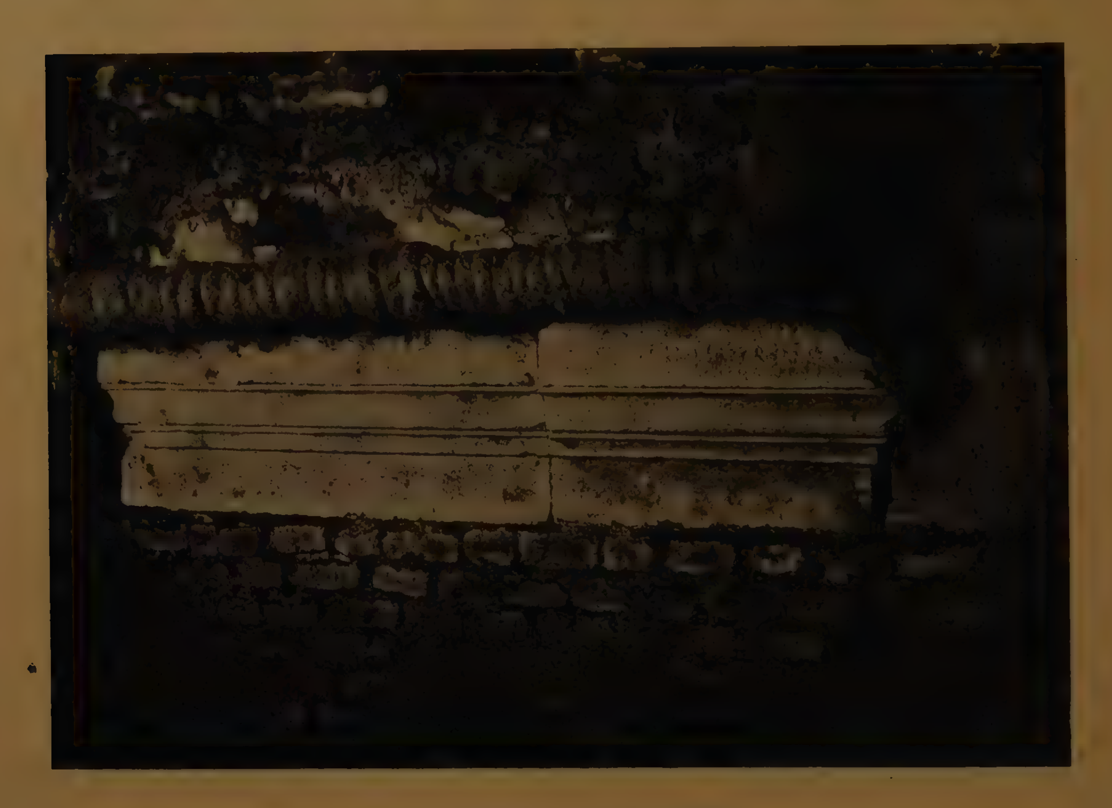


Fig. 2. Mur romain, orné de pilastres, vu dans la cave des Révérends Pères Jésuites, le long de la rue Cléberg.

profondeur, toute la voie romaine, qui, large de 12 mètres, s'étendait en ligne droite, sans faire le zig-zag moderne ; au-dessous, à 4 mètres de la bordure nord-ouest, courait parallèlement un souterrain, large de 1 m. 15, haut de 1 m. 80, pavé comme la voie et enduit de ciment sur les murs (2). Le même égout fut retrouvé en 1931, sous les pavés disjoints, du côté nord-ouest de la rue, à l'angle de la rue Cléberg (3). Enfin, des dalles ont été signalées, sans autre précision,

(1) *Ibid.*, p. 42.
(2) Cf. Fabia et Germain de Montauzan, *C. R. Acad. Insc.*, 1925, p. 119 ; *Bull. Assoc. Guillaume Budé*, juillet 1931, p. 7.
(3) *Ibid.*, p. 8.

tout le long de celle-ci (1), et plusieurs restent encastrées dans un mur de soutènement, sur le bord nord-ouest de la montée Saint-Barthélemy, un peu au nord du croisement avec la rue Cléberg.

Désireux de préciser le tracé ancien sans défoncer la rue moderne, nous avons demandé l'autorisation de pratiquer des recherches dans le Séminaire des Missions de Syrie, situé au nord de la rue Cléberg, entre la montée de Fourvière et la montée Saint-Barthélemy ; le R. P. Decizier nous l'a libéralement accordée. Visitant d'abord les caves, nous avons reconnu que les façades des n[os] 2 et 4 rue Cléberg reposent sur un grand pan de mur romain, qui est visible sur une trentaine de mètres et qui se prolonge à l'ouest sous un bâtiment, où l'absence de cave empêche de le suivre ; réduit sous le n[o] 2 à un soubassement de 0 m. 50, il atteint encore sous le n[o] 4 une hauteur de 2 m. 36. Formé par des assises régulières de petits moellons, il est orné par des pilastres en saillie, faits de même, larges de 2 mètres et distants de 2 m. 79 ; trois subsistent sous le n[o] 4 ; le plus occidental est situé à 3 m. 10 de l'extrémité visible du mur, ce qui exclut la possibilité d'un quatrième de ce côté ; mais d'autres pouvaient exister à l'est, sous le n[o] 2, où le haut du mur a disparu. Le pilastre de droite a conservé un beau couronnement en pierre de taille, haut de 0 m. 56 et orné de moulures (tailloir, listels et doucines) (fig. 2). La longueur, l'appareil et la décoration de ce mur révèlent un édifice monumental. Il devait être plus imposant encore au XVI[e] siècle, car le plan scénographique de 1550 indique là une haute muraille qui contraste avec les haies environnantes.

Le *decumanus* devait longer cet édifice ; mais passait-il au nord ou au sud ? Les indications de Lafon et de Germain de Montauzan autorisaient plutôt la seconde hypothèse, tandis que la décoration du mur, mieux adaptée à une façade extérieure, et les dalles encastrées dans la montée Saint-Barthélemy favorisaient la première. Les sondages que nous avons pratiqués dans le jardin, bien que limités par des plantations, confirment nettement la première solution. D'ouest en est, nous avons trouvé d'abord (fig. 3, D), 22 mètres au-delà du mur à pilastres et 8 m. 90 au nord, un pan de mur parallèle, large de 0 m. 95 et haut de 0 m. 30, en moellons coupés par des rangs de briques ; les fragments de marbre, de brèche, de porphyre et de mosaïque recueillis autour indiquent un luxueux édifice. Au pied, à 4 m. 37 de profondeur, apparurent des dalles en désordre, usées par une circulation est-ouest, sans trottoir ; sous la voie court un égout parallèle au mur, axé à 4 m. 45. Le pavé n'a pu être dégagé que sur une largeur approximative de 6 mètres. Mais, à 10 m. 40 au sud du mur, nous

(1) Cf. LAFON, *Amphithéâtre de Fourvière*, Lyon, 1896, p. 7-8 ; GERMAIN DE MONTAUZAN, *Ann. Univ. Lyon*, II, 25, 1912, p. 99.

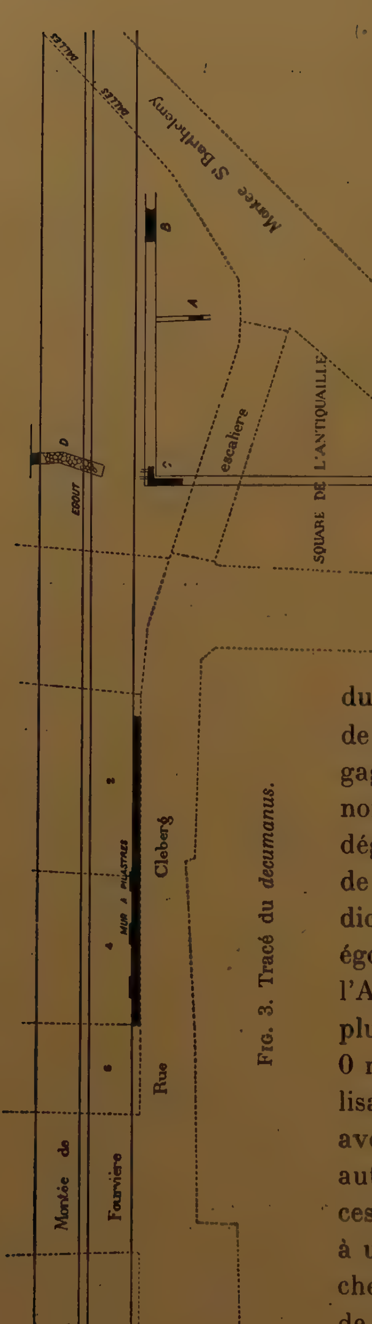


FIG. 3. Tracé du *decumanus*.

en avons découvert deux autres qui se coupent à angle droit (fig. 3, C) ; de la chaîne d'angle subsiste un bloc de calcaire mesurant 0 m. 75 × 0 m. 55 × 0 m. 52. Le mur est-ouest, que nous avons suivi sur 1 mètre, n'a que 0 m. 45 d'épaisseur ; il est parallèle au mur à pilastres, mais en retrait de 1 m. 50. La chaussée ne devait pas occuper toute la largeur comprise entre les deux façades ; si l'on retranche l'avancée du mur à pilastres, on aboutit à 10 m. 40 — 1 m. 50 = 8 m. 90 ; ce chiffre, qui représente exactement 30 pieds romains, paraît confirmé par l'emplacement de l'égout qui suivrait ainsi l'axe de la voie. La façade méridionale pouvait être précédée d'un portique destiné à renforcer la minceur du mur. Au pied de ce mur, près du bloc angulaire, un caniveau en tuiles plates, larges de 0 m. 28 et contrebutées par deux massifs maçonnés, gagne en forte pente l'égout du *decumanus*. Le mur nord-sud, large de 0 m. 64, porte des traces d'enduit ; dégagé sur 2 m. 15 de longueur, il se poursuit au-delà de la propriété. Il bordait sans doute une voie perpendiculaire au *decumanus*, car on a signalé la présence d'un égout nord-sud à une trentaine de mètres à l'ouest de l'Antiquaille (1). Un autre sondage mit au jour, 15 mètres plus à l'est (fig. 3, A), un petit mur nord-sud, large de 0 m. 40, près duquel débouchait du sud-ouest une canalisation. Enfin, à 23 mètres de l'angle (fig. 3, B), nous avons retrouvé, dans l'alignement du mur nord-sud, un autre mur, large de 1 m. 08 et haut de 0 m. 60. Tous ces vestiges repérés au sud de la voie semblent appartenir à une construction privée. On peut sans doute y rattacher encore un mur est-ouest, large de 1 m. 50 et enduit de ciment rouge, que Lafon aperçut dans la montée

(1) Cf. ARTAUD, *Lyon souterrain*, Lyon, 1846, p. 26 ; GERMAIN DE MONTAUZAN, *Rev. Hist. Lyon*, 1910, p. 349 ; *Ann. Univ. Lyon*, II, 25, 1912, p. 101.

Saint-Barthélemy, à 25 mètres au sud du Séminaire (1). Le *decumanus* devait aboutir à une voie descendant vers la Saône et Condate par le chemin de la montée Saint-Barthélemy.

Ainsi, orienté est-ouest et rigoureusement perpendiculaire au *cardo* le long de la rue Cléberg actuelle, il faisait un coude en suivant le tracé de la rue du Juge-de-Paix. Cette déviation, qu'on retrouve ailleurs (2), tenait à la configuration du terrain et sans doute à la préexistence d'un chemin celtique.

Les égouts.

Nous avons confirmé et précisé encore ces résultats en explorant (3) deux des souterrains dont la colline est farcie et dont le réseau aurait pu indiquer la topographie de Lugdunum, s'il avait été soigneusement repéré à l'époque où l'on y circulait aisément. L'un d'eux, accessible par la maison de Magneval, 13 rue Cléberg, se dirige vers l'est, parallèlement au mur à pilastres ; large de 0 m. 95, axé à 5 m. 80 au nord de la rue moderne, il s'identifie avec celui que nous avons découvert plus à l'est, sous le *decumanus*. Et il rencontre à angle droit, sous l'extrémité de la maison, un autre égout qui descend vers le sud, dans la direction même du *cardo* que nous avons dégagé à l'École des Minimes. Ce dernier couloir ne traverse pas le précédent ; c'est que le *cardo* aurait butté, au delà du *decumanus*, sur le mur du forum qui court parallèlement, 15 mètres plus au nord. La circulation des voitures était ainsi détournée autour de la place, comme en d'autres cités (4). Plusieurs égouts, moins importants, débouchent encore dans celui du *decumanus ;* certains sont si rapprochés qu'ils pourraient appartenir à des thermes.

Tels apparaissent aujourd'hui les deux axes de la colonie. Les arpenteurs romains avaient fixé la largeur théorique du *decumanus* à 40 pieds, soit près de 12 mètres, et celle du *cardo* à 20 pieds, soit près de 6 mètres. Si les voies de Lyon sont un peu plus étroites, elles restent à peu près dans la même proportion.

La pauvreté du remblai déplacé au cours de ces sondages semble indiquer que le quartier fut, non pas détruit soudainement par l'incendie ou le pillage, mais abandonné progressivement par les habitants, qui transportèrent dans la ville basse tous les objets susceptibles de servir à la construction et à la décoration de leurs nouvelles demeures.

Pierre Wuilleumier et Amable Audin.

(1) Lafon, *op. cit.*, p. 6.
(2) Cf. Mlle Allais, *Djemila*, Paris, 1938, p. 12.
(3) Avec le concours de MM. Barrillot et Galland. Germain de Montauzan les avait signalés sommairement, *Ann. Univ. Lyon*, II, 25, 1912, p. 102.
(4) Notamment à Timgad et Djemila : cf. Mlle Allais, *op. cit.*

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A ALÉSIA EN 1942

par la

Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)

Rapport par M. J. Toutain

I. — *L'édifice à double colonnade.*

Pendant les mois d'août et de septembre, nos efforts ont surtout visé à déblayer en profondeur l'édifice à double colonnade, dont le dégagement entrepris en 1908 par la *Société des Sciences de Semur* avait dû être abandonné à la suite de difficultés techniques. Quand nous avons rencontré un pavement antique, nous l'avons respecté ; partout ailleurs nous nous sommes arrêtés seulement quand nous avons atteint le sol naturel du Mont Auxois ; parfois même nous avons fouillé plus bas lorsque les murs descendaient au-dessous de ce niveau, jusqu'aux dernières assises de ces murs. Cette exploration profonde nous a permis de compléter, de préciser, quelquefois même de corriger, les observations, à peu près exclusivement superficielles, qui avaient été faites en 1908 et 1909. Toute la partie méridionale de l'édifice est aujourd'hui découverte et peut être décrite sans lacune, ni crainte d'erreurs. Ce n'est pas à dire que l'interprétation en soit absolument certaine et ne se heurte pas à quelques difficultés ; mais les vestiges en sont complètement dégagés et se prêtent à une étude devenue facile.

La façade, tournée vers le sud, est marquée par une double colonnade, s'allongeant de l'ouest à l'est sur 34 mètres de développement (fig. 1). L'existence de cette double colonnade est attestée par deux rangées exactement parallèles de socles carrés en pierre (fig. 2). Les socles de la colonnade extérieure mesurent 1 mètre de côté ; ceux de la colonnade intérieure, 0 m. 65. La distance d'un socle à l'autre, sur chaque rangée, est 2 m. 50 à 2 m. 60. Les deux rangées de socles reposent sur deux murs continus, épais l'un de 0 m. 45, l'autre de 0 m. 55 à 0 m. 60. A la surface de quelques-uns de ces socles se voient encore les traces des colonnes qu'ils portaient ; un tronçon de fût de colonne, trouvé en place en 1908, mesure 0 m. 58 de diamètre. On estime que, dans l'ordre toscan, la

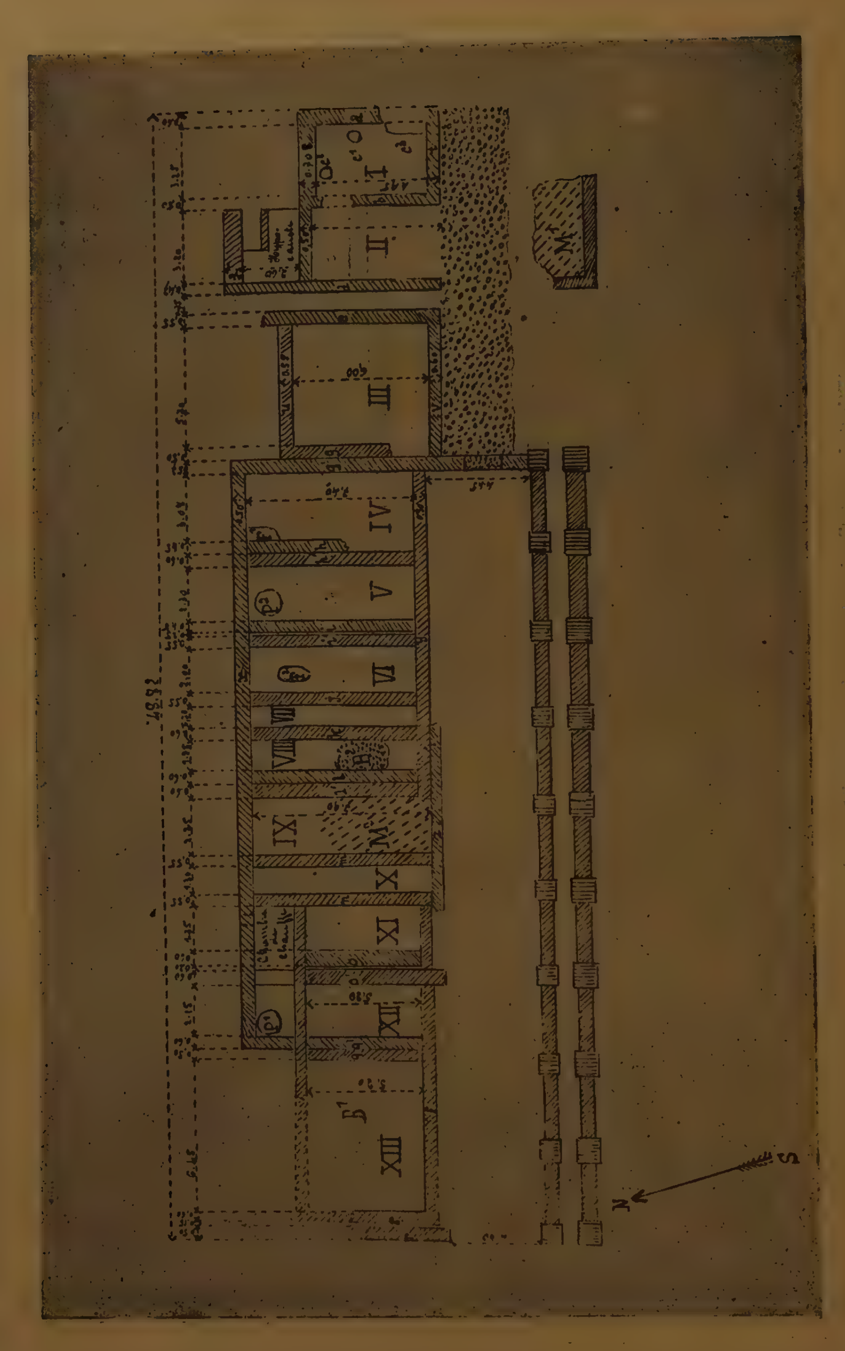


Fig. 1. Fouilles d'Alésia en 1942. Plan d'ensemble du chantier.



FIG. 2. La double colonnade, vue de l'ouest.

hauteur de la colonne a varié de 7 diamètres à près de 10 ; dans ces conditions la colonnade aurait été haute de 4 mètres à 5 m. 50. Elle était couronnée d'un entablement dont nous avons retrouvé un angle (fig. 3) : la décoration en est très sobre ; entre l'architrave et la corniche, toutes deux représentées par des moulures au profil classique, la frise est remplacée par une ligne de denticules, dont les dimensions (0 m. 08 × 0 m. 07 sur 0 m. 09 de hauteur) s'accordent avec celles des moulures. Le morceau de cet entablement que nous possédons mesure 0 m. 78 sur un côté de

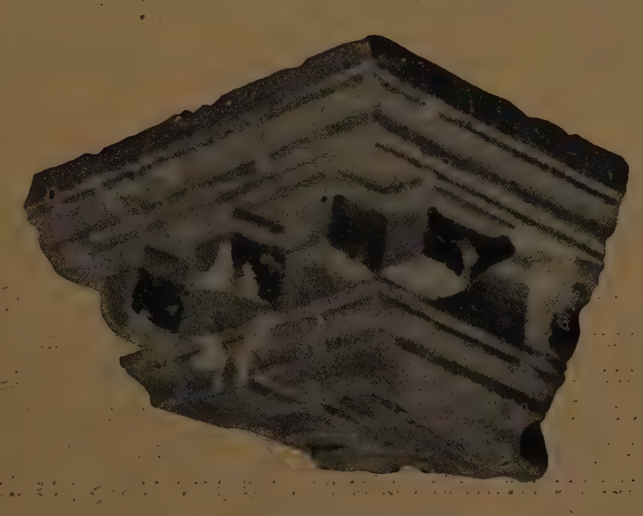


FIG. 3. Angle d'entablement.

l'angle, 0 m. 60 sur l'autre. Grâce à ces données, nous pouvons reconstituer par la pensée l'aspect de la façade de notre monument : une rangée, peut-être double, de 10 colonnes d'une hauteur qu'on peut évaluer entre 4 mètres et 5 m. 50, couronnée par un entablement aux lignes harmonieuses, à la décoration simple et bien proportionnée.

Nous disons : une rangée *peut-être* double, parce que la question se pose



Fig. 4. Partie centrale de l'édifice : chambres VIII, IX et X.

de savoir si les deux rangées de colonnes existaient ensemble ou si elles se sont succédé. Les deux files de socles sont très proches l'une de l'autre ; et l'on ne comprend pas très bien pourquoi cette colonnade de façade a été ainsi géminée. Mais d'autre part les socles des deux files sont placés en face les uns des autres, aussi exactement que possible. Il semble que la construction de l'édifice ait subi des remaniements, comme nous aurons l'occasion de le signaler d'après certains indices. En résumé, les découvertes faites sur place ne fournissent aucune certitude ; elles ne nous permettent pas de conclure dans un sens plutôt que dans l'autre.

La façade de l'édifice donne sur la voie romaine, qui passe au nord du théâtre et de la basilique civile ; du centre de la façade, entre les colonnes 5 et 6 de chaque rangée, un pavé en hérisson large de 2 m. 60 joint l'édifice à la voie et nous indique que l'entrée se trouvait là.

Après avoir franchi la colonnade, on se trouvait dans une vaste galerie ou dans un portique, qui occupait toute la longueur du monument sur une profondeur de 4 m. 50 environ. Aucun mur transversal n'a été aperçu dans cet espace. Le pavement de cette galerie consistait en un béton de couleur blanchâtre ; un premier béton fut établi sur des décombres, provenant sans doute d'une construction antérieure ; à 0 m. 20 au-dessus un second béton de même nature et de même couleur révèle une réparation ou un remaniement.

C'est au delà de cette galerie ou de ce portique que se dessine le plan général de l'édifice. Deux murs partant des deux extrémités de la colonnade de façade l'encadrent à l'est et à l'ouest. Parallèlement à la colonnade, la galerie ou le portique se trouvait limité de bout en bout par un mur dans lequel devaient s'ouvrir des portes ou des baies donnant accès à une série de pièces toutes perpendiculaires à la direction de la façade. La pièce centrale (IX du plan fig. 1), longue de 7 m. 90, large de 2 m. 25, paraît avoir servi d'entrée, de vestibule (fig. 4) ; elle est pavée d'une mosaïque en petits cubes de terre cuite, à peu près intacte encore aujourd'hui dans sa plus grande partie. A droite et à gauche se succèdent diverses pièces ; à droite, c'est-à-dire à l'est, elles ont toutes la même longueur du nord au sud, soit 7 m. 40 dans œuvre ; mais elles sont de largeur très inégale, allant en croissant d'ouest en est : la pièce VIII du plan est large de 1 m. 25 ; le n° VII, large seulement de 0 m. 70 paraît n'avoir été que le passage peut-être d'une conduite d'eau ; VI est large de 2 mètres ; V de 2 m. 30 ; IV de 3 m. 08 (fig. 5). Ces diverses pièces sont séparées les unes des autres par des murs dont l'épaisseur varie de 0 m. 55 à 0 m. 60 et qui sont parfois doubles, par exemple entre IX et VIII, entre VI et V, entre V et IV. En VIII subsiste un fragment de béton (B^2) composé de petits cailloux noyés dans un mortier très résistant, en VI et en IV ont été retrouvés deux emplacements de foyers (F^2)(F^1) ; en V a été découvert un puisard (P^2) profond de 2 m. 80 où nous avons recueilli beaucoup de morceaux de poteries dont nous parlerons plus loin. Les fondations du mur, qui limite ces pièces au sud et les sépare de la grande galerie, descendent parfois plus bas que le sol naturel ; il semble que nous trouvions là des vestiges d'une construction plus ancienne.

A gauche, c'est-à-dire à l'ouest de la pièce centrale, le plan de l'édifice est un peu différent. Si la pièce X, très étroite (elle n'a que 1 m. 30 de large) a la même longueur que les pièces situées à l'est, soit 7 m. 40 dans œuvre, au delà les pièces XI et XII sont réduites en longueur à 5 m. 20, et deux pièces, beaucoup



FIG. 5. Partie est de l'édifice : chambres III, IV, V, VI, VII, VIII.

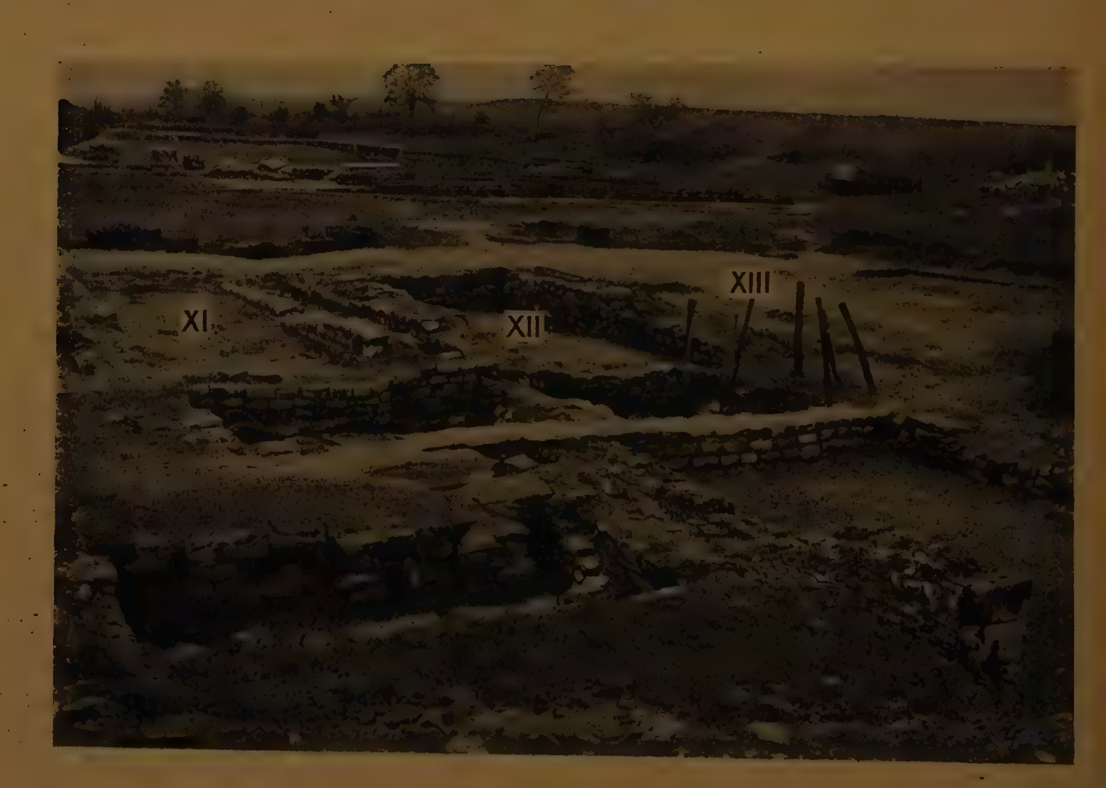


FIG. 6. Partie ouest de l'édifice : chambres XI, XII, XIII. Au premier plan, l'hypocauste.

plus petites, à peu près carrées, mesurant l'une 1 m. 75 de côté, l'autre 2 m. 15, en sont séparées par un mur transversal (fig. 6). Sous le sol de ces deux petites pièces existe un hypocauste que nous décrirons plus loin ; dans l'angle nord-ouest de l'une d'entre elles, la plus occidentale, se trouve un puisard (P[1]), moins large que celui de la pièce V. Les deux pièces XI et XII sont séparées par deux murs accolés étroitement l'un à l'autre ; elles sont larges, la pièce XI de 1 m. 75, la pièce XII de 2 m. 15. Au delà de la pièce XII, se trouvait une vaste pièce rectangulaire mesurant 5 m. 20 du nord au sud, comme les pièces XI et XII, et 6 m. 45 de l'est à l'ouest. Elle était pavée d'un béton de chaux assez grossier (B[1]). Sauf cette dernière pièce, toutes les autres sont limitées à leur extrémité nord par un mur continu épais de 0 m. 50, qui rejoint le mur latéral de l'est, mais dont nous n'avons pas retrouvé trace à l'ouest au delà de la pièce XII.

Tel est le plan général de la partie du monument que nous avons explorée tant en profondeur qu'en surface. Nous devons ajouter qu'à l'extrémité orientale nous avons dégagé, en dehors du mur latéral de l'est, une pièce à peu près carrée : 6 mètres × 5 m. 70, dont nous ne savons pas si c'était une annexe du monument ou une construction indépendante, la pièce III. Elle est nettement séparée de l'habitation que nous avons fouillée à l'extrémité est de notre chantier (pièces II et I) par un espace libre large de 0 m. 75 ; au contraire son mur ouest est directement contigu au mur latéral de l'édifice à double colonnade (fig. 7). En outre, par sa situation et par ses dimensions, elle paraît symétrique de la pièce XIII qui occupe l'angle sud-ouest.

Un dernier détail doit être mentionné dans cette description du monument découvert : à l'extrémité orientale de la galerie qui s'allonge derrière la colonnade, le mur latéral de l'est semble interrompu par un seuil large d'environ 2 mètres. Là devait se trouver une entrée secondaire, à laquelle aboutissait une rue dont il sera question ci-dessous.

Il convient maintenant d'insister sur quelques points particuliers et sur plusieurs découvertes spéciales.

L'un des éléments caractéristiques de l'édifice est l'hypocauste qui en occupe une partie et qui servait à chauffer tout un ensemble de pièces. Il avait été déjà aperçu lors des fouilles de 1908. Lorsqu'on le dégagea, le foyer, établi sur un pavé en hérisson, portait encore une couche épaisse de cendres et de charbon. Dans les décombres on recueillit des débris de mosaïques en terre cuite, provenant des pavements des pièces chauffées et des fragments de boisseaux en terre cuite striés à l'extérieur, restes de la tubulation qui permettait à l'air chaud de circuler le long des murs. Nous avons nous-mêmes retrouvé, dans la petite pièce située au nord de la pièce XI, une partie de l'hypocauste, en même temps que les piliers qui soutiennent les pavements des pièces XI et X. Il est probable, mais

nous n'avons pas pu le vérifier, que la pièce IX se trouvait également chauffée. Jusqu'où l'hypocauste s'étendait-il ? Le souci de ne détruire aucun vestige antique nous a empêchés de nous en rendre compte exactement.

Dans la partie de notre fouille située à l'est de la double colonnade, nous avons trouvé, en fort mauvais état, mais pourtant reconnaissables sans aucun



Fig. 7. L'habitation de l'est : chambres I et II.

doute, les parties inférieures de deux demi-colonnes en pierre avec leurs socles rectangulaires. Le diamètre des deux demi-colonnes, autant qu'on peut le mesurer, est de 0 m. 50, la plus grande hauteur conservée n'est que de 0 m. 45, les socles mesurent 0 m. 59 × 0 m. 25 avec une hauteur de 0 m. 33. En raison de leur forme même, ces demi-colonnes devaient être adossées à quelque mur : ne peut-on pas supposer qu'elles encadraient l'entrée secondaire de l'édifice, à l'extrémité orientale de la grande galerie ? Le diamètre de ces demi-colonnes est très voisin de celui du fût trouvé lors des premières fouilles et qui appartenait probablement à l'une des colonnes de la façade.

Des matériaux employés dans la construction de l'édifice, nous avons recueilli

quelques débris : 5 pierres de forme rectangulaire dont une des faces est ornée de traits disposés en arêtes de poisson, analogues aux pierres du Musée et de la région de Sens signalées par Mlle Augusta Hure (1) ; — 2 morceaux de couvre-joints en pierre, dans la face concave desquels un trou a été ménagé pour permettre sans doute de les fixer solidement à la charpente sous-jacente ; — un certain nombre de morceaux de pierres tendres sciées ; la découverte dans le même chantier de fouilles de ces pierres tendres sciées et des morceaux de couvre-joints en pierre nous révèle que la toiture du monument était conforme au système que M. l'architecte Chaussemiche a reconstitué en 1909 et qui est ainsi décrit dans notre rapport sur les fouilles exécutées en 1909 par la *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur* (2) : « Cette toiture était faite de pierres tendres sciées ; elle s'est effondrée sur place ; les pierres ont été retrouvées au fond de la pièce ainsi couverte à peu près dans la position qu'elles devaient occuper quand elles en constituaient le toit... Des pierres de forme demi-cylindrique placées bout à bout jouaient le rôle de tuiles faîtières ; de l'un et l'autre côté de cette rangée des pierres plates rectangulaires légèrement imbriquées constituaient le double versant. » Le détail nouveau, qui ressort de notre découverte, c'est la présence, dans la rainure demi-cylindrique, du trou destiné probablement à assurer la fixité du couvre-joint ; ce détail permet de compléter et de préciser le mode de toiture ; — une pierre ronde très dure, mesurant 0 m. 32 de diamètre et 0 m. 12 de hauteur ; au centre de sa surface supérieure, légèrement convexe, une petite excavation circulaire (diamètre 0 m. 05, profondeur 0 m. 04) a été creusée pour y fixer un anneau, et la pierre ainsi munie servait peut-être à boucher un orifice de citerne ; — une pierre ronde en granit, dont le diamètre est de 0 m. 53 et la hauteur de 0 m. 13 ; nous ne voyons quel pouvait en être l'usage.

Les divers murs que nous avons dégagés ne sont pas tous de la même facture ; si plusieurs d'entre eux sont construits en petits moellons carrés bien appareillés, d'autres sont faits de pierres inégales et présentent un aspect plus grossier. Des réparations ont dû être faites à certaines parties de l'édifice, suivant toute apparence à une époque assez basse. Les grandes lignes du plan ne paraissent pas avoir été changées. La fouille en profondeur, qui nous a permis de mieux lire ce plan sur le terrain, ne nous a point révélé la complication qui avait paru en 1908 caractériser ce monument, où Victor Pernet avait cru reconnaître « un grand nombre de murs d'épaisseurs diverses ; chevauchant les uns sur les autres et s'intriquant entre eux ». Il ajoutait d'ailleurs : « Qu'on ne pourra

(1) *Bulletin archéologique du Comité,* 1932-1933, p. 234 et suiv.
(2) *Bulletin de la Société des Sciences de Semur,* t. XXXVII, 1910-1911, p. 95-96, pl. IV et V.

comprendre la disposition intérieure du monument qu'avec un plan détaillé (1). » C'est ce plan que notre campagne de 1942 nous a permis de dresser pour toute la partie méridionale de l'édifice.

Pouvons-nous maintenant déterminer avec certitude ce qu'était cet édifice ? Ce qui ne laisse place à aucun doute, c'est que, par son étendue, par sa décoration, par son plan général, il se révèle comme un monument public, sa façade de 34 mètres, sa colonnade, qu'elle ait été simple ou double, l'aspect presque classique de son entablement, la galerie ou le portique qui occupait derrière la façade toute la longueur de l'édifice ne peuvent convenir à une habitation privée. Parmi les monuments publics, qui se rencontrent dans les cités provinciales de l'Empire romain, il ne saurait être question ni d'un sanctuaire, ni d'un théâtre, ni d'une basilique, ni d'une curie. La succession des pièces parallèles qui s'ouvraient sur la galerie ou portique pourrait faire penser à une série de logettes comparables à celles qui ont été découvertes à Saint-Bertrand-de-Comminges, au voisinage du Forum, et dans lesquelles on croit reconnaître le marché de la ville ; mais ici cette interprétation ne saurait se concilier avec la présence de l'hypocauste destiné à chauffer plusieurs de ces pièces. C'est précisément cet hypocauste qui nous fournit, croyons-nous, la solution du problème. Nous sommes ici en présence des thermes d'Alésia. Certes on ne saurait les comparer aux balnéaires des grandes villes du monde romain, ni à ceux de certaines capitales de *civitates* gallo-romaines, ni même à ceux de maintes cités africaines telles que Thamugadi (Timgad) ou Cuicul (Djemila). Il ne faut pas oublier que, si Alésia devait à son histoire une renommée et un prestige incontestables, au point de vue administratif elle était seulement le chef-lieu d'un *pagus* de la cité des Éduens. Toute comparaison invoquée pour expliquer tel ou tel de ces monuments doit s'inspirer de ce fait. Or nous croyons pouvoir, en ce qui concerne le plan général de l'édifice, le rapprocher du plan des thermes du Vieil-Évreux et de celui des thermes de Badenweiler. Il y a sans doute des différences assez marquées dans l'orientation de l'ensemble et dans la forme des diverses salles. Mais au Vieil-Évreux et à Badenweiler comme à Alésia, l'édifice se trouve divisé en deux parties à peu près symétriques et l'on a voulu reconnaître ici et là un établissement thermal formé de deux parties, l'une réservée aux hommes, l'autre aux femmes (2). Les deux grandes salles, presque carrées, qui occupent les extrémités est et ouest de l'édifice d'Alésia, trouvent leurs similaires dans les deux salles rondes situées aux deux extrémités des

(1) *Ibid.*, t. XXXVI, 1908-1909, p. 393.

(2) Pour les thermes du Vieil-Évreux, Em. Espérandieu, *Les fouilles du Vieil-Évreux*, dans *Bulletin de la Société française des Fouilles archéologiques*, t. III, p. 84, fig. 16 et suiv. ; t. IV, p. 78, fig. 12. — Pour les thermes de Badenweiler, Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, s. v. *Balneum*, t. I, p. 661.

thermes du Vieil-Évreux, dans les deux couples de salles qui occupent les extrémités est et ouest des thermes de Badenweiler. Au Vieil-Évreux et à Badenweiler comme à Alésia, les diverses salles sont disposées parallèlement les unes aux autres suivant un plan régulier.

Nous n'ignorons pas les objections qui peuvent nous être opposées. Un seul hypocauste, nous dira-t-on, paraît bien insuffisant pour chauffer ces thermes ; d'autre part aucune trace de canalisation ni d'aqueduc n'a été reconnue : comment l'établissement était-il alimenté d'eau ? Ces objections ne sont pas probantes.

Pour compléter la source de chaleur qu'était l'hypocauste, il arrivait qu'on disposât soit des foyers au voisinage immédiat des baignoires *(alvei)*, soit des réchauds dans telle ou telle salle. Le premier procédé est signalé dans des bains découverts à Khamissa, en Algérie (1). La présence de réchauds ou brasiers de bronze dans les salles des thermes est attestée pour Pompéi (2). Aux thermes dits du Forum le *tepidarium* était chauffé à l'aide d'un réchaud de bronze, qui porte le nom du donateur M. Nigidius Vaccula ; un réchaud du même genre, portant le même nom, a été trouvé dans les thermes dits de Stabies et Mau suppose qu'il fut à l'origine destiné à chauffer le *tepidarium*, avant que le chauffage par hypocaustes fût installé dans le balnéaire. Les traces de foyers observés dans les chambres IV et VI des thermes d'Alésia, assez éloignées de l'hypocauste, témoignent peut-être d'un chauffage, certainement plus rudimentaire et plus grossier, mais de caractère analogue.

Quant à l'alimentation en eau, si d'habitude elle était assurée par un aqueduc qui venait de quelque source parfois lointaine, il n'est pas sans exemple qu'elle eût pour origine soit un ou plusieurs puits, soit une ou plusieurs citernes. A Thuburdo Majus en Tunisie, aussi bien les thermes d'hiver que les thermes d'été étaient alimentés par un puits (3) ; à Thysdrus, également en Tunisie, on avait recours, pour fournir aux thermes l'eau nécessaire, à deux puits et cinq citernes, « où l'on emmagasinait l'eau de pluie tombant sur le monument et les constructions voisines » (4) ; à Sufetula, encore en Tunisie, l'eau qui servait à un vaste établissement thermal était recueillie dans une longue citerne située en bordure de l'édifice (5). Il en était de même en Algérie à Madaure (6) ; à

(1) *Bulletin archéologique du Comité...*, 1916, p. 204 : « ... de vastes *alvei* dont l'un, celui de l'ouest, est flanqué d'un puissant fourneau » ; l'*alveus* sud obtenait sa température élevée par un fourneau spécial placé dans l'angle sud-ouest du *caldarium ;* près du *caldarium*, un fourneau chauffait cette salle tiède (le *tepidarium*).

(2) Mau, *Pompéii*, p. 180-182-188.

(3) L. Drappier, *Les thermes de Thuburbo majus*, dans *Bulletin archéologique du Comité...*, 1920, p. 58 et p. 68.

(4) L. Drappier, *Les thermes d'El Djem*, *ibid.*, 1920, p. 466.

(5) Rapports de M. A. Merlin à la Commission de l'Afrique du Nord, *ibid.*, 1917, p. CXLII ; de MM. Poinssot et Lantier, *ibid.*, 1923, p. CXLIX.

(6) *Ibid.*, 1916, p. 179 ; 1917, p. 266.

Cuicul, de même en Algérie, outre l'eau fournie par un aqueduc important, les grands thermes recevaient de deux réservoirs l'eau de pluie qui s'y trouvait emmagasinée (1). A Vertillum (Vertault), non loin d'Alésia, après avoir décrit la canalisation qui servait à l'alimentation des thermes, F. Daguin, dans son étude sur les fouilles de Vertault, indique que « le conduit aboutissait... à un réservoir servant à emmagasiner les eaux. Ce réservoir, de forme irrégulière, est creusé dans la roche et les parois ne présentent aucune trace de revêtement en maçonnerie... Il est probable que le réservoir était alimenté par les eaux d'une source captée à une certaine distance (2). Dans tous les cas les eaux de pluie venaient aussi augmenter à l'occasion la provision nécessaire aux thermes ; car on a reconnu sur un point du parcours de la conduite une ouverture pratiquée dans le dallage supérieur, qui vraisemblablement permettait à l'égout des toits voisins de se déverser dans le canal d'amenée » (3).

Or, en 1909, Victor Pernet a découvert, à peu de distance au nord des substructions que nous avons déblayées cette année, une pièce, dans laquelle il voit un citerneau et qu'il décrit en ces termes : « ... une pièce de forme rectangulaire allongée du nord au sud et mesurant 4 mètres sur 2 m. 80. Les murs de cette pièce sont bien construits en petit appareil avec joints passés au fer ; par endroits ils sont presque intacts sur une hauteur de près de 3 mètres. Les quatre murs qui entourent la pièce ne présentent aucune ouverture ; à l'extérieur, ils sont entourés de partout par le roc naturel ; l'espace qui restait vide entre eux et le roc avait été rempli par de l'argile malaxée et battue. Le sol de la pièce était formé de haut en bas par : 1° Une couche de sable de rivière ; 2° un hérisson de 0 m. 15 d'épaisseur ; 3° une couche d'argile malaxée ; 4° le roc lui-même. » De tous ces détails il résulte que cette pièce n'était autre chose qu'un citerneau, au sol et aux parois duquel on avait assuré la plus grande étanchéité possible. « Au sud-est de ce citerneau, fait observer V. Pernet dans le *Journal des Fouilles*, on a découvert en 1908 une rigole en pierre qui longeait une construction. Il est possible que cette rigole aboutît au citerneau. L'eau qu'elle y amenait provenait-elle des toitures ou des cours et rues avoisinantes ? Il est à remarquer qu'on n'a trouvé autour du citerneau aucun débris de tuile de couverture (4). »

Toute une partie de l'édifice à double colonnade se trouve précisément au sud-est de ce citerneau. Il ne serait pas impossible que la conduite d'amenée,

(1) *Ibid.*, 1930-1931, p. 93.

(2) Ce n'est là qu'une hypothèse de F. Daguin ; rien dans la description du réservoir ou des ruines immédiatement voisines ne paraît se rapporter à un aqueduc ; ce réservoir donne plutôt l'impression d'une citerne.

(3) F. Daguin, *Les fouilles de Vertault*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1896, p. 349-350.

(4) *Bulletin de la Société des Sciences de Semur*, t. XXXVII, ann. 1910-1911, p. 91.

dont la rigole de pierre serait un fragment, ait abouti à notre pièce n° VII, large seulement de 0 m. 70 ; cette étroitesse est tout à fait anormale et ne peut s'expliquer, semble-t-il, que par la présence d'une conduite entre ses deux murs.

Rien donc, dans les découvertes que nous avons faites cette année, ne s'oppose à notre interprétation de cet édifice à double colonnade. Mais il ne faut pas, pour en comprendre la disposition, se rapporter aux grands balnéaires aujourd'hui connus en Italie ou dans les diverses provinces de l'Empire romain ; il convient de ne pas oublier, comme nous l'avons indiqué plus haut, qu'Alésia était simplement le chef-lieu d'un *pagus* de la *Civitas Aeduorum*. Ses thermes se composaient d'une série de chambres parallèles s'ouvrant sur une galerie ou un portique, qui servait ou de promenoir ou de palestre. Si la façade avait reçu un aspect monumental, la décoration intérieure était plus modeste ; les procédés de chauffage étaient d'une grande simplicité ; les deux puisards, que nous avons signalés, fournissaient peut-être un mode, singulièrement imparfait, d'évacuation des eaux. Nous ne voyons pas quelle autre destination pourrait être assignée à cet édifice certainement public en raison de son importance, de son caractère monumental et de la présence de l'hypocauste.

Si nous avions recueilli dans ses ruines des objets mobiliers en nombre, ces trouvailles auraient pu nous fournir des indices peut-être significatifs. Mais la moisson de tels objets a été à peu près nulle, abstraction faite des poteries et fragments de poteries que nous avons retirés du puisard de la pièce V. Déjà en 1908 V. Pernet avait été frappé de ce fait et voici comment il l'expliquait : « Le sol des chambres n'est, par endroits, qu'à 0 m. 05 de la surface du sol actuel... La culture et le temps ont fait leur œuvre de nivellement... Aucune trouvaille importante n'est faite dans ce dédale de murs de fondations... Tout ce qui se rapportait à l'édifice lui-même (sculptures, enduits intérieurs, objets perdus) a disparu, parce que depuis des siècles on cultive le Mont Auxois et que la charrue ne cesse de tourner et de retourner cette mince couche de terre de 0 m. 05 à 0 m. 10 d'épaisseur qui recouvre le pavage du rez-de-chaussée (1). »

Outre les matériaux de construction et quelques éléments d'architecture que nous avons mentionnés plus haut, seules, en dehors des poteries du puisard de la pièce n° V, une hache polie en jadéite et de rares monnaies ont été trouvées.

II. — *L'habitation située à l'est de l'édifice à double colonnade.*

A l'est de l'édifice à double colonnade, nous avons dégagé une construction composée de deux pièces rectangulaires, séparée de la salle III, que nous considérons comme une annexe des thermes, par un espace libre, sorte de couloir

(1) *Bulletin de la Société des Sciences de Semur*, t. XXXVI, ann. 1908-1909, p. 392.

large de 0 m. 75 (fig. 1). Nous avons eu souvent l'occasion de remarquer que de telles séparations existaient à Alésia entre deux habitations voisines ; la mitoyenneté ne paraît pas y avoir été de pratique courante. A l'est, cette habitation donnait sur une petite rue qui descendait vers le nord, en longeant à l'ouest le sanctuaire d'Ucuetis et Bergusia ou Monument à crypte, et qui est dénommée dans le rapport de 1908 *Voie Traversière* (1).

Dans le rapport provisoire rédigé au mois de septembre dernier, nous avons décrit les deux pièces rectangulaires mises au jour au début de la campagne de cette année. Nous nous permettons de rappeler cette description en la complétant et en la précisant quelque peu.

De la plus orientale des deux pièces, nº I du plan, seuls sont bien conservés les murs de l'ouest et du nord, tous deux en retrait plus ou moins régulier sur un mur plus ancien. Le mur de l'est est tout à fait grossier ; de celui du sud de rares vestiges subsistent seuls. Au fond de cette pièce, le sol naturel a été percé en trois points ; les excavations ainsi creusées, de formes irrégulières, remplies de terre meuble, ressemblent à celles que nous avons déjà rencontrées en d'autres points du Mont Auxois et que nous avons signalées dans notre rapport sur les fouilles de 1937 : « Excavations, disions-nous alors, irrégulières, parfois très rapprochées les unes des autres, de dimensions inégales et que nous avons trouvées remplies de terres de déblai. Les avait-on ménagées à l'origine pour donner plus de stabilité aux amphores pointues ou aux grandes jarres à base convexe ? Nous ne pouvons à cet égard formuler que des hypothèses. » Une solution certaine de ce problème archéologique n'a pas été trouvée.

La seconde pièce, nº II du plan, située à l'ouest de la précédente, semble de construction plus soignée, bien que le mur du sud ait complètement disparu. Le mur qui la sépare de la pièce nº I a gardé, dans sa partie supérieure, plusieurs assises de moellons réguliers, entre lesquelles on voit encore en place du mortier de chaux de couleur blanche. Au-dessous de ces assises, le mur qui correspond sans doute au niveau de la cave gallo-romaine, est encore fait de moellons à peu près bien appareillés et descend jusqu'au niveau du sol naturel. Plus bas, au-dessous de ce niveau, un mur, fait de pierres plates disposées en assises régulières, révèle l'existence, à 3 mètres de profondeur environ, des vestiges d'une construction plus ancienne. Trois niveaux se distinguent en ce point fort nettement : 1º Un rez-de-chaussée ; — 2º Une cave gallo-romaine probablement du IIe et du IIIe siècle après J.-C. ; — 3º Plus bas, une habitation d'aspect plus grossier, dont la partie souterraine avait entamé le sol naturel et atteint la strate rocheuse déjà rencontrée en d'autres points d'Alésia. Pour cette partie souterraine,

(1) *Ibid.*, t. XXXVI, ann. 1908-1909, p. 358.

l'emplacement d'une hutte gauloise avait peut-être été utilisée. Dès 1911, nous avons montré que les caves des maisons gallo-romaines d'Alésia ont souvent occupé les excavations ménagées par les Gaulois dans le sol naturel du Mont Auxois (1).

Cette pièce est directement contiguë à un hypocauste fouillé en 1908 (2), hypocauste construit sur l'emplacement d'une hutte gauloise, dont le pavement, situé au niveau du fourneau de l'époque gallo-romaine, était fait de terre glaise battue sans chaux. Immédiatement au nord de cet hypocauste se trouve la Cave dite à la Mater, parce qu'on y a découvert la statuette de la Déesse-Mère tenant des fruits entre ses genoux (3).

Les deux pièces que nous avons dégagées cette année, l'hypocauste et la Cave à la Mater, se succédant sans aucune séparation du sud au nord, appartenaient probablement à la même habitation, qui occupait, entre les Thermes et le Sanctuaire d'Ucuetis et Bergusia, l'angle formé par la Voie Traversière et la rue nouvelle mise au jour en 1942.

III. — *La rue nouvelle.*

Cette rue, à peu près exactement dirigée d'est en ouest, est longue d'environ 15 mètres. Sa chaussée, large de 4 mètres, est faite d'un béton grossier composé de petits cailloux très usés. Elle aboutit au mur est des Thermes, en un point où avait été ménagée une baie ou porte latérale, dont le seuil se laisse encore reconnaître.

Au sud de la rue se voient les traces peu distinctes d'une construction, dont le pavement consistait en une mosaïque où se mêlaient de menues pierres et de petits morceaux de terre cuite, le tout noyé dans un mortier très solide (sur le plan M^1). Cette construction se trouvait au contact de la voie qui longeait la façade des Thermes et rejoignait non loin de là, le Forum de la ville.

Objets mobiliers.

Bien que la récolte d'objets mobiliers n'ait pas été, comme nous l'avons indiqué plus haut, très abondante, nous en avons pourtant recueilli quelques-uns dont l'intérêt nous paraît digne d'être signalé.

1° *Pierre.* — Outre les matériaux de construction et les éléments d'architecture déjà mentionnés, nous avons trouvé une hache polie en jadéite et un poids gallo-romain avec inscription.

a) La hache en jadéite, de nuance verte, est dans un parfait état de conser-

(1) *Bull. arch. Comité...*, 1911, p. 324 et suiv.
(2) *Bull. Soc. Sciences Semur*, t. XXXVI, ann. 1908-1909, p. 361-363.
(3) *Ibid.*, p. 374.

vation (fig. 8). Longue de 0 m. 08, large au tranchant de 0 m. 047, sa plus grande épaisseur est de 0 m. 018. Sa découverte pose un double problème, le problème de son origine, le problème de son usage.

Une discussion s'est élevée entre spécialistes de l'archéologie préhistorique sur le lieu de provenance du jade et de la jadéite. Pour les uns, ces pierres étaient d'origine orientale, asiatique ; mais cette théorie est aujourd'hui abandonnée, depuis que l'on a constaté la présence de jade et de jadéite à l'état brut, d'une part dans la région alpestre en Suisse et en Styrie, d'autre part en Bretagne dans le Morbihan et au nord de la Vendée dans le pays de Retz ou Rais (1). Déchelette pense que dès les temps néolithiques le commerce a pu disperser dans un rayon très étendu les haches faites de ces substances minérales.



Fig. 8. Hache en jadéite polie.

Mais comment expliquer la présence d'une hache de pierre polie dans une construction de l'époque gallo-romaine, en un point où n'existe aucun gisement néolithique. Ce n'est pas la première fois que le fait est constaté. Même si l'on fait abstraction des cas où de telles haches étaient certainement votives (2), on peut citer de nombreuses découvertes de haches de pierre polie dans des ruines de maisons ou dans des sépultures gallo-romaines (3). Ces haches passaient pour être des talismans contre la foudre ; cette superstition a survécu, non seulement pendant les premiers siècles du Moyen-Age, sous les Mérovingiens et les Carolingiens, mais même dans les temps modernes (4). Il est probable que notre hache de jadéite polie était placée quelque part dans les substructions que nous avons déblayées comme un fétiche protecteur.

b) Le poids de pierre est une masse de forme cylindrique, d'un diamètre de 0 m. 25, d'une hauteur de 0 m. 16 (fig. 9 et 10).

L'anneau de métal qui servait à la manier a disparu. Deux inscriptions ont été gravées sur ce poids d'une part LXX, d'autre part non loin de la première, L^{v} ; dans ce second texte le V est beaucoup plus petit que le L. Pourquoi ces deux marques dont l'une correspond au chiffre 70, dont l'autre paraît bien signifier 55 ?

(1) J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, t. I, p. 627-628 ; A. Blanchet, *Bull. Soc. Antiquaires*, 1896, p. 354-355.
(2) J. Formigé, *ibid.*, 1925, p. 129 et suiv. ; cf. L. de Vesly, *Les fana ou petits temples gallo-romains de la région normande, passim* ; J. Toutain, *Les Cultes païens dans l'Empire romain*, t. III, p. 366.
(3) J. Formigé, *loc. laud.* ; Ad. Blanchet, *ibid.*, p. 133.
(4) P. Sébillot, *Le Folklore de France*, t. IV, p. 67.

Dans son état actuel, le poids pèse 16 kg. 500 ; mais il est démuni de son anneau et du scellement, sans doute au plomb, qui rattachait l'anneau à la masse de pierre. Anneau et scellement, qui devaient être assez puissants pour porter plus de 16 kilos, représentent bien 1 kilo ou 1 kg. 1 /2, ce qui porte le poids total de l'objet à 18 kilos approximativement. Or 55 livres romaines de 327 gr. 45 pèseraient exactement 1.800 gr. 75. C'est donc le chiffre L^{V} qui donne le poids véritable d'après le système des poids et mesures romain. Mais alors que signifie l'autre marque LXX que porte l'objet ?

Ici plusieurs hypothèses peuvent être envisagées.

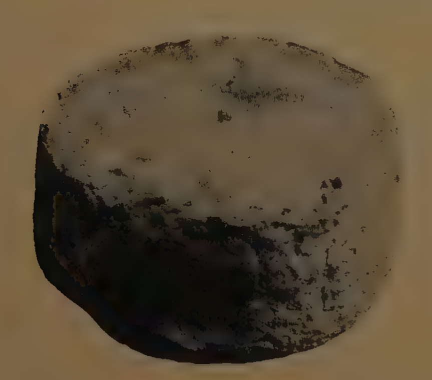
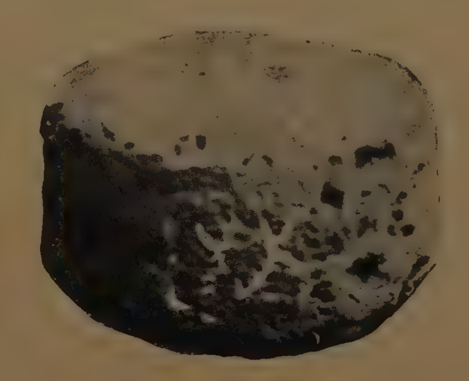



Fig. 9 et 10. Le poids de pierre.

1° La marque LXX proviendrait du défaut d'exactitude qui a été maintes fois constaté en matière de métrologie antique et que signalent Bœckh et Hultsch (1). Un exemple significatif d'erreur de ce genre est cité par J. Marquardt : un poids portant la marque X, c'est-à-dire inscrit comme pesant 10 livres avec l'estampille officielle de L. Junius Lucilianus, légat impérial de la *legio I Italica*, pèse en réalité 5.558 gr. 05, soit à peu près exactement 17 livres (2) ;

2° On peut supposer que nous avons affaire ici à un faux poids. Nous savons que l'usage en était répandu dans l'Empire. Au Digeste se trouve une mention des *pondera iniqua* par Ulpien (3). Il y est fait allusion dans quelques inscriptions, en particulier à Tusculum (4) et près d'Ariminum (5). L'erreur volontaire consistait tantôt dans l'inscription d'un poids inférieur, tantôt dans l'inscription

(1) Bœckh, *Metrologische Untersuchungen*, p. 188 ; Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, p. 156.
(2) *L'organisation financière chez les Romains*, trad. fr. A. Vigié, p. 93, n. 5.
(3) L. XIX, tit. 1, fr. 32.
(4) *C. I. Lat.*, XIV, 2625.
(5) *Id.*, XI, 6375.

d'un poids supérieur au poids réel (1). Dans le cas de notre poids d'Alésia, le vendeur aurait essayé de faire payer à l'acheteur 70 livres romaines au lieu de 55 livres, poids réel de la denrée qu'il lui livrait.

A ces deux premières hypothèses une objection sérieuse peut être opposée. Dans l'un et l'autre cas, l'inscription du chiffre L^{V} nous incite à penser qu'il y aurait eu vérification et par suite correction du poids annoncé par la marque LXX. Que de telles vérifications eussent lieu, nous le savons certainement. La présence de poids étalons dans les villes est attestée par plusieurs documents (2). Ces poids étaient conservés dans un bâtiment spécial, le *Ponderarium*, et c'étaient les édiles municipaux qui étaient chargés de ce service (3).

Mais, si notre poids fut soumis à la vérification et si la marque exacte L^{V} y fut inscrite, on se demande pourquoi la marque LXX y est restée gravée, sans qu'aucun essai de la gratter ou de la marteler soit apparent sur la pierre.

Une troisième hypothèse nous paraît plus acceptable ;

3° Les érudits qui ont spécialement étudié la métrologie romaine ou qui ont eu l'occasion de s'en occuper, frappés des anomalies que nous venons de mentionner, sont entrés pour les expliquer dans une autre voie. Ils se sont demandé si les chiffres inscrits sur les poids ne correspondaient pas à d'autres unités que la livre romaine de 327 gr. 45, soit à des unités plus anciennes encore usitées parfois (4), soit à des unités locales ou régionales (5). Et, pour ce qui est de la Gaule romaine, Camille Jullian n'est pas éloigné de croire à la survivance d'unités gauloises : après avoir reconnu que « le système romain des poids et mesures fut imposé à la Gaule dès le lendemain de la conquête », il ajoute « mais je doute d'une proscription absolue des systèmes indigènes... On dut tolérer différentes mesures du pays et quelques-unes même, comme la lieue, parurent plus tard si commodes que l'État finit par les préférer dans certains cas aux siennes propres » (6).

Dès lors ne peut-on pas expliquer la double inscription de notre poids par le maintien d'un système celtique auprès de la livre romaine. Le poids aurait pesé d'une part 55 livres romaines, d'autre part 70 unités de poids indigènes.

(1) HULTSCH, *op. laud.*, p. 156 : zwar finden sich nicht nur Stücke mit bedeutendem Mindergewicht, sondern auch solche mit merklichem Uebergewicht.

(2) Ét. MICHON, *Dictionnaire des antiquités...*, de DAREMBERG et SAGLIO, s. v. *Ponderarium*.

(3) *C. I. Lat.*, XI, 6375 ; XIV, 2625.

(4) BŒCKH, *op. laud.*, p. 188-189 : ... die beglaubigten Gewichte, die doch schwerlich betrugerisch waren, zeigen grosse Unterschiede. Liegt hiervon der Grund etwa darin, dass in andern Zeiten anderes Gewicht in Rom und Italien war ?

(5) HULTSCH, *op. laud*,. p. 156 : après avoir cité les poids qui s'écartent du système de la livre romaine, ... einem Theile derselben liegen abweichende städtische und provinziale Pfunde zu Grunde... en note à ce passage, Hultsch déclarait qu'une étude des poids provinciaux rendrait grandement service, serait *verdienstlich*.

(6) *Histoire de la Gaule*, t. V, p. 345-346.

Si l'on admet qu'intact et complet ce poids pesait 18 kilos, on obtiendrait pour l'unité pondérale gauloise un chiffre 18.000 : 70 = 257 gr. 14. Sans doute ce n'est là qu'une hypothèse, mais d'une part elle nous paraît pouvoir expliquer la présence des deux inscriptions également intactes gravées sur le poids ; d'autre part elle n'est pas en contradiction avec ce que nous savons de l'attitude adoptée par l'Administration romaine à l'égard des poids et mesures indigènes dans les diverses provinces de l'Empire.

2° *Bronze.* — Dans les terres qui remplissaient l'habitation située à l'est de



Fig. 11. Clef avec poignée de bronze en forme de main.

l'édifice à double colonnades, nous avons recueilli deux clefs de bronze d'un intérêt exceptionnel.

a) Une clef (fig. 11) dont le panneton et la partie de la tige voisine du panneton sont en fer. Le panneton est à trois pans, dont l'un est perpendiculaire au plan des deux autres. Ces deux derniers sont évidés ; l'autre est formé de trois dents très rapprochées l'une de l'autre. La tige est pleine. La partie la plus curieuse, la plus originale de l'objet est la poignée de bronze. Elle représente une main féminine, très bien modelée, d'une grâce très fine. Cette main tient entre le pouce et l'index allongés une patère dans laquelle on distingue des fruits ; les trois autres doigts sont repliés. Tous les détails du geste sont indiqués avec une exactitude et un naturel très remarquables. Le poignet qui précède la main paraît sortir d'une manche qui se termine par une bande de godrons ou festons allongés en forme de lambrequins ; c'est là un ornement assez rare dans les costumes féminins de l'antiquité romaine. Longueur totale de la clef : 0 m. 12 ; longueur de la poignée : 0 m. 07. On connaît de nombreuses clefs antiques à poignée de bronze sculptée. Les motifs les plus fréquents semblent avoir été soit un avant-corps d'animal, surtout de lion (1), soit une tête d'animal, lion

(1) Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n° 1887 ; F. Liger, *La ferronnerie ancienne et moderne*, t. I, pl. 8 ; S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, n°s 446-450-454-455 *bis*.

panthère, mulet, chien (1). Une seule clef, à notre connaissance, possède une poignée analogue à la nôtre : c'est le nº 1895 du *Catalogue* de Babelon et Blanchet, dont la poignée a la forme d'une main « qui tient une boule de fard » ; mais elle est moins fine et d'un art moins achevé.

Devons-nous essayer de découvrir les raisons pour lesquelles ce type de poignée, qui est loin d'être banal, a été choisi par son possesseur ? Nous avons été frappé d'un rapprochement, peut-être purement accidentel, pourtant suggestif. Les deux pièces que nous avons fouillées à fond cette année à l'extrémité orientale de notre chantier, appartiennent, comme nous l'avons indiqué plus haut, à une habitation dont les vestiges se prolongent au nord et dont faisait partie la cave dite à la Mater. On sait que l'image de la Déesse-Mère trouvée dans cette cave, se distingue par le groupe de fruits de grosseurs diverses, les uns arrondis, les autres ovales ou pointus, que la Déesse tient dans son giron sur une étoffe qui s'enfonce légèrement entre ses genoux (2). « Ces fruits, remarque Ad.-J. Reinach, sont les fruits ordinaires de nos jardins ; les dimensions différentes indiquent peut-être des pommes, des prunes, des noix, peut-être aussi les produits du potager à côté de ceux du verger. » Or c'est exactement le même aspect que présentent les fruits réunis sur la patère que tient notre main de bronze, fruits de grosseurs et de formes différentes. Serait-ce une conclusion téméraire de supposer que la statuette de la Déesse-Mère et la clef de bronze, trouvées à quelques mètres l'une de l'autre, presque certainement dans la même habitation, attestent chez les maîtres de cet immeuble un intérêt particulier pour les fruits et nous les révèlent comme les propriétaires d'un riche verger dans la campagne d'Alésia ? La rareté du motif choisi pour orner la poignée de la clef et de même la rareté du type de la Déesse-Mère nous paraissent justifier et, nous l'espérons, excuser cette hypothèse.

b) Une seconde clef, toute de bronze, dont la poignée et le panneton sont également ouvragés (fig. 12). Le panneton se compose de deux pans en équerre : l'un, perpendiculaire à l'axe général de la clef, est formé de trois dents pleines séparées, longues de 0 m. 02 ; l'autre, qui prolonge le plan de la poignée est un carré de 0 m. 02 de côté, percé de découpures assez compliquées ; au-dessous de ce carré un petit bouton surmonté d'une gorge contribue, avec les détails précédents, à nous renseigner sur la structure délicate de la serrure que cette clef permettait d'ouvrir. Quant à la poignée, elle a la forme d'un arc, qui se recourbe en deux petites volutes, le tout s'appuyant sur une sorte d'embase étroite et allongée ; entre cette embase et le panneton se trouve un ornement formé, lui aussi, de deux petites volutes divergentes. Des clés de ce type, à panneton en équerre

(1) S. Reinach, *op. laud.*, nos 451-453-456-459.
(2) Ad.-J. Reinach, *La nouvelle Déesse-Mère d'Alésia*. *Pro Alesia*, 3e année, p. 425 et suiv.

et fort ouvragées, ne sont pas rares (1). Notre exemplaire se distingue par son parfait état de conservation et l'harmonieuse proportion de ses diverses parties.



Fig. 12. Clef de bronze à panneton en équerre.

Nous devons encore signaler comme trouvailles : un ornement en métal (bronze ?) argenté, ayant sans doute fait partie d'un harnais de cheval, qui confirme une fois de plus le texte souvent cité de Pline l'Ancien, *Nat. Hist.*, XXXIV, 48, 162 : *deinde et argentum incoquere simili modo coepere equorum maxime ornamentis et jugorum in Alesia oppido ;* — un



Fig. 13. Trois vases trouvés dans le puisard de la chambre V.

débris de petit miroir encore muni de deux rivets qui servaient à le fixer (diamètre : 0 m. 065).

3° *Terre cuite.* — Les nombreux fragments de poteries que nous avons recueillis proviennent à peu près exclusivement du puisard découvert dans la

(1) Babelon et Blanchet, *Catalogue...*, nos 1888 et suiv. ; Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, t. II, p. 422-423, fig. 620²; cf. *Guide to Greek and Roman life*, p. 163.

chambre V de l'établissement thermal. Ce sont, en très grande majorité, des morceaux de vases communs, amphores, cruches à une seule anse, plats ou coupelles, sans vernis ni décoration, en poterie rouge, grise ou noire.

Trois vases seulement ont été retrouvés presque intacts (fig. 13) : un vase minuscule ; haut de 0 m. 042, à engobe blanc, sans doute un balsamaire ; — un vase en poterie légère, à panse très large, en forme d'*ampulla*, haut de 0 m. 13, dont le diamètre maximum mesure 0 m. 17, tandis que celui du fond n'est que de 0 m. 09 ; le col manque ; c'est sans doute une *ampulla olearia ;* — un pot, de moindres dimensions, de forme analogue un peu moins accentuée, à large orifice, sans col ni anses.

En ce qui concerne la décoration, outre quelques débris de vases sigillés que nous décrirons plus loin, nous signalerons deux types particuliers : des lignes de stries tout autour de la panse ; — un semis de points en relief, très fins sur un vase, un peu plus gros sur un autre, et donnant au toucher l'impression d'une râpe.

Bien qu'aucun vase sigillé n'ait été retrouvé intact, les fragments que nous avons recueillis méritent d'être mentionnés. Voici les principaux motifs qu'ils présentent (fig. 14) : au-dessous d'une zone de godrons, panneaux successifs de dimensions inégales, les uns plus larges contenaient des personnages peu distincts, les plus étroits occupés par des ornements floraux plus ou moins stylisés ; — animaux courants, chien et lièvre (?) ; entre les groupes ornements en forme de fers de lances ou d'arbres stylisés (sapins ?), encadrés de lignes traitées à la manière de cordages ou de cordonnets ; — fragment de coupelle unie, portant au fond la marque *BASSVS ;* — deux fragments d'un plat avec la marque *OF. MARTIAL ;* — un autre fond de plat où je crois lire la signature *VOLVS.*

La poterie vernissée rouge est encore représentée dans nos trouvailles par un certain nombre de fragments unis, sans décor ni sigles.

En dehors de ce puisard, nous avons trouvé dans les déblais provenant des chambres VII, VIII et IX, un de ces instruments d'éclairage comparables à nos bougeoirs modernes et désignés, dans le *Manuel d'archéologie romaine* de R. Cagnat et V. Chapot, sous le nom de chandeliers portatifs (1) ; c'est une patère creuse, mesurant 0 m. 075 de diamètre, profonde de 0 m. 026, portant en son centre une petite cavité cylindrique destinée à recevoir une chandelle, *candela*, faite de suif, ou une bougie, *cereus*, faite de cire. Plusieurs exemplaires du même type de luminaire ont été déjà trouvés à Alise et figurent au Musée d'Alésia ;

4° *Verre.* — Nous avons trouvé un morceau d'un vase en verre bleu, côtelé,

(1) T. II, p. 466, fig. 660.

orné, en travers des côtes, de dessins blancs, à l'aide desquels le verrier semble avoir voulu figurer des sortes d'attaches destinées à maintenir les côtes bien appliquées sur le corps du vase ;

5° *Monnaies.* — Nous avons trouvé au cours de nos travaux 4 monnaies gauloises et 9 monnaies romaines.



Fig. 14. Fragments de vases sigillés. (Dessins de Mme J. T.)

Des 4 monnaies gauloises, il y en a 3 qui paraissent appartenir au monnayage de la tribu des *Leuci* (Vosges et Haute-Marne), en raison de l'image de sanglier à gauche plus ou moins dégénérée qu'elles présentent au revers. La 4e est peu distincte.

Les monnaies romaines se divisent en deux groupes : les unes sont du Ier siècle de l'Empire, les autres du milieu du IIIe.

1. Petit bronze. Tête casquée à droite. Rv. Taureau marchant à gauche. [*Ge*]*RMANVS* [I]*NDVTILLIL*. Sur cette monnaie très répandue en Gaule, v. Ad. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 253.

2. Moyen bronze. Envers peu distinct : une tête à droite (Auguste ou Tibère ?). Rv. L'autel de Lyon. *ROM ET AVG.*

3. Moyen bronze. Tête de Néron à gauche. [*Imp. Nero Cae*]*SAR AV* [g] *PM* [........]. Rv. Indistinct ; on aperçoit seulement le C de la formule bien connue SC.

4. Moyen bronze. Tête de Vespasien à droite. *IMP. CAES. VESPASIANVS......* Rv. La Foi debout à gauche tenant une patère de la main droite et une corne d'abondance dans le bras gauche. *FIDES...SC.* Cf. Cohen, 1re édit., t. I, p. 302, nº 279-281.

5. Moyen bronze. Tête de Maximin lauré à droite. *IMP. MAXIMINUS PIVS AVG.* Rv. Victoire ailée marchant rapidement à droite, tenant une couronne de la main droite et une palme dans son bras gauche. *VICTORIA AVG.* Dans le champ, *SC.* — Cf. Cohen, 1re édit., t. IV, p. 98, nos 90-91 ; — Mattingly et Sydenham, t. IV, 2, p. 145, nos 67-68-69. — Date de l'émission, entre mars 235 et janvier 236.

6. Petit bronze. Tête de Valérien radié à droite. *IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG.* Rv. Victoire à gauche tenant une couronne de la main droite et une palme de la main gauche. *VICTORIA AVGG.* Cf. Cohen, 1re édit., t. IV, p. 329, nº 142 ; — Mattingly et Sydenham, t. V, 1, p. 48, nos 124-126 ? Monnaie émise probablement en 254 ou 255. L'absence des mots *Pius* et *Felix* dans la titulature de l'empereur indique une date antérieure à 255.

7. Petit bronze. Tête de Victoire radié à droite. *IMP. C. VIC*[*t*] *ORINVS P.* [*F. Aug.*]. Rv. La Piété debout à gauche faisant une libation sur un autel allumé. PIET[as] AVG. — Cf. Cohen, 1re édit., t. V, p. 70, nº 51 ; — Mattingly et Sydenham, t. V, 2, p. 392, nº 57 et pl. XIV, 9 ; — Date de l'émission, 265-267.

8. Petit bronze. — Tête de Claude II radié à droite. — *IMP. C. CL*[*audiu*]*S AVG.* — Rv. L'Abondance debout à gauche, tenant des épis de la main droite, une corne d'abondance dans la main gauche. *ANNONA AVG.* — Cf. Cohen, 1re édit., t. V, p. 86, nº 38 ; — Mattingly et Sydenham, t. V, 1, p. 213, nº 18, p. 222, nº 139.

9. Petit bronze. Tête d'empereur radié à droite. — *IMP. C.* TE....VS. P. F. AVG. — Rv. Personnage féminin debout à gauche [.......] TAS AVGG. Est-ce une monnaie de Tetricus ? La titulature est trop indécise, bien que les deux lettres *TE* paraissent certaines : il y a un espace trop large entre ces deux lettres et la fin du mot. De même au revers le nom de la déesse est trop mutilé pour qu'on essaie de le reconstituer.

Si l'on ajoute aux monnaies ci-dessus, recueillies cette année, celles qui ont été découvertes en 1908-1909 lors des fouilles superficielles de l'édifice à double colonnade : soit une moitié d'un bronze de la *Colonia Nemausus* au type du

crocodile, un bronze de Tibère à l'Autel de Lyon, un moyen bronze de Néron, un grand bronze de Néron, un moyen bronze d'Hadrien, on établit une liste de pièces qui se divisent en deux groupes chronologiques assez nets : 1er, du début de l'Empire presque vers le milieu du IIe siècle ; 2e, les deuxième et troisième quarts du IIIe siècle. Une fois de plus cette liste fait apparaître la lacune souvent

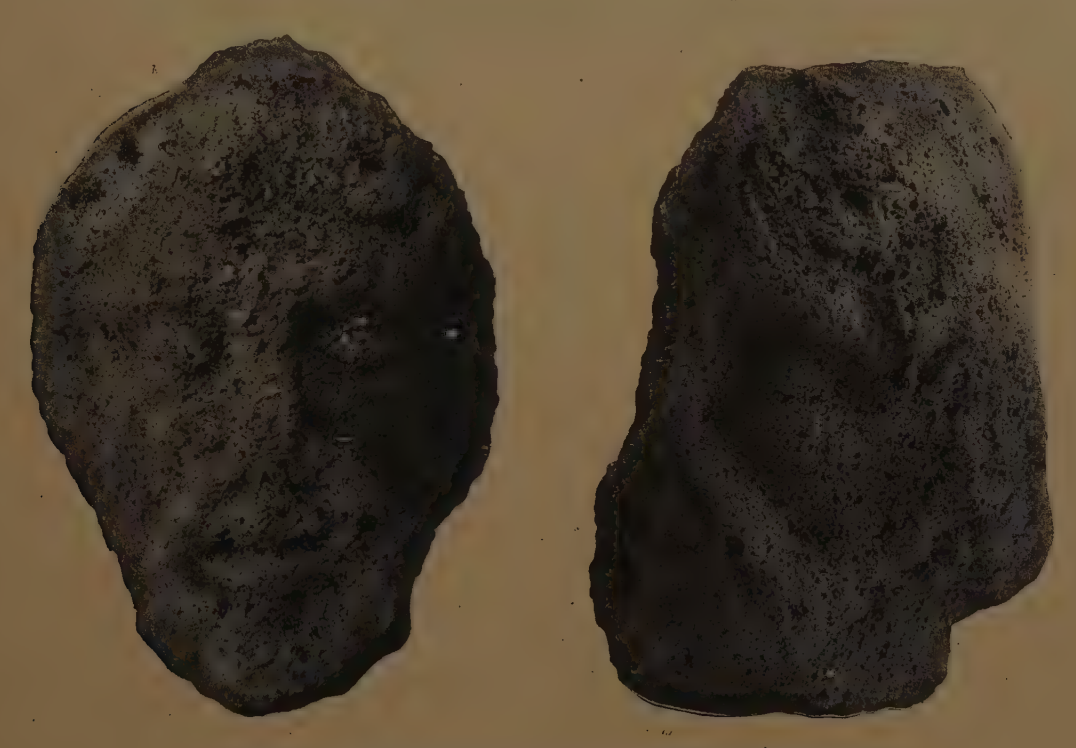


FIG. 15 et 16. Tête barbue en pierre, à gros grain, face et profil.

remarquée et signalée qui caractérise, dans la numismatique de la Gaule romaine, la période des Sévères.

Avant que n'ait été entreprise l'exploration méthodique de l'édifice à double colonnade, le surveillant des fouilles, R. Jacquenet, en procédant au nettoyage annuel de nos chantiers, a fait deux trouvailles intéressantes :

A) Dans un amas de déblais, situé le long du Chemin du Mont Auxois, près de l'emplacement d'une très belle cave découverte en 1913 (1), une tête en pierre d'un grain plutôt grossier et traitée grossièrement (fig. 15 et 16). Sauf le nez, elle est intacte au-dessus du cou, brisé par une section fort nette. Sa hauteur

(1) J. TOUTAIN, *Rapport général sur les fouilles exécutées à Alésia... en 1913*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1914, p. 388 et suiv. (cf. p. 366, fig. 2, cave F).

est de 0 m. 11, sa plus grande largeur de 0 m. 07. Elle représente un personnage barbu, à la chevelure abondante, disposée en mèches épaisses, qui surmontent le front, encadrent la figure et par derrière tombent presque sur la nuque, où elles forment un bourrelet. Il ne semble pas que ce soit un portrait, mais plutôt une image de divinité. Aucun indice vraiment caractéristique ne permet de mettre sur ce visage un nom certain : pourtant la physionomie générale, l'aspect de la barbe qui est très courte et de la moustache tombante nous empêchent d'y voir l'un ou l'autre des grands dieux d'âge mur, Jupiter, Neptune ou Pluton. Ce pourrait être un Esculape ; mais nous sommes plus portés à y voir le dieu d'origine celtique, dont l'attribut principal est un maillet, qui fut assimilé, dans maintes régions de la Gaule, au Silvain italique et qui se retrouve, avec des physionomies variées, dans ces groupes de deux divinités assises côte à côte, si fréquents chez les Éduens. Comme la barbe et les cheveux sont indiqués largement, sans aucun usage du foret, comme d'autre part les pupilles ne sont pas creusées et que le globe de l'œil est représenté lisse, il est probable que ce petit morceau de sculpture remonte soit au Ier siècle de l'ère chrétienne, soit aux premières années du IIe (1). Quoi qu'il en soit, malgré son apparence plutôt fruste, cette œuvre de sculpture provinciale ne manque pas d'originalité ;

B) Un curieux objet, composé d'une tige de bronze terminée à ses deux extrémités par deux boules du même métal, légèrement aplaties, entre lesquelles le long de la tige peuvent se déplacer deux rondelles, de bronze elles aussi. La tige de bronze mesure 0 m. 075 de long ; les deux rondelles ont respectivement 0 m. 036 et 0 m. 039 de diamètre ; elles sont sobrement moulurées. Cet objet, dont la destination et l'usage précis nous échappent, servait peut-être à la décoration de quelque partie d'équipement, de harnachement ou de mobilier.

J. Toutain,
Président de la Société des Sciences de Semur,
Directeur des fouilles d'Alésia.

(1) Ch. Dugas, dans le *Dictionnaire des Antiquités*, de Daremberg, Saglio et Pottia, s. v. *Sculptura*, p. 1149 : « Une façon nouvelle de représenter l'œil en creusant la pupille apparaît... dans la sculpture en ronde bosse au temps d'Hadrien. »

L'EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE DE BAVAI

par M. l'abbé Henri BIÉVELET

César, au livre II du *De Bello Gallico*, raconte longuement la bataille où les Nerviens faillirent le vaincre en 57 avant Jésus-Christ ; il nomme le chef qui les commandait, *Boduognatus*, et la rivière sur les bords de laquelle il fut aux prises avec eux, *Sabis*. Au livre V, il s'étend sur les dangers que, trois ans plus tard, ils firent courir, avec Ambiorix, les Éburons et les Aduatiques, à *Q. Cicero* et à sa légion ; il nous transmet le nom du seul Nervien qui, en cette occasion, ait voulu partager le sort des Romains, *Vertico*. Mais il néglige de noter quelle était la capitale de cette nation valeureuse (1).

Il faut attendre la première moitié du IIe siècle pour trouver mention de Bavai. Ptolémée, après avoir parlé des Tongres, écrit : « Au-dessous de ces peuples s'étendent, les plus au Nord, les Nerviens, dont la cité est Bavai (2). »

Les mots *Bagaco Nervio*[*rum*] sont inscrits sur la *Table de Peutinger*, accompagnés des deux tourelles à toit pointu qui, dans ce document, désignent, sauf exception, les villes capitales (3). On sait que cette carte date, pour le fond, de la première moitié du IIIe siècle. Vers la fin du même siècle, l'*Itinéraire d'Antonin* nomme trois fois *Bagacum* et une fois *Bagacum Nerviorum* (4).

On le voit : les textes anciens sont peu nombreux à nous parler de Bavai et ils le font fort brièvement.

Mais, en dépit des injures du temps et malgré les coups que trop souvent leur ont portés les invasions et les guerres, les édifices construits dans cette ville par les bâtisseurs romains n'ont pas complètement disparu ; vers elle

(1) DE BELLO GALLICO, II, 23, 4 : « ... *Boduognato, qui summam imperii tenebat...* » ; II, 16, 1 : « *Sabim flumen...* » ; V, 45, 2 : « ... *Nervius, nomine Vertico...* ».

(2) Cl. PTOLEMAEI, *Geographia*, lib. II, c. 9, n. 6, éd. Müller, Paris, 1883, pp. 223 s. : « Ὑπὸ δὲ τὰ εἰρημένα ἔθνη παρήκουσιν ἀρκτικώτατοι μὲν Νερούιοι, ὧν πόλις Βάγανον. » [L'apparat critique donne les variantes Βάσακον et Βάγανον. D'après la forme française *Bavai*, il semble qu'on doive rétablir Βάγακον, correspondant à la forme latine *Bagacum*, laquelle, par l'intermédiaire des formes **Babacum* et *Bavacum*, a abouti phonétiquement à Bavai. (Note de M. René LOUIS, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, directeur de la Ire circonscription archéologique historique.)]

(3) Cf. *Rev. Ét. Anc.*, XIV, 1 (1912), pl. III.

(4) Otto CUNTZ, Teubner, 1929, *Itineraria Romana*, vol. I, *Itineraria Antonini Augusti et Burdigalense*, p. 58, n. 376, 2 ; n. 377, 1 ; n. 378, 1.

montent encore de tous les coins de l'horizon, pour y former un remarquable carrefour, les routes que suivaient les légions ; le sol où elle se survit n'a point cessé d'être un champ de fouilles particulièrement fertile.

A considérer quelle attention fut prêtée jusqu'à présent à ces divers monuments du passé, on comprendra mieux l'importance comme l'opportunité des mesures qui sont intervenues le 4 juillet 1942 en faveur de l'ancienne capitale de la Nervie.

I. — *Du Moyen Age à la fin du XVIIe siècle.*

« Chastel » ou « castelet » est le nom sous lequel étaient connues, au Moyen Age, les ruines imposantes qui étaient groupées au N.-O. de la ville et qui sont en bonne partie restées visibles (1).

Au XIVe siècle, Lucius de Tongres voit dans ces ruines celles d'un palais que, s'il fallait l'en croire, aurait élevé, en fondant Bavai, Bavo, le cousin de Priam. La description qu'il nous en donne et que nous a gardée Jacques de Guyse, n'est pas pure fantaisie. Il écrit par exemple : « Toutes ces constructions formaient des masses bien solides, sans vides, constituées par un béton fait de briques broyées et mêlées avec de la chaux... Ce palais, quant à la forme, était long et étroit à la façon d'un navire. La partie principale du palais était pavée de pierres d'un grand prix, comme le constatent ceux qui creusent là un peu profondément (2). »

De sa ville natale Jean Lemaire de Belges écrit, en 1512, dans les *Illustrations de la Gaule et Singularitez de Troye* : « Bauais en Haynau... à présent n'est qu'une petite ville déserte et désemparée ; mais les ruines dicelle monstrent bien que au temps passé elle ha esté de merveilleuse estendue (3). »

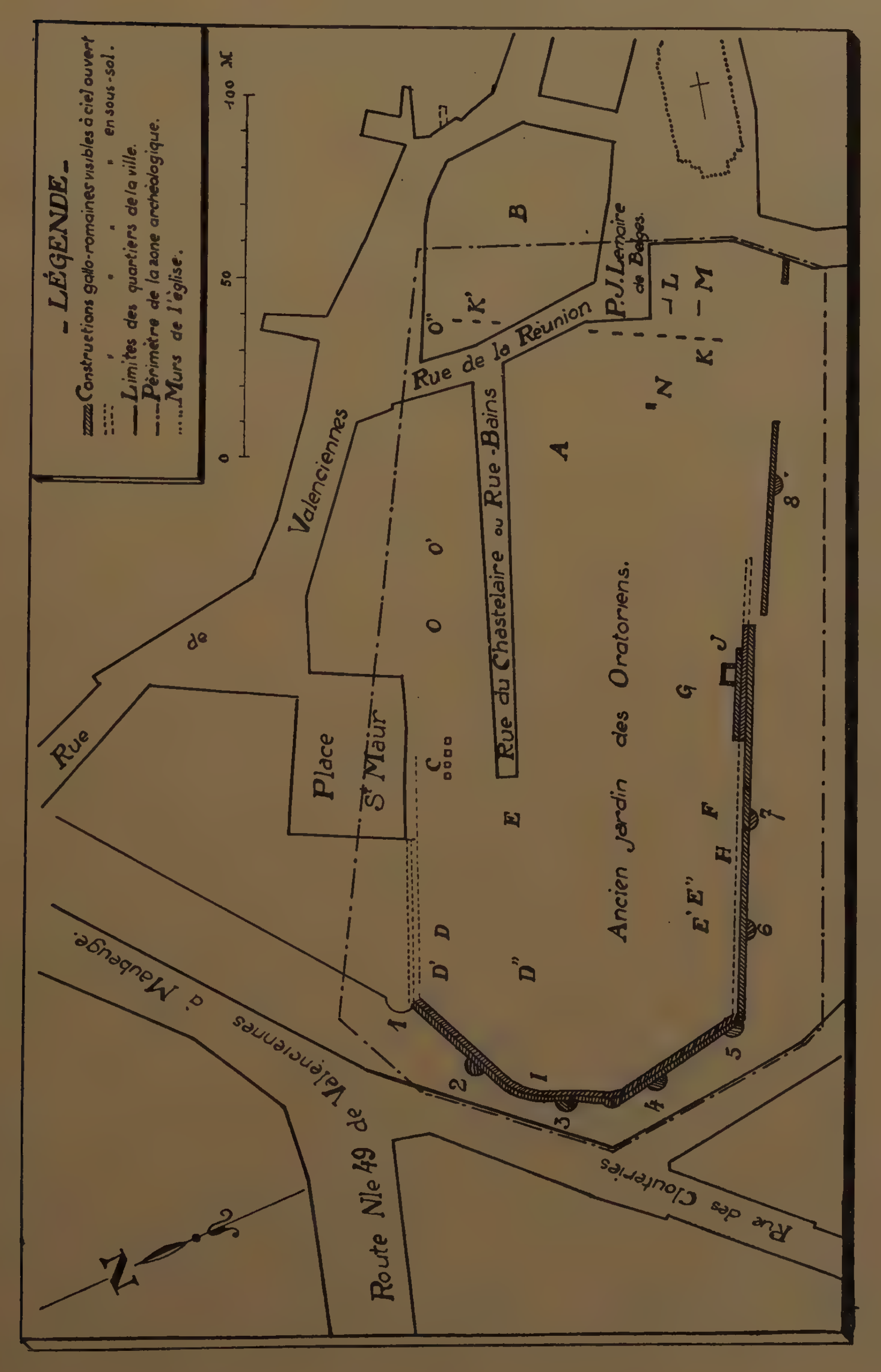
Dans ses *Rerum Belgicarum Annales*, dont la dédicace est datée de 1624, Aubert Lemire est le premier témoin, à notre connaissance, d'une tradition d'après laquelle les ruines du N.-O. de la ville seraient les restes d'un cirque romain : « On va voir aujourd'hui encore, dans cette ville, les murs en ruines d'un cirque bâti par les Romains ; il est de forme oblongue, à la façon d'un navire ; on l'appelle le « Vieu-Chastel » (4).

(1) Cf. au plan la rue du Chastelaire.

(2) Jacques DE GUYSE, *Annales historiæ illustrium principum Hannoniæ*, lib. I, cap. XIII, édit. Fortia d'Urban, Paris et Bruxelles, 1826, t. II, p. 235 : « *Omnia siquidem dicta ædificia... erant admodum solidæ massæ non concavæ, de bitumine compacto ex lateribus pulverisatis cum calce artificialiter permixtis... Hoc autem palatium... quantum ad formam longum et strictum ad modum navis protendebatur... Erat autem planities intrinseca palatii principalioris partis lapidibus preciosis constrata, prout patet ibidem terram aliquantulum profunde effodientibus.* » Si on n'a pas trahi la pensée de Lucius de Tongres en traduisant *bitumen* par béton, tous les traits de cette description relevés ici sont exacts.

(3) Ed. STECHER, Louvain, 1882, t. II, p. 290.

(4) P. 39 : « *In eodem oppido hodieque visuntur muri ac ruinæ circi a Romanis structi, forma oblonga, in modum navis ; vulgo* « Vieu-Chastel » *vocant...* »



Extrait du plan de Bavai, dressé par l'abbé H. Biévelet.

Aubert Lemire nous signale d'autres ensembles de ruines romaines qui étaient visibles jadis et qui ont cessé de l'être ou furent détruites : « ... sous l'église paroissiale de Bavai les murs dégradés d'une sorte de crypte subsistent encore de nos jours ; les savants conjecturent que ce sont des restes de thermes... Hors de la ville de Bavai on va voir un aqueduc remarquable ; partant de la ville même, du côté de Hautmont, il s'étend à plus de trois milles au delà de la Sambre, jusqu'à Floursies... (1) ». « Sur les cloaques, jusqu'à présent je n'ai rien trouvé. Je sais ceci : dans la campagne voisine aujourd'hui encore des cryptes ou des galeries souterraines font l'admiration de ceux qui les voient ; mais quelle en était anciennement la destination, je ne le sais pas (2). »

(1) *Ouv. cit.*, p. 40 : « *Sub templo parochiali Bavacensi, parietinæ velut cryptæ etiamnum restant, quæ thermarum reliquias esse eruditi suspicantur... Extra oppidum Bavacense visitur aquæductus insignis, qui facto initio ab ipso oppido, versus Altum Montem... ultra Sabim, usque Fontem Floridum... ad tria amplius miliaria extenditur.* »

(2) P. 42 : « *De cloacis nihil mihi adhuc compertum ; hoc scio, in agro suburbano hodieque cryptas seu vias subterraneas cum admiratione spectari, sed in quem olim usum nescio.* »

S'il fallait en croire une chanson de geste qui date de la première moitié du XIVe siècle, *Li Romans de Bauduin de Sebourc*, éd. B. Henry, Valenciennes, 1841, XIX, v. 705 à v. 725 et XX, v. 297 à v. 305 et v. 316 à v. 320, Bavai, Sebourg et Famars auraient été reliés par un souterrain établi par les « payens ». C'est ainsi qu'aux vers 708 et suivants du chant XIX, on lit :

Et s'avoit dessous terre une croute establie
Ensi c'une cisterne grande et lée...
Qui aloit à Bavai, une ville prisie,
Qui fut au temps jadis de grande seignourie.
La cisterne... fu faite et establie
En l'anchiène loy, par le gent payènie.
Jusqu'à Bavai aliot...

Dans son *Étude sur Bauduin de Sebourc*, Paris, 1940, p. 68, M. Edmond-René Labande écrit de l'auteur de ce poème : « Il connaissait... (la région) qui se trouve au sud et au sud-est de (Valenciennes). En effet, on voit aux vers XIX, 710 et 716, les villages de Famars et de Bavai reliés au château de Sebourc par des souterrains ; non seulement ce n'est pas une invraisemblance, étant donné le peu de distance entre les points considérés, mais c'est un élément facile à contrôler. Il existe encore de nos jours d'immenses galeries souterraines dans les environs de Bavai, portant le nom de « Trous des Sarrasins » : ce sont probablement des carrières de calcaire largement exploitées à l'époque romaine. » Et M. Labande renvoie ses lecteurs à l'étude de M. Desailly, publiée dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. XX [1923], pp. 306 ss. et intitulée : « Notice sur les souterrains connus sous le nom de trous des Sarrasins des environs de Bavai (Nord) ».

A vol d'oiseau, entre la ville de Bavai et le village de Famars il y a 20 kilomètres. Le peu de distance qui sépare deux points ne suffit pas à rendre vraisemblable l'affirmation qu'un souterrain les relie. Il n'est d'ailleurs pas facile de s'assurer qu'il existe dans les environs de Bavai d'immenses galeries souterraines. L'entrée du trou des Sarrasins, situé sur le territoire de Houdain-lez-Bavai, le seul qui fût encore accessible avant 1940, est pour le moment obstruée ; ce qu'on pouvait voir de ce souterrain était de proportions modestes.

Aussi bien vaut-il mieux sans doute ne pas chercher à quelques kilomètres de Bavai et de la route de Bavai à Sebourg une explication qu'on peut trouver à Bavai même. Il y a des souterrains dans le sous-sol de cette localité. Depuis Lemire, plusieurs auteurs en ont fait mention, sans donner beaucoup plus de précisions que lui. Cf., par exemple, Lebeau, *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouvelle série, V, p. 143, et Delhaye, *Bavai et la contrée qui l'environne*, Douai, 1869, pp. 283 ss. On peut croire qu'au XIVe siècle, comme de nos jours, le public en connaissait l'existence, sans bien savoir quelles pouvaient en être l'exacte nature et les dimensions, ce qui mettait le poète à l'aise pour en parler comme il le fit.

Il faut noter que la tradition est gardée jusqu'à présent à Bavai d'un souterrain entre cette ville et Famars.

A parler de tels monuments Aubert Lemire s'est ému et il termine la page qu'il consacre à Bavai par une apostrophe toute lyrique : « Bavai, toi qui fus jadis la Rome de la Belgique, ... relève donc un peu la tête de tes ruines, si tu le peux ! (1) »

Par son *Rerum Belgicarum Chronicon*, qui date de 1636, nous savons qu'Aubert Lemire est venu visiter Bavai en 1633 et que lors de son passage on mettait au jour, près de la porte de Valenciennes, d'importantes substructions : « ... des fondations de thermes ou d'un très vaste palais, des marbres et des pierres de grandes dimensions étaient découverts à Bavai, dans la campagne prochaine, près de la porte de Valenciennes, en 1633, quand je suis allé voir les antiquités romaines de cette localité (2). »

Il est possible que ce soit les mêmes substructions que visent les Bollandistes, dans les *Acta Sanctorum*, en 1643, quand ils parlent de Bavai, à propos des reliques de saint Maur qu'on y avait vénérées : « ... les fondations de grands édifices sont découvertes çà et là dans l'enceinte de cette ville, comme nous-mêmes, nous l'avons constaté en 1630 et 1633 (3). » Alors que pour Aubert Lemire Bavai avait été la Rome de la Belgique, les Bollandistes nous gardent le témoignage d'une opinion plus réservée : « Bavai est une ville très ancienne du Hainaut et, comme le pensent des savants, le principal poste romain en Nervie (4). »

Gilles Boucher, lui aussi, a visité Bavai. Fort de ses constatations, il corrige, dans son *Belgium Romanum Ecclesiasticum et civile*, de 1655, une affirmation, non de Jacques de Guyse, comme il le dit, mais de Lucius de Tongres, affirmation reprise par Aubert Lemire, sur les ruines du prétendu cirque : « Jacques de Guyse écrit que ce cirque a la forme d'un navire... Cependant je crois avoir bien remarqué que les murs en sont, non courbes et ovales, mais droits et presque parallèles. Aussi, à mon sens, est-il presque semblable au Cirque Maxime de Rome, bien que plus petit... Mais les habitants n'y reconnaissent pas un cirque, non plus que Jacques de Guyse ; pour celui-ci c'est un palais ; pour eux, un château ; on l'appelle le Chastelet (5). »

Les ruines d'un aqueduc ont tout particulièrement frappé Boucher : « Rien

(1) *Ouv. cit.*, pp. 42 ss. : « *Bavacum, Belgica olim Roma, ... paulisper e ruinis tuis, si fas est, faciem attole.* »

(2) *Autberti Miræi rerum Belgicarum Chronicon*, Anvers, 1636, p. 129 : « *Thermarum aut certe palatii fundamenta, marmora et saxa prægrandia in agro suburbano ad portam Valentinianensem, Bavaci, anno 1633, eruebantur, cum ad lustrandas illius loci antiquitates Romanas excurrissem.* »

(3) *Acta Sanctorum*, Anvers, 1643, t. I, p. 1051 : « *Ingentium ædificiorum fundamenta ... passim in pomœrio eruuntur, ut ipsi anno 1630 et 1633 coram adspeximus.* »

(4) *Ibid.* : « *Est Bavacum vetustissimum Hannoniæ oppidum et, ut quidam eruditi censent, præcipua Romanorum in Nerviis statio.* »

(5) *R. P. Ægidii Bucherii Atrebatis... Belgium Romanum ecclesiasticum et civile*, liv. XVI, cap. VII, 3, p. 502 : « ... *Guisius... navis illum (circum) figuram expressisse scribit... Ego tamen laterales ejus muros non inflexos et ovales sed rectos et fere parallelos advertisse videor. Unde circo Romæ Maximo fere similem licet minorem existimavi... Sed circum non agnoscunt inquilini neque Guisius ; palatium hic, illi castellum, vulgo* « Chastelet » *vocant.*

ne provoque autant l'admiration du spectateur que la vue d'un très grand aqueduc, qui jusqu'à présent est assez bien conservé en de nombreux endroits... C'est un ouvrage tout à fait admirable, vraiment digne des Romains, que nous avons examiné plusieurs fois et longuement avec une grande satisfaction et non moins d'admiration (1). »

Le carrefour où s'élève Bavai (2) retenait aussi l'attention des curieux, ce carrefour où se rencontrent notamment la voie qui vient de Boulogne et celle que Camille Jullian appelle « la route vitale de l'Europe du Nord », la route « qui va de Cologne à Paris et qui longe la Meuse et la Sambre pour gravir ensuite le seuil du Vermandois et redescendre vers l'Oise ou vers la Somme » (3).

« Les mers feront la fin des sept chaussées Brunehault », lisait-on sur l'aiguille heptagonale qui, au XVIIIe siècle, se dressait au milieu de la place de Bavai. Au jugement de Camille Jullian, « la tradition des sept chemins de Brunehault à Bavai remonte au moins au XIIIe siècle » (4). Qu'ils soient attribués à Bavo, ou à l' « archidruide » Brunehaldus, ou à la reine d'Austrasie, Brunehault, peu importe : ces fantaisies se valent ; mais de telles attributions témoignent qu'on reconnaissait aux sept chaussées une haute antiquité.

Au bord des chaussées, auprès des ruines, sur tout le territoire qui entoure l'agglomération bavaisienne, on peut penser que les trouvailles de sépultures, d'objets anciens de tout genre et de toute nature furent au moins aussi fréquentes dans le passé qu'à présent. Ces lignes d'Aubert Lemire en sont une preuve pour la première moitié du XVIIe siècle : « Dans la ville de Bavai et les environs, écrit-il, un très grand nombre de monnaies, des poteries et d'autres monuments de l'antiquité sont découverts tous les jours (5). » Il nous parle d'une collection de médailles recueillies à Bavai : « De notre temps, Charles de Croÿ, duc d'Arschot, célébré par Juste Lipse comme le Lucullus de la Belgique, a possédé un remarquable ensemble de monnaies trouvées à Bavai (6). »

(1) *Ibid.* : « *Nihil æque spectatorem in admirationem rapit quam immanis aquæductus multis adhuc locis satis integer... opus sane admirabile, planeque Romanum, quod nos aliquoties diutiusque, magno animi voluptate nec minore admiratione consideravimus.* »

(2) ... Bavai, où gist mainte chaucie, lit-on dans *Li Romans de Baudoin de Sebourc*, XX, 302.

(3) *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 472. Sur la route Boulogne-Bavai-le Rhin, cf. Franz CUMONT, *Comment la Belgique fut romanisée*, dans *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. XXVIII, 1914, pp. 88 sq. Il est remarquable que les seuls textes qui nous parlent de *Bavacum* soient trois des cinq « documents itinéraires de l'antiquité » (cf. A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, IIe Partie, « Les routes », p. 126).

(4) *Ouv. cit.*, t. V, p. 102, n. 2. « Les Nerviens, écrit par ailleurs Camille Jullian, ont de tout temps attiré les curieux et les érudits, surtout à cause des fameuses routes rectilignes qui partaient de Bavai et auxquelles la tradition donna le nom de chaussées Brunehault. Cette tradition ne m'a point paru antérieure à l'an 1000, car je ne trouve pas mention de Brunehaut, reine des Francs, avant un texte de l'*Historia Francorum* d'AIMOIN » (*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1926, p. CXXI).

(5) *Rerum Belgicarum Annales*, p. 41 : « *In oppido et agro Bavacensi, plurima quotidie numismata, opera item figulina, aliaque antiquitatis monumenta eruuntur.* »

(6) *Ibid.* : « *Ex numismatibus ibi repertis insignem nostra memoria thesaurum ac copiam habuit Carolus Croylus, dux Arschotanus, ut Lucullus Belgicus a Lipsio celebratus.* »

Dès 1570, dans son *Theatrum Orbis Terrarum*, Abraham Ortell, énumérant les principales villes du Hainaut, écrivait : « Il y a ... Bauais, laquelle aucuns estiment être ce que Ptolémée a appelé *Baganum* ou *Bavacum*. Autres cuident que c'est ce que César appelle en ses commentaires *Belgium*. *Hubertus Leodius* ne croit point que du temps de Jules César ceste ville ayt esté si puissante ; mais que plustot elle ayt esté fleurissante du temps de l'empereur Constantin ; ce qu'il recueille de ce que journellement on y trouve des médailles, esquelles se voit la figure du dit empereur (1). »

II. — *Pendant le XVIII*e *et le XIX*e *siècle.*

Des études que le XVIIIe et le XIXe siècles nous ont laissées sur Bavai et les monuments de son passé, certaines se distinguent par la précision et l'exactitude des renseignements qu'elles nous donnent.

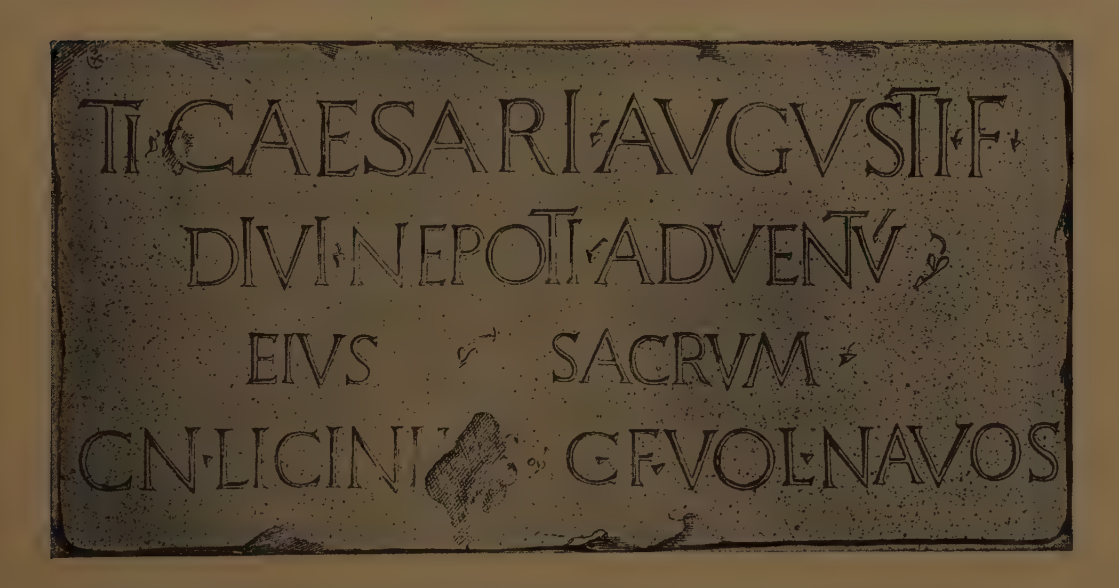


Fig. 1. L'inscription de Tibère, en pierre calcaire (longueur : 1 m. 40 ; largeur : 0 m. 72) trouvée dans le jardin des Oratoriens (*A* du plan), aujourd'hui au Musée de Douai (*Corpus Inscriptionum latinarum*, XIII, 3.570).

Telle d'abord celle de Claude Masse. Cet ingénieur militaire avait reçu mission en 1724 de dresser la carte de la frontière des Pays-Bas et de l'Allemagne. Avec la carte de la région de Bavai il leva le plan de la ville auquel il joignit

(1) On a cité l'édition française, *Théâtre de l'Univers contenant les cartes de tout le monde, avec une brève déclaration d'icelles, par Abraham Ortelius, le tout reveu par le mesme autheur*, Anvers, 1598.

un mémoire daté du 30 mars 1732 (1). Le mémoire est mal écrit, mal composé ; mais Masse y a consigné ainsi que sur le plan de précieuses observations.

Parmi d'autres découvertes alors récentes, il signale la belle inscription dite de Tibère, trouvée en 1716 et qui est, comme le constatait Camille Jullian, « l'un des très rares monuments de la Gaule mentionnant un fait historique » (2)



FIG. 2. La courtine ouest et la tour 4 de l'enceinte. (Cf. le plan.)

(fig. 1). Elle nous conserve le souvenir d'un passage du futur empereur à Bavai (3).

« ... Les restes des aqueducs de Neuf-Mesnil, de Louvignies jusqu'à Bavai, écrit Masse, les vestiges des bains que les ouvriers m'ont assurez d'avoir détruits dans la jardin et prairie des prêtres de l'Oratoire..., les masures des murs du Vieu-Château... et le nombre infini de médailles des empereurs romains, les unes d'or, les autres d'argent, d'autres de cuivre et de bronze, avec des inscriptions latines et grecques... font une preuve incontestable de l'ancienneté de Bavai... les chaussées militaires... sont des preuves de l'importance de cette ville (4). »

(1) Ces documents, qui sont conservés à la bibliothèque du Comité technique du Génie sous le n° 191, ne devaient être publiés qu'en 1912, par Lucien LEMAIRE, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes*, t. X, pp. 79 ss.

(2) *Ouv. cit.*, t. VI, p. 467, n. 3.

(3) Nous savons par *C. Velleius Paterculus* que Tibère monta vers la Germanie en 7, 8 et 10 (II, 104 ; 106-107 ; 120 sq.).

(4) *Ouv. cit.*, p. 103.

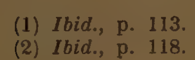
« Outre ce que lon voit visiblement les habitans et ouvriers qui ont été dans les souterrains qui sont sous l'église, sous la place et ailleurs sont des marques de son antiquité, mais lon en a bouché les entrées pour éviter les désordres et dégradations, ils disent qu'il y a de belles chambres bien pavées et les murs peints *(sic)* (1). »

Au N. O. de la ville, Masse, le premier, reconnaît les restes d'une enceinte fortifiée de l'époque gallo-romaine (fig. 2 et 3). Il en note les matériaux, en étudie la construction qu'il juge « singulière » (2).

Claude Masse avait séjourné à Bavai et il fait état dans son mémoire de ses propres enquêtes. Le comte de Caylus, lui, travaille dans son « cabinet », et, au tome second de son *Recueil d'Antiquités Égyptiennes, Étrusques, Grecques et Romaines* publié à Paris en 1756, il nous parle de Bavai à propos d'objets (fig. 4 et 5) et à l'aide de rapports qu'il en a reçus. Après avoir donné une « ... idée générale de la position et de l'ancienne



Fig. 3. La courtine O. et la tour 4 vues de la tour 5.



(1) *Ibid.*, p. 113.
(2) *Ibid.*, p. 118.



Fig. 4. Poignée de bronze avec motifs empruntés à l'iconographie métroaque. (D'après Caylus, *ouv. cit.*, p. 398, pl. CXVIII, n° 6.) Cf. Appendice, n° 1, p. 188.

splendeur de cette ville... » (1), il étudie vingt-quatre pièces diverses, vingt fragments de poterie sigillée et une mosaïque qui avaient été trouvés à Bavai et que reproduisent huit planches bien gravées (2) (fig. 6).

Né à Bavai, en 1741, le récollet Jean-Baptiste Lambiez y était revenu à la Révolution. Dans les ouvrages abondants où il parle de sa ville natale, il fait surtout preuve d'imagination. Mais c'est à lui que revient le mérite d'avoir procédé aux premières fouilles intéressantes qui nous soient connues. Pour leur assurer les ressources nécessaires, une souscription avait été autorisée ; un périodique en publia les résultats : c'était la *Feuille d'or ou annonce des excavations et des curieuses découvertes... dans l'étendue du département du Nord.* Les travaux commencèrent le 1er octobre 1790. Des recherches furent effectuées au N. O. de la ville et des puits furent curés. Il semble bien que dès la fin de novembre les fouilles avaient cessé ; elles ne laissaient pas d'avoir été productives. Notamment on avait trouvé, dans un puits, au bord de la chaussée d'Utrecht, le trépied dit de Bacchus (fig. 7 et 8). Au livre IX de son *Histoire monumentaire du Nord des Gaules, appuyée sur les traces marquantes et les vestiges durables des anciennes colonies qui ont illustré les fastes Belgiques*, où il traite, avec une belle assurance, de « la fondation de Bavai, la Bacchopole (1176 avant l'ère vulgaire) », Lambiez reproduit cette pièce, qui est fort belle, et la décrit (3).

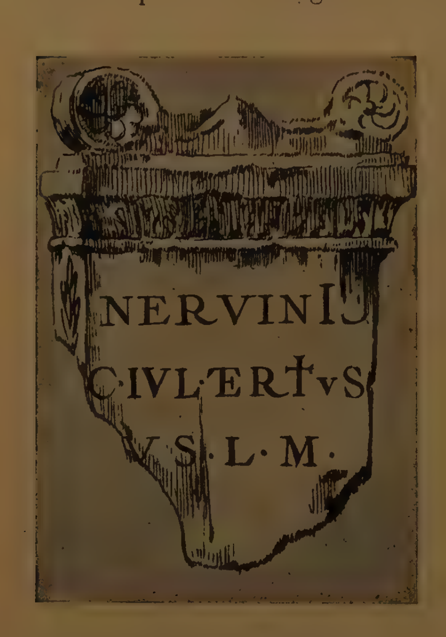


Fig. 5. Cippe de la collection Caylus (aujourd'hui au Cabinet des Médailles). (*Corpus Insc. lat.*, XIII, 3.569.) Cf. Appendice, n° 2, p. 188.

Augustin Carlier, originaire, lui, de Boulogne-sur-Helpe, après avoir été vicaire à Bavai, pendant dix-sept ans, y devint curé en 1775 et le resta quarante-trois ans. Il eut tout le temps de se constituer un cabinet d'antiques qui formait un vrai musée. On y pouvait voir plus de deux cents monnaies gauloises, dont dix en or, près de cinq mille monnaies romaines, des vases de

(1) *Ouv. cit.*, p. 394.

(2) *Ouv. cit.*, pl. CXVIII à CXXV. Il y a lieu de compter aussi l'animal accroupi que représente le cul-de-lampe de la p. VIII. « Ce petit morceau, dit de Caylus, a été trouvé l'année dernière à Bavai d'où il m'a été envoyé » (p. V). Semblable objet, en poterie blanche, a été trouvé près de la chaussée d'Utrecht, en mai 1940.

(3) *Histoire monumentaire du Nord des Gaules...*, t. I, Mons, pp. 231 ss.



Fig. 6. Mosaïque trouvée en 1751. Cf. Appendice, nº 3, p. 188.

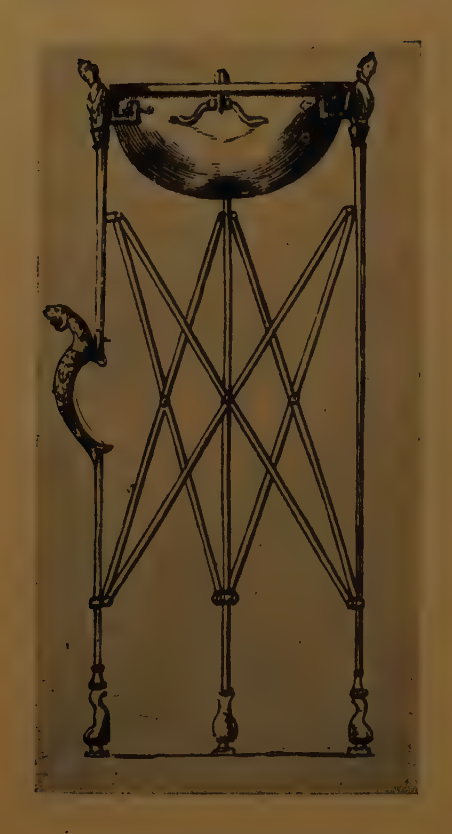




FIG. 7. Le trépied de Bacchus. FIG. 8. Détails du trépied de Bacchus.

D'après J.-B. Lambiez, *ouv. cit.*, p. 231 sq. Cf. Appendice, n[os] 4, 5, 6, p. 189.

toutes sortes, des statuettes, des bronzes à tous usages ; une partie d'hypocauste avait été reconstituée dans le jardin du presbytère, où, par sucroît, en 1808, un bel aqueduc fut découvert (1). Comme tant d'autres avant et après elles, les collections d'Augustin Carlier furent perdues pour Bavai (fig. 9).

En 1813, J. de Bast publiait à Gand le second supplément à son *Recueil d'Antiquités romaines*. Il s'y était proposé, entre autres fins, d'étudier l'histoire de Bavai d'après les ruines qui se voyaient dans cette ville et les découvertes qu'on y avait faites (2). De celles-ci il dresse un consciencieux inventaire. C'est à lui que nous devons la première liste de marques de potiers trouvées à Bavai (3).

En 1825, une société se fondait à Valenciennes pour exploiter les champs de fouilles de Famars et de Bavai. Elle vécut deux ans. Deux ans de trop, dirait-on sans hésiter si l'architecte chargé de conduire les travaux n'avait

(1) Cf. le plan, en B.
(2) Cf. la préface, pp. 3 ss.
(3) *Ouv. cit.*, pp. 53 ss.



Fig. 9. Monument de Julia Felicula (hauteur, 1 m. 28 ; largeur, 0 m. 63 ; épaisseur, 0 m. 45), découvert en 1777, provenant de la collection Carlier (aujourd'hui au Musée de Douai). Cf. Appendice, nº 7, p. 189.

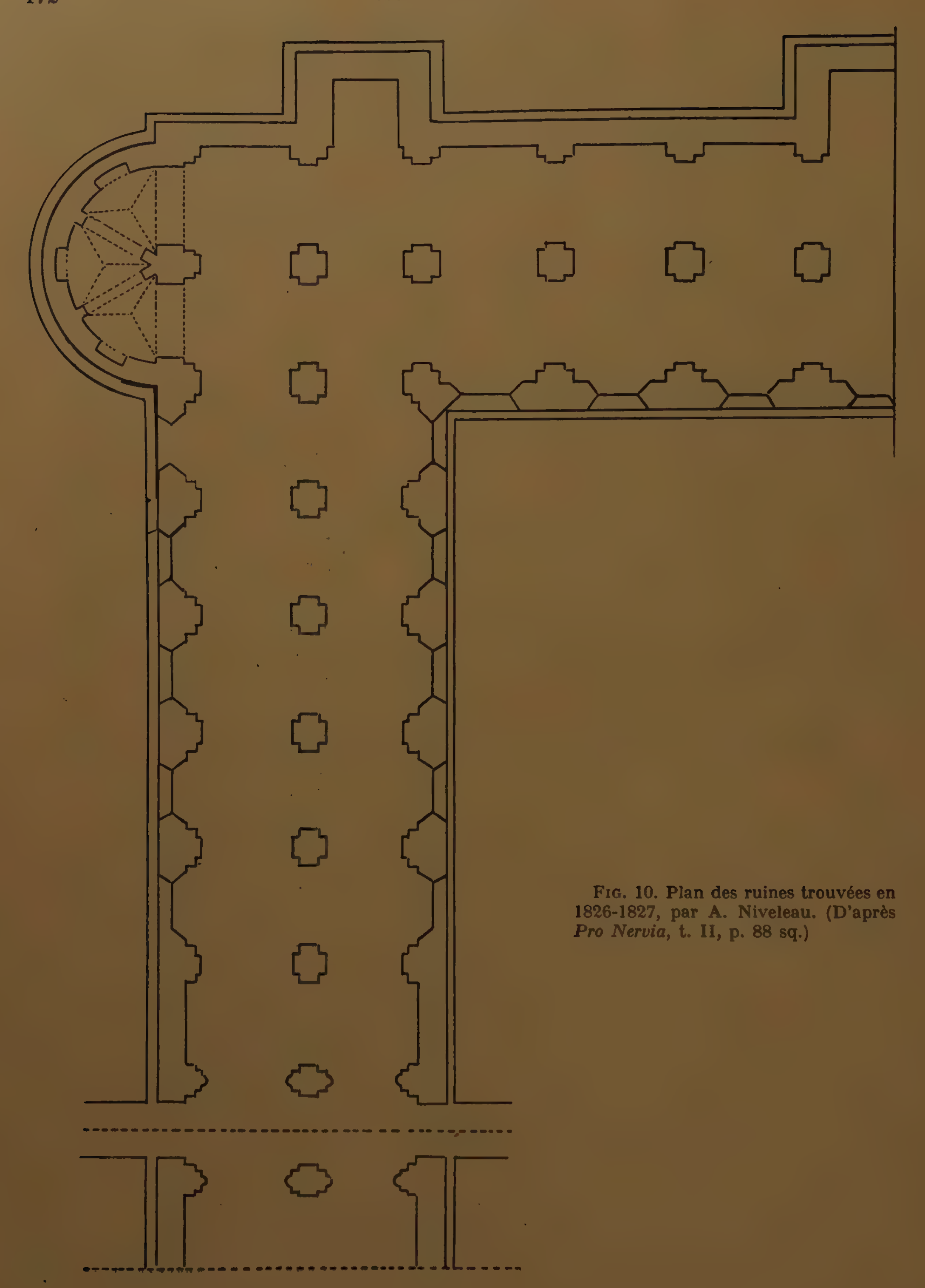


FIG. 10. Plan des ruines trouvées en 1826-1827, par A. Niveleau. (D'après *Pro Nervia*, t. II, p. 88 sq.)

été Antoine Niveleau. Alors que les sociétaires ne pensaient qu'à se partager les objets découverts, lui, pendant les neuf mois que durèrent les fouilles, du 20 novembre 1826 au 30 juin 1827, relevait avec soin notes, croquis et plans (1).

Parti du pignon O. N. O. de la maison Bourlard-Durand, sise sur le Warechaix (2), il se glissa sous la courtine N. N. E. de l'enceinte gallo-romaine



Fig. 11. Le « cirque de Bavai », d'après une lithographie d'A. Prignet, illustrant l'étude de Lebeau sur Bavai (1844), *Archives littéraires et historiques...*, nouvelle série, t. VI.

jusqu'à une centaine de mètres plus à l'O. N. O. Au S. S. O. du souterrain il remarqua un mur à beau parement. Par la cave de la maison Bourlard-Durand il accéda d'autre part à un sous-sol gallo-romain. A quel édifice appartenaient donc le sous-sol et le mur à parement ? Les fouilles allaient le lui révéler.

Elles amenèrent en effet la découverte au S. S. O. de la courtine N. N. E. d'un ensemble de constructions anciennes, plus ou moins ruinées. Elles forment équerre (3) ; la partie parallèle à la courtine a 34 mètres de longueur ; l'autre, 45 ; elles sont larges de 13 m. 50. Ce monument semble avoir comporté sous-sol et rez-de-chaussée, recoupés par une suite de piliers et voûtés (fig. 10).

(1) Ces documents forment les volumes manuscrits n. 604 et 605 de la bibliothèque de Lille.
(2) N. 286 du plan cadastral ; cf. le plan, en C.
(3) Cf. le plan, en D, D', D''.

En dépit de ces découvertes, les doctes comme les profanes continueront longtemps encore à parler du « cirque » de Bavai. Tel Lebeau, en 1844, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique* (1) (fig. 11). En 1847, il adoptera une autre interprétation, aussi contestable d'ailleurs : « En conférant le travail de Niveleau avec le traité de Vitruve, écrira-t-il alors, il m'a paru hors de doute que le monument élevé à Bavai l'avait été d'après les vues de cet architecte romain et que les ruines étaient celles d'un portique et d'un théâtre contigus (2). »

Le premier travail vraiment critique qui parut sur Bavai fut publié en 1873 dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, de Sciences et d'Arts séant à Douai* (3). Il avait pour objet, avec « Les voies romaines partant de Bavai au IVe siècle », les trois séries d'inscriptions — « monuments de pierres », cachets d'oculistes, marques de potiers, — qui avaient été trouvées dans la capitale nervienne ou s'y rapportaient. L'auteur, Ernest Desjardins, intitulait l'étude des « monuments de pierre » : *Monuments épigraphiques provenant de Bavai* (4). Cependant l'un d'eux, conservé à Lyon, n'a pas été trouvé à Bavai. Il fut élevé par les trois provinces de Gaule au Nervien *L. Osidius*, qui, après avoir exercé toutes les charges dans sa cité, avait été prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel du confluent (5).

De temps à autre, cependant, des découvertes se produisaient. En 1830, par exemple, on trouve sous trois maisons contiguës (6), rue Saint-Maur, les restes d'un hypocauste avec cent onze piles. En 1847, c'est le vase dit planétaire ou de Bavai, aujourd'hui au Cabinet des Médailles, que le sieur Bauchart exhume de son jardin, près de la chapelle Bronsin (7). La même année, à l'angle formé par la chaussée de Reims et la route d'Audignies, dans un coin où les trouvailles avaient déjà été nombreuses et notables, on recueille, avec divers débris architectoniques et sculpturaux, un groupe mutilé, en grès jaunâtre, qui représente un lion maintenant sous la patte gauche la tête d'un bélier, et, en grès également, une tête de jeune femme (8). En 1863, les restes d'un caveau funéraire sont trouvés chez les sœurs de Sainte-Thérèse (9), rue des Soupirs, et une colonne

(1) Nouvelle série, t. V, pp. 146 ss.
(2) *Archives historiques et littéraires...*, nouvelle série, t. VI, p. 210.
(3) Deuxième série, t. XI, pp. 81 ss.
(4) *Ouv. cit.*, pp. 91 ss.
(5) *C. I. L.*, XIII, 1702.
(6) N. 983, 984, 985 du plan cadastral.
(7) P. DARCHE, *Bulletin archéologique...*, 1932-1933 ; « *Les vases de Bavai* », p. 666, pl. XXII.
(8) Groupe et tête sont reproduits, sous les n. 3980 et 3982, dans le *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, par ESPÉRANDIEU, t. V, p. 189. Cf. les n. 3979, 3981, 3983 : autres pièces trouvées à Bavai.
(9) Plus précisément au-dessus des restes de ce caveau funéraire se touchent les parcelles n. 600 (immeuble des sœurs de Sainte-Thérèse), 607, 610.

milliaire au bord de la chaussée de Reims, « à un kilomètre du centre de Bavai », nous dit l'auteur de cette invention, Lucien Delhaye, dans son livre *Bavai et la Contrée qui l'environne* (1). En 1874, la construction de la gare amène la découverte de nombreux objets, dont deux situles en bronze, et la pose d'une voie de raccordement, celle de sept ou huit cercueils de plomb.

Au cours de la première moitié du XIXe siècle, avait commencé au S. O. de la ville l'exploitation de sablières. Elle devait faciliter encore le travail des amateurs d'antiquités. « Le nombre de tous les objets trouvés à Bavai est vraiment prodigieux, écrivait L. Delhaye... Toutes ces antiques, qu'on compte par milliers dans chaque genre, se trouvent en ce moment déposées dans les cabinets particuliers de MM. Crapez, maire de Bavai, de Fourmestraul, maire de Gussignies, disséminées dans vingt autres habitations... (2) » Quand elle fut vendue, en 1881, la Collection Crapez comptait notamment huit monnaies gauloises, dont cinq en or, neuf monnaies romaines en or, quatre cachets d'oculiste et trente-huit statuettes en bronze (3).

III. — *De 1906 à 1942.*

« Depuis des siècles, Bavai, la grande cité des Nerviens, est mise au pillage. » Ces mots de Franz Cumont, quand ils furent écrits, en 1914 (4), n'étaient plus tout à fait justes.

En 1906, M. Maurice Hénault, archiviste-bibliothécaire de la ville de Valenciennes, était venu pour la première fois à Bavai. Il avait étudié l'archéologie régionale et procédé à des fouilles préhistoriques et gallo-romaines dans le centre de Famars. Pendant trente ans il allait travailler à Bavai.

Il s'était d'abord préoccupé d'empêcher dans toute la mesure du possible la dispersion des antiques trouvées à Bavai. Avec le concours de quelques Bavaisiens, en 1907, il avait fondé un musée. Une chambre louée, rue Jordanez, abritait des collections particulières qui pour lors n'étaient que prêtées. Cependant M. M. Hénault et ses amis sont entrés en relation avec les propriétaires des sablières et les ouvriers qu'ils emploient. La couche de terre arable, plus ou moins épaisse, qu'il faut enlever pour atteindre le sable recèle en effet des restes d'habitation, des sépultures, des caveaux funéraires (fig. 12 et 13), des puits, des fours de potiers, où la récolte d'objets antiques est abondante. En 1909 les collections quittent la rue Jordanez pour être installées plus au large,

(1) Douai, 1869, p. 38, n. 3.
(2) *Ouv. cit.*, p. 44, n. 1.
(3) *Catalogue de la Collection d'Antiquités romaines, gallo-romaines..., délaissée par M. A. Grapez.*
(4) *Ouv. cit.*, p. 79.

place Jehan-Lemaire-de-Belges, dans le presbytère désaffecté, l'ancienne maison d'Augustin Carlier.

Certes il faut compter avec certaines concurrences, certaines cupidités. Il arrive même que des pièces de grande valeur quittent encore Bavai. *La loi*



FIG. 12. Restes d'un caveau funéraire trouvés dans la sablière Lenglet.
(Cliché M. Hénault.)

portant réglementation des recherches archéologiques et réservant au Pays le droit d'acquérir toute pièce intéressante se fera attendre jusqu'en septembre 1941. Cependant alors qu'en 1913 Espérandieu devait écrire : « La ville de Bavai, dont le musée est d'ailleurs de fondation toute récente, n'a rien conservé, ou à peu près, des antiquités sorties de ses ruines » (1), en septembre 1939, quand elles furent évacuées, les collections de ce musée comptaient 6.544 pièces.

Dans un local incommode, la présentation était telle qu'elle satisfaisait les connaisseurs et soutenait la curiosité du grand public.

(1) *Ouv. cit.*, t. V, p. 187.



Fig. 13. Cave d'habitation trouvée dans la sablière Denimal-Mathieu. *(Cliché M. Hénault.)*



Fig. 14. Coupe d'une carrière de marbre à Hon-Hergies, près de Bavai. Au premier plan, restes d'un monument gallo-romain trouvés en juin 1928. Cf. Appendice, n° 8, p. 189.

Acquérir une trouvaille ne suffit pas ; il importe de noter avec soin toutes les conditions de la découverte. Avec autant de diligence qu'il le peut, M. M. Hénault suit le travail des ouvriers dans les différentes sablières. Chacune de celles-ci devient un chantier de fouilles relativement peu coûteuses, où sans doute les exigences de l'exploitation et les intérêts de l'archéologie ne coïncident pas toujours, mais qui ménagent cependant l'occasion de recueillir un ensemble d'observations fort intéressantes.



Fig. 15. Fragment de vase gallo-romain trouvé à Bavai, le 12 septembre 1923, dans la sablière Lenglet. (Cf. M. Hénault, dans *Pro Nervia,* t. II, p. 246 sq.)

Pour n'en donner qu'une preuve, à droite et à gauche de la route départementale nº 23, qui relie la frontière belge à Cambrai, les sablières se trouvaient sous l'emplacement de nécropoles antiques et Paul Darche, l'un des meilleurs auxiliaires de M. M. Hénault, dès 1923, écrivait : « L'exploitation des sablières, se poursuivant du plus loin au plus près de la ville, nous présente de précieuses coupes de terrain qui nous donnent la possibilité de fouiller dans leur ordre chronologique, sauf, parfois, quelques superpositions, une suite ininterrompue de sépultures allant de l'époque de La Tène III jusqu'aux environs du ve siècle (1) ».

Des travaux de terrassement sont-ils effectués sur un autre point du territoire de Bavai ou des environs, M. M. Hénault en profite de même pour procéder aux observations utiles (fig. 14, 15, 16 et 17).

Si l'achat des trouvailles n'absorbe pas entièrement les crédits trop modestes dont il dispose, il prend à sa charge, pour travailler plus librement, l'enlèvement des terres dans un coin des sablières



Fig. 16. Tête d'Hercule (?), trouvée dans la sablière Lenglet.

(1) *Pro Nervia,* t. I, p. 49.

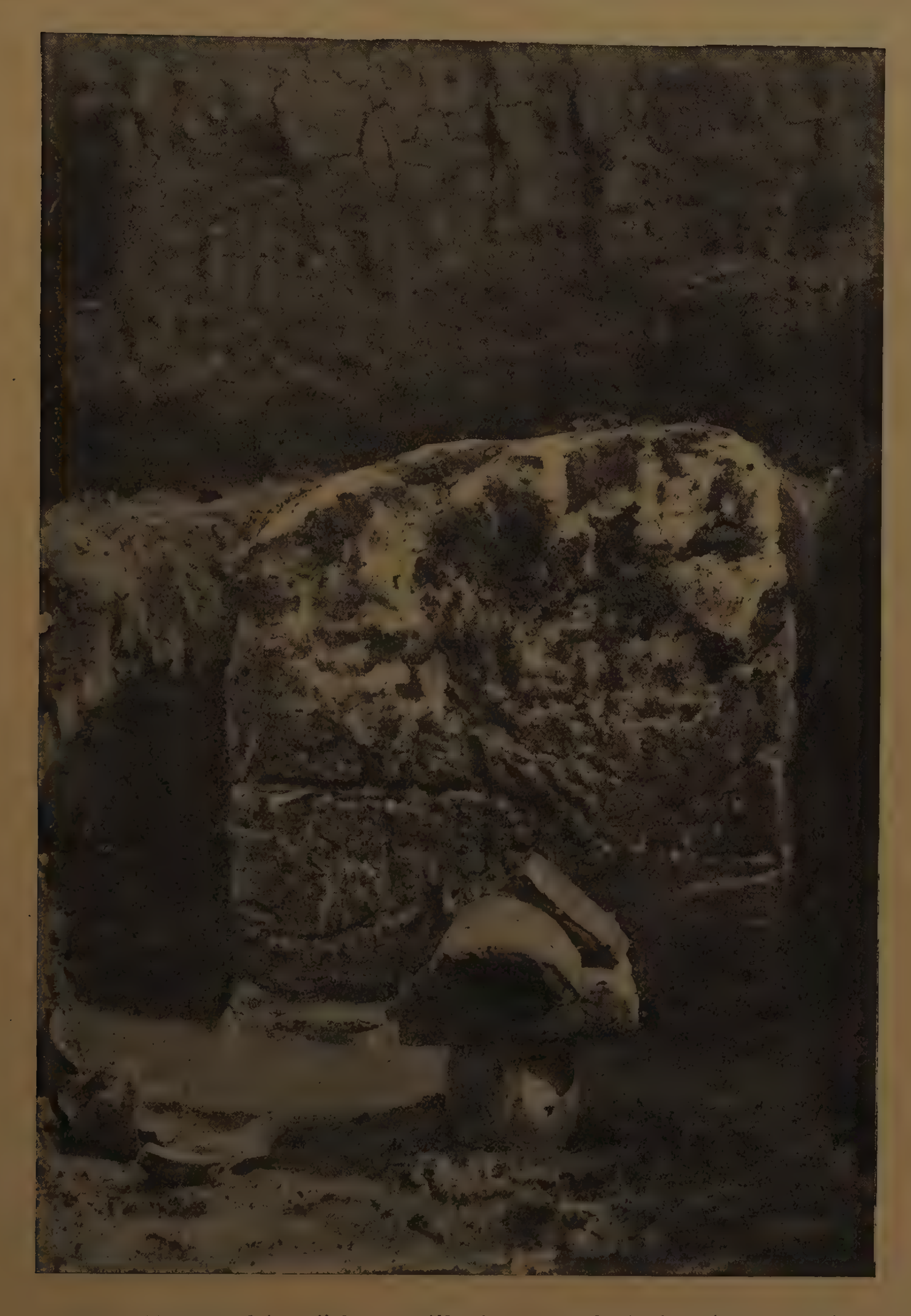


Fig. 17. Tombeau du Ier siècle avec stèle et urne en plomb, trouvé en 1921, dans un banc de tourbe. (Cf. Hénault, *Pro Nervia*, III, p. 418 sq. *Les sépultures à cercueils ou urnes de plomb à Bavai.*)

ou fouille quelque endroit intéressant. Hanté par le souvenir de Niveleau, M. M. Hénault recherche en particulier si le monument découvert en 1826 et 1827 se continue vers la courtine S. S. O., puis parallèlement à elle.

Mais pour guider ces fouilles comme pour en apprécier les résultats, la connaissance exacte des découvertes réalisées dans le passé est indispensable. M. M. Hénault reprend donc pour le compléter et le poursuivre le travail de J. de Bast.

Il reste à publier les études dont ces recherches et les fouilles sont l'occasion et les conclusions qui s'en dégagent. M. M. Hénault lance en 1923 une revue, *Pro Nervia*. Il en est pendant onze ans le directeur et le principal rédacteur. En outre des rapports sur les fouilles et plusieurs études de M. M. Hénault et de P. Darche ont paru, de 1908 à 1937, dans le *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* (1).

Il suffit de relever, dans ces publications, quelques faits pour se former une idée des résultats acquis grâce au travail de M. M. Hénault et de ses auxiliaires.

En octobre 1928, au delà de l'usine de palans, qui borde la chaussée d'Utrecht, un « atelier préhistorique » était découvert où l'on releva « de belles lames et des grattoirs certainement moustériens » (2). De 1933 à 1935, M. M. Hénault a « pu étudier en partie deux beaux ateliers, l'un dans la sablière Denimal, l'autre dans la sablière Dehon. Ces ateliers dataient tous deux de l'époque moustérienne, mais ont continué à être fréquentés, sinon occupés, à

(1) 1909, pp. 154 sq., M. M. Hénault : « Note sur une sépulture gallo-romaine découverte à Louvignies-Bavai », en novembre 1905 ; pl. XVII et XVIII ; cf. pp. 157 sq., Héron de Villefosse : « Les récipients de pierre en usage pour les sépultures à incinération » ; pl. XIX. — 1911, pp. 221 sq., M. M. H... : « Oiseau d'albâtre colorié trouvé dans les sablières de Bavai », le 27 octobre 1910 ; pl. XVI et XVII. — 1914, pp. 49 sq., M. M. H... : « Nécropole antique à Bavai, rapport sur les fouilles de 1911-1912. » — 1922, pp. 15 sq., M. M. H... : « Caveau sépulcral du Ier siècle à Bavai », trouvé fin 1921 et début 1922 et pl. II à V. — 1928-1929, p. 493 ss., P. Darche : « Sur un fragment de vase orné du musée de Bavai » (scène de chasse, paysan portant un *cucullus*). — 1930-1931, pp. 521 sq. : « Les vases d'*Albucius* et de *Cinnamus* à *Bagacum* » ; cf. p. 267. — 1932-1933, pp. 665 sq., P. D... : « Les *vases de Bavai* » ; pl. XXII ; cf. p. 95 et 1934-1935, p. 384 ss. — 1934-1935, pp. 475 sq., M. M. H... : « Fouilles et découvertes à Bavai en 1934. » — Pp. 569 ss., P. D... : « Sur un rite funéraire et sur la rectification d'une lecture du *Corpus* » ; cf. 1932-1933, p. 341 et 1936-1937, p. 83.

Cf. 1908, p. clviii, S. Reinach, sur la fondation du musée-bibliothèque de Bavai. — 1911, pp. xlvi sq., M. M. H..., sur le développement du musée. — 1912, p. xliv, Héron de Villefosse, sur le musée. — 1913, pp. lvi sq., le même sur le rapport de M. M. H..., pour 1912 ; p. cxxxviii, le même sur les fouilles. — 1919, pp. xlii sq., M. A. Blanchet, sur le musée pendant la grande guerre. — 1920, p. clvi, M. M. H..., sur un établissement céramique à Bavai. — 1924, p. xxv, C. Jullian, sur *Pro Nervia*, t. I, 1 et 2. — 1925, pp. lv sq., M. A. Blanchet, sur le rapport de M. M. H..., pour 1920, 1921, 1922, 1923 ; p. cxxiv, P. D..., sur les marques de potiers du musée. — 1926, pp. cxxi ss., C. Jullian, sur *Pro Nervia*, t. I, 1-4 et t. II, 1-3. — 1927, pp. 173 sq., M. A. Blanchet, sur un journal de fouilles de 1925. — 1928-1929, pp. 104 sq., P. D..., sur des marques de potiers, pp. 116 sq., M. M. H..., sur la carte archéologique des arrondissements d'Avesnes, Cambrai, Valenciennes, pp. 117 sq., M. A. Blanchet, sur une vue ancienne d'une partie de l'enceinte de Bavai. — 1934-1935, pp. 292 sq., P. D..., sur un coin intéressant des nécropoles de Bavai. — 1936-1937, pp. 82 sq., P. D... : « Les dieux de la semaine sur les *vases de Bavai* », pp. 259 sq., M. M. H..., sur la voie Bavai-Reims.

(2) *P. N.*, t. V, p. 53.

des époques postérieures, surtout à l'époque tardenoisienne. Nombreuses sont aussi les haches polies, entières ou en fragment, qui ont été recueillies sur le territoire de Bavai comme sur ceux qui l'environnent. Sur l'emplacement de la sablière Dehon, des grès énormes ont été rencontrés ; certains d'entre eux dressés et non couchés faisaient penser à des menhirs » (1).

En juillet 1921, M. L. Desailly avait publié dans le *Bulletin de la Société préhistorique française* une étude intitulée : « Les chaussées romaines de Bavai n'ont-elles pas une origine préhistorique ? » où il remarquait que les rares monuments mégalithiques connus dans la région de Bavai se trouvent pour la plupart érigés près des chaussées qui aboutissent à cette ville (2).

Pour l'âge du Bronze, M. M. Hénault fait état dans *Pro Nervia* (3), des quarante objets acquis en 1852 à Bavai par le comte de Robiano et que mentionne Déchelette dans son *Manuel d'Archéologie Celtique ou protohistorique* (4).



Fig. 18. Fragment de bord de pelve avec marque du potier PRIVAT [V S], cf. Appendice, nº 9, p. 189. (Fouilles Biévelet.)

De l'époque gauloise les fonds de cabanes et les fours de potiers que M. M. Hénault a fouillés et les multiples objets qu'il a recueillis prouvent que le plateau où s'élève Bavai n'a pas cessé d'être habité entre l'époque protohistorique et la conquête romaine.

A l'aide des trouvailles particulièrement abondantes de vases et de fragments de poteries, M. M. Hénault et P. Darche peuvent étudier l'industrie et le commerce de la céramique, à Bavai, sous la domination romaine. Ils montrent, par exemple, que la lignée des *Brariati* s'espace entre 86 avant notre ère et la veille de la grande invasion de 276 ; qu'ils écoulaient leurs produits principalement le long des grandes voies qui se dirigent vers le Nord, celles de Bavai à Cologne et de Bavai à Utrecht ; que l'un ou l'autre d'entre eux eut en dehors de Bavai un centre de fabrication (5) (fig. 18).

(1) *P. N.*, t. VII, pp. 10 sq.
(2) Cf. *P. N.*, t. V, p. 105.
(3) *P. N.*, t. VII, p. 11.
(4) Appendice I, n. 582.
(5) *P. N.*, t. I, pp. 114 sq. Cf. *ibid.*, t. VI, p. 14, une opinion plus réservée de P. Darche sur les dates extrêmes de cette « firme » des *Brariati*.



Fig. 19. Fragment de vase de Bavai au Musée de Lille.



Fig. 20. Fragment de vase de Bavai trouvé le 11 avril 1940.

Ils établissent de même que les potiers de Lezoux *Albucius* et *Cinnamus*, de l'époque Adrien-Antonin le Pieux (117-161), « avaient à *Bagacum* des représentants si bien « introduits » dans la clientèle locale qu'ils en étaient arrivés à leur assurer la presque « exclusivité » de la vente des vases ornés » (1).

A propos des vases « dont les parois figurent en relief les sept dieux planétaires » Camille Jullian écrivait, en 1920, au tome V de son *Histoire de la Gaule :* « Ces vases n'ont guère été fabriqués qu'en Belgique chez les Tongres ou les Nerviens, et à la fin du IIe siècle au plus tôt ; jusqu'ici on n'en connaît qu'un petit nombre (2). » Or le 9 décembre 1935, rendant compte à la Section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques d'un mémoire sur les *Vases de Bavai* de Paul Darche, M. Lantier constatait avec ce-



Fig. 21. Fragment de vase trouvé le 9 juillet 1942.

(1) *P. N.*, t. VI, p. 81.
(2) p. 271, n. 8.

lui-ci que la dispersion des trois vases planétaires et des cent neuf « tessons appartenant à la même catégorie de représentations » est telle qu'elle « parle en faveur de l'hypothèse plaçant à Bavai le centre de fabrication de cette céramique historiée ». « Pour confirmer cette hypothèse séduisante, ajoutait-il, il ne reste qu'à souhaiter la découverte de l'officine dans laquelle on cuisait cette curieuse céramique... La confrontation des monnaies et des marques de potiers étrangers à la région recueillis avec les vases planétaires... permet (à M. P. Darche) de serrer d'assez près la chronologie de cette poterie qui appartient aux Ier et IIe siècles de notre ère et disparaît à l'époque des Antonins (1) (fig. 19, 20 et 21).

Des « sondages », opérés en 1910, 1921, 1922-23, démontrent que les constructions du monument retrouvé par Niveleau s'étendent parallèlement à la courtine S. S. O. sur plus de 110 mètres de longueur (2). M. M. Hénault incline à voir dans ces ruines les restes d'une basilique qui entourait de trois côtés une place, sans doute le forum (3). Au gré de Camille Jullian, particulièrement sévère pour l'œuvre de Rome dans les Flandres et les Ardennes, Bavai était une « bourgade » (4), une « petite ville » (5). A supposer qu'il eût raison, on imagine l'effet que devait y produire un édifice de pareilles dimensions.

Des fragments de poteries et deux sépultures ont permis à M. M. Hénault d' « affirmer » que cette « basilique » avait été en bonne partie détruite avant le IVe siècle (6).

Entre 1911 et 1923, enfin, il a pu fouiller, au Brai Préchon dans la forêt Mormal, quatorze tombes de l'époque carolingienne disposées au milieu de substructions gallo-romaines (7).

Depuis 1936, les recherches, sous la direction du signataire de ces lignes (fig. 22), ont porté principalement sur la « basilique ». A l'E. S. E. de celles qu'avait reconnues M. M. Hénault en 1922-23



Fig. 22. Amulette de plomb acquise en 1936, trouvée à Louvignies (hauteur, 0 m. 085 ; largeur, 0 m. 042 ; poids, 72 grammes).

(1) *Bulletin archéologique...*, 1934-1935, pp. 384 sq.
(2) *P. N.*, t. I, pp. 148 sq. Cf. le plan : en E, E', E'', sondages de 1910 ; en F, sondages de 1921 ; vers le point G, sondages de 1922-1923. En outre, M. M. Hénault a procédé à des recherches près de la tour 5, au nord, en 1911 ; près des tours 2 et 3, en 1922 et 1923 ; à l'est de la tour 5, en 1928 ; vers le point H, en 1929 ; vers le point I, en 1932 et 1933. Cf. *P. N.*, t. V, pp. 37 sq. ; t. V, pp. 83 ss., et du même, « *A la recherche du Monument* », inédit.
(3) *P. N.*, t. VI, pp. 67 sq. ; t. VII, p. 19.
(4) *Histoire de la Gaule*, t. VI, p. 460.
(5) *Ibid.*, p. 467.
(6) *P. N.*, t. I, pp. 161 ss.
(7) *P. N.*, t. I, pp. 167 ss.

d'autres substructions furent dégagées, en 1938-39, sur 27 m. 2 (1). A l'aplomb de la paroi intérieure du mur d'enceinte et juxtaposés sur un mur arasé se trouvaient trois fragments d'un bas-relief, restes d'une frise sculptée (fig. 23, 24 et 25). Plusieurs des deux cent vingt objets qui furent recueillis au cours de ces fouilles avaient subi l'action du feu ; certains étaient réduits à l'état de masse informe de métal.

Dès lors la Direction des Monuments Historiques était résolue à mettre



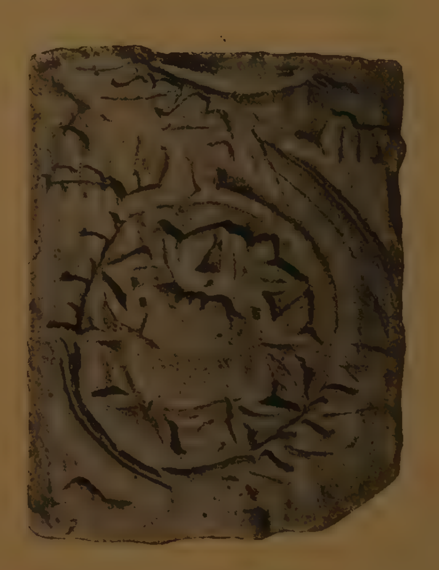


Fig. 23-24. Fragments d'une frise sculptée.

au jour, sur une longueur de 130 mètres environ à partir du front O. N. O. de l'enceinte, la « basilique » et le « forum ».

Le 17 mai 1940 les coups de la guerre, une fois de plus, s'abattaient sur Bavai. Si les ruines gallo-romaines étaient épargnées, des 467 maisons que compte la localité, 140, hélas !, étaient détruites et 87 autres, bien endommagées. Des fouilles devenaient possibles dans les terrains ainsi brutalement déblayés (fig. 26 et 27).

En mars et avril 1942, à 180 mètres de la partie O. N. O. de la « basilique », était trouvée une suite de piliers conservés sur une hauteur maximum de 1 m. 90. Elle est coupée par une rue et cependant douze piliers ont pu être mis au jour. Ils ont 1 m. 50 de largeur et, s'élevant à 3 m. 50 l'un de l'autre, ils s'espacent

(1) Cf. le plan en J.

sur une ligne de 70 mètres. Ils sont formés de lits de pierre blanche et de pierre bleue, en petit appareil, et de lits de tuileaux (fig. 28). Près de ces piliers, à l'E. S. E. comme à l'O. N. O., des murs furent aussi découverts (1). De même trois sondages opérés sur l'emplacement présumé de l'aile N. N. E. de la « basilique », à l'E. S. E. de la maison Bourlard-Durand, révélaient des substructions et un pan de la muraille d'enceinte renversé (2).

Cependant près de la porte de Valenciennes, entre la route nationale n° 49,



Fig. 25. Fragment d'une frise sculptée.



Fig. 26. Tête, poterie rouge à pigmentation dorée. (Fouilles de 1940.)

de Valenciennes à Maubeuge, et la route de grande communication n° 24, de Gussignies à Avesnes, une cité de relogement était aménagée. Les terrassements amenèrent la découverte des restes d'un hypocauste et de substructions entourant une aire de 90 mètres carrés, encore à fouiller (fig. 29).

***

Dans sa séance du 4 juillet dernier, la XV[e] Commission du Centre national de la Recherche scientifique, sur un compte rendu de M. Jean Verrier, inspecteur général des Monuments historiques, adoptait toutes les conclusions d'un rapport, daté du 9 juin, de M. René Louis, directeur de la première circonscription archéologique : ainsi se trouvaient décidés : 1) le dégagement des piliers découverts

(1) Cf. le plan : en K K', les piliers ; en L et M, murs ; en N, aqueduc (?).
(2) Cf. le plan : en O et O', substructions ; en O'', pan de muraille de l'enceinte renversé.



Fig. 27. Clef trouvée en 1941. (Le panneton est en fer ; le reste en bronze.) Cf. Appendice, nº 11, p. 189.

en mars-avril ; 2) la délimitation d'une zone archéologique au N. N. O. de la ville et le classement des terrains de cette zone ; 3) le classement de vestiges qui se trouvent en dehors de cette zone ; 4) la reprise en sous-œuvre d'une partie de l'enceinte gallo-romaine qui, faute de fondations solides, menace de s'écrouler ; et 5) des fouilles sous l'église, incendiée le 17 mai 1940. A la demande de M. J. Verrier, la Commission approuvait en outre l'établissement d'une zone de protection au sud de la zone archéologique (1).

Un nouveau musée a été prévu pour recevoir avec les collections déjà rassemblées les futures acquisitions..

Reprenant avec plus de méthode et de science le travail des siècles passés, les recherches des quarante dernières années avaient montré l'importance du centre archéologique de Bavai. Ces mesures intervenaient opportunément pour mettre celui-ci sans plus tarder en valeur.

* * *

« Les Francs d'abord, puis les Vandales ont détruit *Bavacum*... Si bien qu'à Bavai même aujourd'hui il nous faut chercher *Bavacum.* » Ainsi parlait Aubert Lemire en 1624 (2).

Depuis, trois siècles ont passé, durant lesquels les traces de *Bavacum* ont continué à s'effacer et ses ruines à périr. Le jour cependant semble s'annoncer où, en partie du moins, les vestiges de la capitale de la Nervie auront été retrouvés.

Henri Biévelet.



Fig. 28. Base de pilier trouvée le 10 avril 1942.

(1) Cf. le procès-verbal de la séance.

(2) *Rerum Belgicarum Annales*, p. 41 : « *Bavacum porro Franci primum vastarunt, deinde Vandali... Adeo quidem ut in ipso Bavaco hodie Bavacum quæramus.* »



FIG. 29. Restes d'un hypocauste trouvés en 1942. Cf. Appendice, nº 11, p. 189.

APPENDICE

Observations sur quelques-unes des figures reproduites ci-dessus

(1) De Caylus, *ouv. cit.*, p. 398, écrit : « Ce morceau a été bien jetté *(sic)*. Sa longueur est de six pouces et demi, et la plus grande hauteur, de deux pouces, neuf lignes. » Franz Cumont pourra dire : « Une série de poignées de commode ou de coffret, décorées de bustes de Cybèle accostée de ses lions, et d'Attis avec la pomme de pin qui lui est consacrée, ont été mises au jour à Bavai et aux environs et l'aire des trouvailles comme le style de cet objet d'ameublement ne permettent pas de douter que le chef-lieu de la Nervie ait fourni ces poignées en quantité considérable aux châtelains d'alentour » (*Comment la Belgique fut romanisée*, dans *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXVIII, 1914, p. 147. Cf. *ibid.*, fig. 46).



Vase en poterie grise (Musée de Bavai).

(2) De Caylus, *ouv. cit.*, pp. 395 ss., écrit : « Les caractères de l'inscription ne peuvent être plus beaux ; ils sont du meilleur temps des Romains... Ce petit monument a encore onze pouces de hauteur, sept de largeur, et trois d'épaisseur. » Le *C. I. L.*, XIII, 3569, propose de lire : « *Nervinis* [*Matribus*]. » Ce cippe est maintenant au Cabinet des Médailles.

(3) De Caylus, *ouv. cit.*, p. 399, écrit : « Cet ouvrage de mosaïque, que M. de Lucé, alors Intendant de Valenciennes, a fait dessiner avec soin sur les lieux, mérite d'être rapporté. Voici ce qu'il écrivit au Ministre dans le temps de la découverte : « Au mois de mai 1751, un particulier de Bavai, en tirant des « pierres de quelques fondations anciennes, a trouvé dans son jardin le morceau de mosaïque, dont je joins « ici le dessein. Il a près de treize pieds de longueur sur un peu plus de huit de large. Les cubes de cette « mosaïque sont de pierre, et ils ont environ quatre lignes en quarré, et quelques-uns quatre lignes sur « sept. Le mastic, ou plutôt le ciment, dans lequel elles sont posées, a plus de cinq pouces d'épaisseur, et « il est composé de briques et de pierres, pilées et liées avec de la chaux. Le bleu domine dans les ornemens, « ou les guillochages qui forment l'encadrement. Les cartouches qui sont ornés de vases et d'animaux « sont traités sur des fonds blancs. Les figures et les animaux sont aussi-bien coloriés que les pierres ont « pu le permettre. L'ouvrage même produit assez d'effet, c'est-à-dire qu'il indique du relief. Le morceau

« étoit très-bien conservé, lorsqu'il a été découvert, mais la pluye l'a dégradé, et les habitants en ont « détaché différentes parties et l'ont enfin entièrement détruit. »

Cf. Adrien Blanchet, *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, II, p. 107, n. 1156 ; *ibid.*, n. 1154, 1155, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162 : autres mosaïques trouvées à Bavai.

(4) J.-B. Lambiez, *ouv. cit.*, p. 237 : le « trépied... consiste en trois montans de bronze de deux pieds et demi de haut, cancellé en sautoir et surmonté de trois têtes de bacchantes ».

(5) J.-B. Lambiez, *ibid.* : « ... figure du Panthère, d'une conservation parfaite... La partie courbe ... est décorée d'un vase d'argent et de petites vignes. »

(6) J.-B. Lambiez, *ibid.* : « ... une des trois têtes des bacchantes, surmontée d'une aigrette en or, et dont la coëffure est décorée de feuilles de petites vignes et de grappes de raisin... »

(7) E. Desjardins, dans *Mémoires de la Société d'agriculture de sciences et d'arts séant à Douai*, t. XI, 1873, p. 104 : « *Dimensions :* hauteur, 1 m. 28 ; largeur, 0 m. 63 ; épaisseur 0 m. 45... *Matière :* pierre noire de Bavai. *Provenance :* Bavai ; collection du curé Carlier, découvert en 1777. Devant cette pierre était une grande urne posée sur un socle cubique. Un dessin exécuté dans l'inventaire du curé (manuscrit de la bibl. de Douai, n. 1086), nous a conservé cette disposition et nous l'avons reproduite dans notre planche. On a trouvé dans cette urne des ossements, trois lacrymatoires en verre, deux lampes et une monnaie d'Hadrien. Ce monument est aujourd'hui au musée de Douai. »

(8) Cf. M. M. Hénault, *Pro Nervia*, t. V, pp. 6 sq.

(9) Comme les *Brariati*, *Privatus* est un fabricant de pelves. Le bord de pelve ici reproduit fut trouvé le 26 février 1940, fouilles Biévelet. Cf. P. Darche, *Pro Nervia*, t. I, pp. 61 ss., où il lit : *Biruta* ou *Brivat*, et M. M. Hénault et P. Darche, *ibid.*, t. VI, p. 17.

(10) Sur l'industrie du bronze à Bavai, cf. M. M. Hénault, *Pro Nervia*, t. I, pp. 31 sq.

(11) Les 90 piles de carreaux rouges qui portaient la *suspensura* avaient été détruites. Mais on aperçoit, en file, les traces des implantations de ces piles sur l'aire bétonnée. Les restes du mur qui recoupe cette aire témoignent qu'après avoir cessé d'être un hypocauste, cette construction reçut une nouvelle destination. Des fragments de mosaïque de couleur bleue, blanche, rouge, ont été découverts dans les remblais.

LE PROBLÈME DES RUINES DU VIEIL-ÉVREUX

par M. Marcel Baudot

Les fouilles du Vieil-Évreux

[Les fouilles du Vieil-Évreux posent une question historique qui fait l'objet principal de l'article ci-après de M. Baudot. Les fouilles elles-mêmes sont connues et ont fait l'objet de publications excellentes, tant dans des ouvrages déjà anciens cités par M. Baudot que, plus récemment, dans des revues faciles à trouver. On se souvient, en effet, qu'au cours des années précédant 1914, le commandant Espérandieu avait repris les recherches sur le plateau du Vieil-Évreux et qu'il a donné d'excellents comptes rendus de ses travaux et de ceux qui avaient précédé les siens dans le *Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques*, t. III, 3e fasc., 1913, p. 56-131 et t. IV, p. 78-106.

Plusieurs savants normands ont eux-mêmes publié les résultats de leurs recherches sur le terrain : M. H. Lamiray, *Le Vieil-Évreux*, *Fouilles de la Basilique de* 1911 *à* 1914 dans le *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, XVII, p. 106-129 et M. Baudot dans la même revue : XXX, 1936, p. 68-95 ; XXXI, 1939, p. 132 sq. On trouvera un bon résumé des dernières découvertes dans le *Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques*, VII, 3e fasc., 1940-1942, p. 293-296, pl. XVII et XVIII. Rappelons qu'un exposé d'ensemble a été donné des trouvailles du Vieil-Évreux dans le livre de M. J. Mathière, *La Civitas des Aulerci Eburovices*, Évreux, 1925.

Pour la commodité du lecteur, nous reproduisons ici (fig. 1) le petit plan d'ensemble donné par Espérandieu d'après Bonnin dans le *Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques*, III, 1913, p. 80-81.

Il convient d'y ajouter la découverte importante, dûe aux recherches de M. Baudot, d'un *fanum* gallo-romain reconstruit sur un petit temple de caractère celtique : *Bulletin de la Société normande des études préhistoriques*, XXX, 1936 et *Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques*, VII, 1940-42. Ce sanctuaire se trouve à 1 km. 500 au sud des thermes et à 2 kilomètres au sud-ouest du théâtre, à 200 mètres environ du hameau de Cracouville, dans le quadrilatère compris entre la voie ferrée de Paris à Cherbourg, le vieux chemin gaulois de

Chartres à Rouen, la route d'Ivry et la voie ferrée d'Évreux à Dreux, aux lieux dits *La Mare-Losier* et *Les Fontenelles*. Comme l'indiquent ces noms, il s'agit du sanctuaire d'une source aujourd'hui tarie. Quoiqu'éloignées du centre, où furent retrouvés les restes des monuments les plus importants, ces ruines ne sont cependant pas isolées. « Entre le quartier des thermes et les ruines de Cracouville, — dit M. Baudot, — nous avons reconnu, de chaque côté du vieux chemin gaulois une suite continue de vestiges antiques. »

Cette dernière découverte confirme l'impression de dispersion que produit déjà le plan que nous reproduisons ici. Il s'agit, au Vieil-Évreux, d'un ensemble extrêmement vaste, où l'on ne retrouve en aucune façon l'ordonnance régulière des cités romaines, ni même la cohésion d'*oppida* celtiques tels que le Mont Beuvray ou Gergovie.]

A. G.

Le Vieil-Évreux et Saint-Aubin-du-Vieil-Évreux, réunis depuis 1845 en une seule commune, formaient avant 1810 quatre communes : Vieil-Évreux, Saint-Aubin-du-Vieil-Évreux, Le Coudray et Cracouville. Les ruines s'étendent sur toute la partie orientale de la commune actuelle, sur tout l'ancien territoire du Vieil-Évreux et de Cracouville, à 8 kilomètres au sud-est d'Évreux ; elles débordent sur le territoire des communes limitrophes de Miserey, de Cierrey et du Val David. L'ensemble est situé à 133 mètres d'altitude sur le promontoire d'un plateau d'argile à silex et de craie blanche, dominant, au nord-est, les fonds de Cierrey et, au sud, le vallon desséché de La Neuville-des-Vaux.

Les ruines étaient assez considérables pour entretenir des traditions et des légendes populaires. Dès le XVIIe siècle elles avaient retenu l'attention des érudits et, depuis toujours, offraient aux constructeurs une inépuisable réserve de matériaux : traditions locales attestées par la *Vie de saint Taurin* écrite au IXe siècle par un moine de l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux (1) qui place au Vieil-Évreux la résidence du « préfet » romain, par le nom même de Vieil-Évreux que porte déjà la localité dans un texte du XIIe siècle (2), par des noms de lieux-dits tels que *les Remparts* sur l'emplacement du théâtre romain ou *l'ancienne rivière d'Iton* pour les vestiges de l'aqueduc ; légendes populaires comme celle des druidesses de Cracouville rapportée au XVIIe siècle par un historien d'Évreux (3) ; observations des érudits locaux : Le Batelier d'Aviron qui mentionne « un nombre infini de médailles d'or, d'argent et de bronze, romaines et gothiques » trouvé au Vieil-Évreux (3) où il place l'ancienne ville d'Évreux,

(1) Éditée par l'abbé MESNEL, dans *Les saints du diocèse d'Évreux. Saint-Taurin*. Évreux (1914), p. 53.
(2) Marquis DE BLOSSEVILLE, *Dictionnaire topographique de l'Eure*, p. 231.
(3) LE BATELIER D'AVIRON, *Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Évreux*, édition Lebeurier. *Annuaire administratif de l'Eure* de 1865, p. 3.

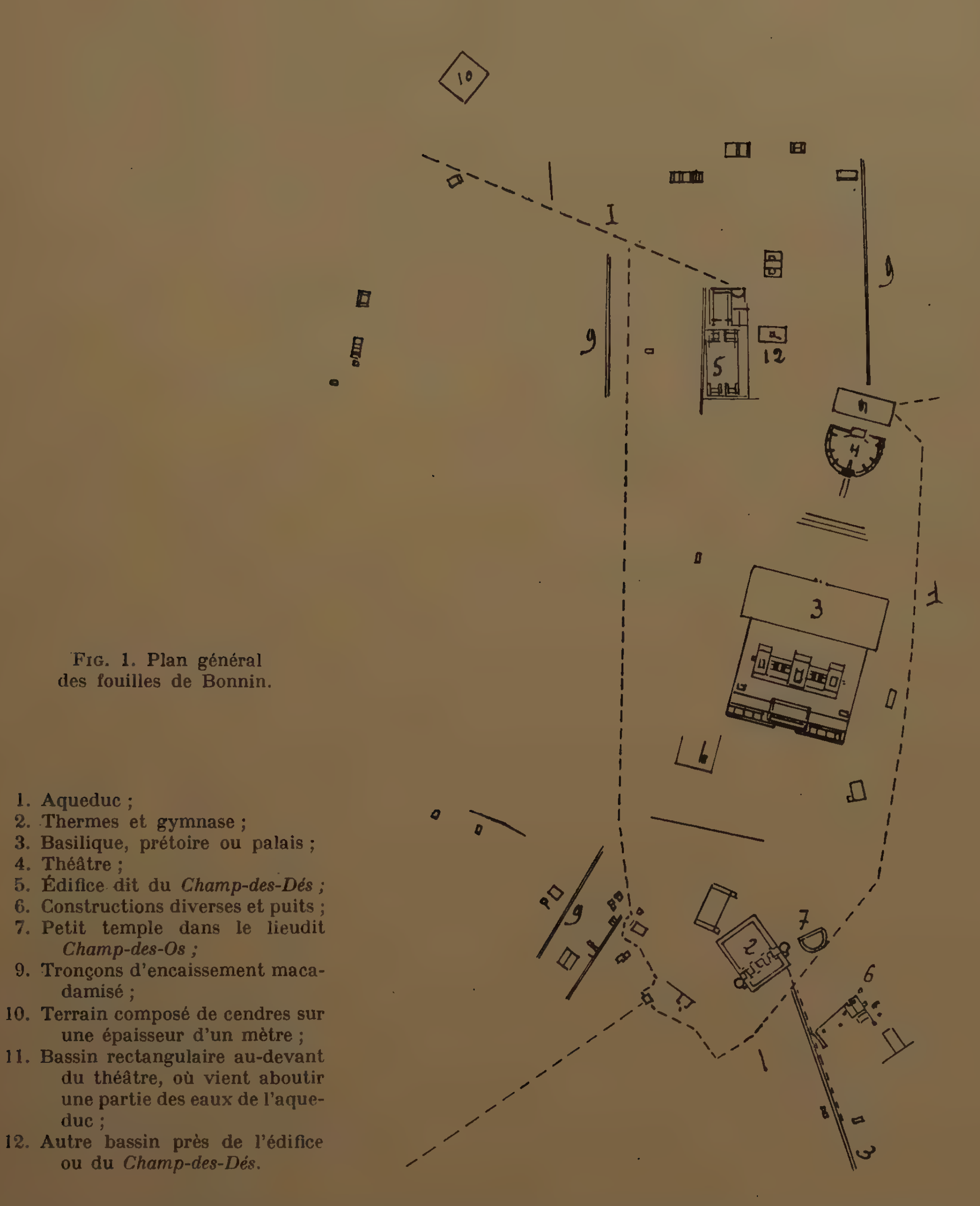


Fig. 1. Plan général des fouilles de Bonnin.

1. Aqueduc ;
2. Thermes et gymnase ;
3. Basilique, prétoire ou palais ;
4. Théâtre ;
5. Édifice dit du *Champ-des-Dés ;*
6. Constructions diverses et puits ;
7. Petit temple dans le lieudit *Champ-des-Os ;*
9. Tronçons d'encaissement macadamisé ;
10. Terrain composé de cendres sur une épaisseur d'un mètre ;
11. Bassin rectangulaire au-devant du théâtre, où vient aboutir une partie des eaux de l'aqueduc ;
12. Autre bassin près de l'édifice ou du *Champ-des-Dés.*

Les constructions qui ne portent point de numéros étaient trop détruites pour qu'il fût possible d'en étudier les détails et quelques-unes ont été tracées sur le plan d'après l'indication seule de leurs traces visibles dans les blés au moment de la moisson. La « nécropole » est numérotée 8 ; sa position, qui n'est pas indiquée sur le plan, serait à 1.300 mètres environ au sud des thermes, sur le prolongement du « tronçon d'encaissement macadamisé » (n° 9).

(*Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques,* III, 1913, p. 80-81.)

opinion partagée par l'abbé Dumoulin dans son *Histoire de Normandie* (1) ; M. de La Roque dans un article du *Journal de Trévoux* de septembre 1713 et Durand dans son *Calendrier historique et astronomique à l'usage du diocèse d'Évreux pour l'année 1749* qui ne voient dans les ruines du plateau qu'un camp de César (2) ; le curé du Vieil-Évreux, Boislambert, dans une lettre parue dans les *Nouvelles Recherches sur la France* en 1766 (3), qui donne d'intéressantes précisions sur l'étendue des ruines et la richesse du sol en « médailles et autres sortes d'antiquités » ; réserve de matériaux utilisés dès l'époque romaine pour la construction de l'enceinte fortifiée du IIIe siècle autour de la Cité d'Évreux, ayant servi en tout cas à l'édification des murs des maisons rurales du Vieil-Évreux et des hameaux d'alentour non moins qu'à l'infrastructure de la route royale de Paris à Lisieux entre 1765 et 1770 (4).

Le problème posé par ces ruines ne pouvait être résolu que par des fouilles méthodiques. Dès 1801, un homme remarquable, François Rever, directeur de l'*École Centrale* d'Évreux, entreprit de sonder sur de nombreux points la partie du territoire du Vieil-Évreux où apparaissaient des substructions antiques.

Avec le concours des élèves de l'*École Centrale* et d'ouvriers terrassiers, Rever put repérer, entre 1801 et 1804, des thermes décorés avec magnificence, des pièces pavées de mosaïques, un théâtre (fig. 2), des voies antiques, de nombreux édifices, dont les vestiges occupaient une surface de près de 480 hectares ; il put suivre un aqueduc qui amenait l'eau au Vieil-Évreux depuis les environs de Damville à 20 kilomètres au sud-ouest. Parmi les objets recueillis, notons un buste de bronze en demi-bosse, un chandelier de bronze à deux branches et une quantité de fibules et ornements de bronze. Le résultat des quatre campagnes de fouilles de Rever fut publié en juin 1827 (5). Tout en voyant dans la ville retrouvée l'ancienne capitale des Aulerques Éburoviques, Rever, qui n'avait découvert que deux monnaies gauloises (6) contre 276 monnaies romaines, dont la plus récente était à l'effigie de Gratien, estimait que rien dans ce qu'il avait mis au jour ne pouvait passer comme antérieur au règne de Claude Ier et que l'ensemble des constructions existait encore à la fin du IVe siècle.

(1) Rouen (1631).

(2) Durand reconnait toutefois « la conformité de l'architecture qui se rencontre entre les murailles de la Cité d'Évreux et celle qu'on voit encore dans ce village » [du Vieil-Évreux], *Calendrier*, p. 7, publié à nouveau par BONNIN, *Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Évreux et le département de l'Eure*. Évreux (1845), p. 28.

(3) T. II, p. 374 ; publiée à nouveau par BONNIN, dans ses *Opuscules*, p. 179-181.

(4) Plus de 500 mètres cubes de pierres provenant des ruines du Vieil-Évreux furent employées par les ingénieurs des Ponts et Chaussées. Cf. M. BAUDOT, *Historique des fouilles du Vieil-Évreux*, dans *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. XXXI (1939), p. 139.

(5) F. REVER, *Mémoire sur les ruines du Vieil-Évreux*. Évreux, 1827.

(6) Trois autres monnaies gauloises provenant du Vieil-Évreux figuraient en 1831 dans la collection de M. Guérard, à Évreux. Cf. Rapport de STABENRATH, dans *Recueil de la Société libre d'Agriculture* (1831), p. 49-57, planche.

Des fouilles furent de nouveau faites en 1829 pour le compte de la *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure*, par

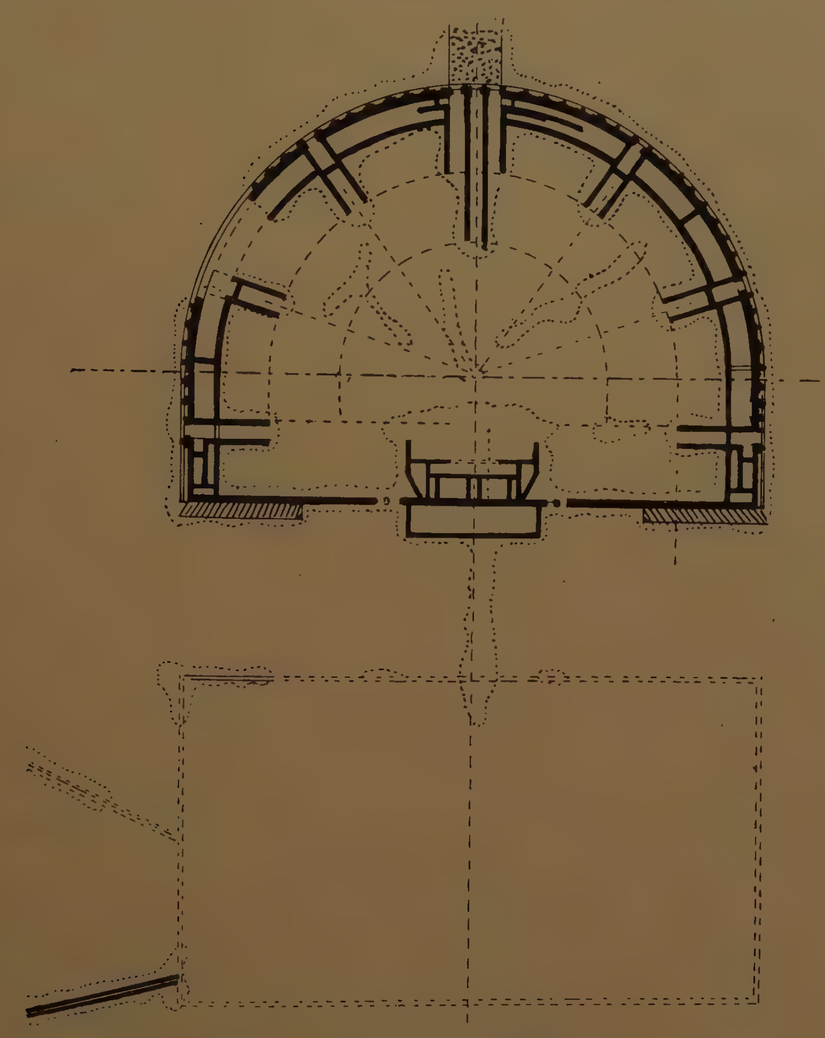


Fig. 2. Plan du théâtre.

Charles de Stabenrath. Elles ne portèrent que sur le plan des thermes et sur l'aboutissement de l'aqueduc (1).

C'est au préfet de l'Eure, Antoine Passy , à la *Commission départementale des Antiquités* et à la bienveillance du Conseil général de l'Eure que l'on doit la reprise

(1) Le rapport de Stabenrath a paru en 1831 dans le *Recueil de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure*, t. II, 1831, p. 17-70.

active des fouilles du Vieil-Évreux en 1835. Jusqu'en décembre 1838, les recherches furent dirigées sur le terrain par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Alexis Robillard, puis d'avril 1839 à mars 1841, un des anciens élèves de Rever et des collaborateurs de Robillard, Théodose Bonnin, prit en mains la direction du chantier que subventionnaient largement depuis 1835 le Conseil général de l'Eure et en outre depuis 1838, la *Commission des Monuments* au ministère de l'Intérieur.

La majeure partie des thermes et l'angle sud-ouest d'un grand édifice, que Bonnin prit pour une basilique, furent dégagés avec soin sous la direction de Robillard. La méthode des sondages fut substituée par Bonnin à celle de la mise à jour complète et progressive des substructions ; elle permit d'aller beaucoup plus vite, mais il a été prouvé depuis combien les résultats en sont arbitraires, imprécis et trop souvent tout à fait erronés. Les sondages portèrent, de 1839 à 1841, sur le théâtre, les thermes, le temple semi-circulaire du champ des os, l'aqueduc et sur un groupe de constructions situées près du hameau de Cracouville.

Nous sommes assez démunis de renseignements précis sur ces sept importantes campagnes de fouilles. En dehors des objets recueillis au Musée d'Évreux et qui comprennent des œuvres d'art de grand intérêt : statues de bronze comme le Jupiter Stator et l'Apollon, statuettes et ornements de bronze, médaillons d'or, pierres gravées et plusieurs inscriptions, nous n'avions eu jusqu'en 1939 que les rapports justificatifs, très succincts, adressés chaque année au préfet et au ministre et les planches de l'*Atlas* publié par Bonnin en 1845 (1) et réédité en 1860 (2) avec des notices plus détaillées, mais fourmillant d'erreurs dues au conservateur du Musée d'Évreux, Alphonse Chassant.

En 1939, nous avons pu suppléer à la perte des notes de Robillard par une série de lettres très détaillées adressées en 1840 et 1841 par l'ingénieur en chef à son beau-frère et collègue du département de la Seine, M. Jollois (3) et, à défaut d'un journal de fouilles qui ne fut jamais tenu, nous avons eu la chance de retrouver toute une liasse de notes et de plans de la main de Bonnin (4). Cette documentation nous a permis de corriger les erreurs accumulées dans les notices de l'*Atlas* et de donner de nouvelles preuves du caractère arbitraire des plans publiés. Déjà, en 1912, Émile Espérandieu, reprenant les fouilles des

(1) *Antiquités gallo-romaines du Vieil-Évreux*, publiées sous les auspices du Conseil général de l'Eure par Théodose Bonnin. Évreux, 1845, 50 pl.

(2) *Antiquités gallo-romaines des Éburoviques*, publiées d'après les recherches et les fouilles dirigées par Théodose Bonnin. Paris, 1860, 97 pl.

(3) Bibliothèque de la *Société des Antiquaires de France*. Legs Jollois, portefeuille 7.

(4) Bibliothèque municipale d'Évreux, fonds Bénêt. Cf. M. Baudot, *Historique des fouilles d'A. Robillard et de Th. Bonnin au Vieil-Évreux*, dans *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. XXXI (1939), p. 111-143.

Thermes, avait pu établir les graves insuffisances de la méthode employée par Bonnin.

La guerre de 1914 mit fin aux recherches d'Émile Espérandieu qui avait exhumé plus de la moitié des thermes et opéré d'heureuses explorations aux alentours (1). M. Henri Lamiray, à la même époque, fouillait un coin de la « basilique » (2).

En 1925, M. Jean Mathière, dans un important mémoire sur *la Civitas des Aulerci Eburovices* (3), faisait le point des connaissances acquises et l'inventaire des documents et des trouvailles relatifs au peuplement et à l'histoire de la peuplade des Aulerques Éburovices.

Le problème le plus intéressant, posé par les documents anciens et par les fouilles, était bien celui de l'emplacement de la capitale de cette peuplade (4).

Pour reconnaître dans les ruines du Vieil-Évreux les vestiges de cette capitale, Rever n'avait guère comme argument que l'étendue considérable des substructions qu'il mit au jour sur le plateau. Un nouvel argument était apporté par Bonnin, lorsqu'il découvrit que la voie romaine d'Évreux à Chartres n'avait pas respecté l'aqueduc d'amenée de l'eau au Vieil-Évreux au croisement du Buisson-Garembourg, ce qui semblait impliquer l'antériorité de la ville du Vieil-Évreux et son abandon lorsqu'on construisit la nouvelle route.

La découverte de deux fragments d'inscription portant le nom *Gisacum* (5), qui semble bien être le toponyme désignant dans la *Vie de saint Taurin* du IXe siècle le lieu de résidence du soi-disant « préfet » romain, avait conduit Bonnin à penser que le nom primitif de la capitale celtique était *Gisacum* et que ce nom avait été remplacé par César par celui de *Mediolanum Aulercorum*, que donnent la *Géographie* de Ptolémée (6), l'*Itinéraire d'Antonin* (7) et la *Table de Peutinger* (8) au chef-lieu des Aulerques Éburovices (9).

(1) E. Espérandieu, *Les fouilles du Vieil-Évreux. Bulletin de la Société française des Fouilles archéologiques* (1913 et 1921).

(2) H. Lamiray, *Le Vieil-Évreux. Fouilles de la basilique, de 1911 à 1914*, dans *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. XXVII, p. 106-129.

(3) J. Mathière, *La civitas des Aulerci Eburovices*. Évreux, 1925.

(4) Nous entendons le mot capitale au sens de ville principale dans l'ignorance où nous sommes de l'organisation administrative des peuples gaulois.

(5) Il s'agit de l'inscription sur marbre DEO GISACO (divinité topique), trouvée sur le terrain de la « basilique » en 1828 et de l'inscription bilingue sur bronze comportant les mots GISACI CIVIS, recueillie en 1837 par Robillard, dans les ruines du même édifice. Cf. *Corpus Inscript. latin.*, t. XIII, 1, nos 3197 et 3204. Ces deux inscriptions ont été datées par J. Mathière du IIe siècle, la seconde de la fin du siècle, sinon du début du IIIe siècle. Comme les auteurs du *Corpus*, nous estimons que l'inscription bilingue est du début du Ier siècle.

(6) *Ptolémée*, édition Muller, t. II, 8 et 9.

(7) E. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. IV.

(8) *Ibid.*

(9) L'opinion de Bonnin apparaît nettement dans une des notes que nous avons retrouvées et publiées, cf. *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. XXXI, p. 139.

Nous avons indiqué ailleurs (1) les raisons qui amenèrent Bonnin à déserter les chantiers de fouilles du Vieil-Évreux et à s'attacher à l'exploration du sol d'Évreux. La trouvaille, en 1843, d'un fragment d'inscription portant le nom de Claude Ier parmi les décombres d'un théâtre romain, puis la mise au jour le 2 novembre 1846 sur la place de l'Hôtel-de-Ville d'Évreux, d'une inscription incomplète du IIe siècle, relative à l'industrie des foulons, où la finale AN // NENSIVM semble ne pouvoir être que celle de l'adjectif [MEDIOL] ANNENSIVM (2), font croire à Bonnin qu'Évreux recouvre les vestiges de l'antique *Mediolanum* et que Le Vieil-Évreux n'avait été qu'un municipe ou la *villa* de quelque proconsul (3). Auguste Le Prévost et Charles Lenormant n'acceptèrent pas les nouvelles conclusions de leur confrère ébroïcien. Mais, sur la fin de sa vie, Le Prévost devait se ranger à son opinion (4). Et, depuis lors, l'affaire paraissait jugée. Les historiens de la Gaule, comme les érudits locaux, plaçaient tous à Évreux la capitale des Éburovices ; il n'y avait divergence que sur la destination de l'établissement gallo-romain du Vieil-Évreux, les uns y voyant un rendez-vous de fêtes et de jeux, les autres un lieu sacré (5) ou encore un grand domaine (6).

Cependant, paraissait en 1932 un *Mémoire sur un vieux chemin qui conduisait de Rouen à Chartres et à Orléans* (7) par lequel M. Alfred Hermier, après avoir démontré l'antiquité de ce chemin reliant Chartres à Rouen *via* Le Vieil-Évreux, reprenait la thèse de l'antériorité du Vieil-Évreux comme capitale des Éburovices. Le même érudit publiait en 1936 une nouvelle dissertation (8) sur le même problème et insistait sur la faiblesse de la plupart des arguments qui avaient déterminé Bonnin à changer d'opinion. Il attirait l'attention des historiens sur la coupure de l'aqueduc par la voie romaine d'Évreux à Dreux au Buisson-Garembourg, sur l'emploi de chaînages de briques dans le petit appareil des murs des édifices mis au jour à Évreux (9), sur le doute qui persiste quant à

(1) *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. XXXI, p. 120-122.

(2) *Corpus Inscript. latin.*, t. XIII, 1, n° 3202. Cf. J. MATHIÈRE, *op. cit.*, p. 116-128.

(3) Discours prononcé par BONNIN, le 5 novembre 1845, à la *Société des Antiquaires de Normandie*. La mention d' « honores » dans une inscription du Ier siècle, découverte au Vieil-Évreux dans le petit temple semi-circulaire, celle d'un « civis Gisaci » dans l'inscription bilingue, peuvent indiquer un municipe ; elles s'expliquent mieux encore dans le cas du Vieil-Évreux capitale.

(4) Alfred HERMIER, *La ville gallo-romaine de Mediolanum Aulercorum, capitale des Aulerques Éburoviques.* Évreux (1936), p. 20-23.

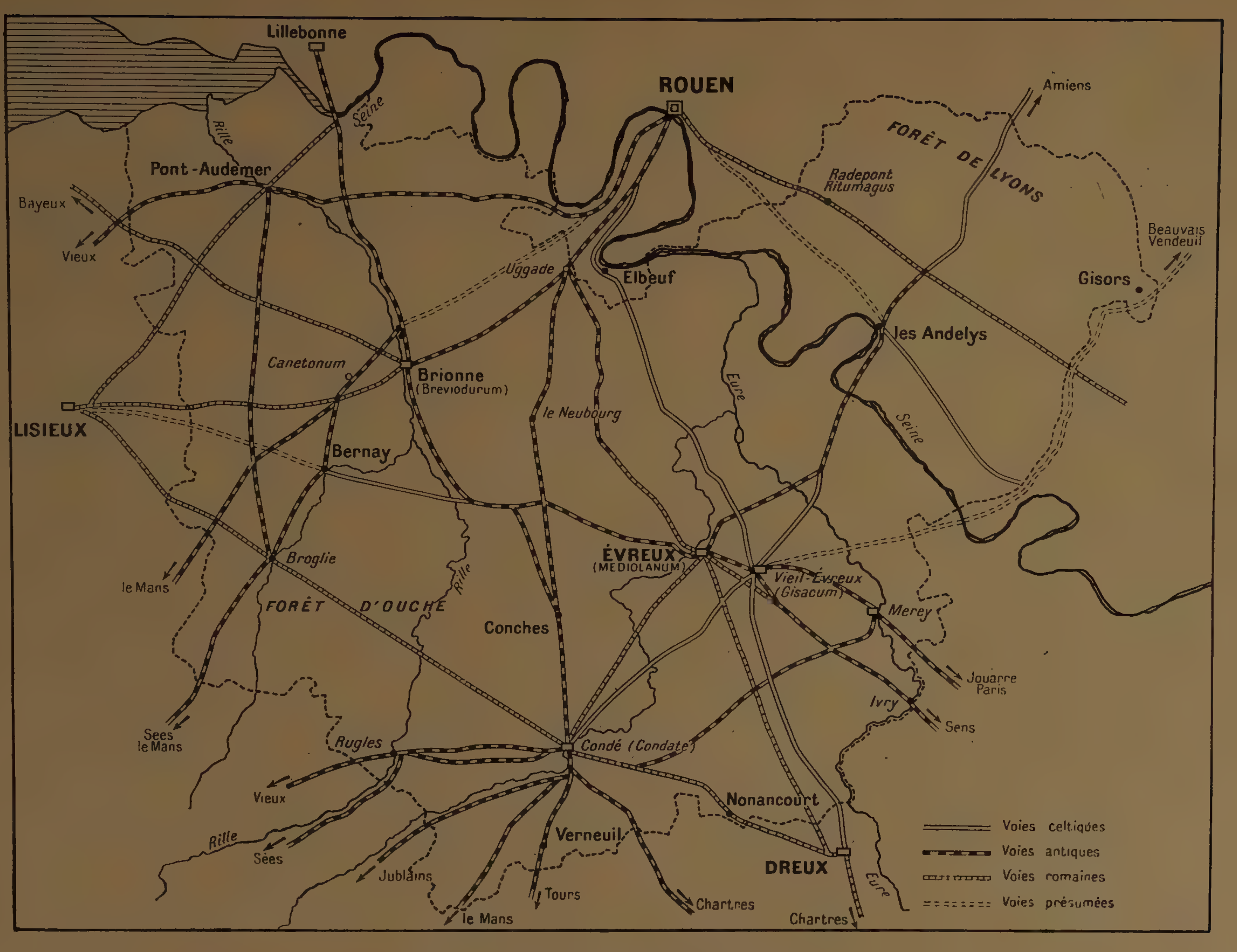
(5) Camille JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. IV, p. 447, n° 3.

(6) G. MATHIÈRE, *Le deus Gisacus. Annuaire du département de l'Eure*, 1933, p. 806-808. — J. MATHIÈRE, *loc. laud.*, p. 279.

(7) A. HERMIER, *Mémoire sur un vieux chemin qui conduisait de Rouen à Chartres et à Orléans en passant par Le Vieil-Évreux. Annuaire de l'Eure* (1932), p. 797-802.

(8) A. HERMIER, *La ville gallo-romaine de Mediolanum Aulercorum, capitale des Aulerques Éburoviques.* Évreux, 1936.

(9) Il est exact que les édifices romains (balnéaire (?) de l'hospice, théâtre), découverts à Évreux, offrent des murs à chaînage de briques ; mais on doit aussi signaler la présence d'un mur sans chaînage



PLAN I. Les voies antiques autour d'Évreux.

l'origine des pierres de grand appareil et des sculptures du rempart romain de l'enceinte du IIIe siècle, sur le caractère arbitraire de la restitution proposée pour les inscriptions incomplètes trouvées à Évreux. En conclusion, M. Hermier plaçait *Mediolanum* sur le plateau et n'admettait la descente de la ville sur les rives de l'Iton que postérieurement aux invasions de 275-277. Émile Espérandieu donna son adhésion à l'argumentation de M. Hermier (1).

Il nous parut qu'on ne pouvait valablement considérer Le Vieil-Évreux comme chef-lieu de la peuplade celtique des Éburovices qu'autant qu'il serait démontré que des voies antiques y prenaient naissance et que si son sol, sur une grande étendue, offrait une couche de vestiges archéologiques d'époque gauloise.

Nous reprîmes l'étude du réseau routier antique du département de l'Eure en nous basant sur les restes d'encaissement repérés, sur les indications fournies par la toponymie, sur la disposition cadastrale des chemins (2) ; nous avons pu de la sorte déterminer six voies antiques qui convergent vers Le Vieil-Évreux : voies du Vieil-Évreux à Rouen, à Amiens, à la capitale des Bellovaques (3), à Mérey, à Dreux et Chartres. Aucune de ces voies, sauf un tronçon de celle de Mérey, qui visiblement a été réaménagée par les Romains, ne présente les caractéristiques de structure des voies romaines. Leur tracé, leur étroitesse, leur mode de construction, la fréquente disposition en cavée attestent leur origine préromaine. Quatre routes partant d'Évreux offrent au contraire toutes les particularités des voies romaines : ce sont les routes de Dreux, de Condé, de Sens et de Rouen (4). Nous croyons que ces voies romaines appartiennent à la deuxième tranche de construction entreprise dans la seconde moitié du Ier siècle (fig. 3).

Le nœud de chemins préromains qui apparaissait au Vieil-Évreux reliant l'agglomération aux chefs-lieux des principales peuplades voisines ne pouvait s'expliquer si la capitale des Ébuvorices s'était trouvée à l'emplacement d'Évreux.

Il nous restait à interroger le sol et à disséquer les diverses couches archéologiques qu'il pouvait recéler.

et de grande épaisseur mis au jour en 1914 à 120 mètres au sud de la gare d'Évreux-ville et l'existence d'un important cimetière à incinérations au Clos-au-Duc (cf. H. Lamiray, *La Nécropole de Mediolanum du IIe siècle. Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture... de l'Eure*, 1925, p. 210-218).

(1) A. Hermier, *La ville gallo-romaine...*, p. 33.

(2) M. Baudot, *Le réseau routier antique du département de l'Eure. Normannia*, 1932, p. 339-363.

(3) Bratuspantium, probablement Vendeuil.

(4) Le dallage et l'encaissement des voies de Dreux et de Condé sont très apparents, notamment de Melleville à Grosseuvre, à La Trigalle et entre La Gérarderie et la côte 166 à Gouville. Des travaux effectués il y a quelques années à la sortie d'Évreux, côte Henri-Monduit sur l'emplacement de la voie de Rouen et chemin d'Ivry sur la voie de Sens, ont révélé que la voie reposait sur une assise de gros blocs de silex et sur une couche de minerai de fer. Dans la partie crayeuse de la côte Saint-Michel, la route s'appuyait directement sur la craie.



(*Extrait de la Carte d'État-Major. Évreux S.-E.*)

PLAN II. Le réseau routier antique aux alentours du Vieil-Évreux.

A vrai dire, les fouilles pratiquées jusqu'alors n'avaient guère fourni de vestiges antérieurs à la conquête romaine. Les édifices mis au jour lui étaient incontestablement postérieurs et la très grande majorité des objets recueillis ne l'était pas moins. Il fallait toutefois noter que ces fouilles avaient porté surtout sur des monuments publics de conception essentiellement romaine et que l'on avait négligé systématiquement les terrains contenant des ruines d'édifices privés.

Dix monnaies gauloises avaient été trouvées contre plus de deux mille monnaies romaines, pour la plupart du Haut-Empire.

Il nous parut intéressant de vérifier si réellement, au-dessous de la couche de décombres gallo-romains, n'apparaîtrait pas une couche de vestiges plus anciens.

Notre choix se porta tout d'abord sur le dernier terrain prospecté par Bonnin en 1841 (1) ; une suite de constructions, de plan assez étrange, avait été repérée ; Bonnin prétendait y voir la nécropole du Vieil-Évreux. Les dessins figurant dans l'*Atlas* publié en 1845 (2) permettaient d'écarter cette identification ; les tombes mises au jour étaient des sépultures franques tout à fait indépendantes des monuments romains auxquelles elles se trouvaient associées. Il y avait donc lieu de reprendre l'exploration du terrain.

Dès l'ouverture des tranchées de fouilles en 1933, les coupes du terrain révélèrent l'existence de plusieurs couches archéologiques superposées.

Au-dessous d'une mince épaisseur de terre végétale se trouvaient tout d'abord soit une couche de décombres provenant de l'écroulement d'édifices romains, soit une couche d'apport de glaise jaune, puis une aire de cailloutis correspondant au ras des constructions romaines, enfin, 0 m. 20 plus bas, une couche de vestiges plus anciens, caractérisée par la présence de monnaies gauloises et consulaires, de poteries et d'objets de La Tène II et assise sur une aire de minerai de fer. L'épaisseur de cette couche préromaine impliquait une longue occupation du sol.

Bonnin ne s'était même pas douté de l'existence de cette couche ; les sondages qu'il avait effectués ne lui avaient pas permis de dissocier des constructions d'époque différente, de distinguer la forme exacte et la destination des édifices ; le nombre considérable d'objets mis au jour au cours de nos fouilles (3) comparé avec les quelques objets recueillis sur le même terrain

(1) La parcelle D 5 2 du cadastre du Vieil-Évreux, à 200 mètres au N.-E. E. du hameau de Cracouville entre les voies ferrées de Paris-Cherbourg, Évreux-Dreux et le vieux chemin de Chartres à Rouen.

(2) Th. Bonnin, *Antiquités gallo-romaines du Vieil-Évreux*, pl. XVI et XVII.

(3) M. Baudot, *Premier rapport sur les fouilles de Cracouville. Le Vieil-Évreux. Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. XXX (1936), p. 68-95.

en 1841 (1) attestait mieux encore les graves imperfections de la méthode employée alors. La découverte d'un plan détaillé de la main de Bonnin permit en outre de montrer (2) que le dessinateur de la planche XVI de l'*Atlas*, Fétis, avait très mal interprété les indications du plan original, donnant aux édifices des dimensions arbitraires et modifiant leur disposition et leur structure ; la notice de Chassant renchérissait à son tour sur les bévues du dessinateur.

Il devenait nécessaire d'effectuer de nouvelles vérifications sur les autres terrains prospectés par Bonnin. Il ne nous a été possible jusqu'ici d'opérer que trois sondages dans le voisinage des thermes, de la « basilique » et du château d'eau de l'aqueduc. Aux trois endroits une couche de 0 m. 12 à 0 m. 20, contenant des tessons de poteries de La Tène II, a été découverte. Il conviendrait de pratiquer la fouille méthodique de ces emplacements comme nous avions pu le faire à Cracouville grâce aux subventions de la *Société française des Fouilles archéologiques*, du Conseil général de l'Eure et de la *Commission des Monuments historiques.*

Nous avons cependant dès maintenant les éléments d'information suffisants pour conclure le débat sur l'emplacement de la capitale des Aulerques Éburovices.

La configuration du réseau routier primitif, l'existence sur une grande surface au Vieil-Évreux d'une couche archéologique d'époque celtique, la postériorité de la construction des voies romaines partant d'Évreux démontrent que le centre urbain était placé originairement sur le plateau du Vieil-Évreux.

Ce centre urbain portait très vraisemblablement le nom de *Gisacum* qui est donné par deux inscriptions et dont témoigne encore la tradition rapportée par l'auteur de la *Vie de saint Taurin* au IXe siècle.

L'aqueduc, qui amena à cette ville l'eau fournie par quelques sources des environs de Damville, avait certainement un débit insuffisant pour l'alimentation d'une ville romanisée où les besoins d'eau devenaient considérables. Les Romains devaient être également attirés vers la vallée de l'Iton, où ils trouvaient la possibilité d'établir un port fluvial (3) et des industries à grande consommation d'eau, comme celle des foulons.

Le déplacement des villes celtiques vers les vallées assainies fut souvent une des premières réalisations de l'administration romaine. Ce déplacement fut à peine notable lorsque l'*oppidum* gaulois dominait la vallée comme à

(1) M. Baudot, *Historique des fouilles au Vieil-Évreux. Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. XXXI (1939), p. 132.
(2) *Ibid.*, p. 125.
(3) Sur le port fluvial d'Évreux, cf. M. Baudot, *Halles, marché et foires d'Évreux. Annuaire de l'Eure*, 1935.

Saint-Bertrand-de-Comminges (1), à Vaison (2), à Périgueux (3) ou à Metz (4) ; il ne dépassa pas 2 kilomètres pour Saintes, Lisieux et Aix-en-Provence (5) ; mais il atteignit 4 kilomètres pour Narbonne (6), 5 pour Toulouse (7) et Soissons (8), 11 pour Saint-Quentin (9), 12 pour Clermont-Ferrand (10), plus de 20 pour Autun (11), 26 même pour Beauvais si l'on identifie *Bratuspantium* avec l'*oppidum* de Vendeuil.

Du Vieil-Évreux à Évreux la distance n'est que de 7 kilomètres.

Les nouvelles villes semblent, pour la plupart, avoir été fondées dans la Lyonnaise et la Belgique dans les cinquante années qui suivirent la conquête. Les noms attribués à ces villes attestent des créations de César et d'Auguste (12). Le plus souvent, la nouvelle capitale était placée dans un site déjà occupé par une bourgade celtique et elle prenait le nom de cette bourgade. Ce fut le cas, par exemple, pour Narbonne et Toulouse ; ce fut sans doute le cas d'Évreux. Au passage à gué de l'Iton, sur la route du Vieil-Évreux à Lisieux, l'existence d'une localité gauloise est tout à fait vraisemblable. Le nom de *Mediolanum*, qui fut celui de la ville romaine établie à Évreux et qu'attestent l'*Itinéraire d'Antonin*, la *Table de Peutinger*, la *Géographie* de Ptolémée et l'inscription des foulons (13) est un toponyme celtique très commun. Nous ne pensons pas qu'il ait été imposé par les Romains.

Est-il possible de serrer de plus près la date du transfert du chef-lieu des Éburovices ? On peut, semble-t-il, faire état d'une inscription trouvée en 1843 (14) par Bonnin parmi les décombres à l'emplacement du théâtre romain d'Évreux. Cette inscription n'est peut-être pas, comme le proposait le découvreur, l'inscription de dédicace du théâtre ; elle s'appliquait en tout cas à un monument de *Mediolanum* (15) et elle porte le nom de l'empereur Claude Ier (41-54). Nous

(1) A. Grenier, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. VI, p. 674-676.
(2) *Ibid.*, p. 676-679.
(3) Barrière, *Vesunna Petrucoriorum*, p. 16.
(4) A. Grenier, *op. cit.*, t. VI, p. 686-687.
(5) Dr Daranlo, *Précis de l'histoire et de l'archéologie normandes*, t. I, p. 164.
(6) A. Grenier, *op. cit.*, t. VI, p. 670-671.
(7) *Ibid.*, p. 672-673.
(8) *Ibid.*, p. 687.
(9) *Ibid.*, p. 688.
(10) *Ibid.*, p. 689.
(11) *Ibid.*, p. 689.
(12) César pour Lillebonne, Beauvais, Angers et Tours ; Auguste pour Bayeux, Soissons, Senlis, Saint-Quentin, Troyes, Limoges, Autun et Clermont.
(13) La restitution proposée par M. J. Mathière (*op. cit.*, p. 116-128) est assurément habile, mais elle suppose que les lettres de la seconde partie de la troisième ligne auraient été très serrées (16 lettres) alors qu'au contraire celles de la même partie des 4e et 5e lignes se seraient trouvées très espacées (12 et 10 lettres). Or, le graveur avait parfaitement la place d'inclure sur la 4e ligne la 4e syllabe de MEDIOLANNENSIVM. Il est vrai qu'il s'agit d'une inscription du second siècle, époque où les anomalies lapidaires sont fréquentes.
(14) *Corpus Inscript. Latin.*, t. XIII, 1, no 3200 ; J. Mathière, *loc. laud.*, p. 140-142.
(15) Il est possible d'admettre que parmi les pierres amenées du Vieil-Évreux pour la construction

avons vu par ailleurs que plusieurs des voies romaines partant d'Évreux semblent appartenir à la seconde tranche de construction et dater en conséquence de la seconde moitié du Ier siècle. D'autre part, la répartition des monnaies trouvées par nous à Cracouville nous faisait conclure à une décadence progressive de l'activité du Vieil-Évreux, très manifeste dès le troisième quart du Ier siècle et il faut observer que nous étions à Cracouville en présence de monuments religieux qui se trouvent plus lentement délaissés.

Le déplacement du chef-lieu n'a pas entraîné un abandon subit et total de l'ancienne ville, comme on a pu le noter par exemple pour Bibracte complètement abandonné au lendemain de la fondation d'Autun (1). L'administration, le grand négoce et l'industrie utilisatrice d'eau ont sans doute précédé à Évreux le petit commerce et l'artisanat. Des considérations religieuses durent maintenir longtemps au Vieil-Évreux une certaine activité, ne serait-ce que par le concours du peuple qui, venant de la ville de *Mediolanum* et des environs, s'y réunissait à l'occasion des fêtes traditionnelles. Nous avons montré que le sanctuaire de Cracouville ne fut tout à fait délaissé qu'à la fin du IIe siècle. Les assises de briques qui apparaissent dans le parement de certains murs des thermes, du théâtre et de la « basilique » indiquent des restaurations qui ne peuvent être antérieures à la fin du IIe siècle. Deux médaillons d'or, l'un de Caracalla, l'autre d'Élagabale (218-222) ont été découverts dans l'enceinte du théâtre (2). Des considérations épigraphiques (3) ont été émises pour reculer la date de l'inscription bilingue de la « basilique » jusqu'au principat des Sévères.

Il est certain en tout cas que, si Le Vieil-Évreux avait eu une réelle importance urbaine au moment de la propagation du christianisme dans la région, dans la première moitié du IVe siècle selon toute vraisemblance (4), une église chrétienne y aurait été bientôt fondée ; or les patronages de saint Aubin et saint Denis donnés aux églises du Vieil-Évreux ne peuvent être antérieurs au VIIIe ou IXe siècle et celui de saint Siméon de Cracouville ne peut pas remonter en deçà du VIe siècle.

Des traces très nettes d'incendie ont été notées parmi les décombres des édifices ruinés du Vieil-Évreux, notamment à la « basilique » ; il est probable que ces édifices, qui étaient les derniers à témoigner de la grandeur passée du lieu, ont été détruits lors de la grande invasion de 276 (5).

des remparts du IIIe siècle se soient glissées des inscriptions ; l'hypothèse ne vaut pas pour l'inscription du théâtre, trouvée fort loin du rempart.

(1) A. Grenier, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. V, p. 337.

(2) J. Mathière, *loc. laud.*, p. 275, n° 3.

(3) J. Mathière, *loc. laud.*, p. 106-107. Le *Corpus* est d'un avis différent ; il date l'inscription du début du Ier siècle et nous nous rangeons à son avis.

(4) Voir à ce sujet ce qu'en dit J. Mathière, *op. cit.*, p. 304-309.

(5) La trouvaille sur le sol du Vieil-Évreux de monnaies postérieures à cette date ne prouve nullement que la ville fut rebâtie après 276. L'agriculture prit possession des terrains désormais accessibles pour la charrue et des maisons rurales s'y établirent.

Dans l'état actuel de nos connaissances, la conclusion qui paraît le mieux s'accorder avec les faits établis place le chef-lieu de la peuplade des Aulerques Éburovices, la ville de *Gisacum*, sur le territoire des communes du Vieil-Évreux, Cracouville, Miserey et Cierrey. Dès le Ier siècle, peut-être vers le milieu du siècle, une nouvelle capitale fut établie dans une localité du nom de *Mediolanum*, située à mi-côte sur la rive droite de l'Iton à l'emplacement de la ville actuelle d'Évreux. *Gisacum*, centre religieux, conserva une certaine activité, de plus en plus réduite, jusqu'au début du IIIe siècle, tandis que *Mediolanum Aulercorum*, port fluvial et carrefour de grandes voies romaines, devenait une ville importante, à la fois *emporium*, marché agricole et cité industrielle.

Marcel BAUDOT.

LE BAPTISTÈRE DE SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

par M. H. Rolland

Fouilles de M. J. Formigé

En 1891, I. Gilles (1) signalait l'existence, au centre de la bourgade de Saint-Rémy-de-Provence, au fond de l'impasse du Petit-Puits, d'une construction antique, en moellons smillés de petit appareil, « semblable à celle du palais de Constantin », à Arles, et dans laquelle il croyait retrouver les restes d'un temple. Ces vestiges, qu'il datait de la première moitié du vie siècle, laissaient voir à l'Est un arceau en plein cintre de 3 mètres de hauteur, et vers le Nord une fenêtre également en plein cintre (fig. 1), ouverte dans un mur édifié en moellons smillés ou à taille en feuille de fougère ; matériaux se trouvant largement employés dans la construction d'une église voisine dédiée à saint Pierre.

Celle-ci, mentionnée dans les textes dès le xiiie siècle, n'était déjà plus, à la fin du siècle dernier, qu'un amas de ruines (2) attenant aux vestiges antiques signalés par Gilles ; eux-mêmes difficilement reconnaissables en raison des nombreuses bâtisses, de toutes sortes et de tous âges, enchevêtrées les unes dans les autres.

Malgré cette confusion, le prétendu temple d'époque constantinienne attira l'attention de M. Jules Formigé, architecte en chef des Monuments historiques, qui d'après les quelques parties encore visibles du monument primitif jugea que l'on se trouvait en présence des restes d'un baptistère (3). Il fit classer et acquérir

(1) *Glanum Saint-Rémy-de-Provence* (tiré du pays d'Arles), in-8°. Avignon, 1891, p. 60 et fig.

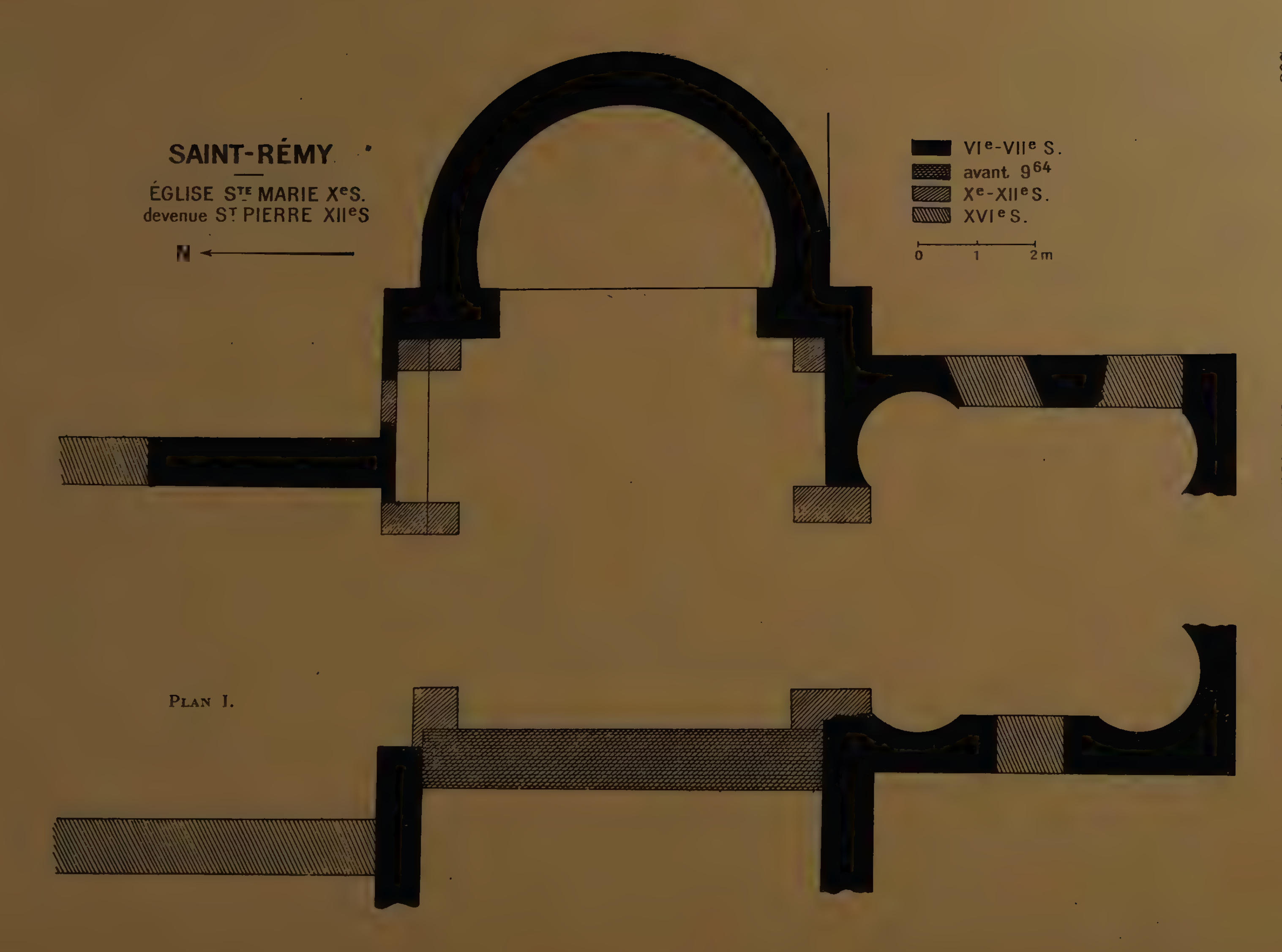
(2) La chapelle N. transformée en atelier depuis la Révolution, s'était écroulée en 1897 (L. Paulet, *Saint-Rémy-de-Provence*, in-8°. Avignon, 1907, p. 446).

Voici comment s'exprimait L. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, dans un rapport transmis à M. Deloche (*Saint-Rémy-de-Provence au Moyen-Age*. Paris *(Mémoires de l'Académie des Inscriptions)*, 1892) :

« Sous les voûtes, à la hauteur de l'arc, est un plancher formant soupente ; sous le plancher, des outils et des matériaux laissent à peine un étroit passage pour accéder à l'église. »

Cette église Saint-Pierre a été confondue par M. Deloche avec celle de *Saint-Pierre-le-Mévolier ou le Mosolier*, « *ecclesia Sancti Petri dicitur ad Mausoleum* » (1080), située au Sud de Saint-Rémy, vers les Antiques, le long de la voie allant à Arles, « *juxta viam Arelatensem* » (6 mai 982).

(3) Sur ce genre de monuments, cf. J. Formigé, *Remarques diverses sur les baptistères de Provence*, dans les *Mélanges en hommage à la mémoire de Fr. Martroye (Soc. nat. des ant. de Fr.)*, 1941, p. 167-190.


SAINT-RÉMY
ÉGLISE Ste MARIE Xe S.
devenue St PIERRE XIIe S
N
VIe-VIIe S.
avant 964
Xe-XIIe S.
XVIe S.
0 1 2m

Plan I.

l'immeuble par l'État en 1927 et depuis lors dirigea les travaux exécutés pour dégager et mettre en lumière les parties antiques. C'est lui le véritable découvreur du monument.

Saint-Rémy relevant de l'évêché d'Avignon était, au Moyen-Age, le bourg principal d'une région dont les paroisses se trouvaient séparées du siège épiscopal par la Durance. La construction d'un baptistère à Saint-Rémy n'a donc pas lieu de surprendre, à une époque où la communication avec Avignon devait être souvent rendue précaire par l'humeur vagabonde d'une rivière torrentueuse, dont les crues pouvaient fréquemment isoler l'une de l'autre les deux parties du même diocèse.



Fig. 1. Mur Nord, avant dégagement ; on aperçoit au-dessus du toit en appentis, la fenêtre en plein cintre et le mur en petit appareil qui avaient attiré l'attention de Gilles.

Dans le but de vérifier l'exactitude de l'opinion qu'il avait émise, M. J. Formigé entreprit de premiers sondages. Ils révélèrent l'existence, à l'intérieur de l'immeuble, alors divisé en quelques misérables logis, d'une niche en cul-de-four dont la présence confirmait parfaitement l'hypothèse d'un baptistère. Vers le Nord, sous le sol de la chapelle Saint-Pierre, la fouille retrouvait les substructions d'une petite pièce rectangulaire appartenant sans nul doute au monument en petit

appareil romain, et dont le sol était couvert par un béton de tuileau (fig. 2).

Dès lors l'administration des Beaux-Arts, soucieuse de réaliser le dégagement de l'édifice, donna l'ordre de continuer les travaux de fouilles et de restauration.

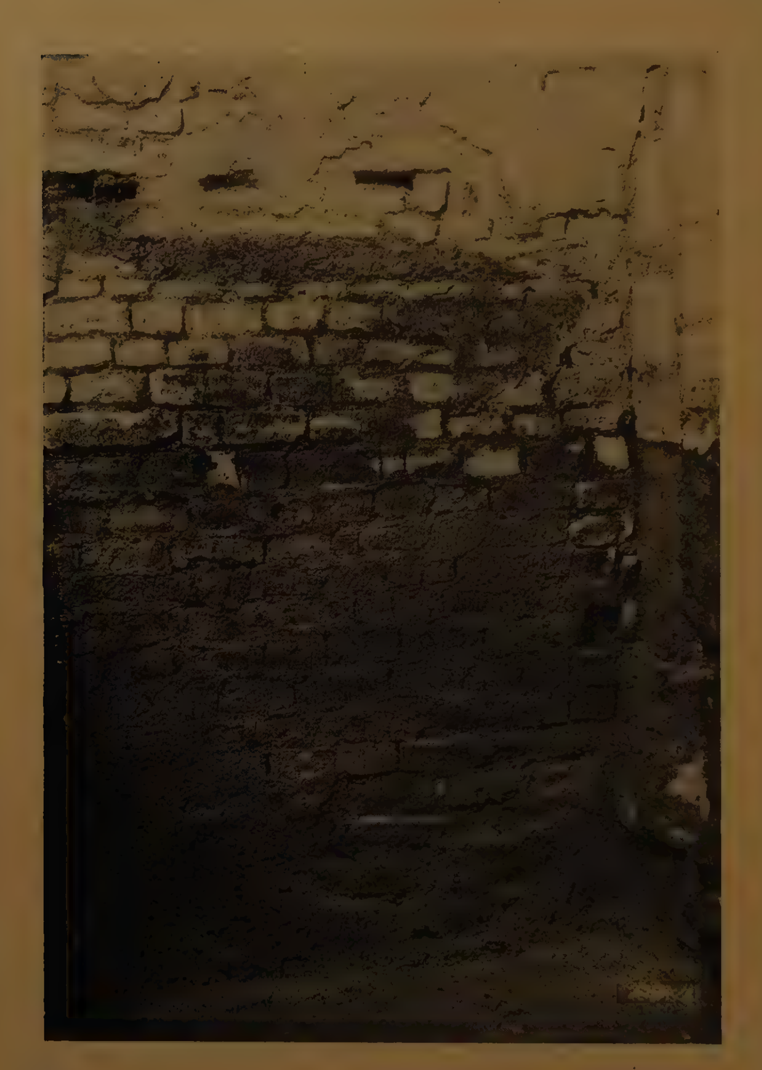


Fig. 2. Résultat des premiers sondages ; pièce dont les murs en petits moellons smillés et le sol sont couverts d'un béton de tuileau *(piscine Nord)*.

Peu après la fin des hostilités le chantier fut ouvert ; on procéda aux démolitions nécessaires pour débarrasser le monument des constructions parasites, et une fouille partielle fut poussée jusqu'à un niveau paraissant être celui de l'édifice antique. On obtint ainsi le dégagement d'une abside faisant partie de ce dernier, précédée d'une nef couverte d'une voûte en berceau dont le soutien avait nécessité la construction de deux travées, à supports en moyen appareil, venant doubler, à l'intérieur, le gros œuvre d'un monument plus ancien (fig. 3).

Les travaux à nouveau interrompus furent, à la demande de M. Formigé, repris sous ma surveillance en novembre 1941. La fouille achevée a été suivie d'une série de reprises urgentes et de quelques réfections indispensables pour assurer la solidité de la construction

Telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, celle-ci constitue bien un baptistère,

mais elle comprend aussi un bâtiment annexe : le *Balneum* avec ses piscines où se présentaient les catéchumènes pour être lavés et purifiés, avant l'immersion rituelle en présence de l'évêque dans la salle du baptistère. Cette découverte offre un intérêt archéologique particulier du fait de l'absence ou de la disparition de ce *Balneum* dans les quelques baptistères connus en France. Cette annexe se retrouve en Afrique du Nord à Djémila et au monastère de Thamugadi (1), elle existait sans doute à Fréjus où la fouille a montré la présence de substructions parallèles au baptistère, ainsi qu'à Marseille où des salles munies de mosaïques étaient contiguës à celle contenant la cuve baptismale (2).

Un exposé descriptif permettra de faire connaître l'essentiel de ce monument dont les restes demeurent encore en partie recouverts par des constructions qu'un projet d'acquisition, demandé par M. J. Formigé, se propose de faire disparaître.

L'entrée devait se trouver à l'Ouest, dans la partie du bâtiment encore engagée dans et sous des constructions du Moyen-Age ayant servi au chapitre de chanoines établi à Saint-Rémy, par le pape Jean XXII, en 1331 (3).

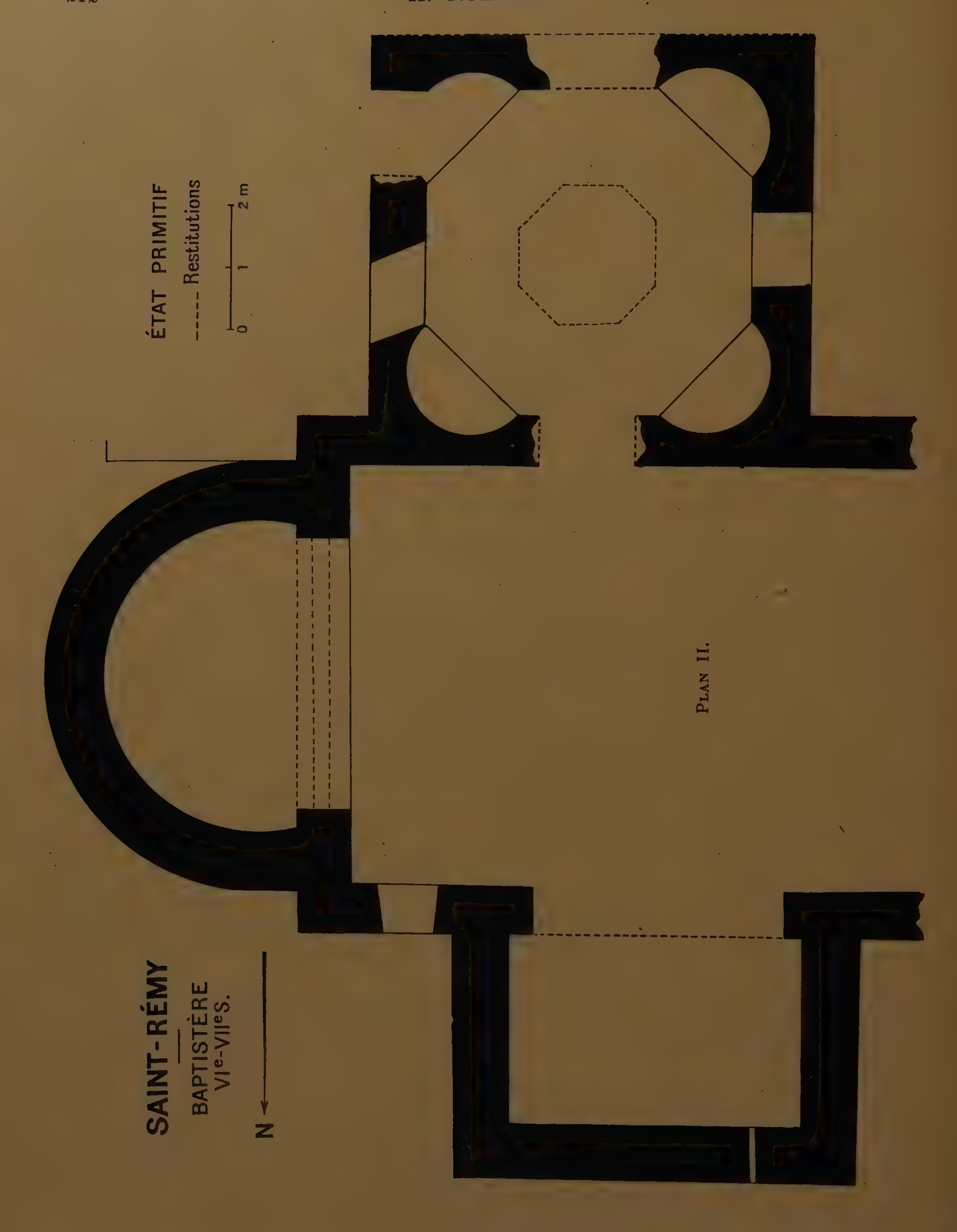
A l'intérieur, une salle à peu près carrée dont l'étendue actuellement dégagée mesure 6 m. 37 × 6 m. 75, forme le centre de l'édifice ; elle aboutit vers l'Est à une abside en fer à cheval, tandis que sur son flanc Nord se décroche la pièce rectangulaire découverte lors du premier sondage, et qu'une baie, pratiquée dans le mur Sud, mais aujourd'hui modifiée, assure la communication avec le baptistère proprement dit.

La salle centrale, couverte en charpente, prenait jour au Nord probablement par deux fenêtres encadrant le décrochement de la pièce du Nord ; celle de droite est conservée, placée à environ 4 mètres du pavement de la salle, elle est haute de 1 m. 65, large de 0 m. 84 ; son percement est ébrasé vers l'intérieur ; les montants hauts de 1 m. 20, sont surmontés d'un arc en plein cintre, formé de claveaux longs de 0 m. 28 et liés par d'épais joints de mortier (fig. 1).

Cette baie est actuellement aveuglée par le blocage formant le rein Nord de la voûte construite postérieurement au-dessus de la salle centrale.

Dans le mur Nord de celle-ci s'ouvre une baie large de 4 m. 10 dont les piédroits en petit appareil, sans imposte, supportent un arc en plein cintre, de même technique que celui de la fenêtre Nord. Cette baie donne accès dans une pièce rectangulaire, large de 4 m. 72 × 3 m. 04, dont les murs extérieurs, épais de 0 m. 88 (4), sont construits en petits moellons smillés ; leur partie interne

(1) A. Ballu, *Guide illustré de Djémila*. Alger, 1926, p. 31.
(2) J. Formigé, *l. l.*, p. 187.
(3) Bulles du 10 décembre 1331. Arch. de Vaucluse G. 249, f° 6.
(4) Au baptistère de Marseille, les murs ont 0 m. 87 d'épaisseur.


SAINT-RÉMY
BAPTISTÈRE
VIe-VIIe S.
N
ÉTAT PRIMITIF
----- Restitutions
0 1 2 m

PLAN II.

ainsi que le sol de la chambre sont recouverts d'un béton de tuileau très résistant. Cette pièce constituait l'une des piscines du *Balneum ;* la conduite d'eau qui l'alimentait n'a pas été retrouvée, mais vers l'angle Nord-Ouest, est percée dans le mur Nord, une canalisation de 0 m. 11 de diamètre constituée à son orifice interne, par un conduit en terre cuite — (tuyau actuellement écrasé ou deux *imbrices* opposées ?) — servant à ras du sol d'émissaire de vidange, traversant la maçonnerie et se déversant à l'extérieur. Une différence de niveau entre cette piscine et la salle centrale assurait nécessairement la retenue des eaux ; rien actuellement ne permet cependant de reconnaître la présence d'emmarchements permettant la descente (fig. 2 et 8).

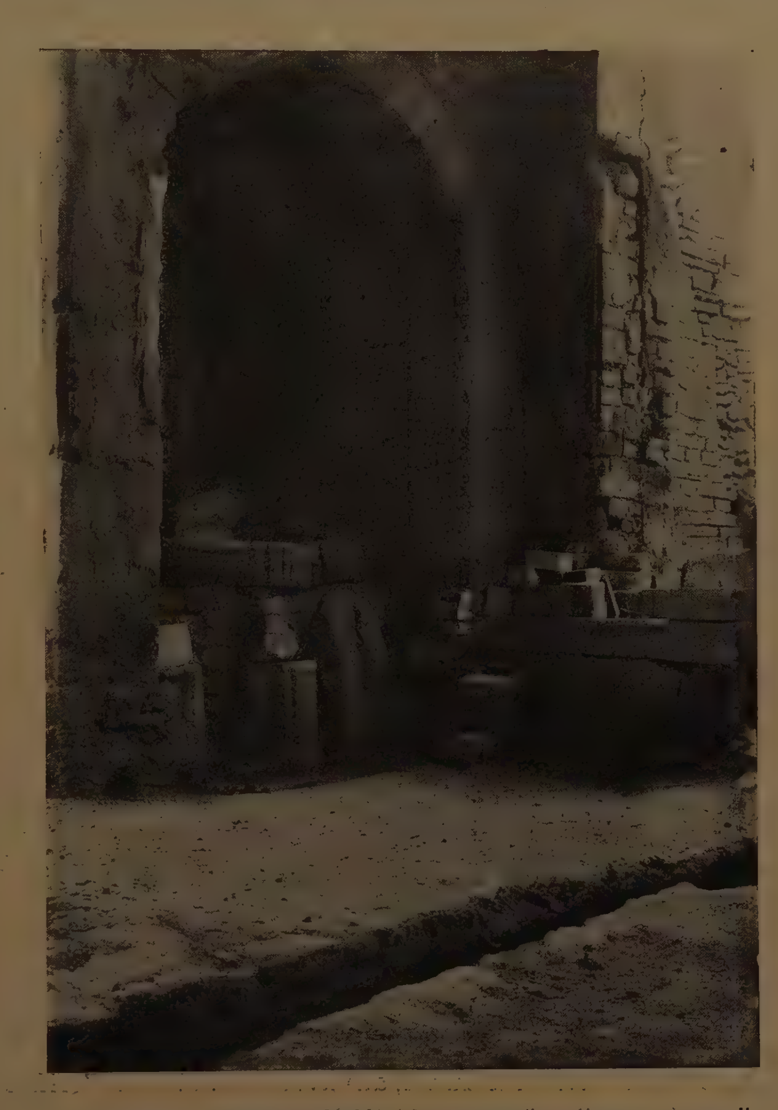


Fig. 3. Travée Nord-Est doublant la maçonnerie antique ; on aperçoit, à droite, un piédroit en petit appareil appartenant à l'édifice primitif. Sous l'arcature, débris sculptés des XIIe et XVIe siècles trouvés dans la fouille.

Une autre piscine occupait, à l'Est de la salle centrale, l'abside dont le tracé en arc outre-passé est profond de 3 m. 28, sa largeur à la base est de 5 mètres compris le débordement de 0 m. 33 des deux piédroits encadrant la baie de communication avec la salle centrale. Pris du fond de la

piscine, ces piédroits mesurent une hauteur de 4 m. 67, ils supportent un arc en plein cintre, de même technique que celui de la piscine Nord, dont le rayon est de 2 m. 16, ce qui donne à la baie une élévation totale de 6 m. 83 sous clef.

Un béton de tuileau recouvre le fond de la piscine, il servait d'enduit sur une certaine hauteur des parois. Deux marches, aujourd'hui détruites, mais dont les arrachements sont encore visibles sur le tableau inférieur des piédroits, permettaient de descendre de 0,55 (+ —) dans cette piscine qu'un chancel isolait en partie de la salle centrale ; un des trous de scellement de cette balustrade est encore conservé dans le montant de droite, à 1 m. 35 du fond de la piscine.

L'évacuation des eaux de celle-ci était assurée par une canalisation en maçonnerie partant du milieu de la pièce d'eau, à ras du sol (fig. 3), mesurant 0,19 à son origine sous les emmarchements ; elle s'élargit ensuite à 0,29 et, sur une profondeur de 0,07, allant en s'accentuant, elle traverse dans son axe la salle centrale pour aller se perdre, actuellement, sous le mur mitoyen de l'immeuble situé à l'Ouest.

L'abside était voûtée en cul-de-four comme l'attestent les arrachements de maçonnerie encore visible sur le mur Est autour du grand arc. Rien ne permet de déterminer le mode d'éclairage de cette partie de l'édifice.

Après avoir reconnu le plan du *Balneum* ainsi que le niveau du radier des piscines, il restait à déterminer la hauteur du sol dans la salle centrale, sol que l'on avait cru atteindre, lors de la fouille de 1940, immédiatement au-dessus du canal de vidange. Sa cote doit être visiblement rétablie au niveau supérieur de l'emmarchement donnant accès à la piscine, et correspondant à la hauteur (0,55 + —) d'un alignement de pierres de taille, paraissant provenir d'un monument antique, placées de bout en bout et barrant complètement la communication entre la salle centrale et la piscine (fig. 3). Leur lit supérieur correspond à une portion de dallage encore en place, à l'angle Nord-Ouest de la salle. Les éléments de ce dallage reposent sur des débris de frise à rinceaux d'origine romaine et le mur Sud de la salle centrale a pour assise inférieure des blocs de même provenance, dont la partie supérieure est ornée d'une moulure classique ; l'un de ces blocs de remploi est décoré d'un mufle de lion en haut relief (fig. 4), dont la présence à ras du sol, au-dessous du niveau d'orifice du canal de vidange, n'aurait aucune raison d'être ; il n'est donc pas douteux que s'il a été conservé au lieu d'être bûché, c'est qu'il était destiné à demeurer invisible dans le remblai du sol. L'exhaussement primitif de celui-ci est également confirmé par la technique du petit appareil du mur Sud, moins soignée dans les parties basses, inférieures au niveau du dallage, ainsi que par la hauteur normale du pavement correspondant dans la salle du baptistère proprement dit.

C'est au-dessus du bloc figuré dont il vient d'être question que se trouvait

forcément la porte donnant accès dans cette salle, mais les modifications apportées à cette partie de la construction, probablement du xe au xiie siècle, par l'ouverture d'un arc large de 2 m. 77, ont fait disparaître toute trace de cette communication.

Le plan du baptistère est un carré mesurant dans œuvre, une largeur



Fig. 4. Bloc mouluré et tête de lion sculptée, remployés en fondation comme assise du mur Sud.

de 5 m. 20, dimension inférieure à celles des baptistères de Marseille (22,90), Aix (12,70), Fréjus (7,70) et Riez (8,65). A l'intérieur s'inscrit un octogone dont les côtés mesurent 2,24 et dont les quatre pans coupés, occupant les angles du carré, sont évidés par quatre niches voûtées en cul-de-four et profondes de 1,12, dimensions qui sont sensiblement celles des niches du baptistère de Riez (1) (2,33 × 1 m.) (fig. 5).

Chacune de ces niches a sa partie inférieure jusqu'à une hauteur moyenne de 0,80, remplie par un massif de maçonnerie formant la partie rectiligne du

(1) G. Bailhache, *Le Baptistère de Riez*, in-8°. Paris, 1933 (extr. du *Congrès archéol. de France*, XCV^e Session, 1932), p. 3.

pan coupé, et dont le petit appareil est, comme les basses assises du mur Sud de la salle centrale, d'une technique moins soignée que celle des parties de la construction supérieures à ce soubassement. Cette particularité vient de ce que ces soubassements étaient primitivement en majeure partie noyés dans le sol, ne dépassant que légèrement le pavement de la salle pour former, comme à Fréjus, un simple emmarchement de faible hauteur.



Fig. 5. Absidiole Nord-Est, après restauration.
La plupart des reprises ont été faites avec des moellons anciens.

Comme le reste de l'édifice, la salle du baptistère a ses murs construits en petits moellons variant de 0,09 à 0,14 d'épaisseur, offrant à leur surface des traces de tailles variées : traits droits ou obliques et arêtes de poisson ; les joints de mortier sont épais d'environ 1 à 2 centimètres.

Cet appareil est celui employé pour les niches jusqu'à la naissance du cul-de-four, celui-ci ayant été obtenu par le coffrage de lits successifs de petites pierres, noyées dans du mortier et se raccordant à l'arc de tête dont le tracé est en plein cintre. Cet arc, semblable à ceux précédemment décrits, est

constitué par des clavaux hauts de 0,28, larges de 0,8 (mesures moyennes) réunis par des joints de mortier de chaux, très résistant, de 0,02 d'épaisseur.

On a vu que le mur Nord de cette salle a été remanié dans sa moitié inférieure pour l'ouverture d'un large arceau ; il en a été de même pour le mur Sud qui, après avoir été détruit jusqu'à ses assises de fondation a été remplacé à une époque très tardive par une muraille percée d'un large portail.



Fig. 6. Mur Ouest de la salle octogonale du baptistère, après reprise des parties basses. En haut, fenêtre en plein cintre ; au-dessus, à l'angle du pan coupé, anneau de pierre servant de support à la coupole.

Au contraire, les murs Est et Ouest malgré des dégradations dans les assises inférieures, grossièrement reprises en diverses fois, ont conservé à peu près leur physionomie primitive, chacun d'eux est percé d'une fenêtre en plein cintre, ouverte à environ 3,80 au-dessus du pavement de la salle.

La fenêtre de l'Ouest, large de 1,22, haute de 1,36, est percée dans l'axe du mur ; à l'exemple des baies antiques, ses montants s'ouvrent perpendiculairement au mur (fig. 6). Celle de l'Est, large de 1 m. 34, haute de 1 m. 62, est placée complètement à la gauche du mur, son montant se confondant avec l'arête du pan coupé Nord-Est. Son percement présente un curieux ébrasement oblique, également dirigé vers la

gauche sous un angle d'environ 67°. Il semble que l'on ait voulu, par cette coupe en biais, éviter de buter contre une construction contiguë dont les substructions se trouveraient encore cachées par les immeubles voisins.

L'existence en cet endroit d'une construction annexe, peut-être destinée à l'évêque et à ses assistants, est confirmée par le dégagement d'une porte de communication ouverte dans la niche Sud-Est, parallèlement à l'axe Est-Ouest de la salle octogonale. Dispositif qui offre une curieuse similitude avec le baptistère syrien de l'église Saint-Georges d'Ezrah (1), construit en 515, et qui, selon Émile Mâle, aurait servi de prototype au baptistère de Riez (2). Il y a dans ce rapprochement un argument nouveau pour soutenir l'opinion « que les baptistères de Provence et ceux d'édifices religieux élevés en Asie Mineure, en Syrie et sur les bords de l'Adriatique, à des époques voisines présentent entre eux des similitudes trop frappantes pour être le fait du hasard » (3).

C'est sous ce passage de communication et à travers le soubassement de la niche Sud-Est que passait le canal d'adduction d'eau, profond de 0,11 et large de 0,33, destiné à alimenter la piscine baptismale. La canalisation de vidange a disparu, cependant une pierre creusée dans toute sa longueur de 1,03 d'une rigole de 0,30 de largeur, trouvée au fond de la salle constituait peut-être un élément du déversoir de la cuve (fig. 3). De celle-ci aujourd'hui disparue, sans doute octogonale comme dans les autres baptistères de Provence, nous ne possédons que le fond constitué par un radier en béton de tuileau, de 0,08 d'épaisseur, s'étendant sur toute la surface de la salle et établi, au cours de la construction, après l'achèvement des soubassements des niches.

Quels que soient les motifs de destruction de cette piscine, motifs sur lesquels nous aurons à revenir, il est certain que la hauteur des soubassements des niches, au-dessus de ce radier, suffit à prouver que le sol de la salle, comme il a été dit plus haut, se trouvait primitivement très légèrement inférieur au niveau du pavement de ces niches, soit à environ 0,70 à 0,80 au-dessus du radier de béton conservé à peu près au complet ; dans cette épaisseur, on avait pu aménager facilement la piscine rituelle qui pouvait n'avoir qu'une faible hauteur, comme à Riez, par exemple, où elle n'atteint que 0,62 (4). Un cube de mosaïque trouvé dans les déblais provient peut-être d'un pavement disparu.

Si l'on peut avoir quelques hésitations sur la restitution des parties basses du baptistère, il ne subsiste aucun doute sur la couverture en coupole qui, malgré

(1) Vogüé, *Architecture civile et religieuse du Ier au VIIe s., Syrie centrale.* Paris, 1865-77. — Le plan du baptistère d'Ezrah est reproduit par Ch. Diehl, *Manuel d'Art byzantin*, 1re édit. Paris, 1910, p. 35.
(2) G. Bailhache, *l. l.*, p. 9.
(3) J. Hubert, *L'Art préroman*. Paris, 1938, p. 69. L'auteur donne également un plan du baptistère d'Ezrah (fig. 64).
(4) A Marseille, 0 m. 70 ; à Aix, 0 m. 95 ; Fréjus, 0 m. 92 ; à Djémila, 0 m. 75.

de graves mutilations, nous a été cependant partiellement conservée ; le passage du plan polygonal au plan circulaire se fait à environ 5,60 du sol, à quelques centimètres au-dessus des arcs des fenêtres, par l'intercalation d'un couronnement circulaire, simple anneau en pierre calcaire de 0,17 d'épaisseur, servant d'appui direct à la coupole construite par assises de petits moellons à joints épais de mortier (fig. 6).

* * *

On ne possède aucun texte permettant de dater le baptistère de Saint-Rémy et on en est réduit à de simples hypothèses, fondées sur la technique du monument et les observations faites au cours des fouilles.

Cet édifice est construit entièrement en petit appareil, très soigné, sans mélange de brique. Il peut donc appartenir à la période qui s'étend entre l'emploi de l'*opus mixtum*, encore en usage au début du ve siècle (baptistère de Fréjus), et l'époque où, au IXe siècle, des combinaisons alternées de briques et de moellons s'unirent, à nouveau, pour constituer un mode de décoration répandu « presque simultanément en Gaule et à Byzance ». Comme l'a savamment démontré M. J. Hubert (1) la construction en moellons sans utilisation de la brique est, contrairement à l'opinion longtemps admise, celle de l'époque mérovingienne. C'est au cours de celle-ci, qu'aurait été édifié le baptistère de Saint-Rémy.

On a vu que son plan apparaît comme influencé par le type syrien auquel appartient l'église Saint-Georges d'Ezrah, or celle-ci fut construite en 515, cette date peut donc pour Saint-Rémy constituer un terminus *post quem*, qui ramènerait l'édification du monument au plus tôt au début du VIe siècle.

L'arc outrepassé de son abside est un tracé dont l'emploi est général en Gaule jusqu'à la fin du Xe siècle ; il se retrouve dans les absidioles des baptistères de Fréjus et de Valence, comme dans l'abside de Germiny-des-Prés ; le plan est donc en accord chronologique avec l'appareil employé, et si la fenêtre de la salle centrale est ébrasée à l'intérieur comme l'exemple s'en rencontre à l'époque carolingienne (2), celle ouverte dans le mur Ouest du baptistère proprement dit est percée, selon l'usage antique, perpendiculairement au mur comme le sont, au ve siècle, les fenêtres du baptistère de Fréjus.

La présence du *Balneum* attenant au baptistère suffit cependant à démontrer que sa construction fut guidée par l'obligation de conserver à la cérémonie du baptême sa forme rituelle primitive. On ne saurait donc en abaisser la date à une période où l'usage du baptême par infusion tendait à se généraliser, comme ce fut le cas durant l'époque carolingienne.

(1) *L. l.*, p. 91 et 109.
(2) Germiny-des-Prés (799-818).

Si l'on considère en outre que les traditions de l'évêché d'Avignon font du VIIIe siècle une période de désolation pour les églises du diocèse (1), que les ravages des Sarrazins (2), des Normands et des Danois se continuèrent au IXe siècle, mais qu'au contraire la chronique place au VIIe siècle des prélats ayant vécu dans une prospérité favorable à l'entreprise de travaux de construction (3), on est amené à proposer pour le baptistère de Saint-Rémy une date entre le début du VIe et le milieu du VIIe siècle. C'est cette dernière qui est admise pour le baptistère de Riez où l'on reconnaît une même parenté syrienne.

***

L'examen stratigraphique des terres enlevées de l'intérieur du monument, au cours des fouilles, accuse des modifications importantes opérées de bonne heure dans le dispositif primitif de la salle octogonale.

C'est à une haute époque qu'il faut placer la destruction de la piscine baptismale, disparue par suite de l'enlèvement du pavement mosaïqué ou dallé qui l'environnait, et l'abaissement du sol jusqu'à la forme en béton de tuileau constituant le fond de l'ancienne cuve. A ce moment, semble-t-il, le soubassement de la niche S.-E. a été détruit jusqu'à ras de ses fondations pour établir et dégager l'accès d'un seuil placé dans la porte de communication ouverte dans cette niche ; baie dont la largeur fut alors notablement diminuée. (Cette porte ne fut bouchée au plus tôt qu'au XVe siècle, comme l'indique la présence d'un jeton banal de cette époque découvert dans le mortier du blocage dont on l'avait obstruée.)

Au-dessus du sol de béton on a rencontré, au déblaiement, une épaisse couche de cendres contenant quelques fragments de vases communs du haut Moyen-Age : urne en céramique gris bleuté, à pâte dure et surface rugueuse, à lèvre retombante, vase du type dit pégau à déversoir cylindrique.

Ces genres de récipients se retrouvent dans les fouilles de l'oppidum de Saint-Blaise, mélangés à des poteries mérovingiennes et carolingiennes, dans les couches constituant les vestiges de l'ancienne ville d'*Ugium* dont la destruction, selon un texte de 874, aurait été presque totalement consommée par une irruption de Barbares (4), sans doute celle des Normands ou des Danois qui envahirent, vers cette époque, le delta du Rhône.

Il est permis d'admettre que ces ravages s'étendirent jusqu'à Saint-Rémy alors compris dans le domaine provençal, que l'abbaye de Saint-Rémy-de-Reims

(1) FORNERY, *Hist. du Comté Venaissin*, t. III, p. 17.

(2) « *Sarrazeni Provinciam depopulantes, terras in solitudinem redigebant* » (Concile de Valence réuni en 890 pour l'élection de Louis l'Aveugle), *Monumenta Germaniæ historica, Capitularia*, t. II, 1893, p. 376.

(3) FORNERY, *l. l.*, t. III, p. 50-52. La tradition veut que l'église Saint-Agricol ait été fondée en 690 (*ibid.*, III, p. 16).

(4) H. ROLLAND, *Ugium-La Valduc*, dans *Revue des Études anciennes*, t. XLII, 1940, p. 654.

avait reçu des successeurs de Clovis, et que l'archevêque Hincmar avait confié, vers 860, à la garde du comte Gérard de Roussillon (1).

Un précepte de l'empereur Louis l'Aveugle, en date du 17 septembre 903, concède à Amélius évêque d'Uzès la « *curtem quæ nuncupatur Fretus cum ecclesia in honore sancti Remigii dedicata, conjacente in comitatu Avenionensi* » (2).

Ce texte laisse entendre que cette dernière église était alors la seule existante dans le bourg de Saint-Rémy, soit que le baptistère servît encore à l'administration du sacrement de baptême, ou mieux qu'à cette époque il n'existât plus qu'à l'état de ruines ; comme tendrait à le démontrer l'examen attentif des reprises faites dans la maçonnerie.

Longtemps demeurés entre les mains des successeurs de Gérard de Roussillon à qui ils avaient été confiés, les biens provençaux de l'abbaye de Reims furent enfin restitués au xe siècle par le comte Boson ; mais le roi Conrad, à qui ils furent remis, n'en disposa pas en faveur de Reims ; il fit don à l'abbaye Saint-Pierre-de-Montmajour, de fondation récente, par diplôme du 8 décembre 964, de la ville de Saint-Rémy avec ses tours et ses églises « *Villam sancti Remigii cum turribus et ecclesiis* » (3).

Alors que le texte de 903 ne mentionnait dans le bourg de Saint-Rémy qu'une église « *in honorem sancti Remigii dedicata* » celui de 964 laisse entendre qu'il s'y trouvait alors au moins deux églises.

L'une de celles-ci est certainement dédiée à Saint-Rémy ou mieux à Saint-Martin, « *ecclesia matrix* » qui deviendra la paroisse de la ville ; l'autre est l'ancien baptistère transformé en église.

On peut en effet faire remonter au xe siècle les premières transformations subies par le monument ; et s'il est difficile, voire même impossible, de faire une discrimination chronologique précise entre les différentes modifications apportées à l'édifice, on peut noter quelques particularités saillantes dont l'antériorité des unes aux autres se manifeste au raisonnement par une observation détaillée de la construction.

Dans le *Balneum* attenant au baptistère, la piscine N. est comblée, la grande salle est convertie en nef, et l'abside dont le sol est exhaussé de 1 m. 30, se trouve relevée à 0,77 au-dessus du vaisseau central, et est transformée en chœur ; elle reçoit un pavement en béton de tuileau dont la technique se ressent encore des traditions antiques (4).

(1) E. Leroy, *Saint-Rémy-de-Reims, Girart de Roussillon, Saint-Rémy-de-Provence.* Marseille, 1937 *(Mém. de l'Institut hist. de Provence)*, p. 21.

(2) G. de Manteyer, *Les Chartes du pays d'Avignon.* Mâcon, 1914, p. 16, et E. Leroy, *Saint-Rémy-de-Provence. « Fretus Freta » le diplôme de Louis l'Aveugle.* Marseille, 1934, p. 3.

(3) G. de Manteyer, *l. l.*, p. 51 ; E. Leroy, *Fretus et Freta.* Marseille, 1936, p. 9.

(4) Il y a cependant une différence sensible entre la composition de ce béton et celle des radiers de la salle octogonale et des piscines N. et E. du *Balneum.* Dans ceux-ci entre un mélange de pierres et de



Fig. 7. Travée S.-E. A gauche, piédroit de la grande baie ouvrant sur la piscine E. ; au centre, arcature soutenant la voûte en berceau et laissant voir le petit appareil de la maçonnerie primitive ; l'extrados et les joints du cintre peints en rouge.

La maçonnerie des murs latéraux de la nef est doublée par des arcatures destinées à recevoir une voûte en berceau.

La travée S.-E., dont l'un des supports de droite a peut-être été postérieurement modifié, est constitué par un arc outrepassé, formé de petits claveaux dont les joints épais ainsi que la ligne d'extrados, retrouvés sous plusieurs enduits, sont peints en rouge, pour imiter les briques décoratives en usage à l'époque carolingienne (fig. 7).

Un mur, épais de plus de 1 mètre, limitant la nef vers l'Ouest vient réduire sensiblement l'étendue de la salle primitive. Ce mur s'élève au-dessus du faîtage de l'ancien édifice sur lequel est construite une sorte de tour rectangulaire (1). Sur le côté encore debout de cette tour, à l'Ouest, s'ouvre une petite ouverture dont l'arc en mitre peut être un indice de haute époque.

tuiles concassées, dont la grosseur est décroissante vers la couche superficielle. Dans le béton de seconde époque, le concassage est moins régulier et la première couche est mélangée de gros fragments d'*imbrices* qui manquent au béton ancien.

(1) Un tableau du xviie siècle, conservé au musée des Alpilles et représentant une vue de la ville de Saint-Rémy, montre cette tour rectangulaire dominant encore le quartier nord de la ville.

Les témoins du dallage conservé dans l'angle N.-O. de la nef sont contemporains ou de peu postérieurs à l'édification du gros mur Ouest. Ils doivent correspondre au niveau du *Balneum* antique qui fut sensiblement celui de l'église postérieure, jusqu'au XIII[e] siècle. Des débris de céramique vernissée, à décor vert et manganèse ont été recueillis au-dessus de ce sol, jamais au-dessous.

Deux textes qui se sont conservés jusqu'à nous permettent de faire remonter au X[e] siècle ces premières transformations de l'ancien baptistère et de son annexe.

C'est d'abord le diplôme de 964 qui révèle la construction d'au moins une seconde église dans le bourg de Saint-Rémy, entre cette date et 903 ; c'est ensuite une bulle de Calixte II confirmant les moines de Montmajour dans la possession de cette église dédiée à Sainte-Marie, que l'évêque Rostang d'Avignon (1040-1070) avait concédée à ce monastère, et qui avait été construite « dans une tour » par les *prédécesseurs* de cet évêque et les chanoines de sa cathédrale : « *Bonæ quippe memoriæ Rostagnus, Avenionensis Episcopus, sicut ex eius scripto comperimus, omnium canonicorum ecclesiæ suæ consilio, ecclesiam Sanctae Mariae ab antecessoribus eorum in turri fundatam, vestro monasterio tradidit et concessit* (1). »

Le document précise que la tour dont les restes se voient encore au-dessus de l'ancien *Balneum* fut la première transformation apportée à cet édifice, et qu'ensuite, les évêques d'Avignon, ayant conservé ou récupéré leurs droits sur l'ancien baptistère épiscopal, firent construire dans cette tour une église à laquelle ils donnèrent le vocable de leur propre cathédrale « *ecclesia Sancte Marie* » (2).

Ce sanctuaire était précédé d'un porche dans lequel il faut reconnaître le baptistère lui-même : « *Sed turris, cum cohærente sibi porticu et crypta inferius et superius, vobis vestrisque successoribus firmiter conserventur* (3). »

On sait qu'à cette époque le mot *crypta* n'avait pas encore la signification qui lui fut donnée plus tard ; « jusqu'au IX[e] siècle et au delà, on ne désignera pas autrement le porche voûté d'une église » (4).

Cette église Sainte-Marie ne jouissait d'aucune des prérogatives paroissiales qui furent de tout temps réservées à l'église Saint-Martin, mais elle était en possession d'un privilège dont l'origine se rattache sans doute au souvenir du sacrement de baptême administré autrefois en cet endroit : les femmes relevant de couches venaient y acquitter les vœux qu'elles avaient faits à l'occasion de leur délivrance : « *Si vero mulieres a partu surgentes ad eandem capellam, pro*

(1) M. DELOCHE, *l. l.*, p. 67.
(2) E. DUPRAT, *Cartulaire de Notre-Dame des Doms*, p. 1.
(3) M. DELOCHE, *l. l.*, p. 67.
(4) J. HUBERT, *l. l.*, p. 53.

Beate Dei genitricis semper virginis Marie devotione, convenerint, sua ibi persolvere vota concedimus (1). »

La donation faite aux moines de Montmajour, en 964, par l'empereur Conrad, fut l'origine de longues contestations entre cette abbaye et celle de Reims qui réclamait toujours ses biens usurpés.

Ce différend fut réglé par le pape Calixte II dans une sentence du 16 mai 1123; celle-ci confirmait l'abbaye de Saint-Rémy-de-Reims dans la possession de l'église *paroissiale* de Saint-Rémy avec la moitié du bourg « *matrix Sancti Martini ecclesia de villa Sancti Remigii cum medietate ipsius ville* » ; l'autre moitié de la ville restant à l'abbaye de Montmajour avec la chapelle Sainte-Marie « *relique vero medietatis proprietatem, cum capella Sancte Marie, Montis Majoris monasterium quietam illibatamque obtineat* » (2).

Ces dispositions furent maintenues, le 7 avril 1152, par une bulle d'Eugène III qui précise que Montmajour possédera la moitié de la ville, avec la tour, la chapelle Sainte-Marie et ses dîmes « *medietatem castri sancti Remigii, turrim, capellam Sanctæ Mariæ cum decimis et pertinentiis suis* » (3).

Le même pape désireux de voir définitivement s'apaiser le désaccord entre les deux abbayes nomma son délégué Geoffroy, évêque d'Avignon, pour statuer sur le litige ; une nouvelle sentence, datée de 1153, maintint les dispositions précédentes, interdisant aux moines de Montmajour d'admettre dans leur chapelle aucune personne qui ne soit de leur communauté ; ceux-ci ne pouvant être appelés que par un seul tintement de cloche et non plus « *campanam quoque plus quam semel, et tantum quod sufficiat ad excitandam familiam suam, pulsare interdicimus. Adicimus etiam.... ut monachi Montis Majoris in capella sua aliquem vel aliquam nisi de familia propria, et mulieres supra memoratas, in id quod diffinitum est, ad aliquod divinum officium nec admittant nec ordinent* » (4).

Il est utile de remarquer que dans cette sentence, le vocable de la chapelle possédée par les moines de Montmajour n'est plus spécifié. Dès lors plus aucun document ne fera mention de la chapelle Sainte-Marie, mais tous les privilèges ou obligations de celle-ci passeront désormais à l'église Saint-Pierre.

C'est en effet au XIIe siècle que l'abbaye Saint-Pierre-de-Montmajour fait édifier une nouvelle église en apportant quelques modifications à l'ancienne chapelle de Sainte-Marie. Celles-ci sont visibles dans la travée N.-E., où, sous une double arcature, de simples dalles de revêtement couvrent la maçonnerie

(1) Sentence de Calixte II, du 16 mai 1123 (M. Deloche, *l. l.*, p. 69).
(2) *Ibid.*
(3) M. Deloche, *l. l.*, p. 73.
(4) *Ibid.*, p. 75. Cette sentence fut encore confirmée par bulle d'Alexandre III (1160-1181), *ibid.*, p. 76.

antique. L'une de ces dalles, ainsi qu'un bloc isolé portent gravée une marque de tâcheron :



Cette lettre avec de légères variantes de forme, figure sur d'autres chapelles de la région de Saint-Rémy : à Saint-Gabriel *(a)*, à Laurade *(b)* et à Saint-Véran-d'Orgon *(c)*, sur lesquelles se trouve la signature d'un autre tâcheron nommé *PONS* (PO) l'un des ouvriers de Saint-Paul-de-Mausole. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse du même artisan, ayant travaillé à ces divers édifices du XIIe siècle.

De cette nouvelle église dont le plan ne peut être précisé, il ne reste que quelques fragments de décoration retrouvés dans les fondations de murs modernes, dans le mur Ouest du baptistère où ils forment blocage d'une large reprise, enfin dans les fondations de la chapelle dont les ruines, déjà signalées, s'étendent au N. du *Balneum* primitif. Parmi ces fragments on remarque un élément de bandeau décoré de billettes, cette même décoration se retrouve, comme la marque du tâcheron, à la chapelle Saint-Véran-d'Orgon, et le même motif règne autour de la nef de l'église de Saint-Paul-de-Mausole dont la construction date du milieu du XIIe siècle (1) ; c'est l'époque où les moines commencent à édifier leur grande église Notre-Dame-de-Montmajour (1153-1181), et celle où, à Saint-Rémy, l'église Saint-Pierre nouvellement aménagée laisse tomber dans l'oubli le vieux vocable de Sainte-Marie.

Ce n'est cependant qu'au XIIIe siècle que le nom de Saint-Pierre apparaît dans les textes : en 1276, le 9 septembre lors d'une assemblée générale de la communauté de Saint-Rémy, la foule est réunie « *in platea Sancti Petri, ante dictam ecclesiam* » (2). Sur cette place s'ouvrait le porche qui, on l'a vu, n'était autre que l'ancien baptistère ; de la salle octogonale on passait par le large arceau ouvert au Xe siècle, dans l'ancienne nef de Sainte-Marie devenue sans doute celle de la nouvelle église dédiée à Saint-Pierre (3).

Le prieur était un moine de Montmajour ; on le voit à la fin du XIIIe siècle chercher encore à usurper les droits réservés à l'église paroissiale. En 1299, le 12 avril, le titulaire, Guillaume Cadola, notifie au chapelain de l'église Saint-Martin une lettre de l'official d'Avignon révoquant les mesures prises, au

(1) Entre 1140 et 1145, cf. H. ROLLAND, *Saint-Rémy-de-Provence.* (Bergerac), 1934, p. 130 et 132.
(2) Archives de Saint-Rémy, CCl. *a*.
(3) La baie N. primitive fut probablement aveuglée entièrement lors de la construction de l'église Sainte-Marie, et dans cette maçonnerie, qui formait le fond de la travée N.-O. (large de 2 m. 42), on ouvrit ultérieurement, peut-être dès le XIIe s., une nouvelle porte en plein cintre, moins haute et plus étroite (2 m. 26).

préjudice de l'église Saint-Pierre, contre ceux qui venaient entendre les offices dans cette église (1).

C'est toujours le litige élevé entre Reims et Montmajour, au sujet de l'exclusivité du casuel réservé au prieur de Saint-Martin.

L'interdiction faite aux moines de Montmajour de procéder aux cérémonies du culte public dans la chapelle Sainte-Marie, devenue l'église Saint-Pierre, explique pourquoi celle-ci ne contenait aucun caveau funéraire contrairement à l'usage si répandu au Moyen-Age d'inhumer dans les sanctuaires.

Les fouilles n'y ont découvert que trois squelettes : l'un déposé dans la salle octogonale, sur le sol en béton de tuileau, la tête appuyée au soubassement N.-O., entamé à cet effet ; les pieds dirigés vers le centre de la salle. Les deux autres, dont l'un orienté, se trouvaient dans l'angle S.-E. de la nef centrale. Tous étaient ensevelis directement sous le dallage sans cercueil, ni ornement ; il s'agissait sans doute de simples sépultures de moines (2).

En 1318, et par bulle du 14 juillet, le pape Jean XXII unit à la manse archiépiscopale d'Avignon le prieuré de Saint-Pierre et alloua à Montmajour, à titre de dédommagement, les églises de Ventabren et de la Vloute (3).

Les dispositions de cette bulle furent adoptées par l'abbé de Montmajour le 13 septembre 1318, et l'union réalisée le 9 mai 1319 (4).

En 1331, le 10 décembre, une nouvelle bulle de Jean XXII érigea dans l'église paroissiale de Saint-Rémy un chapitre de chanoines, et le dota d'une partie des revenus du prieuré de Saint-Pierre avec toutes ses dépendances (5), se réservant toutefois la chapelle Saint-Pierre, les offrandes, les maisons, un four banal et la maison dite de saint Pierre (6). Ces biens furent destinés à l'entretien de la table archiépiscopale (7).

On possède deux registres de reconnaissances de censives, l'un de 1400-1526, l'autre de 1474-1475, contenant l'énumération des nombreuses maisons dépendant de Saint-Pierre et placées sous la directe de l'archevêque d'Avignon ; le nombre en est important et dans l'origine de ces tenures il faut reconnaître la concession de 1123 attribuant à Montmajour la chapelle Sainte-Marie avec la moitié de Saint-Rémy (8).

(1) Arch. de Vaucluse, G. 249, p. 1.
(2) Les ossements trouvés ont été réinhumés dans le sol de la nef sous l'arcature S.-E.
(3) Deloche, *l. l.*, p. 79.
(4) Arch. de Vaucluse, G. 249, f° 166.
(5) Arch. de Vaucluse, G. 249, f° 6.
(6) *Ibid.*, f° 225 : « ... *et ad augendam fundationem desunivit etiam dictum prioratum Sancti Petri, et applicavit omnes redditus dictæ ecclesiæ collegiatæ et parochiali, reservata tantum capella dicti Sancti Petri cum oblationibus quæ obvenient infra illam, ac domibus, hospiciis, et furno eiusdem prioratus Sancti Petri et Domo seu pallieria, area...* ».
(7) Arch. de Vaucluse, G. 251 et 252.
(8) Deloche, *l. l.*, p. 86.

Contre l'église du XIIe siècle, une nouvelle chapelle fut plus tard construite ; c'est celle dont les ruines subsistent encore au N. de l'ancien *Balneum*.

Ce qui en demeure debout aujourd'hui constitue une nef sans collatéraux, dirigée N.-S., mesurant, le chœur compris, 15 m. 40 de long sur 6 m. 52 de largeur, et se terminant actuellement par un chevet droit ayant peut-être remplacé une abside dont il ne reste aucun indice.

Le vaisseau divisé en trois travées était voûté sur croisée d'ogive, les nervures des arcs en tiers-point retombant sur tas de charge. Un groupe de ces retombées s'est conservé à l'angle S.-E.; au départ d'un arc formeret encastré dans la maçonnerie du baptistère (fig. 8). Autour de la nef régnait un bandeau mouluré également incorporé dans des murs plus anciens.

L'ensemble était éclairé vers l'Ouest par une fenêtre en plein cintre placée dans la première travée S. et par un oculus ouvert dans la seconde ; dans la troisième travée s'ouvre une petite sacristie.

Toute la muraille E. a disparu, à l'exception au S., des assises appartenant au baptistère, et au N. de ce qui reste du chœur.

La construction de cette chapelle dont les fondations contiennent des vestiges de l'église du XIIe, ne saurait remonter aussi haut que la plaçait L. Blandard à la « fin du XIIIe ou au commencement du XIVe », il faut, pensons-nous, en abaisser la date au XVIe.

On possède peu de documents sur cette chapelle dont l'entretien semble avoir incombé aux fermiers des revenus du prieuré.

Le 31 décembre 1563 (n. s.) on trouve le prix-fait de stalles, « bancs à dossiers avec coudières » entourant toute la chapelle de l'entrée jusqu'au chœur (1). Quelques jours après, le 7 février « M. Jehan Chamyel, peintre de la cité d'Avignon » s'engageait à peindre la chapelle Saint-Pierre jusqu'à la voûte et au-dessous de la tribune, en « *noir semé de larmes d'estain* » et depuis la hauteur des bancs jusqu'à la corniche « *rempli d'istoires de la passion* » en blanc et noir ; sous le grand arc, il devait faire une frise remplie de bas en haut « *d'ossements de morts* » et du grand arc jusqu'à l'autel, peindre « *de Cibilles ou prophètes* » (2). Il ne reste absolument rien de ces peintures, tous les enduits dont les scellements sont encore visibles sur le mur O. ayant totalement disparu.

Dès la fin du XVIe siècle (1592), le service religieux ne semble plus être qu'une obligation imposée aux fermiers du prieuré par l'archevêque ; encore

(1) Minutes de Jean BADINENC, not. à Saint-Rémy (arch. *communales*), 1564, f° 10. Ayme Georges, fustier de Saint-Rémy, promet de faire à ces bancs des dossiers hauts de six pans avec une corniche au-dessus ; au milieu, il y aura trois « *Cadières* » plus hautes, celle du milieu dépassant encore les deux autres. Le tout en sapin, pour le prix de deux écus la canne.

(2) Minutes de J. BADINENC, 1564, f° 151. Le prix du travail qui devait être terminé huit jours avant Pâques, est fixé à quinze écus d'or.

celui-ci n'exigeait-il que la célébration d'une messe annuelle (1). Désaffectée à la Révolution et devenue propriété privée, l'église Saint-Pierre devait s'écrouler au XIXe siècle, alors que restaient debout, défigurés par ces multiples transformations le gros œuvre du baptistère du VIe ou VIIe siècle. Monument d'un haut intérêt archéologique que les travaux entrepris ne tarderont pas à remettre heureusement au jour.

H. ROLLAND.

(1) Arch. de Vaucluse, fonds Vincenti, nº 17, fº 44 (Minutes de J. ALBY). Cf. également le bail du 8 juin 1630 (arch. de Vaucluse, G. 253, fº 335).

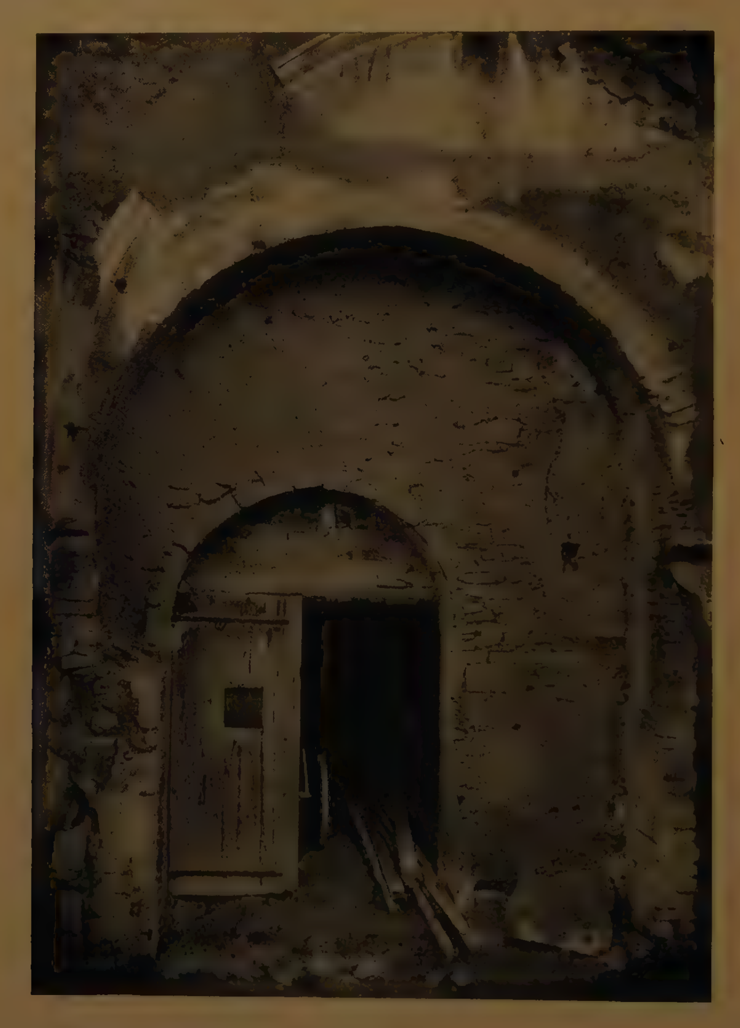


FIG. 8. Grand arc reposant sur piédroits sans imposte, ouvrant vers la piscine N. La baie a été en partie aveuglée par un mur percé d'une porte donnant accès dans la chapelle Saint-Pierre. Au-dessus, formeret du XVIe siècle encastré dans la maçonnerie antique.

FOUILLES MINEURES ET INFORMATIONS

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES EN GAULE

II. — 1940, 1941, 1942*

I

GÉNÉRALITÉS ET BIBLIOGRAPHIE

L'organisation des recherches archéologiques en France est désormais assurée par deux lois : loi du 27 septembre 1941, promulguée au *Journal officiel* du 15 octobre 1941, portant réglementation des fouilles ; loi du 21 janvier 1942, promulguée au *Journal officiel* du 14 février 1942, tendant à assurer la coordination des recherches archéologiques sur le territoire métropolitain, complétée par les arrêtés du Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse du 27 mars 1942, portant division du pays en circonscriptions archéologiques et nomination des directeurs régionaux (1).

Dans un article très sévère, malheureusement justifié, M. Raymond Vaufrey a traité de *L'Organisation des recherches et des études préhistoriques en France* (2), avant cette nouvelle réglementation. La comparaison avec ce qui a été fait à l'étranger, dans ce domaine, n'est pas à notre avantage et l'on fera son profit des indications précises données sur des méthodes, encore trop peu pratiquées en France : analyse des pollens, micromalacologie, étude granulométrique des sédiments, prospection aérienne, méthodes de fouilles par tranches radiales (tumulus), etc.

Le bilan de ces vingt dernières années de fouilles et d'études archéologiques a été dressé par M. Jean Gagé (1), et M. André Piganiol dans le bulletin consacré à l'*Histoire romaine (1936-1940)* (2) a analysé les principaux ouvrages traitant de nos antiquités nationales. Depuis plusieurs années, dans *Le Temps* (3), M. M. Toussaint donne un exposé des recherches effectuées sur le territoire métropolitain. Un certain nombre de revues, éditées par les Sociétés savantes des départements, publient, à intervalles plus ou moins réguliers, des bibliographies critiques : *Bibliographie lorraine. Archéologie préhistorique, gallo-romaine et franque* (4) ; — *Bibliographie bourguignonne. Époques préhistorique, gauloise,*

(*) Voir *Gallia*, I, 1, 1943, p. 189-209.

(1) A. Grenier, *La loi sur les fouilles et la réglementation nouvelle du Service archéologique en France*, dans *Rev. des ét. anc.*, XCIV, 1942, p. 100-108.

(2) *La Revue scientifique*, 79, 1941, p. 43-5188.

(1) *Les fouilles et les études archéologiques en France depuis vingt ans*, dans *Revue Historique, Bulletin critique*, CXC, I, 1940, p. 1-26.

(2) *Revue Historique*, CXCII, 1941, p. 304-307.

(3) Feuilles des 16 et 25 mai 1940 ; 28 octobre, 4 et 11 novembre 1941 ; 12, 20 et 27 novembre 1942.

(4) Par M. Maurice Toussaint. Éditée par les *Annales de l'Est.*

gallo-romaine, burgonde et franque (1) ; — *Bibliographie bretonne. III, Archéologie. Préhistoire. Histoire de l'Art* (2). La plastique préromaine et gallo-romaine est recensée dans la *Chronique de la sculpture étrusco-latine* de M. Charles Picard (3). Point n'est besoin de rappeler ici la source indispensable que présente la *Chronique gallo-romaine* d'Albert Grenier, dans la *Revue des Études anciennes.*

On trouvera un tableau d'ensemble, précis et bien illustré des civilisations préhistoriques, gallo-romaine et franque de la Lorraine dans l'*Histoire de Lorraine* (4) dont les chapitres ont été rédigés respectivement par MM. Georges Goury (5) et Maurice Toussaint (6).

II

PALÉOLITHIQUE ET MÉSOLITHIQUE

L'étude de l'homme fossile en Alsace permet d'aborder les problèmes relatifs à sa coexistence avec des ensembles faunistiques froïds et forestiers divers. C'est ainsi que l'on peut attribuer à un âge tardiglaciaire ou flandrien la basse-terrasse rhénane, ravinant les cônes de déjection des affluents du Rhin à mince couverture de lœss de la fin du maximum würmien (Aurignacien à faune froide de la basse-terrasse de Lingolsheim). L'existence d'une terrasse plus ancienne, au Sud et sous le niveau de la basse-terrasse, en bordure des côteaux, entre Bâle et Achenheim, recouverte de lœss ancien, a donné du Tayacien. Elle ravine la haute-terrasse des géologues suisses. Dans ses sables rhénans apparaît la faune chaude du type de Nosbach et de Mauer. Elle est recouverte d'alluvions vosgiennes à faune froide, de lœss, ancien Tayacien à faune tempérée, et de lœss récent, Moustérien et Aurignacien à faune froide (1). D'autres concordances entre la faune et l'outillage apparaissent dans les alluvions anciennes de la Seine. Dans une sablière de Billancourt (Seine), on a recueilli des ossements d'*Elephas antiquus*, *Hippopotamus amphibius*, *Rhinoceros Mercki*, *Ursus arctos*, *Felis spelaea*, *Bos primigenius*, *Equus caballus*, représentant d'une faune chaude répondant vraisemblablement à la dernière période interglaciaire Risse-Würm. Un éclat de silex du Levalloisien IV corrobore cette conclusion, basée sur la discussion des documents paléontologiques (2).

Douze stations clactonniennes sous-marines sont actuellement connues au Bec-de-Caux, plages du Havre et de Saint-Adresse, échelonnées sur 5 kilomètres de littoral, au voisinage de sources. Ce sont des gisements sans coups de poing du Paléolithique ancien, similaires à ceux de Clacton-on-Sea et de Swanscombe (terrasse de 95 pieds des environs de Londres). La matière utilisée pour la taille est le silex noir du Cénomanien qui se clive facilement, quelques silex blancs du Turonien, des silex jaunes du Sénonien, des grès roses ou gris, amenés au rivage par les glaces en flottement. Le vieux Clactonien est Préchelléen ; le Clactonien I offre un facies acheuléen ; le Clactonien II est un Moustérien avec pics et tranchets, outils qui ont été employés bien avant le Campignien (3).

(1) G. Drioux et A. Drouet, *Annales de Bourgogne*, XIV, 1941, p. 50-59.
(2) *Annales de Bretagne*, XLIX, 1942, p. 196-200.
(3) *Revue des Études latines*, 1941, p. 218-364.
(4) Nancy, Berger-Levrault, 1939 ; in-8°, 740 p.
(5) *Préhistoire et protohistoire*, p. 15-25.
(6) *Périodes gallo-romaine et franque*, p. 26-92.

(1) P. Wernert, *Le Quaternaire et l'Homme fossile en Alsace*, dans *L'Anthropologie*, 49, 1939-1940, p. 862-863.
(2) R. Anthony, *Étude anatomique d'une faune mammalienne de l'interglaciaire Riss-Würm...*, dans *Revue anthropologique*, 51, 1941, p. 135-163.
(3) M. Duteurtre, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXIX, 1942, p. 120-123.

Au Havre même, rue d'Éprémesnil, au cours de travaux d'édilité, une station clactonnienne nouvelle a été découverte en contact avec la terrasse de 35 mètres (1).

Au Sud de Paris, dominant la Bièvre, sur le plateau des Hautes-Bruyères, l'exploitation des sablières continue à donner des outillages du Paléolithique. A la sablière Bervialle, sur la couche de cailloutis de base et sur les sables gras de fonderie, gisent les coups de poing ; au-dessus apparaissent les couches moustérienne et aurignacienne (2).

A Pierrefitte-aux-Bois (Loiret), dans une région riche en eaux vives, et qui a donné un Néolithique assez varié, on a recueilli des bifaces et des éclats levalloisiens (3). En Touraine, sur le plateau d'Athée (4), la succession des stades paléolithiques est probable, mais de nouvelles recherches s'imposent. A Libourne (Gironde), sur la basse terrasse de la gravière de Condat, le Levalloisien à grands grattoirs et grands éclats à coches, apparaît sur quatre niveaux. L'évolution s'est faite sur place sans intercalation d'industries à bifaces (5).

Le gisement moustérien de tradition acheuléenne de Fontmore (Vienne) a donné des bifaces dont l'originalité consiste en ce qu'au lieu de s'achever par une pointe, ils se terminent par un dièdre dont l'arête est orientée dans le sens transversal. Ils ont été intentionnellement tronqués pour un certain usage, et non par une retaille nouvelle à la suite d'accidents survenus à la pointe (1).

Dans une carrière au Nord de Marillac (Charente), sur la rive droite de la Lingone, affluent de la Tardoire, on a reconnu les traces d'un relais de chasse saisonnier appartenant au Moustérien moyen (2). Les nombreuses grottes de la vallée de Bellevaud (Charente), à 2 kilomètres à l'Ouest de Sers, représentent un centre important de peuplement depuis le Paléolithique jusqu'au Moyen âge. Dans la caverne la plus importante deux niveaux, l'un moustérien, l'autre aurignacien, ont été fouillés (3).

L'abri du Chasseur, ouvert dans le versant méridional de la butte du Bois-du-Roc, à Vilhonneur (Charente), a été occupé depuis le Moustérien jusqu'à l'Aurignacien supérieur et pendant l'âge du Bronze. Les niveaux aurignaciens, moyen et supérieur, présentent un mélange d'éléments aurignaciens et périgordiens. Dans l'horizon supérieur, assez riche en pointes de La Gravette et en burins de Noailles auxquels se trouvent mêlés quelques silex à retouche protosolutréenne, est apparu un prototype de harpon, en bois de Renne, entaillé vers la pointe de deux crans profonds taillés à angles vifs. La pièce s'apparente aux harpons primitifs à crans non détachés du fût de Laugerie-Basse et de Saint-Michel-d'Arudy (Magd. 4). Au Ruth, dans le Magdalénien ancien, dans l'abri solutréen de Monthaud, ont été recueillis des fragments de harpons primitifs. Mais c'est la première fois que cette arme paraît dans un horizon aurignacien. Les Hommes du Paléolithique supérieur n'auraient donc

(1) Du même, *ibid.*, p. 21-22.

(2) Ed. Giraud, *Bull. archéol. Comité*, 1934-5, p. 298 ; *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXIX, 1942, p. 220-227.

(3) B. Champault, *ibid.*, p. 71-73.

(4) Dr H.-A. Bastin, *Contribution aux études de préhistoire en Touraine. Les industries préhistoriques du plateau d'Athée (Indre-et-Loire)*, dans *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXIX, 1942, p. 33-50.

(5) Du même, *ibid.*, XXXVIII, 1941, p. 174-175 ; du même, *Libourne préhistorique*, extr. de *Revue hist. et archéol. du Libournais*, n° 35, 1941.

(1) Dr L. Pradel, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXIX, 1942, p. 156-159.

(2) A. Ragout et L. Balout, *ibid.*, p. 105-113.

(3) Germaine Henri-Martin et S. de Sainte-Suzanne, *ibid.*, p. 114-126.

point attendu le Magdalénien pour concevoir et fabriquer des harpons (1).

En Bourgogne, on signale la découverte d'une station moustérienne à Termant (Côte-d'Or) (2) et, dans le Rouergue, la région de Salles-la-Source, avec les brèches ossifères de Gradels, Goutros et Cadou, semble particulièrement intéressante pour l'étude du Quaternaire aveyronnais. A Cadou, on a recueilli une pointe moustérienne (3).

La Dordogne reste toujours le principal centre de découvertes pour la Préhistoire dans notre pays. Entre la Vézère et la Dordogne, sur les plateaux situés au Sud des Eyzies, les vestiges des industries abbevillienne, acheuléenne, micoquienne, clactonienne, tayacienne, moustérienne de tradition acheuléenne ou classique, ont été l'objet d'une tentative de classement d'après les patines (4). Les stations ayant donné des industries à éclats ont été trouvées principalement sur la partie méridionale du plateau, vers Saint-Cyprien, dans des dépressions bien exposées, près des affleurements de silex et des points d'eau. Les industries à bifaces abondent au Sud-Ouest de Mayrals. Celles du Moustérien de tradition acheuléenne sont les plus répandues.

Une curieuse découverte a été faite dans le gisement de Laugerie-Haute : dans un niveau solutréen, D. Peyrony (5) a recueilli, parmi de grandes feuilles de laurier, sur une surface de quelques mètres carrés, une série de petites pièces en silex, grattoirs, lamelles courbes, deux petits triangles assez épais, un burin à bords abattus, une pointe à face plane de facture solutréenne et des couteaux à bords arqués entièrement abattus. Cette petite industrie, de type grimaldien, prouve la contemporanéité des outillages des 6e et 7e foyers de la Grotte des Enfants, à Grimaldi, et du niveau solutréen à grandes feuilles de laurier périgordien. On se perd en conjectures sur les circonstances dans lesquelles ces outils sont arrivés en Périgord. Mais la trouvaille de Laugerie-Haute est un nouvel exemple de ce grand fait, trop souvent passé sous silence, de la contemporanéité de civilisations fort différentes à l'intérieur d'une même région ou sur des territoires très éloignés. On a déjà pu constater que, dans une partie du Périgord, les civilisations périgordienne et aurignacienne se sont développées parallèlement, avec des alternances de prospérité et de décadence, jusqu'à l'arrivée des Solutréens. Ces industries sont contemporaines du Moustérien final de la région charentaise voisine. Chassées par l'arrivée des Solutréens, mais non anéanties, ces tribus disparaissent momentanément de la vallée de la Vézère. En certains points, les Périgordiens se sont cependant maintenus, à La Ferrassie, La Font-Robert, Noailles (Périgordien V). Ils n'ont disparu qu'à l'arrivée des Magdaléniens, en même temps que les Solutréens. Avec la remontée vers le Nord du Renne, que suivent les Magdaléniens, les quelques groupes misérables qui subsistent de ces populations sont absorbés par les nouveaux venus aziliens, dont les industries se superposent directement au Magdalénien, dans les gisements de la Vézère, mais pour peu de temps. Dans le niveau inférieur du Cuzoul, près de Gramat (Lot), l'association de l'Azilien et du Sauveterrien prouve que cette dernière civilisation a remplacé directement le

(1) A. Ragout, *Un proto-harpon aurignacien*, dans *L'Anthropologie*, 49, 1939-1940, p. 697-701.

(2) Emm. Guyot, *Bull. archéol. Comité*, 1934-1935, p. 298-299.

(3) Louis Balsan, *Fouilles archéologiques* 1941, extr. *P.-V. Soc. des Lettres, Sc. et Arts Aveyron*, p. 14-15 (1942).

(4) H. Breuil, S. Blanc, M. Bourgon, *Bull. Soc. hist. et archéol. Périgord*, LXVI, 1939, p. 550-559 ; LXVII, 1940, p. 57-68.

(5) *Les Grimaldiens en Périgord*, dans *L'Anthropologie*, 49, 1939-1940, p. 702-708.

première. Elle s'étend jusqu'en Périgord (La Roque-Barbel, Roc du Barbeau). Enfin, au Cuzoul, comme à Sauveterre-la-Lémance, le Tardenoisien supérieur possède de la céramique et des pointes de flèches à pédoncule et à ailerons, caractéristiques d'un Néolithique récent. Tardenoisiens et Sauveterriens ont donc été les contemporains des premiers Néolithiques. On peut même supposer que les Aziliens occupaient Rochereuil, alors que les Sauveterriens étaient installés à La Roque-Barbel. Ces constatations de D. Peyrony paraissent lourdes d'enseignements et clarifient les rapports de ces diverses cultures entre elles. Nous voilà bien loin des compartimentages dans le temps et l'espace, échaffaudées avec tant de soins et de peines, et il semble qu'on approche sensiblement plus près de la vérité historique, avec ses persistances et ses contrastes.

A Badegoule (Dordogne), le plus ancien Magdalénien suit immédiatement le Solutréen supérieur, brusquement disparu du Sud-Ouest de la Gaule. Il semble que les populations utilisant les raclettes auraient eu une aire d'expansion plus étendue que celle des Solutréens. Mais on ignore encore l'origine de cette industrie (1). Les petits triangles de la station du Crabillat, de même que ceux des gisements de Jolivet et de Lacan, appartiennent à la phase finale du Magdalénien 2 (2).

La découverte, le 12 septembre 1940, de la caverne de Lascaux, à Montignac (Dordogne) (3), est un événement d'une importance capitale dans l'histoire de l'art rupestre paléolithique. Là, dans une grande salle ovale, prolongée par un diverticule axial et du milieu de laquelle se détache un couloir se développant en haute galerie, sur un fond clair, apparaissent en bistre, rouge ou noir, de très nombreuses et belles figures de Chevaux, Bœufs, Cerfs Elaphes et peut-être même Megaceros et Daims. Aucun Renne n'est représenté, pas plus que le Mammouth. Les procédés d'exécution sont variés : tracés au doigt ou au pinceau, au frottis, et, pour les teintes plates qui, en réalité, se présentent comme des taches arrondies et contigües, formant un pommelage diffus, l'emploi de l'aérographe, simple os tubulaire ou roseau qui, pour la première fois, est constamment associé à d'autres moyens picturaux dans l'exécution d'un grand nombre de contours, spécialement les crinières de chevaux.

Parmi toutes les figures décorant la retombée de la voûte de la grande salle, l'œil est attiré par quatre images de Taureaux immenses (long. 5 m. 50). Près de l'entrée, se dresse une bête composite, la « Licorne », animal mythique ou, peut-être, Homme déguisé dans une peau de bête qui le masque entièrement. Dans les diverticules, ce sont quatre Vaches rouges, à têtes noires, et des représentations infiniment variées de Chevaux : l'un, au plafond, fuit sous une volée de flèches ; un autre, tout velu, fait songer aux poneys des Shetland. Dans la galerie latérale, les parois sont recouvertes, dans tous les endroits accessibles, de gravures : Taureaux, Cerfs, Bisons, Chevaux. Dans un renfoncement, gravée peut-être après peinture, une Jument gravide est suivie de près par un Étalon. Plus loin, une superbe frise de têtes de Cerfs est représentée en perspective tordue ; puis une suite de petites têtes de Bouquetins ; enfin, des motifs rectangulaires ou carrés, divisés en carreaux de couleurs différentes, rouge, noire, bistre et mauve violacé, celle-ci étant

(1) A. Chénier, *Le Magdalénien de Badegoule. Niveaux à raclettes*, dans *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVIII, 1941, p. 354-396.
(2) D. et E. Peyrony, *ibid.*, p. 245-262.
(3) H. Breuil, *CRAI.*, 1940, p. 387-390 ; 1941, p. 347-376 ; — *Archivo espanôl de arqueologia*, n° 41, 1941, p. 361-386 ; — *Bull. Soc. histor. et archéol. Périgord*, LXVII, 140, p. 486-490.

une teinte nouvelle dans la palette des peintres paléolithiques. Ce sont peut-être là des signes tribaux.

Au delà se creuse un puits profond, flanqué de deux pupitres rocheux, usés par le frottement continu des Hommes qui s'y appuyèrent et portant des dessins très finement gravés. Sur l'une des parois est une très mauvaise figure de Cheval, tracée à l'aérographe. Sur l'autre, on a relevé une scène particulièrement curieuse : près d'un Rhinocéros laineux qui s'éloigne à petits pas, un Homme à demi schématique, en rouge, quatre doigts seulement à chaque main, gît couché sur le dos. La tête, petite, ressemble à celle d'un oiseau à bec droit. Sous les pieds du mort est un objet muni d'un fort crochet, un propulseur. A droite du gisant, un Bison dont le corps est pris en écharpe par une lance, le ventre ouvert par une large blessure qui laisse échapper les entrailles, est représenté à l'arrêt, le muffle rentré dans la fourrure. Plus bas se voient les restes d'un second Bison, beaucoup plus petit. Un peu en amont de l'Homme, sur un poteau paraissant muni d'une barbelure à la base, se dresse un petit Oiseau, sorte de poteau funéraire, semblable à ceux de l'Amérique septentrionale, et commémorant l'accident de chasse mortel représenté sur la paroi.

La découverte des peintures aurignaciennes de Lascaux égale, comme valeur et comme art, celle de la caverne cantabrique d'Altamira (Santander, Espagne), et confirme, s'il eut été encore nécessaire, l'âge paléolithique, désormais indubitable, de la plus grande partie de l'art rupestre de l'Espagne orientale. Elle permet aussi de préciser les origines aquitano-cantabriques de ces manifestations. L'art pictural magdalénien a ignoré l'un des procédés d'expression utilisés par les Périgordiens (Aurignaciens supérieurs) et les artistes du Levante espagnol : la représentation en perspective tordue des encornures des Bovidés et des ramures de Cervidés, et même des sabots d'Équidés. La figuration à Lascaux d'une scène : Homme mort, les armes tombées, entre un Bison éventré et un Rhinocéros, aussi bien que le combat de deux Hommes contre un Ours, gravé sur la plaquette de Péchialet (Dordogne), montre que la composition scénique n'était pas un art ignoré des Périgordiens. L'un et l'autre de ces tableaux représentent les premiers essais des grandes compositions picturales qui se développeront dans la Péninsule ibérique, chez les descendants des Aurignaciens supérieurs, ayant pénétré dans le pays par la Castille ou les ports orientaux des Pyrénées. Désormais les deux grands foyers de l'art rupestre aquitano-cantabrique et de l'Espagne orientale n'apparaissent plus comme deux groupes isolés l'un de l'autre. Les contacts dont on soupçonnait l'existence ont été précisés par la découverte de la caverne de Lascaux.

Au même groupe artistique appartiennent les gravures pariétales relevées dans la grotte de Gabillan, commune de Mussidan (Dordogne) (1), représentant un Mammouth, un Félin, des Chevaux, des Bovidés et des Cervidés, dont les cornes apparaissent en perspective tordue. A l'entrée de la galerie est gravé un écusson rectangulaire, barré en croix, semblable à ceux de Lascaux. Près du bourg de Peyzac-de-Montignac (Dordogne), la station de Fongal (2) a donné des gravures sur calcaire : animaux incomplets de la fin du Périgordien.

A mesure que se précise la connaissance

(1) D. et E. Peyrony, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVII, 1941, p. 220, XXXIX, 1942, p. 234-235 ; — *Bull. Soc. histor. et archéol. Périgord*, LIX, 1942, p. 43-44.

(2) D. Peyrony, *Bull. Soc. hist. et archéol. Périgord*, LXVIII, 1941, p. 49-56.

de l'art du Paléolithique supérieur, d'autres rapports se manifestent qui autorisent à établir des relations précises entre les divers groupes de civilisation. C'est ainsi que des analogies présentées par une gravure proto-magdalénienne de Laugerie-Haute (Dordogne) avec des dessins relevés à la grotte Romanelli (Italie) et dans les escargotières du Sud-Tunisien et du département de Constantine (Algérie), il est possible de discerner des traces de rapports, ayant existé à cette époque, entre l'Afrique Mineure, la Sicile, l'Italie et les territoires français situés au Sud du Plateau Central. Périgordiens et Capsiens, dont les civilisations ont tant de points de contact, auraient une origine commune. Issus d'un même berceau asiatique, ils auraient donné naissance à deux courants de populations, l'un se dirigeant, à travers l'Europe, vers l'Océan Atlantique ; l'autre prenant le chemin de l'Asie Mineure et de l'Afrique jusqu'au Kenya, aurait par ses contacts avec le Sébillien, développé le Capsien. Ainsi s'expliquent les analogies constantes observées dans la civilisation des premières phases du Capsien en Crimée, Autriche, France, Asie Mineure et Afrique (1).

Les grottes ornées du Sud-Est français sont encore peu nombreuses : grottes de Chabot et du Figuier, dans le canyon de l'Ardèche, caverne Bayol, dans celui du Gard. Une nouvelle caverne à peintures vient d'être découverte dans une falaise de la gorge du Gardon, près du village de Resson-Sainte-Anastasie (Gard), à La Baume-Ladrone (2). A une profondeur de 300 mètres, une paroi de roche blanche, longue d'une quinzaine de mètres, est décorée de gravures et surtout de peintures. Ces dernières sont, par leur technique, étroitement apparentées à celles de la galerie des Serpents de la caverne de La Pileta (Malaga, Espagne). Elles ont été tracées avec les doigts souillés d'argile ou d'ocre, et représentent des Cervidés, deux Élans, des Éléphants et probablement des Rhinocéros sans corne et un Ours. Un animal présente des caractères passablement fantastiques, le corps étiré, long de 3 m. 50, mais sans replis, la gueule ouverte, rappelant celle d'un grand Carnassier. Ces peintures sont à rapprocher des tracés digitaux sur argile relevés dans les grottes françaises et cantabriques de Gargas (Hautes-Pyrénées), des Trois-Frères (Ariège), de Cabrerets (Lot), Hornos de La Peña, Altamira, La Clotilde (Santander, Espagne), appartenant au début de l'art pariétal aurignacien. De l'analogie presque absolue avec les figures de La Pileta, on peut entrevoir d'intéressantes relations entre deux régions méditerranéennes si éloignées, Andalousie et Languedoc, et qui tracent une ligne de migrations par le littoral méridional de l'Espagne.

La grotte de La Marche, à Lussac-les-Châteaux (Vienne) (1), est située sur le versant septentrional de la Rivière du Petit-Moulin. Le principal intérêt des fouilles est d'avoir fait connaître l'existence de dalles calcaires mobiles, reposant sur ou sous la couche archéologique du Magdalénien 3, couvertes de gravures très fines et enchevêtrées, dans lesquelles on a pu déchiffrer des corps et des pattes d'animaux dont la nature reste encore à préciser. Quelques-unes portent des sculp-

(1) Du même, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXIX, 1942, p. 214-229.

(2) H. Breuil, *L'Anthropologie*, 49, 1939-1940, p. 782-784 ; comte H. Begouen, extr. *Mém. Soc. archéol. du Midi de la Fr.*, XX, Toulouse, 1941.

(1) L. Péricard et St. Lwoff, *La Marche, commune de Lussac-les-Châteaux (Vienne). Premier atelier du Magdalénien III à dalles gravées mobiles. Campagne de fouilles* 1937-1938, dans *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVII, 1940, p. 155-180 ; St. Lwoff, *ibid.*, XXXIX, 1942, p. 51-64.

tures en bas-relief : pattes antérieures d'un Félin. Des plaquettes plus petites, une soixantaine environ, sont ornées de gravures où dominent les figures de Rennes et Chevaux, auxquelles se mêlent celles de Bouquetins et d'Ours. On note encore des représentations humaines : femmes obèses et personnages que l'imagination, peu avertie, de leur éditeur affubla de pelleteries ou de vêtements collants, arma de propulseurs ou de haches. Méfions-nous également de ces images de personnages avec prognathisme accentué. Il n'est cependant pas question de mettre en doute l'authenticité de ces gravures, mais les plus expresses réserves doivent être faites quant à leur interprétation graphique. L'art mobilier est assez mal représenté à La Marche : incisives de Cheval gravées de triangles remplis de quadrillages, pendeloques en os perforées, bâtons percés, dont l'un orné d'un dessin serpentiforme. L'industrie des Magdaléniens 3 et 4 est représentée par des fragments de baguettes demi-rondes à décor géométrique en os, des canons de Chevaux gravés, des pointes de sagaies, des poinçons, des lissoirs, des aiguilles à chas. L'industrie de la pierre comprend des silex microlithiques, des meules et des molettes, des percuteurs, des retouchoirs en calcaire, des racloirs carénés et des grattoirs sur bouts de lames. La grotte renferme également des horizons des Magdaléniens 5 et 6, à silex de travail grossier.

Dans un lambeau de la couche vierge du Placard (Charente), deux nouvelles plaquettes d'os ont été trouvées, ornées de gravures : deux Rennes et un Cervidé (1). A l'abri de Rochebégude, commune de Trémolat (Dordogne), une Oie et un Canard sont figurés sur un fragment de pierre de la couche magdalénienne (1). Sur un os gravé du même niveau de la grotte de Pouzet (Dordogne), on a cru reconnaître un porc-épic (2). Si la lecture du dessin est exacte, ce serait encore le seul document graphique donnant l'image de cet animal au Paléolithique supérieur. Ce ne serait pas un Lézard qui serait modelé sur la stalactique publiée par Bourrinet en 1929, mais une tête de Butor, pour le façonnement de laquelle on aurait utilisé l'extrémité pointue de la stalactique, adaptée par la gravure (3). Une lampe entière, gravée au revers de l'image d'un Renne, est sortie d'un horizon magdalénien de Domme (Dordogne) (4) et de nouvelles lampes sont signalées en Gironde, au Grand-Moulin, à Fontarnaud et à Marcamps (5).

C'est une triste histoire que celle du Mas d'Azil (Ariège). Le vandalisme des chercheurs de pièces pour collections s'y est trop longtemps exercé sans contrôle, et l'un de nos plus beaux gisements a été massacré sans profit pour la science. Aussi est-ce avec une réelle satisfaction qu'on a vu les deux excellents fouilleurs que sont Marthe et Saint-Just Péquart consacrer, depuis 1936, toute leur activité à ce qui reste encore à fouiller dans les niveaux archéologiques de la célèbre grotte. Un premier mémoire (6) fait connaître les

(1) Raoul Daniel, *Pierres gravées de la grotte du Placard (cne de Vilhonneur, Charente)*, dans *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXIX, 1942, p. 117-119.

(1) Roger David, *Gravure d'oiseau sur pierre de l'abri de Rochebégude...*, dans *ibid.*, XXXVIII, 1941, p. 265-267.

(2) Raoul Daniel, *Os gravé magdalénien de la grotte du Pouzet (Dordogne)*, dans *ibid.*, XXXIX, 1942, p. 231-234.

(3) Darpeix, *Bull. Soc archéol. et hist. Périgord*, LXVI, 1939, p. 454.

(4) Dr H. Bastin et J. Chassaing, *Découverte d'une lampe paléolithique à Domme (Dordogne)*, dans *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVI, 1937, p. 219-229.

(5) J. Ferrier, *Les lampes du Paléolithique en Gironde*, dans *ibid.*, XXXIX, 1942, p. 124-128.

(6) Marthe et Saint-Just Péquart, *Nouvelles fouilles au Mas d'Azil*, dans *Préhistoire*, VIII, 1941, p. 7-42.

résultats obtenus dans la partie orientale du gisement, sur la rive gauche de l'Arize. Dans un sol non remanié, les fouilleurs ont pu délimiter deux terrasses : l'inférieure, à 6 ou 8 mètres au-dessus du niveau de la rivière, la supérieure la dominant d'une douzaine de mètres. La coupe statigraphique retrace les divers stades de l'occupation humaine, en cet endroit, histoire intimement liée à celle des variations de niveau du cours d'eau. La terrasse inférieure fut habitée par les Magdaléniens, puis immédiatement au-dessus de la couche d'argile qui recouvre le premier horizon, s'étend l'horizon néolithique. Sur la terrasse supérieure, un premier groupe de Magdaléniens qui y avait installé ses foyers, en fut chassé par une crue de l'Arize. Un second groupe, rendu plus prudent par cette aventure, s'y logea un peu en retrait, mais expulsé par de nouvelles crues, il dut à son tour abandonner la place. Sur les limons, épais de 0 m. 85, témoins de ces empiètements de la rivière, on rencontre les Aziliens, qui se confi ent sur cette terrasse supérieure. Dans l'espace de temps qui s'écoule entre le Mésolithique et le Néolithique, les eaux se retirent et la rive, située en contrebas de l'habitat, est asséchée. Au Néolithique, la terrasse inférieure est accessible à l'Homme qui occupe à la fois les rives inférieure et supérieure, dont le profil ne subira plus de modifications. Autre résultat d'importance : la découverte en place de trois lambeaux de la couche azilienne. Le plus grand (3 m²) présente l'aspect classique du gisement décrit par E. Piette (couches F et G) : débris d'un niveau à cendres rubanées, sans trace d'industries et, entre les blocs rocheux, des infiltrations de terre sablonneuse et rougeâtre, contenant des harpons caractéristiques, des galets colorés, une pendeloque faite d'un galet perforé naturellement et un petit outillage en silex, grattoirs discoïdes, pointes à dos abattu et seulement deux rectangles microlithiques. Mais ce n'est pas tout, on a pu constater, contrairement aux observations de Piette, mais en accord avec celles faites dans les gisements mésolithiques de Téviec et de Hoëdic (Morbihan), que la céramique, aussi bien que les objets polis, n'existe pas dans les niveaux aziliens. En conséquence, la découverte de pièces de cette nature dans des horizons aziliens ne peut correspondre qu'à des apports étrangers. Mais il n'y a pas que des ressemblances entre les groupes du Mas d'Azil et du Morbihan, il y a aussi des dissemblances notables et l'on peut se demander s'il s'agit de cultures contemporaines.

Dans un second chantier, ouvert en 1939, sur la rive droite de l'Arize, un habitat magdalénien a été découvert dans l'une des galeries retrouvées, en 1937, par J. Mandement (1). Il avait été précédé par un niveau aurignacien, ce qui fait remonter la plus ancienne occupation du Mas d'Azil au début du Paléolithique supérieur. L'horizon magdalénien a donné de très belles œuvres d'art mobilier : un bâton percé, orné à l'une de ces extrémités d'une tête de Cheval, sculptée dans une empalmure de Renne, d'une rare qualité. Sur l'une des faces apparaît l'image d'une jambe de Cheval ; un propulseur à sagaies, également en bois de Renne. A l'extrémité du fût est planté un Antilopidé, sans doute un faon d'Izard, arcbouté sur trois pattes, la quatrième soulevée. La tête, oreilles dressées, est tournée vers l'arrière-train d'où, sous la petite queue dressée, laissant voir l'anus, sort une sorte de boudin orné à son extrémité de deux petits oiseaux stylisés qui se becquettent et constituent la crosse

(1) Des mêmes, *Revue scientifique*, 80, 1942, p. 91-95.

du propulseur. C'est la première fois que, dans une œuvre d'art mobilier, apparaît une image qui semble ne pas répondre directement à des préoccupations magiques, mais simplement viser à reproduire une petite scène de la vie animale.

L'absence de grottes dans le pays limousin, aux vallées nombreuses et humides, a été un obstacle à l'installation de l'Homme paléolithique. Mais au Mésolithique, dans les éboulis cristallins, apparaissent les restes de campements. A l'Écurie des Fées, dans la vallée du Brudon, l'horizon supérieur appartient au Tardenoisien, puis après une période d'abandon, un petit cimetière néolithique s'y installe, dont les cistes sont groupées à la périphérie, la partie centrale de l'abri ayant été occupée par un vaste foyer. Les tombes ne renfermaient que des crânes et des mains avec quelques pointes de flèches en silex et des éléments de colliers (1).

En pays toulousain, les quartzites trouvées en surface peuvent appartenir autant au Moustérien qu'au Néolithique, mais par l'absence de patine éolienne, elles paraissent devoir être classées plutôt dans le cadre des industries à quartzites du Mésolithique (2).

Le séjour des Tardenoisiens, dans la région parisienne, est attesté en forêt de Montmorency, au gisement de Piscop (3) qui paraît contemporain du début de cette époque, et à Villejuif, dans la sablière Bervialle, par les traces d'une station de passage (4). Dans les vallées de l'Oise et de la Somme, régions de Roye, d'Ercheu et de Noyon, les habitats sont situés, sur les sables de Bracheux, près des cours d'eau et à la naissance d'un vallon où coulait une source. Le gisement le plus important est celui de Glandon, près d'Ognolles (Oise) (1).

La découverte, dans un fond de cabane campignien, à Trévaux (Seine-et-Oise), d'une côte armée de petits silex prouve que l'Homme a commencé très tôt à monter bout à bout des tronçons de lames ou de petits éclats, encastrés dans le bois ou toute autre matière. Si l'on ne peut conclure de ces découvertes à l'existence d'une agriculture paléolithique, on peut du moins, penser à l'utilisation des graminées pour la confection de sparteries ou de vanneries. Ces silex auraient servi à leur récolte (2). Sur les origines de l'agriculture, on consultera avec grand profit le petit volume que M. A.-L. Guyot consacre à l'*Origine des plantes cultivées* (3).

On s'est peu préoccupé, en France, de recherches sur la vie paléolithique, aussi fera-t-on bon accueil à la traduction que donne le Dr G. Montandon du livre de Kurt Lindner, *La Chasse préhistorique* (4), mise au point très poussée de l'art cynégétique depuis le Paléolithique jusqu'à la fin de l'âge du Fer.

III

NÉOLITHIQUE ET AGE DU BRONZE

L'établissement de cartes archéologiques pour le Néolithique et les âges des métaux est une des besognes qui s'imposent aux archéologues. L'impor-

(1) P. et G. Deffontaines, *La station tardenoisienne de Villeforceix, cne de Rieux (Hte-Vienne)*, dans *Bull. archéol. Comité*, 1934-5, p. 411-430.

(2) J. Vézian, *ibid.*, p. 407-410.

(3) Ed. Giraud, *Le gisement mésolithique de Piscop*, dans *Mém. Soc. hist. et archéol. d'Argenteuil et du Parisis*, no 14, 1942, p. 108-122.

(4) Du même, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXIX, 1942, p. 133-135.

(1) E. Vignard, *ibid.*, p. 132-133.

(2) H. Breuil, *ibid.*, 1940, p. 181-182.

(3) Coll. « Que sais-je ? ». Paris, Presses Universitaires de France, 1942 ; in-16, 127 p.

(4) Paris, Payot, 1941 ; in-8o, 480 p., XXIV pl. et 143 fig.

tance de cette tâche n'a d'ailleurs pas échappé aux rédacteurs de l'*Atlas de France*, dont la dernière carte parue (feuille n° 79) comprend deux cartons, consacrés aux *Stations préhistoriques : Paléolithique, Néolithique*, respectivement établis par MM. Paul Wernert et Guy Gaudron (1). L'exiguïté de l'échelle adoptée, 1/600.000, rendait impossible un relevé complet de toutes les découvertes. Ce n'est donc qu'une esquisse, mais suffisante pour qu'il soit possible d'en dégager un certain nombre de faits relatifs à l'occupation de la Gaule pendant le Néolithique. Déjà les grands traits du peuplement de notre pays sont inscrits sur le sol. Désormais, et pour longtemps, il n'y aura pas de changements profonds. La densité des habitats montre des groupements fixés au sol dont ils ont entrepris la mise en culture. Ce ne sont point cependant des défrichements de grande envergure qui apparaissent sur la carte. Celle-ci fait encore une très large part à la forêt. Les attaques n'ont encore porté que sur la lisière, et il serait plus juste de parler d'une lutte contre le hallier et la broussaille. Certaines régions apparaissent sous une lumière nouvelle : dans la plaine de Caen, les mégalithes se répartissent en trois groupes principaux, de Falaise à la mer, entre l'Orne, l'Odon et l'Aure, au Sud de Caen et entre l'Orne et la Dives. Ils sont peu nombreux dans le Bocage et le Lieuvin. Pareille répartition semble paradoxale, dans un pays où les labours intensifs auraient dû provoquer leur disparition. D'autre part, si l'absence de roches dures dans le sous-sol du Lieuvin peut expliquer la rareté des constructions mégalithiques, il n'en est pas de même pour le Bocage, riche en schistes et en granits. N'y aurait-il pas des rapports de cause à effet entre les terres à blé et les mégalithes ? Pareille association a déjà été constatée dans la plaine de Caen, entre les terres à céréales et les tumulus de l'âge du Fer (1). Les mégalitheurs de la plaine de Caen auraient-ils été des agriculteurs ?

On peut encore suivre sur la carte les étapes de la pénétration de l'Homme néolithique vers l'intérieur de la Gaule, en suivant les vallées fluviales, seules voies de communication praticables dans un pays sans routes. Sur les rivages de l'Océan, les établissements s'échelonnent depuis le Pas-de-Calais jusqu'au Pays Basque, avec des groupes plus denses dans les estuaires de la Loire et de la Gironde. De grandes provinces commencent à prendre corps, à la fois centres de peuplement, et de civilisation : groupes de Bretagne, de Seine-Oise-Marne, de Saône-et-Loire, de la Loire et de ses affluents, de la Charente et de la Gironde, de la basse vallée du Rhône, des Pyrénées. Ces diverses régions ne sont pas isolées les unes des autres, la carte met en relief l'existence d'une grande traînée dolménique, depuis l'Hérault jusqu'au Finistère, avec ses ramifications de la Charente vers le Bassin Parisien. Mégalithes et stations jalonnent les grandes artères de circulation naturelle, menant de l'Hérault à la Charente par la lisière jurassique du Plateau Central, de la Charente aux Pyrénées par la Gironde, vers le Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), et de là au Camp de Chassey (Saône-et-Loire) et au Charollais par la Suisse. D'autres courants relient la Suisse au Languedoc par la vallée du Rhône, au Bassin de Paris par la Seine et ses affluents. La Charente, pendant l'Énéolithique, apparaît comme l'un de ces car-

(1) Paris, Société française de Cartographie, 1941 ; R. Lantier, *Rev. archéol.*, 1942-3, 1, p. 135-138.

(1) Dr R. Doranlo, *Bull. Soc. normande ét. préhist.*, XXI, 1941, p. 26 sqq.

refours (1). Les pistes néolithiques marquent déjà les grands tracés que suivront les voies romaines.

L'établissement de pareilles cartes sera facilité par des travaux, tels que la thèse que M. l'abbé André Glory vient de consacrer à *La Civilisation néolithique en Haute-Alsace* (2), dont le principal intérêt est d'apporter un inventaire aussi précis que possible des découvertes faites dans cette région. La carte des trouvailles dans le Haut-Rhin fait connaître deux centres principaux de peuplement néolithique : les collines jurassiques du Sundgau et le pays de Belfort. Des rapports de civilisation réunissent ces deux groupes aux ensembles de la Suisse, pour le premier, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, pour le second. L'étude typologique des haches, qu'il n'eut cependant pas été inutile de confronter plus fréquemment avec certaines autres catégories d'objets recueillis en contact avec elles, a permis à l'auteur d'esquisser un tableau des modalités de l'occupation néolithique en Haute-Alsace. Pendant le Néolithique moyen, des populations porteuses de la hache ronde en pierre dure occupent les principaux points du Sundgau et, en remontant la vallée de l'Inn, pénètrent jusque dans la région de Mulhouse. Ce sont des lacustres qui se rattachent à la plus ancienne civilisation des palafittes suisses. Délaissant la plaine marécageuse et les bords du Rhin, ils ont remonté les collines sousvosgiennes et laissé des traces de leur passage à Guebwiller, Rouffach, Beblenheim, Guémar. Vers le milieu du IIIe millénaire avant notre ère, des groupes de la céramique poinçonnée s'installent dans la Basse-Alsace. Mais cette culture est assez peu représentée dans le Haut-Rhin où elle ne se manifeste que dans les couches inférieures de la grotte de Cravenche. Sur le lœss fertile, on trouve installées les populations de la céramique rubanée, dispersée en petites colonies agricoles et, par le chemin de l'Ill, elles se répandent dans le Sundgau central où elles apportent une civilisation déjà décadente et qui n'est à tout prendre, qu'un prolongement attardé de celle du Bas-Rhin. Au Néolithique récent, cette culture disparaît devant celle des porteurs de la hache à section équarrie. Ce lacustre récent qui durera jusqu'à l'âge du Bronze, est une heureuse découverte de M. l'abbé Glory, qui permet d'expliquer bien des anomalies de la stratigraphie. C'est alors une période de troubles pour l'Alsace parcourue par des groupes qu'il n'est pas toujours facile de différencier. On peut cependant distinguer ceux de la céramique tulipiforme et ceux de la poterie du Camp de Chassey. A travers ces populations, circulent les archers du campaniforme à décor cordé et à zones. Les premiers lingots de cuivre sont importés de Suisse en Haute-Alsace et, vers 1900 avant J.-C., les porteurs du poignard triangulaire et des épingles à tête écrasée en forme de feuille de saule, s'infiltrent parmi ces Néolithiques récents. On retiendra de ces recherches les relations, au Néolithique, du Haut-Rhin avec les civilisations de la Gaule orientale.

Ce lacustre récent, M. l'abbé Glory l'a retrouvé, en Périgord, à Laugerie-Basse (Dordogne), sur les collines calcaires dominant la rive gauche de la Vézère. Parmi l'outillage, on remarquera la présence de petits silex en quartiers d'orange, éléments de faucilles, à dos plat et épais (1).

(1) Étienne PATTE, *Sur les affinités de la Charente au Chalcolithique*, dans *Rev. anthropol.*, 51, 1941, p. 67-121.

(2) Université de Strasbourg. Publications de l'Institut des Hautes Études alsaciennes, t. I. Strasbourg, 1942 ; in-8°, III-412 p., X pl.

(1) *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXIX, 1942, p. 164-172.

Dans la Drôme, le Néolithique ne fait pas son apparition avant la fin de la période (1). En Ardèche et dans le Gard (2), pays pauvres en sources, les cavernes ont été recherchées pour l'utilisation des réserves d'eau que présentent les gours. Les mêmes raisons expliquent la découverte dans les stations néolithiques du Larzac, de grands récipients de terre-cuite en forme de tonnelets (3). En Aveyron, la grotte de Bouche-Rolland (c^ne^ de Salles-la-Source) est le premier habitat, contemporain des mégalithes, découvert sur ces territoires (4). Dans les foyers, on recueillit des fragments de campaniformes surbaissés, des gaînes de haches en bois de Cerf, des poinçons et des lames en silex. Parmi les objets de parure, on remarque plusieurs canines d'*Ursus* perforées pour servir de pendeloques. En Gironde, la station sous-marine de Betey, à Andernos (5), a été occupée depuis le Néolithique jusqu'à l'âge du Bronze ; parmi les restes fauniques, on signale, pour la première fois sur le littoral de l'Océan, la présence des restes d'*Alca impennis*. Lieu de passage fréquenté, la région de Libourne, paraît avoir été un centre de peuplement assez important pendant le Néolithique (6). En Charente, la station du Jouffroux a donné des tranchets et des racloirs, mais pas de haches ; vers le village des Rois, sur un éperon dominant Nantouillet, une

(1) M. Veyrier, *Le Tricastin préhistorique*, dans *Bull. Soc. d'archéol. Drôme*, LXVIII, 1941, n°s 288-289.

(2) A. Joly, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVII, 1940, p. 251-260.

(3) J. Giry, *Bull. Soc. archéol. scient. et litt. Béziers*, 4e sér., V, 1939, p. 61-73.

(4) L. Balsan, *Fouilles archéologiques*, 1941, extr. *P.-V. Soc. litt. sc. et arts Aveyron*, 1942, p. 13-14.

(5) J. Ferrier, *Bull. archéol. Comité*, 1938-40, p. 106-108.

(6) Henry de Sarrau, *Libourne néolithique*, extr. *Rev. hist. et archéol. Libournais*, 1942, n°s 37-38.

enceinte et un dolmen sont signalés (1). Des haches polies, des pointes de flèches à pédoncule et à ailerons, des pierres de jet, des racloirs et des grattoirs en silex local marquent l'emplacement d'un établissement du Néolithique final aux environs de la ferme des Basses-Aboires (Vendée) (2). Sur les plateaux calcaires du Gâtinais, les stations se groupent aux abords des sources et des petits cours d'eau (3). Aux environs de Chaumont (Haute-Marne), à Bonnevaux et à Buxerolles, les grattoirs dominent dans l'outillage néolithique, alors que les pointes et les burins sont rares (4). Dans la région d'Ancy (Côte-d'Or), à 20 kilomètres au Sud de Dijon, sur les territoires de Fleury, Malain et Lantenay, on a reconnu l'existence d'habitations et de fortifications néolithiques (5). Habitat d'été au Paléolithique supérieur, La Roque-Saint-Christophe, sur la rive gauche de la Vézère et à 400 mètres environ du Moustier (Dordogne) (6), a été occupée depuis le Néolithique jusqu'à nos jours. Des sols en terre battue séparent les horizons du Bronze et du Fer. Les industries néolithiques appartiennent à une phase avancée de la période. Les Bronze I et II sont mal représentés, mais on possède des tessons des Bronze III et IV. Fait à noter, la civilisation hallstattienne paraît s'être poursuivie, à La Roque-Saint-Christophe, pendant La Tène I et II. Le second âge du Fer n'apparaît qu'avec La Tène III. Il y a là une indication intéressante, et l'on peut se demander si, comme en Aquitaine,

(1) J. Coiffard, *Bull. et mém. Soc. archéol. et hist. Charente*, 1939, p. lxxiii-lxxv.

(2) Dr M. Baudoin, *Bull. archéol. Comité*, 1938-40, p. 74-75.

(3) Abbé André Nouel, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVII, 1940, p. 56-69.

(4) Abbé P. Mouton, *ibid.*, p. 35-48.

(5) G. Droux, *Le Néolithique en Côte-d'Or*. Ancey, chez l'auteur, 1941, in-8°, 15 p., 16 pl.

(6) D. Peyrony, *Bull. Soc. hist. et archéol. Périgord*, LXVI, 1939, p. 248-269.

le Périgord ne se rattache pas aux groupes de la civilisation posthallstattienne. Des rapports de culture peuvent être établis entre les grottes funéraires du Gard et les stations énéolithiques des Alpilles. La station de Romanin, à Saint-Rémy-de-Provence, a été occupée au Bronze II et III, puis au début de la période hallstattienne, lors de l'arrivée des porteurs de la civilisation des champs d'urnes (1). Dans les Cévennes occidentales, la région de La Salvetat-sur-Agout (Hérault), est riche en vestiges de l'âge du Bronze commençant. Elle confine à la zone de dispersion des statues-menhirs, et on y signale la découverte d'une stèle gravée de croix, de menhirs et de sépultures (2). En Bourgogne, la grotte de La Roche-Chèvre, à Barbery (Côte-d'Or), a servi de refuge pendant l'âge du Bronze (3).

Des travaux de dragage, exécutés dans la plaine de Malzéville (Meurthe-et-Moselle), au lieudit « Vieux-Cours », ont révélé l'existence, au voisinage de la palafitte signalée en 1865, d'une digue bordant un ancien lit de la Meurthe (4), constituée par un mur en marne, maintenu par une double rangée de fascines. Vers l'extrémité méridionale, s'étend une plate-forme, faite de deux épaisseurs de rondins, fixés par des ligatures d'osier. Non loin de là, gisaient les débris de barques, chevillées de chêne, et une pirogue monoxyle.

Dans la palude de Tréguennec (5), un cimetière néolithique à inhumation et à incinération a été fouillé. La découverte d'une quartzite acheuléenne remet en question le problème des origines du Paléolithique en Bretagne. Le cimetière du Verdier (Tarn-et-Garonne) a été utilisé au Néolithique et pendant la période gallo-romaine par des groupes assez misérables de pêcheurs, établis au bord du Tarn (1).

Dans l'étroit vallon du Parc, à Pinterville (Eure), une tranchée ouverte par les troupes d'occupation a révélé l'existence d'un ossuaire collectif délimité par des pierres dressées et recouvert de dalles. Des fouilles y seront conduites en 1943 (2). En Champagne, une nouvelle grotte sépulcrale a été découverte à Avize, au lieudit « Dimaines » (3). La grotte du Tute de Camaillotte (Ariège), au-dessus du village de Saint-Jean-des-Vignes, abrite dans ses couches supérieures quelques tombes énéolithiques. Le crâne de l'un des trois squelettes recueillis avait subi une trépanation *post mortem*, première constatation de ce rite dans la région pyrénéenne (4). La grotte de La Farrage, à Varges (Var) a été utilisée comme ossuaire pendant l'Énéolithique (5).

A la liste des dolmens énéolithiques du Sud de la Gaule, on ajoutera le dolmen de Caubrassier (c^{ne} du Rouret, Alpes-Maritimes) (6). En Aveyron, M. L. Balsan (7) poursuit l'inventaire des monuments mégalithiques, dont le nombre atteint le chiffre de 330. Des mobiliers

(1) H. ROLLAND, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVIII, 1941, p. 27-40.

(2) J. CAMPARDOU, *Bull. archéol. Comité*, 1936-7, p. 559-569.

(3) Emm. GUYOT, *ibid.*, 1938-40, p. 295.

(4) G. POIROT, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVII, 1940, p. 26-27.

(5) G.-A. BOISSELLIER, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVII, 1940, p. 29-35.

(1) R. TERRISSE, *ibid.*, p. XXXVIII, 1941, p. 115-117.

(2) Renseignement communiqué par M. Marcel Baudot.

(3) Renseignement communiqué par M. le chanoine P. Favret.

(4) H.-V. VALLOIS, *Bull. archéol. Comité*, 1934-5, p. 431-437.

(5) R. CORBEIL, P. ROGER, Dr R. GÉRARD, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVII, 1940, p. 27.

(6) P. GOBY, *Bull. archéol. Comité*, 1938-40, p. 105.

(7) *Fouilles archéologiques*, extr. *P.-V. Soc. Lett., Sc. et Arts Aveyron*, 1942, p. 8-12.

énéolithiques ont été recueillis dans les dolmens I et III des Vézinies (cne de Salles-la-Source). Dans les monts de la Côte-d'Or, les deux dolmens des Grands-Cantons et la ciste à double compartiment, en forme de trapèze isocèle, ont donné des pointes de flèches à pédoncule et à ailerons, des lames et des grattoirs en silex, des éléments de colliers en os et coquilles perforés, des fragments de vase campaniforme. Dans le plus grand des dolmens avaient été déposés les restes de quatorze à seize individus. Le plus petit paraît avoir été utilisé comme fosse à offrandes (1). Parmi les mobiliers du petit dolmen énéolithique de Trézay (Charente-Maritime), figurent deux tortillons en or, un poignard à soie en cuivre et un campaniforme (2). Dans la grande chambre et près de l'ouverture de la dalle percée, au dolmen de La Pierre-aux-Fées, à Villiers-Saint-Sépulcre (Oise), on a relevé la présence de gravures : un croissant et quatre arcs de cercles concentriques (3). Un utile inventaire des monuments mégalithiques du Morbihan a été publié par Z. Le Rouzic (4). Une cachette de seize haches du Bronze IV a été découverte à Longny-au-Perche (Orne) (5).

Quelques travaux étrangers traitent des rapports des industries de la Gaule avec celles des pays voisins, pendant l'âge du Bronze.

L'origine des gobelets de l'Europe occidentale doit être recherchée dans les vases incisés de la civilisation des grottes de l'Espagne méridionale (6), environ 2300 avant J.-C. De la région de Valence, ils pénètrent en Almérie (IIe style) et, dans ce pays, les vases du IIIe style, quelquefois à décor d'impressions de cordelettes, sont communs dans les tombes du groupe de Los Millares. Entre 2000 et 1800, c'est-à-dire au temps de la civilisation préargarique, ils disparaissent. En direction du Nord-Est, les gobelets pénètrent dans la civilisation des grottes (Pyrénéen II) et gagnent les territoires de la Gaule méridionale (grotte Nicolas, Gard). En Catalogne, les formes du second style ont été rencontrées dans la couche placée au-dessus de l'horizon à poteries du groupe de Montserrat. Vers le Sud-Ouest (La Halliade) et le Sud-Est (Le Castellet), les gobelets du IIIe style, à décor cordé, apparaissent, et on les retrouve dans les mobiliers des mégalithes de la Bretagne française et de la Grande-Bretagne *(B-beakers)*. Sur le Rhin, les formes les plus anciennes de cette poterie semblent appartenir au IIe style de la Péninsule ibérique. Les campaniformes à zones, influencés par la céramique cordée du Jutland et de l'Allemagne, représentent un type mixte qui, avec l'âge du Bronze commençant, va donner naissance à un IVe style. Ce sont ces formes qui pénètreront en Angleterre, puis en Écosse et en Irlande *(A-beakers)*, où elles donneront naissance à un Ve style, insulaire celui-ci, pour disparaître au Bronze moyen.

Une hache d'apparat, découverte entre Lignières et Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), se rattache directement à des formes originaires de l'Allemagne septentrionale (1). Quant aux épées de bronze, à poignée pleine, arrondie à la base, on les rencontre depuis l'Irlande jusque dans le département de l'Aude, à une date qui

(1) Emm. Guyot, *Bull. archéol. Comité*, 1934-5, p. 442-456.

(2) P. Burgaud, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVIII, 1941, p. 43-48.

(3) Duteurtre, *ibid.*, XXXVII, 1940, p. 54.

(4) *Ibid.*, p. 234-251.

(5) E. Gilbert, *ibid.*, XXXIX, 1942, p. 247-248.

(6) P. Bosch Gimpera, *The types and chronology of West European « beakers»*, dans *Man*, XI, 1940, p. 6-10.

(1) Fr. Holste, *Ein Prunkbeil von Lignières* dans *Germania*, 25, 1941, p. 158-162.

serait à placer entre 1500 et 1200 avant notre ère (1).

IV

AGE DU FER

Une période jusque-là trop négligée de notre archéologie nationale est celle qui correspond à la transition entre les âges du Bronze et du Fer, caractérisée par les cimetières à tombes plates, désignés sous le nom de « champs d'urnes ». De récentes découvertes viennent d'attirer l'attention sur cette civilisation, aux Fontaines-Salées (2), à Granges et à Sassenay (3) (Saône-et-Loire), à Aulnoy-aux-Planches (Marne) (4). D'autre part, M. P. Bosch Gimpera a consacré aux mouvements des populations des champs d'urnes un important mémoire qui intéresse tout particulièrement notre pays (5).

La fin du IIe millénaire avant J.-C., apparaît, en Europe occidentale, comme une période de grands mouvements de peuples, ayant leurs points de départ sur le Danube, mais provoqués vraisemblablement par les nomades de la steppe russe. Vers l'an 1000, sous la poussée des Illyriens, les Celtes des champs d'urnes de l'Allemagne du Sud et de la région du Haut-Rhin se mettent en marche. Certains groupes ont celtisé le plateau suisse et la région du Haut-Rhône. D'autres, par la trouée de Belfort et Besançon, pénétrèrent en Gaule méridionale, là où l'on trouve installés les *Bebrices-Beribraces* et les *Belendi-Belendones*, en pays narbonnais et toulousain. De là, ils ont envahi la Catalogne, vers 800 avant J.-C., franchissant les Pyrénées aux cols du Perthus (cimetière d'Agullana) et de Banyuls (cimetière de Villars). Les nouvelles découvertes de champs d'urnes marquent quelques-uns des jalons parcourus par les Celtes dans leur descente, à travers la Bourgogne, vers la Péninsule ibérique. A Granges, comme aux Fontaines-Salées, les tombes sont pratiquées dans une sablière. La poterie, se rapprochant sensiblement de celle du cimetière de Dompierre-sur-Besbre et des urnes catalanes de Tarrasa I *a*, la date se place entre 900 et 650 avant notre ère. Les Celtes que nous voyons installés dans les départements de Saône-et-Loire et de l'Yonne, au cours de l'époque de Hallstatt y séjournaient encore à La Tène III. Aux Fontaines-Salées, ils ont exploité les eaux chlorurées des sources et, sous le dallage de l'une des salles, dans les thermes, on vient de retrouver les puits d'extraction, encore pourvus de leur cuvelage circulaire, en douves de bois, et de leur appareil de puisage à balancier dont subsiste le poutrage (1). A propos de ces découvertes, M. E. Thévenot (2) rappelle les travaux de captages préromains exécutés à la fontaine salée de La Rochette, commune de Diancey (Côte-d'Or), et de Grisy, commune de Saint-Symphorien-de-Marmagne (Saône-et-Loire).

L'invasion du peuple des champs d'urnes n'aurait pas seulement introduit en Gaule des éléments nouveaux de peuplement, elle aurait encore contribué à la diffusion de modes d'armement nouvelles. La très intéressante étude que M. Gero

(1) Du même, *Ein westeuropäisches Vollgriffschwert aus Süddeutschlands*, dans *ibid.*, 25, 1942, p. 4-12.

(2) René Louis, *Le champ d'urnes des Fontaines-Salées (Yonne) et la civilisation des champs d'urnes en Bourgogne*, dans *Gallia*, I, 1, 1943, p. 121-154.

(3) L. Armand-Calliat, *Découvertes protohistoriques de Granges*, dans *Mém. Soc. d'hist. et d'archéol. Chalon*, 1940, extr. 15 p., 1 pl. ; — *Rev. archéol.*, 1941, p. 246-247.

(4) *Rev. archéol.*, 1941, I, p. 245-246.

(5) *Les Celtes et la civilisation des urnes en Espagne*, dans *Préhistoire*, VIII, 1941, p. 121-154.

(1) *Annales de Bourgogne*, 14, 1942, p. 270.

(2) *Ibid.*, p. 298-300.

von Merhart (1) consacre aux premiers casques de métal européens montre qu'il faut renoncer à l'hypothèse d'un prototype mycénien qui aurait été introduit en Europe par l'intermédiaire de l'Italie. C'est à l'Est des Alpes, peut-être dans les civilisations hongroises du dernier âge du Bronze, que cette arme défensive aurait été conçue. Quel a été exactement le rôle des populations des champs d'urnes en cette affaire ? Nous l'ignorons. Aucun casque de bronze, ne l'oublions pas, n'a encore été découvert dans une de ces sépultures. L'hypothèse reste séduisante, car, du point de vue industriel, les récentes découvertes ne permettent plus d'envisager l'existence d'un foyer italique. Ce mémoire qui donne l'inventaire, avec cartes de répartition, des casques métalliques européens depuis la Hongrie jusqu'à l'Allemagne du Nord et aux rivages de l'Atlantique, verse au débat une très utile documentation qui ne peut être négligée.

Les découvertes archéologiques confirment ce que les textes littéraires laissaient entrevoir de l'importance du rôle joué par le delta du Rhône dans l'histoire de la Gaule, au second âge du Fer. Il n'y a pas eu, à proprement parler, de colonisation marseillaise : l'empire de Marseille était sur mer et non sur terre (2). L'effort des Phocéens s'est borné à l'occupation de points d'appui, forteresses, tours de défense ou de signalisation, destinés à assurer la protection de leurs comptoirs dans un pays resté, en somme, hostile à la pénétration étrangère. On n'a peut-être pas suffisamment prêté attention à l'existence, à 7 kilomètres du Vieux-Port, d'une ceinture de forteresses indigènes au Baou de Saint-Marcel, Allauch, Saint-André, Saint-Antoine, Bouc-Baou-Roux, Pennes, Teste-Nègre (1). Insécurité et précarité de l'occupation, petit nombre des commerçants grecs installés dans le pays, tout cela n'est pas sans rappeler le caractère des établissements européens sur la côte occidentale de l'Afrique, au XVIIe siècle. Des forteresses indigènes, comme celles des Bringasses et de Costaperra (2), avec leurs fossés taillés dans le roc, sont autant des repaires de bandits que des postes de surveillance. Après Marseille, le principal des établissements phocéens a été découvert à Saint-Blaise, sur les hauteurs de l'Aravage, entre les étangs de Lavalduc et de Citis, dans le golfe de Fos, bien abrité des vents du Sud-Est, et qui, avec sa rade et les escarpements rocheux de ses bords, faciles à défendre contre les pillards de la terre et de la mer, offrait une position exceptionnelle dans un delta, bordé de « costières » peu élevées (3). Au cours de la campagne de 1943, un nouveau tronçon de l'enceinte et une poterne en équerre ont été dégagés. Les plus anciennes poteries sont représentées par des tessons à décor ondé phocéen, peut-être simples imitations marseillaises, et par des fragments attiques à figures noires (VIe-Ve siècles) ; aux IVe-IIIe siècles appartiennent des vases italiotes à vernis noir et décor de guirlandes de lierre, des poteries attiques et campaniennes avec guillochages et palmettes. Aucune céramique gauloise, aucune fabrication ruthène ou arverne. Le site a donc été abandonné au cours de la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère et n'a été réoccupé qu'au temps des Invasions : découverte d'une basilique chrétienne à

(1) *Zu den ersten Metalhelmen Europas*, dans 30. *Bericht der Röm.-germ. Komm.*, 1940, p. 1-42.
(2) F. Benoit, *Le delta du Rhône à l'époque grecque*, dans *Mélanges Radet*, p. 566-72.

(1) H. de Gérin-Ricard, *Bull. archéol. du Comité*, 1938-40, p. 110-111 ; 1936-7, p. 125-126.
(2) F. Benoit, *Préhistoire*, V, 1936, p. 120-139.
(3) *Bull. archéol. du Comité*, 1936-7, p. 70, 160, 339 ; *Bull. Soc. fr. fouilles archéol.*, VII, 3e fasc., p. 216-224.

abside du ve siècle après J.-C. et de tessons wisigothiques.

Quelques-uns de ces établissements, Arles et Saint-Blaise, sont désignés par un double nom, grec et latin : *Theline* = *Arelate*, *Mastrabala* = *Ugium* (1). Pareille dualité ne serait-elle pas l'expression correspondant à des villes doubles qui, de même qu'Emporium, sur la côte catalane, auraient compris deux établissements différents : l'agglomération indigène et le comptoir des marchands étrangers'?

Au Nord, l'influence de Marseille n'a pas dépassé la Durance. On pourrait objecter, contre cette limitation, l'expansion marseillaise vers Soissons et Berne, au IIIe et surtout au IIe siècles. Mais la monnaie voyage plus aisément que les marchandises, et sa présence indique un changement profond dans le caractère du commerce. Il faut encore tenir compte de la nature des importations marseillaises dans les domaines provençal et languedocien. Si la dispersion de la poterie grecque par son intermédiaire et celui des autres établissements de la Provence est considérable (2), on ne trouve cependant pas sur ces territoires cette chaudronnerie de bronze, si largement répandue dans les régions situées au Nord de la Provence. Marseille n'a donc pu être, contrairement à l'opinion émise par M. de Navarro (3), le principal intermédiaire entre les pays classiques et les régions septentrionales. La route des Alpes, le long de laquelle ont circulé ces vaisseaux de bronze, a joué un rôle autrement important.

Mais que venaient chercher dans le Bas-Rhône ces marchands phocéens en échange de leurs poteries ? Très certainement des produits agricoles. Marseille n'avait pas de blé et devait en importer (1). Après les blés du Lauragais, les moutons de la garrigue, la laine, les négociants étrangers devaient acheter, dans les ports de la côte, les minerais d'Espagne, de la Montagne Noire, et bien probablement aussi des esclaves.

Deux autres forteresses marseillaises défendaient le Rhône : Agde, dont on vient de retrouver, dans la ville moderne, les traces de la cité grecque (2) — l'agglomération, découverte à Embounes, n'est qu'un village de carriers et de fabricants de meules — et Rhoè, la *Rhoda* de Pline et la *Rhodanoisia* du Pseudo-Scymnos, que l'on a pu encore réussir à localiser, pas plus d'ailleurs que l'*Heraclea*, mentionné par Pline « in ostio Rhodani », et déjà disparue de son temps. Faut-il inclure dans cette liste des comptoirs l'établissement de la colline de Cordes, à 4 kilomètres au Nord d'Arles, et dont la face méridionale est barrée par une muraille, flanquée de tours carrées ? Cordes serait, selon M. F. Benoit, l'emplacement de la ville gréco-celtique dont Arles était le port fluvial.

Entre le Rhône et Marseille, l'*Ora Maritima* d'Avienus (v. 700-702) signale l'existence d'une route de terre et mentionne Thélinè (Arles), Berginè (Saint-Gabriel), sur le territoire de la tribu des Néarques. A travers le pays des Salyens, un vieux chemin saunier réunit, à la cité grecque de Saint-Blaise, l'oppidum des Caisses de Saint-Jean, à Mouriès, que fouille M. F. Benoit (3). Il est défendu par un mur à crémaillère dans lequel le parement est est lié au blocage par un

(1) Henry Rolland, *Ugium-Lavalduc*, dans *Mélanges Radet*, p. 653-659.

(2) P. Jacobbsthal et E. Neuffer, *Gallia græca*, dans *Préhistoire*, II, 1933, p. 1-64.

(3) *Antiquity*, II, 1928, p. 423-442.

(1) A. Grenier, *Peuples et civilisations préhistoriques du Languedoc méditerranéen*, extr. *Chron. et c. r. de l'École ant. de Nîmes*, 1940-41, p. 9.

(2) A. Grenier, *Rev. ét. anc.*, XCIV, 1942, p. 288-293.

(3) *CRAI.*, 1939, p. 621-623.

poutrage de bois, à la mode celtique, et auquel sont adossées les maisons, comme à Ensérune et au Cayla de Maillac. La forteresse, dont la construction semble contemporaine de la pénétration des Celtes dans la vallée du Rhône, est située sur le même emplacement qu'un ancien sanctuaire hallstattien dont les tables à cupules, les stèles et les fragments d'architecture, ornées de représentations de chevaux et de cavaliers, ont été récupérés dans le rempart. Aux Caisses, comme à Saint-Blaise, ces deux lieux de culte ont été détruits par les constructeurs de la citadelle.

Dans cette vaste région qui s'étend aux bords de la Méditerranée, depuis les Pyrénées jusqu'à l'Italie, commencent à se dessiner les grands traits d'une civilisation commune, dans laquelle les genres de vie, les traditions et les rites ne paraissent pas avoir subi de profondes modifications (1). Mais ces territoires que traverse la voie d'Hercule, ont été en rapports avec les foyers de culture que représentent, au second âge du Fer, l'Espagne et l'Italie toutes voisines. On ne saurait être frappé des ressemblances qui se manifestent entre des monuments, comme les lions de l'Arcoule, des Baux et de Servanne, et les animaux fantastiques de l'Espagne et de l'Italie septentrionale. Les *oppida* du Midi de la Gaule et les *castellieri* de l'Istrie présentent les mêmes dispositifs et ont fourni les mêmes mobiliers. D'autres analogies se manifestent dans le motif des têtes coupées qui apparaît dans l'une et l'autre de ces régions (2).

Au second âge du Fer, s'est constitué, dans le bassin occidental de la Méditerranée, un art très particulier dont la sculpture, l'orfèvrerie et la céramique ibériques, l'imagerie provençale et languedocienne représentent deux des foyers connus, mais dont l'origine commune ne peut être recherchée ailleurs que dans le monde des Étrusques et de la Grande-Grèce.

Les fouilles qui se poursuivent actuellement à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), ont amené la découverte de nouvelles maisons hellénistiques. Leur étude fait espérer l'établissement d'une chronologie plus précise pour l'étude de l'occupation de la cité avant et après la conquête romaine. En attendant ces précisions, les établissements préromains du Languedoc méditerranéen ont fourni une stratigraphie qui permet d'esquisser leur histoire depuis le VIe siècle jusqu'à l'occupation romaine.

On aimerait cependant à être plus amplement renseigné sur les résultats des fouilles que poursuit, depuis 1929, M. l'abbé Sigal, dans les ruines de l'oppidum d'Ensérune (Hérault). La publication tarde vraiment trop à venir et on ne saurait se contenter des trop courtes notes soumises à notre curiosité. Faute de mieux, on accueillera volontiers les quelques pages dans lesquelles M. J. Formigé (1) dresse le bilan de quinze années de recherches dans la station. Le site a été occupé antérieurement au VIe siècle. Le mur d'enceinte coupe, en effet, les fonds de cabanes et les silos du premier établissement. Dans le voisinage du rempart, parmi les couches de cendres, apparaissent les tessons ioniens, phocéens, attiques à figures noires des VIe-Ve siècles. Le niveau d'incendie pourrait bien correspondre aux destructions provoquées par l'invasion ibérique, destruction qui ne fut cepen-

(1) A. Grenier, *Peuples et civilisations..., Languedoc*, p. 10-12; *Rev. ét. anc.*, XLIV, 1942, p. 285-286.

(2) H. de Gérin-Ricard, *Bull. archéol. du Comité*, 1934-5, p. 469-474.

(1) J. Formigé, *L'oppidum d'Ensérune*, dans *Gallia*, I, 1, 1943, p. 5-14; A. Grenier, *Rev. ét. anc.*, XLIV, 1942, p. 297-299.

dant que temporaire, puisque la muraille de défense, large de 7 mètres et construite en gros blocs irréguliers, date du ve siècle. Au IIIe, une nouvelle bourgade s'élève sur les ruines de la précédente, ses maisons à plan rectangulaire avec escaliers montant aux terrasses ou à l'étage, ses magasins à jarres fichées dans le sol, et peut-être même un édifice public, représenté par une assez grande salle avec pilier central. Quelques-unes de ces demeures étaient décorées de peintures appliquées sur les murs, de style géométrique en rouge sur fond blanc (IIIe-IIe siècles avant J.-C.).

Mêmes constatations à l'oppidum de Montfo, près de Magalas (Hérault) que fouille le Dr Coulouma (1). Le niveau le plus ancien, de même que dans les autres stations du département de l'Hérault, à La Monedière, près de Bessan, et à Saint-Thibéry, renferme, à côté de poteries appartenant à la civilisation des champs d'urnes, des tessons ioniens et phocéens. Au-dessus, entre 1 m. 40 et 1 m. 60, on rencontre les fabrications ibériques, puis les campaniennes et, dans la partie haute de la couche, les vases gallo-romains de La Graufesenque.

Il est désormais possible de préciser le caractère des populations installées en Languedoc au moment où se produit l'invasion ibérique. Ce ne sont pas seulement des Ligures que les Ibères ont rencontrés dans ces régions, mais aussi des Celtes, dont le nom d'au moins une des tribus est parvenu jusqu'à nous, celui des *Bebrices* que l'on retrouve installés de l'autre côté des Pyrénées, les *Beribraces-Bebriaces*. La stratigraphie des stations languedociennes, pour laquelle les tessons d'importation fournissent d'utiles repères chronologiques, témoigne d'une grande stabilité dans l'occupation (1). Celle-ci toutefois marque une période, sinon d'abandon, tout au moins de ralentissement, à Montfo ; comme à Ensérune et au Cayla (Aude), et cela dans les niveaux de la fin du VIe et du début du Ve siècles, contemporains de l'invasion ibérique. L'archéologie est en accord avec les textes littéraires pour prouver que ces mêmes populations n'ont pas été dispersées, encore moins anéanties au cours de ces événements, et on ne saurait prendre au pied de la lettre le texte d'Avienus sur les ruines laissées par l'invasion. Les destructions furent momentanées et l'on voit les bourgades se relever rapidement. A l'exception des céramiques, les documents archéologiques proprement ibériques sont peu nombreux dans les mobiliers de ces oppida, et la présence de ces poteries est insuffisante pour attester une ibérisation du Languedoc méditerranéen, d'autant plus que bon nombre de vases ont été arbitrairement classés comme appartenant à ce groupe de fabrications. Les relations d'échanges ininterrompues pendant les âges du Bronze et du Fer, entre ces territoires et l'Espagne, expliquent bien mieux qu'une invasion la communauté de civilisation qui apparaît. Les mouvements des porteurs de la culture des champs d'urnes et la renaissance des tribus indigènes catalanes, Cossétans, Lucétans, Laétans, issus des groupes de la civilisation des Grottes, et aussi peut-être du peuple pyrénéen, ne sont pas sans avoir exercé une sérieuse influence sur ces rapports. L'occupation ibérique a donc été moins importante qu'on ne s'était plu à l'imaginer dans l'enthousiasme des premières découvertes. A partir du IVe siècle avant J.-C., les Ibères

(1) *Bull. archéol. du Comité*, 1934-5, p. 431 ; 1939-40, p. 297-298.

(1) R. Lantier, *Celtas e Iberos*, dans *Archivo español de arqueologia*, n° 42, 1940, p. 141-151 ; — *Rev. archéol.*, 1936, 2, p. 211-212.

reculent devant la poussée des Volques qui, après avoir franchi le Lauragais, ont envahi le Languedoc et pénétré en Provence. Au IIIe siècle, les Celtes ont regagné toutes leurs positions. Ils les ont même dépassées dans ces régions.

Les fouilles de Montfo apportent encore d'autres enseignements. Sous la couche contenant les poteries de La Graufesenque, s'étendent les ruines d'une maison qui, comme à Ensérune, a donné de nombreux tessons de bols ou de tasses avec ou sans anses, à décor sablé, incisé, barbotiné, gravé à la roulette, et des lampes à bec en tête d'enclume, appartenant aux industries céramiques de la fin de la République ou du début de l'Empire. Sous la maison, on a retrouvé les imitations de poteries celtiques à bandes de couleur et les dernières vaisselles ibériques à décor peint, copies catalanes des fabrications d'Elche, d'Archena, d'Amarejo (IIe-Ier siècles avant J.-C.). La conquête romaine n'a pas entraîné l'abandon de ces oppida, Ensérune, Montlaurès sont encore habités à la fin de la République et au début de l'Empire. C'est l'époque d'Auguste qui, pour bon nombre de ces stations, marquera la date de leur disparition. Le désir de se rapprocher des grandes voies de la circulation semble alors général dans toute la Gaule, et cette raison, bien plus que la politique du conquérant, provoquera la descente des habitants des acropoles dans la plaine.

Comme vient de le faire très justement observer Albert Grenier (1), le pays nîmois reste en dehors de ce grand mouvement : « Sa région est plus continentale que maritime : elle ne dépend pas des Pyrénées, mais des Cévennes. » Celles-ci paraissent avoir joué, avant la conquête romaine, un rôle très actif de liaison entre le Centre et l'Ouest de la Gaule, et c'est le dernier territoire atteint par les influences continentales. La frontière entre Nîmes et Montpellier serait à placer sur le Vidourle qui correspond à une limite botanique très nette, et même mammologique. Nouvel exemple des rapports qui unissent bien souvent sciences naturelles et archéologie, et de l'appui si utile que celles-là peuvent apporter à celle-ci. L'étude des Causses n'a pas encore fourni tous les renseignements qu'on serait en droit d'en attendre, concernant le rôle joué par les chemins de transhumance, jalonnés de mégalithes, dans l'expansion des hommes et des objets.

C'est un tableau très différent que celui présenté par les civilisations de l'Aquitaine. L'étude de Mlle Gabrielle Fabre (1) sur l'archéologie protohistorique dans les départements des Landes et des Basses-Pyrénées permet de distinguer deux groupes dans le matériel archéologique : l'un qui commence avec l'âge des métaux et paraît se poursuivre pendant le Bronze et le premier Fer ; l'autre contemporain du Posthallstattien péninsulaire. A l'âge du Bronze, on se trouve en présence de deux civilisations correspondant à deux modes de vie bien distincts : des agriculteurs sont installés sur les bonnes terres, en des points élevés de la plaine landaise et sur les bords septentrionaux et occidentaux du plateau de La Chalosse. Dans le Nord, il n'y a pas de solution de continuité avec les civilisations contemporaines de la Gironde, du Lot et du Gers. Au Midi c'est avec la côte cantabrique que se sont établies des relations, et par le commerce, ces groupes reçoivent des

(1) *En Languedoc méditerranéen*, dans *Rev. ét. anc.*, XLIV, 1942, p. 286-287.

(1) *Contribution à l'étude du protohistorique du Sud-Ouest de la France (départements des Basses-Pyrénées et des Landes)*, dans *Gallia* I, 1, 1943, p. 43-79.

techniques et des objets nouveaux. Dans les landes tourbeuses et sur les plateaux de la zone sous-pyrénéenne, règne une civilisation de caractère pastoral. Les Pyrénées ne sont pas une frontière et une circulation très active par les grands cols et les chemins muletiers unit les populations installées sur les deux versants de la chaîne. Aux inhumants, dont les rites funéraires rappellent ceux des cultures des Grottes, succèdent des nouveaux venus, pratiquant l'incinération. On se trouve en présence de mégalitheurs, apparentés aux groupes des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et de l'Ariège, dont la civilisation s'oppose à celle de l'Est de la Garonne, mais qui a de grandes analogies avec celles de l'Espagne et de la Grande-Bretagne. Le plein âge du Bronze et le premier Fer sont mal représentés dans l'archéologie de ces régions qui ont été laissées de côté par le grand mouvement du peuple des champs d'urnes. Cependant, on pourrait peut-être retrouver les traces du passage des Celtes dans les cercles de pierres des vallées d'Aspe et d'Ossau et les mobiliers atypiques des petits tertres (Pont-Long, près Pau), qui jalonnent une voie de pénétration protégée par des oppida. Aux temps de La Tène I et II, sur les deux versants, matériel et armement prolongent les caractéristiques de la civilisation posthallstattienne, en des territoires où les deux premières phases du deuxième âge du Fer manquent et où celle de La Tène III est à peine représentée. Ce phénomène prouve l'impossibilité de fondre en un même moule la très grande diversité des civilisations qui se partagent la Gaule pendant cette période. C'est avec les groupes posthallstattiens de l'Espagne voisine que les contacts doivent être recherchés et non avec la Gaule. D'autres rapports sont à établir avec les mobiliers des tombes de l'Allemagne du Sud, de la vallée du Rhin, de Champagne (Les Jogasses), du Jura, de l'Eure-et-Loir (Le Fort-Harrouard) et de la Grande-Bretagne (All Cannings Cross), mais on se trouve en présence d'un matériel plus évolué et comme dégénéré, dans lequel se mêlent des armes, javelots, et des pièces d'équipement, boucles de ceinturon, d'origine péninsulaire. Ces objets sont datés des ve-ive siècles, c'est-à-dire, dans cette partie de la Gaule, de la première période hallstattienne. La ressemblance de ces mobiliers avec ceux recueillis en Castille et en Navarre pose la question de leur origine : représentent-ils une évolution sur place de groupes celtiques contemporains de la fin de Hallstatt, ou un apport de populations nouvelles, venues d'Espagne. J'incline vers la première de ces explications. L'Aquitaine s'oppose à la plaine de la Garonne, au Languedoc et au Roussillon, en tant qu'elle représente un véritable conservatoire de formes anciennes, dégénérées, ayant leur point de départ dans la Gaule centrale pendant l'âge du Bronze et au premier âge du Fer. N'oublions pas que les objets venus de la Grèce ou de l'Italie manquent dans les séries aquitaines. Par contre, les relations de ces pasteurs et de ces agriculteurs avec la vallée de l'Èbre ont été constantes : échanges de commerce, probablement de bétail, et avec les marchandises ont voyagé les objets. Les tumulus du Tursan et d'Avezac-Prat représentent la seconde phase de ce Posthallstattien et sont contemporains de l'arrivée des Belges dans le Midi, mais ceux-ci, à ce qu'il semble, ont évité l'Aquitaine.

En Auvergne, les fouilles de Gergovie (Puy-de-Dôme) ont révélé, à l'intérieur du rempart, la persistance de la couche hallstattienne, qui paraît s'être ici prolongée plus longtemps que dans les autres stations contemporaines. Une reconstruction du mur d'enceinte correspond à une

réoccupation du Ier siècle de notre ère (1).

C'est un village gaulois contemporain de la conquête, fonds de cabanes circulaires et hutte à plan carré de 2 mètres de côté, précédée d'un petit auvent qui a été découvert au territoire de Fontvieille, sur l'emplacement de la base aérienne d'Aulnat-Sud (Puy-de-Dôme). Les habitations forment des groupements, séparés par des espaces où les constructions sont plus rares. Dans leur voisinage, on a reconnu des sépultures à inhumation, et on a recueilli des tessons de céramique campanienne (2). A la même époque appartient l'oppidum fouillé, il y a une quarantaine d'années, au Puy-du-Tour, dominant Argentat (Corrèze). Il s'agit d'une bourgade qui était, comme Le Beuvray, un centre industriel actif (3).

Dans le Rouergue, M. L. Balsan (4) poursuit méthodiquement l'exploration du cimetière tumulaire hallstattien de Floyrac (canton d'Onet-le-Château, Aveyron), tumulus V, VI, VII de Floyrac, I des Vézinies, de La Vayssière (cne de Salles-la-Source), de la Picardie, de Cornulach.

En Bourgogne, c'est encore sur la montagne de Vix (Côte-d'Or) que se concentre l'intérêt. Le regretté Jean Lagorgette (5) a donné l'inventaire des céramiques d'importation. La station marque le point le plus septentrional atteint par les poteries attiques. Avec ces vases, on a recueilli un petit griffon de bronze qui, de même que le trépied du tumulus des Mousselots, à Sainte-Colombe-sur-Seine, représente les fabrications étrusques. Mais ce n'est pas une raison pour attribuer à une colonie étrusque l'occupation de la station. Aux environs de Dijon, dans un foyer de l'éperon barré du Châtelet de Val-Suzon, les débris de cuisine étaient mêlés de tessons hallstattiens (1). A Château-Manchard, près de Bordes-Pillot (Côte-d'Or), quelques tumulus ravagés sont signalés sur un éperon barré, protégé par deux levées, dominant le confluent des ruisseaux de Bordes-Pillot et du Suzon (2). Les deux tumulus, fouillés dans la région de Blaisy-Bas (Côte-d'Or), près de la ligne de partage des eaux de la Seine et de la Saône, ne sont pas hallstattiens, mais appartiennent au second âge du Fer (3). La station gauloise de Marloux, cne de Mellecey (Saône-et-Loire), en partie explorée par M. L. Armand-Calliat (4), était située au croisement de deux voies romaines qui se superposent à des pistes celtiques menant à Bibracte et au port de Chalon-sur-Saône. Les céramiques et les monnaies la datent de La Tène III et des premiers temps de l'occupation romaine. M. l'abbé G. Drioux (5) a commencé la publication de l'inventaire des tumulus du département de la Haute-Marne, en donnant la liste des tertres de l'arrondissement de Langres. Le plus ancien, à Montoilles, appartient au Bronze II. A Combottes, on assiste au passage de l'âge du Bronze à celui du Fer. Aux époques de Hallstatt et de La Tène, les tumuli se répartissent en trois groupes : hauts plateaux de la Marne ; forêt d'Auberive ; vallée de la Vingeanne. Il ne

(1) Rapport à la XVe Comm. du Centre nat. de la Rech. scientif.

(2) J.-J. HATT et G. FOURNIER, *Bull. de l'Acad. des Lettr., Arts et Sc. de Clermont-Ferrand*, LXII, 1942, extr. 15 p.

(3) J.-J. HATT, *Bull. Soc. scient., hist. et archéol. Corrèze*, LXII, 1941, extr.

(4) *Fouilles archéologiques*, 1941, extr. *P.-V. Soc. Lett., Sc. et Arts Aveyron*, 1942, p. 5-8.

(5) *La céramique grecque du Latisco (Vix, Côte-d'Or) au premier âge du Fer*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1938-40, p. 463-470.

(1) G. GRÉMAUD, *Mém. comm. antiq. Côte-d'Or*, XXI, III-IV, 1938-9, p. 213.

(2) *Ibid.*, p. 398-399.

(3) Emm. GUYOT, *La civilisation hallstattienne en Côte-d'Or*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1936-7, p. 69.

(4) *Ibid.*, P.-V. juin 1941, p. VII-XI.

(5) *Bull. Soc. préhist. fr.*, 1941, p. 77-80.

semble pas y avoir eu de profonds changements dans la distribution de la population et des Lingons étaient déjà installés là où César les a rencontrés.

En Champagne, sur le territoire d'Écury-le-Repos (Marne), à 1.200 mètres au Sud du village et près des sources du ruisseau de l'Étang, M. A. Brisson (1) poursuit l'exploration de fonds de cabanes occupés depuis le Néolithique jusqu'à la fin de La Tène II. Au lieudit « Haut-de-la-Grève », deux sépultures du Halstattien I ont été découvertes. La trouvaille est d'importance puisqu'elle permet de combler une lacune entre les âges du Bronze et du Fer dans le département de la Marne, période pendant laquelle on était trop tenté d'admettre une interruption dans la séquence des civilisations. Avec le champ d'urnes d'Aulnoy-aux-Planches, les tombes d'Écury-le-Repos administrent la preuve de l'occupation de ces territoires pendant la période de Hallstatt.

La Station gauloise de Moronvilliers (Marne), au lieudit « La Noue-des-Maréchaux », dans la zone rouge, occupe la pointe occidentale d'un petit massif crayeux dominant la plaine. Au Sud-Ouest d'un grand fossé s'étendent les fonds de cabanes d'un village de La Tène II. Certaines de ces excavations sont trop grandes pour avoir servi uniquement d'habitations et représentent certainement demeures et communs, étables, réserves à provisions, ateliers. Ces maisons étaient chauffées au moyen d'appareils constitués par des assemblages de briques percées dans le sens de la longueur d'ouvertures à travers lesquelles circulait la chaleur. Une seconde période de l'occupation est contemporaine de La Tène III. Le rôle du fossé reste assez énigmatique. Il est rempli de rejets de cuisines, d'outils, d'objets de parure. Ne s'agirait-il pas simplement du dépotoir de l'agglomération ? Comme le remarque M. J. Dupuis (1), auquel on doit les fouilles de Moronvilliers, ce nouveau village présente un type d'habitat bien différent de ceux qui ont été jusqu'ici rencontrés en Champagne, aux environs de Reims, à Bétheniville, Selles, Warmériville et à Hauviné, où, les cabanes, toujours, circulaires ne dépassent pas 3 mètres de diamètre.

Sur le territoire de Pont-Faverger (Marne), au lieudit « La Wardelle », à l'Ouest du village et sur un coteau dominant la Suippe, des terrassements ont amené la découverte d'une tombe à char de La Tène I. La sépulture qui renfermait deux squelettes, a donné un mobilier funéraire assez important parmi lequel on retiendra une curieuse épingle en bronze, coudée à angle droit, décorée d'une bossette de corail et d'un ornement fait de cinq petites boules superposées (2).

L'étude que M. le chanoine P. Favret (3) consacre au cimetière gaulois des Grandes-Loges (Marne), fouillé avant la première guerre par ses soins et ceux du capitaine Bérard, apporte une contribution utile à la connaissance des rites funéraires pendant le second âge du Fer. Les fosses, creusées dans la craie, de part et d'autre d'un très ancien chemin, chevauchent une crête. Les mobiliers sont caractérisés par la rareté des armes : une seule épée et quelques fers de lances. Il s'agit donc du cimetière d'une population pacifique, fixée au sol, et dont les morts n'ont emporté avec eux, dans

(1) *Deux sépultures du début de l'âge du Fer en Champagne,* dans *Rev. archéol.*, 1941, 2, p. 50-60.

(1) *Moronvilliers,* dans *Gallia,* I, 1, 1943, p. 220-224.

(2) Du même, *Rev. archéol.*, 1940, 2, p. 62-68.

(3) Capitaine Bérard et P. Favret, *Le cimetière gaulois des Grandes-Loges (cne de Châlons-sur-Marne),* dans *Bull. archéol. du Comité,* 1936-7, p. 369-405.

l'autre monde, qu'un couteau et quelques poteries. Le soin avec lequel les fouilles ont été menées a permis de constater quelques coutumes nouvelles : au rite de l'épée volontairement tordue, il faut ajouter celui des fers de lances dont les pointes ont été volontairement émoussées. Dans quelques-unes des sépultures, le dépôt des objets de parure n'a pas été fait directement sur le corps, mais à côté et sous la forme de bracelets fragmentés. On a également relevé la présence d'un vase volontairement brisé, dont les tessons furent dispersés sur le fond de la tombe. Enfin, un cadavre a été inhumé après décapitation, et la tête déposée sur une banquette ménagée le long de l'un des côtés de la fosse. Le cimetière a été violé par des chercheurs de trésors, parfaitement au courant de l'emplacement des tombes, attirés par la présence d'objets ne bronze parmi les mobiliers. La découverte de tessons de poteries mérovingiennes dans les tombes ainsi bouleversées prouve que ces pillages sont l'œuvre des Barbares.

A Pauvrelay (cne de Paulmy, Indre-et-Loire), une statue en pierre, de La Tène III, n'est pas sans présenter des ressemblances avec les stèles italo-celtiques de Fivizzano (1).

Le bouclier celtique du Musée du Caire, découvert dans une tombe à Kasr-el Harit, dans le Fayoum, est un exemple unique de ce type d'arme défensive, ayant certainement appartenu à l'un de ces mercenaires galates, au service des Ptolémées en 276 ou 218 avant J.-C. La pièce fait connaître, dans tous ses détails, le bouclier celtique de La Tène II : de forme rectangulaire, arrondi aux petits côtés, et fortement bombé, il mesure 1 m. 28 de hauteur et 0 m. 635 de largeur. Sur une armature de planches de bouleau, disposées verticalement, sont appliquées des lattes transversales, larges de 0 m. 02 à 0 m. 05, les plus grandes au milieu et sur les bords. Le tout est recouvert, non de cuir, mais d'étoupe de laine, et sur la face extérieure est fixé un *umbo* de bois losangique qu'un filet continue sur toute la hauteur du bouclier dont la surface était peut-être peinte. C'est là un remarquable travail de boissellerie dans lequel excellaient les Gaulois (1).

L'industrie du métal, au second âge du Fer, était certainement beaucoup plus variée que ne laissent encore entrevoir les découvertes archéologiques. L'histoire de la fibule offre des exemples particuliers de l'ingéniosité de ces fabrications celtiques. Les sépultures du tumulus de La Friche, à Mauvilly (Côte-d'Or) et de Wargemoulin (Marne) ont fait connaître un nouveau type : il s'agit de broches rondes dont le support, orné de perles de corail, montées sur un disque de métal, est recouvert d'une mince feuille d'or, décorée au repoussé de lignes perlées et de petits cercles centrés. Le milieu du bijou est occupé par un motif en forme d'*umbo* d'ambre, de corail ou d'émail. Le moyen d'attache est constitué par une véritable petite fibule avec ressort et porte-aiguille, appliquée au revers. De semblables objets paraissent ne pouvoir être rattachés au type classique de la fibule de La Tène. Et cependant, la broche circulaire n'est pas autre chose qu'une fibule à disque de La Tène I, dont le disque a pris des dimensions hors de proportions avec les autres éléments. L'aire de répartition de ces bijoux est encore limitée à la Bourgogne, à la Champagne et à la partie du territoire suisse voisine de ces provinces (cimetière suisse de Saint-Sulpice, canton

(1) Baron H. AUVRAY, *Bull. trim. Soc. archéol. Touraine*, 1939-40, extr. ; E. MONTROT, *Bull. Soc. préhist. fr.*, XXXVII, 1940, p. 153.

(1) Wolfgang KIMMIG, *Ein Keltenschild aus Ægypten*, dans *Germania*, 1940, 106-111.

de Vaud). Il ne serait pas impossible que ce type soit originaire du territoire helvétique. Mais ce n'est pas seulement un nouveau type de fibule qui est ainsi reconnu. Ces pièces représentent également les prototypes des fibules circulaires gallo-romaines et des broches rondes mérovingiennes (1). A ces fibules gallo-romaines émaillées, à arc ou circulaires, M. Kurt Exner (2) vient de consacrer un mémoire documenté, dans lequel il étudie les procédés de fabrication, la dispersion de ces objets, l'emplacement des ateliers qui, sur le Rhin, travaillèrent au milieu et pendant la seconde moitié du IIe siècle de notre ère.

V

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Travaux militaires de César. — Après avoir fait connaître les résultats de ses recherches dans le grand camp romain du Bois-des-Côtes, sur le plateau de Nointel, devant Clermont-de-l'Oise (3), M. G. Matherat (4) a entrepris d'interpréter, à la lumière de ces découvertes, les travaux militaires de César. Il étudie les éléments du *vallum* césarien, les divers types d'enceintes, les *castra, castella, præsidia, burgi*, les lignes *ante frontem castrorum*, les *brachia*, les retranchements *(duplex, cæcum)*, les voies stratégiques *(itinera)*, les portes. Il attire l'attention sur l'exactitude et la précision de ce vocabulaire et montre que le *brachium* apparaît comme un des éléments caractéristiques des travaux de campagne de César. Élément de liaison entre les différentes lignes et les différents ouvrages, il est encore utilisé pour protéger les flancs et éviter l'encerclement, comme écran pour dissimuler un coin important à la vue de l'ennemi. C'est le plus souvent un fossé, dont l'épaulement est garni d'un rideau continu de claies, maintenues par de longues perches. Il peut également consister en un simple fossé, avec ou sans épaulement et parfois même en un rideau de claies. Tous ces travaux montrent une grande souplesse d'adaptation au terrain, aux circonstances, aux initiatives individuelles.

Les cités. — A Fréjus, les fouilles du prétoire de *Forum Julii* ont fait connaître deux salles nouvelles, à l'Ouest de la cour centrale. La plus grande était flanquée de deux pièces servant de corps de garde. Au centre se dresse un autel et, sur les côtés, deux estrades auxquelles on accède par des gradins : c'est le Tribunal, adossé au Sud-Est à une petite pièce en hémicycle, flanquée latéralement de deux autres plus petites. Par analogies avec les dispositions relevées au Prétoire de Doura-Europos, on est tenté de reconnaître la Chapelle des Aigles dans cette dernière construction (1). Au quartier de l'Agachon, en bordure du *cardo*, une maison, contemporaine de la fondation de la colonie (31 av. J.-C.), a donné un pavement en mosaïque, fait de fragments de porphyre vert et de marbre blanc, violet et jaune (2).

(1) R. Lantier, *Bull. antiq. Fr.*, 1941, p. 245-246.

(2) *Die provinzialrömischen Emailfibeln der Rheinlände*, dans *29. Bericht der. röm.-germ. Komm.* 1939 (1941), p. 31-121.

(3) Voir *Gallia*, I, 1, 1943.

(4) *Mélanges Radet*, p. 645-652 ; *Principaux résultats de la cinquième campagne de fouilles devant Clermont-de-l'Oise* (1939), dans *C. r. et Mém. Soc. hist. et archéol. de Clermont-en-Beauvaisis*, 1940-41, p. 1-20 ; *Bull. Soc. antiq. Fr.*, 1941, p. 201-215 ; *La technique des retranchements de César d'après l'enseignement des fouilles de Nointel*, dans *Gallia*, I, 1, 1943, p. 81-117.

(1) Dr Donnadieu, *Le Tribunal et la Chapelle des Aigles du prétoire de Fréjus (Forum Julii, Fréjus, Var)*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1938-40, p. 477-479.

(2) J. Donnadieu, *Variété de mosaïque gallo-romaine à incrustations de pierres sur fond d'opus signinum avec bordure de cubes blancs et noirs*, dans *ibid.*, 1934-5, p. 505-507.

Une importante étude de topographie urbaine a été consacrée par M. F. Benoit au plan antique d'Arles (1). L'enceinte de la ville suit le tracé de la muraille gallo-romaine à l'époque de sa plus grande prospérité. Mais le périmètre ne dépasse pas 3.000 mètres, sans tenir compte du faubourg de Trinquetaille. L'étendue de la ville est ainsi sensiblement inférieure à celle des cités augustéennes, Nîmes, Vienne, Autun et Trèves qui, au temps de leur splendeur, dépassaient 6.000 mètres. La configuration de la cité trouve son explication dans la fonction commerciale de son port fluvial de cabotage, en liaison avec la mer, avant-port de Marseille au temps de la *Gallia græca*. Avec la conquête, Arles devient le port méditerranéen de la Narbonnaise, et depuis l'Antiquité jusqu'au milieu du XIXe siècle, ce fut la station de relais, le port de transit des marchandises descendant le Rhône ou de celles venues par mer. C'est ainsi que la cité — l'ancien *castrum* — se prolonge sur la rive gauche du fleuve, au Sud par Le Vieux-Bourg, et sur l'autre rive par le faubourg de Trinquetaille, au débouché de l'une des « brassières » du Rhône dans le delta, à La Triquette, deux marines habitées par une population de pêcheurs et de charpentiers en navires. A l'inverse de Tarascon, d'Avignon ou de Pont-Saint-Esprit qui doivent leur naissance à la traversée du fleuve par une route unissant les deux rives, Arles, port d'estuaire à l'instar de Bordeaux, Bayonne ou Nantes, est né du trafic du Rhône et de sa liaison avec la Mer.

A Nîmes, dans les terrains situés à l'Ouest du complexe de bâtiments de la Fontaine, le colonel Pothier avait découvert, au siècle dernier, une suite d'appartements décorés de peintures d'un caractère spécial auquel le fouilleur faisait allusion lorsqu'il parlait des « satisfactions que des entrepreneurs de plaisirs pouvaient fournir aux goûts dépravés des Gallo-Romains ». Toute la construction, élevée en arrière du bâtiment principal et de ses ailes, dont la partie septentrionale reste à fouiller, constitue peut-être les soutènements d'une vaste terrasse, représentée par un ensemble d'absidioles. On remarquera encore que cette terrasse est de plain-pied avec les appartements signalés par Pothier. Voilà un emplacement tout désigné pour la pelle et la pioche du fouilleur, car il importe de rechercher s'il existe ou non, des rapports entre le domaine de la Fontaine et ces constructions (1). Dans cette partie de la ville antique, on entrevoit peu à peu la silhouette d'un quartier d'un caractère assez particulier, avec sa fontaine sacrée, ses temples, ses portiques, son théâtre, ses lieux de plaisir. On a proposé (2) de reconnaître, dans *Nemausus*, un dieu guérisseur. Les bâtiments de la Fontaine se rattacheraient alors aux grands ensembles du sanctuaire et les chambres aux peintures auraient pu servir, au moins en partie, de salles d'incubation pour les malades. Ce n'est là encore qu'une hypothèse, mais que l'on souhaite de voir vérifier ou infirmer par des fouilles.

Les recherches de l'abbé Sigal, à Narbonne, se poursuivent dans les constructions souterraines qui, près ou sous une partie du forum, dessinent un vaste carré, à l'intérieur duquel s'ouvrent, de part et d'autre d'un passage central, de petites salles voûtées. A Narbonne, comme en

(1) F. Benoit, *Essai d'un quadrillage d'un plan d'Arles*, dans *CRAI.*, 1941, p. 92-100 ; du même, *La Salle du Rhône au Museon Arlaten, en Arles*, dans *Annales d'histoire sociale*, 2, 1940, p. 199-206.

(1) A. Bon, *Mélanges Radet*, p. 580-592.

(2) Marcel Gouron, *Les étapes de l'histoire de Nîmes*, Nîmes, 1939.

Arles, ce sont là des magasins à provisions tels que Vitruve (V, 9, 7 et 8) recommande d'en aménager sous les portiques servant à la promenade (1). Lors de la démolition de l'ancien Tribunal (2), on a constaté l'existence, dans les sous-sols, de vastes salles voûtées et d'un puits, découvertes qui apportent une confirmation à l'hypothèse situant sur cet emplacement le théâtre antique. Un nouveau quartier de la cité romaine, de caractère industriel, occupé par des potiers et des fondeurs, desservi par une voie romaine se dirigeant vers l'étang, vient d'être reconnu à l'occasion des travaux d'établissement du Boulevard de 1848 (3). Les fortifications des IIIe-IVe siècles, dont le front total ne dépasse pas 300 mètres, indiquent un sensible rétrécissement de la superficie occupée par Narbonne à cette époque.

Reliée à l'étang de Vendres qui lui servait de port, Béziers était alors la métropole d'un riche pays agricole. Il ne semble pas, malgré le zèle de quelques chercheurs qu'on ait encore suffisamment prêté attention aux découvertes assez nombreuses cependant, faites dans le sol de la ville. A. Grenier (4) rappelle que, sur le flanc méridional de la colline, dominant la voie Domitienne, un amphithéâtre s'étend à travers les maisons et les ateliers qui ont envahi ses ruines. Beau travail pour un « urbaniste » que de dégager ce monument et de rendre un stade aux Biterrois.

Le dernier rapport sur les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne) avait été publié en 1933. Depuis cette date, on a beaucoup déblayé sur cet important chantier. De larges acquisitions de terrains, faites par la Société archéologique du Midi de la France ont permis de vastes dégagements en surface et en profondeur (1), en divers points de la cité antique. Au Nord de la basilique chrétienne, on a reconnu l'emplacement d'une demeure privée. Dans la ville haute, la reprise des sondages, au Nord de la cathédrale, sur l'emplacement de l'ancien monastère, a amené, à 4 mètres de profondeur sous l'évêché du XIIIe siècle, la découverte de piscines rattachées à un grand édifice public, peut-être un temple, dont les ruines ont été recouvertes par la cathédrale. Mais le principal effort a porté sur le dégagement de la région des ruines monumentales de la ville basse ; le Forum et ses portiques, le Temple et son péribole, les Thermes de l'Est, tous orientés parallèlement. Un second établissement de bains, dit « Thermes du Nord » est presque entièrement déblayé et, entre les deux édifices, s'étend un quartier dont les rues, les *insulæ* ont pu être déterminées. Il semble bien que l'on soit en présence d'un très vaste complexe, comprenant le temple et le péribole, avec un propylée et l'autel monumental auquel il faut ajouter vraisemblablement le théâtre, la vaste salle qui s'étend sous le terrain Bordères, et enfin les thermes. On serait tenté de reconnaître dans cet ensemble monumental le sanctuaire des *Novempopuli* et cette hypothèse trouverait confir-

(1) A. GRENIER, *Rev. ét. anc.*, XLIV, 1942, p. 296-297.

(2) Abbé SIGAL, *Bull. comm. archéol. Narbonne*, XV, 1939-40, Ire Part., p. XV.

(3) Théophile HÉLÉNA, *ibid.*, p. XXII, XXIII, XXX.

(4) A. GRENIER, *Rev. ét. anc.*, XLIV, 1942, p. 293-295.

(1) *Commission des fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges. Rapport sur les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges de* 1933 *à* 1938, Ire Partie, dans *Mém. de la Soc. archéol. du Midi de la Fr.*, XX, 1940, p. 39-99, pl. I-XII ; J. ZEILLER, *Rapport sur les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges de* 1933 *à* 1938, dans *CRAI.*, 1941, p. 278-285 ; Ch. PICARD, *Note additionnelle*, dans *ibid.*, p. 285-291 ; DU MÊME, *Rev. ét. lat.*, 1941, p. 202-203 ; A. AYMARD, *Note sur les inscriptions de Lugdunum Convenarum*, dans *Rev. ét. anc.*, XLIII, 1941, p. 217-239 ; A. MERLIN, *Ala VII Phrygum*, dans *Rev. archéol.*, 1941, I, p. 37-39.

mation dans l'inscription « *pecunia et impendio Consilii* ».

L'ensemble ainsi retrouvé appartient à un second état correspondant à une restauration faite dans le péribole du temple et au Forum, sous le règne de Trajan. C'est alors qu'apparaît l'emploi des marbres des carrières de Saint-Béat, dans les revêtements et les ornements d'architecture. Mais on connaît l'existence d'un état plus ancien où les matériaux utilisés sont alors très différents, pierre calcaire de Belvèze ou d'Aurignac. Les monnaies recueillies dans ce niveau appartiennent à la période julio-claudienne. Un problème — heureusement résolu — se posait : à laquelle de ces deux époques appartiennent les statues des trophées ? Déjà, Ch. Picard (1) avait fait remarquer que les statues, trouvées derrière le temple, de style classique et hellénisant, ne pouvaient être contemporaines des images de Trajan, Plotine et Serenus, dont les socles étaient placés dans l'axe de l'entrée monumentale du péribole. Dans le compte rendu que je donnai (2) du dernier rapport, j'émettais l'hypothèse que les trophées avaient été élevés pour la glorification de Trajan, vainqueur des Germains, ou en l'honneur de la commémoration de la victoire sur les Astures, au temps de Néron. Je m'étais trompé. Des renseignements nouveaux, dus aux recherches de M. Gilbert Picard (3), apportent la preuve définitive que cet ensemble n'a pu être restauré à l'époque de Trajan. La couche de grès jaune, qui marque partout le travail des polisseurs de marbres qui furent, au plus tôt, les contemporains de Trajan, passait au-dessus de la plateforme des trophées. Le remblayage est donc contemporain du début du IIe siècle, et c'est précisément au-dessous de ce sol que furent trouvés les fragments des trophées, à 1 m. 60 de profondeur, dans une couche de terre noire et tassée. Il reste maintenant à expliquer les raisons qui ont présidé à l'érection et à la disparition des trophées. Voyons d'abord comment on peut les reconstituer : ils étaient dressés sur trois socles rectangulaires, au centre le plus important, un trophée naval du type d'Actium ; à droite, le trophée comportant la jeune captive au torques ; à gauche, par symétrie, le trophée représenté par la captive dont la tête est conservée. L'un et l'autre sont accostés d'un prisonnier agenouillé. Le trophée a donc été dressé par un empereur qui a vaincu *terra marique*. Pour l'Espagne, la seule révolte qu'Auguste ait eu à réprimer est celle des Cantabres, en 19 avant J.-C. La jeune captive au torques ne peut que représenter la Gaule, et son image est une allusion à la pacification de la région pyrénéenne par Auguste (*Res gest.*, 26, 2). Voilà pour l'érection des trophées. Quant à leur destruction, elle est contemporaine du règne de Néron, au temps du soulèvement des Astures dont les secousses se firent sentir jusque dans le Comminges. C'est alors que les indigènes renversèrent des trophées jugés injurieux, comme le prouvent les mutilations qui leur furent infligées, mais aussi le soin avec lequel fut protégée la tête de la jeune captive. Vers l'an 100 après J.-C., les travaux de reconstruction furent entrepris par les soins d'un haut fonctionnaire, Calpurnius, et peut-être de Serenus, prêtre de Rome et d'Auguste, aux frais du *Concilium*. A la même date, se place l'érection des statues de Trajan et de Plotine.

Étudiant l'origine de Dijon, M. l'abbé Chaume (1) observe que le nom de *Divio*

(1) *CRAI.*, 1933, p. 139-159.
(2) *Rev. archéol.*, 1941, I, p. 165-166.
(3) *Sur la composition et les trophées de Saint-Bertrand-de-Comminges*, dans *CRAI.*, 1942, p. 8-17.

(1) *Mém. comm. antiq. Côte-d'Or*, XX, 1933,

s'est imposé au *castrum*, édifié lors des grandes Invasions parce qu'une agglomération de ce même nom existait, sinon dans le lieu même, du moins dans son voisinage immédiat, et il propose de rechercher le *Divio* primitif sur les bords de la source sacrée de Larrey, à proximité d'un carrefour très important de voies préromaines, au pied de hauteurs, occupées bien avant la conquête. Au IIIe siècle, l'établissement a été transporté vers les bords du Suzon, en un point où l'on pouvait mieux surveiller les abords de la vallée de l'Ouche et la voie d'Agrippa. Les travaux d'édilité ont apporté un certain nombre de précisions à la topographie du *castrum* dijonnais, dont un nouveau tronçon de la muraille a été retrouvé au pied du bâtiment de l'Hôtel de Ville, dit « Galerie de Bellegarde », place des Ducs-de-Bourgogne (1). Il s'agit d'une tour, située dans l'axe du porche, donnant accès à la tour de Bar, construite sur un plan semi-circulaire, et non pas en fer à cheval comme les tours romaines. Elle a donc été remaniée au XIVe siècle, lors des travaux exécutés par ordre de Philippe le Bon. Rue du Palais et rue Bouhier, une couche d'incendie s'étend sur un bétonnage de graviers et de marnes pilonnés qui se poursuit autour du Palais de Justice. Elle correspond au sol d'une ancienne cour, établie devant le *Palatium* du *castrum*, à l'Est de l'ancienne dérivation du Suzon (2). En rapprochant les données fournies par les fouilles, faites dans la partie septentrionale de la ville, on arrive à cette conclusion que le niveau gallo-romain est situé à une profondeur variant entre 2 m. 50 et 3 mètres, tant dans l'enceinte du *castrum* qu'aux abords immédiats (1). Dans la banlieue du Nord-Est (2), des découvertes nouvelles confirment les conclusions, précédemment proposées par M. G. Fournier pour le tracé de la *via Agrippa* dans cette région. De la route se détachaient, à la hauteur du lieudit « Les Petites-Houëttes », où l'on a recueilli une petite statuette en pierre d'un Génie, deux diverticules se dirigeant vers les portes Nord-Ouest et Nord-Est du *castrum*. Au quartier de La Maladière, rue Marivaux, des cippes funéraires, avec inscriptions, marquent l'emplacement d'un ancien cimetière dans lequel fut retrouvé le milliaire de Tétricus (3). Près de l'ancienne chapelle de La Maladière, en bordure de la rue Aristide-Briant, on a mis au jour des substructions sur l'emplacement présumé de l'ancienne léproserie (4). Entre Dijon et Chenôve, des tombes de l'époque des grandes Invasions, pouvant même appartenir au Romain tardif, précisent l'existence d'une bourgade ancienne à Trémolois (5).

A Alésia (Côte-d'Or), le chantier a été transporté au Nord-Est du marché, sur l'emplacement d'un grand édifice à double colonnade et cour intérieure sur laquelle s'ouvrent des boutiques (6).

De même qu'à Alésia, coexistait à *Vertillum* (Vertault, Côte-d'Or), autour de la ville gallo-romaine, principalement dans la partie méridionale, une importante bourgade gauloise, formant un faubourg

p. 17-19 ; E. Fyot, *ibid.*, p. 28 ; Madeleine Oursel, *Les origines de la commune de Dijon*, dans *Mém. soc. pour l'hist. du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 1939, 6e fasc.

(1) G. Grémaud, *Mém. comm. antiq. Côte-d'Or*, XX, 1933, p. 51.

(2) *Ibid.*, XXI, 1938, p. 304.

(1) *Ibid.*, XX, 1933, p. 66, 67, 74.

(2) G. Grémaud, *ibid.*, XXI, 1936-7, p. 141-142 ; XIX, 1927-32, p. 166-167.

(3) Du même, *ibid.*, XXI, 1936-7, p. 141-142 ; XIX, 1927-32, p. 166-167.

(4) G. Virely, *ibid.*, XXI, 1938-39, p. 383-384, 395.

(5) G. Grémaud, *ibid.*, XIX, 1932, p. 362 ; XX, 1933, p. 21-23.

(6) J. Toutain, *Rapport à la XVe Comm. du Centre nat. de la Recherche scient.*

indigène qui continua d'être habité sous l'Empire. Il est de construction antérieure à celles des grandes maisons de pierre, comme le prouvent les découvertes, faites dans les sous-sols, de poteries peintes gauloises du Ier siècle. Quelques-unes de ces habitations, dans le quartier du Nord-Ouest sont bâties sur ces anciennes caves celtiques. Des courettes triangulaires servaient de puits de lumière et d'aération. Dans l'une des habitations de la partie méridionale, l'une des pièces était chauffée par une véritable cheminée demi-circulaire, dont l'âtre était fait d'une grosse meule (1).

A Autun, au cours de travaux de voierie, le dallage antique, en gros blocs de granulite, du *cardo* d'*Augustodunum*, a pu être suivi en direction de la porte d'Arroux, sur une longueur de 270 mètres, entre les rues Naudin et Saint-Nicolas (2). Au Champ-d'Aligny, à l'angle de l'Avenue de la Gare et de la rue de la République, lors du creusement de tranchées pour la défense passive, sont apparues deux bases carrées supportant des tronçons de colonnes. Cette trouvaille est en relations avec celle du grand édifice gallo-romain, déjà repéré au voisinage. Sur la promenade des Marbres (3), près du kiosque, un nouveau puits, profond de 15 mètres, a été trouvé non loin des puits reconnus en 1679, 1828, 1883 et 1904. A l'occasion de la découverte d'un sarcophage en plomb, au lieudit « Les Barraques, » sur l'emplacement du cimetière gallo-romain du « Champ d'Urnes », feu Boëll (4) établit, par rapport aux voies romaines, la liste des cimetières suburbains d'Autun : au Nord, cimetières de Saint-Pierre-l'Étrier, traversé par la voie de Langres à Besançon ; du Bois Saint-Jean et de La Verrerie, sur la voie de Bourges à Orléans ; des Champs Saint-Roch qui ne seraient que le prolongement méridional du cimetière de Saint-Pierre-l'Étrier ; des Champs Saint-Givre, au finage de Saint-Symphorien ; à l'Ouest, le cimetière des Dremeaux.

Les recherches de M. Marcel Clouet (1) apportent un très utile complément au livre de Charles Dangibaud sur la topographie de la ville gallo-romaine de Saintes. Le résultat le plus important de cette enquête est de faire connaître que l'étendue de la cité était sensiblement supérieur à celle que l'on admet généralement. Sur la rive gauche de la Charente, au quartier de Saint-Palais, des groupes d'habitations nombreux étaient dispersés le long des voies qui mènent à la rivière et constituent le faubourg signalé par Dangibaud. Sur le coteau, depuis le Parc de la Marine jusqu'en un point assez avancé de la rue de la Roche, s'étend un grand cimetière à inhumation, de part et d'autre d'une importante voie romaine, orientée Nord-Sud, le *cardo maximus* de *Mediolanum*. Aux Petits-Champs, les maisons modernes sont presque toutes construites sur les emplacements d'habitations antiques et, au Nord, jusqu'à la Poudrière (rue de l'École-d'Agriculture), on connaît l'existence de nombreuses ruines et de puits. Au quartier de Saint-Macouet, comme à Saint-Vivien et aux Petits-Champs, toute la superficie actuelle du territoire de ces paroisses était occupée par des immeubles très voisins les uns des autres. On a également retrouvé, en divers points de la ville, les ruines de parcs à

(1) H. Lorimy, *Bull. archéol. Comité*, 1934-5, p. 167-169.
(2) Ch. Boëll, *Annales de Bourgogne*, XIII, 1941, p. 144 ; *Mém. Soc. Éduenne*, XLVIII, 1940, p. 435-436.
(3) *Ibid.*, XLIX, 1941, p. 13 ; XLV, p. 448.
(4) *Ibid.*, XLVIII, 1940, p. 420-421.

(1) *Notes sur Saintes antique* (1940), extr. *Recueil comm. des arts et mon. hist. de la Charente-Inf.*, 1940, in-8°, 14 p.

huîtres et de viviers. Leur nombre, leur importance témoignent du rôle joué par mollusques et poissons dans l'alimentation des habitants. Du côté de Saint-Eutrope, un cimetière, établi en bordure du Chemin-Ferré, marque les limites de la cité. Lès maisons s'y groupent autour de l'église et dans l'ancien quartier de La Maladrerie, assez rapproché de la voie de Bordeaux qui, aux Roches, longe la Charente.

Les antiquités monumentales de Tours (1), présentent cette anomalie qu'aucun édifice, à l'exception de l'amphithéâtre et de la muraille du IVe siècle, n'ont été exactement reconnus. On n'ignore plus cependant l'emplacement du prétendu Palais, dit de Valentinien, et celui de la Basilique, mais il s'agit là d'un forum et d'une construction toute voisine. Par contre, on ne sait toujours où placer l'établissement celtique qui précéda *Cæsarodunum*. L'hypothèse d'un oppidum installé sur les hauteurs de Saint-Barthélémy est à abandonner, et il serait préférable de rechercher la bourgade sur l'emplacement même de la ville romaine, entre la Loire et le Cher, dans cette partie de la vallée, alors couverte de marécages et sillonnée en tous sens de ruisseaux. La cité du Haut-Empire était bien plus étendue que la petite ville, enfermée dans son rempart au IVe siècle. Elle était limitée au Nord par la Loire, à l'Est par le cimetière du canal, qui atteignait peut-être l'église de Saint-Pierre-des-Corps. Aux IIe et IIIe siècles, les constructions gagnent au Sud, jusque dans la direction de la gare du chemin de fer que les cimetières semblent avoir atteint. Les nouvelles recherches précisent qu'à l'Ouest, la ville se prolongeait jusqu'à une ligne qui, partant de la rue Jehan-Fouquet, passerait à l'Est des églises Saint-Martin et Saint-Saturnin, pour aboutir à la Loire. Tours possédait deux ports sur le fleuve, l'un près de Saint-Julia *(Scalaria)*, l'autre à l'extrémité de la rue Lavoisier. Sur l'autre rive, à Saint-Symphorien et au Portillon, deux autres ports étaient en relations avec *Cæsarodunum*. Après la destruction de la ville circonscrite par la muraille de défense, une troisième agglomération, assez misérable, s'éleva sur ces ruines, aux temps mérovingiens.

(1) Baron Henry AUVRAY, *La Touraine gallo-romaine*, dans *Bull. trim. Soc. archéol. de Tours*, 3e-4e trim., 1938, p. 161-204 ; 2e trim., 1939, p. 235-300 ; 1941, p. 37.

A Orléans, une tranchée ouverte parallèlement à l'église Saint-Euverte, a fait connaître un niveau archéologique, constitué par une couche de terre noire, mêlée de tessons de poteries gallo-romaines. Sur la place Saint-Aignan, on a reconnu les restes d'un caveau voûté en briques et, près des anciennes arènes, à La Motte-Sauguin, on a recueilli des débris de céramiques gallo-romaines. Dans le jardin de l'Évêché, on signale la découverte d'un peigne mérovingien (1).

Des recherches qui remontent à 1912, sur l'emplacement de l'ancien couvent de la Visitation, à Poitiers (2), ont révélé l'existence d'une couche archéologique gallo-romaine de plusieurs mètres d'épaisseur, correspondant à une période d'occupation qui se place entre les règnes de Néron et de Posthume. Deux sculptures, de type celtique, ont été retrouvées : une Déesse Mère nue, portant un enfant emmailloté et une corne d'abondance ; une seconde Déesse Mère, assise, vêtue d'une longue robe, un torques autour du cou.

Des travaux, exécutés pour la défense passive, ont amené la découverte à Pé-

(1) *Bull. Soc. hist. et archéol. Orléanais*, XXXIII, 1939, p. 376-377, 379, 380, 382.
(2) F. EYGUN, *Bull. archéol. du Comité*, 1934-5, p. 561-567.

rigueux (1) d'un grand hémicycle gallo-romain, daté des deux premiers siècles de notre ère par des poteries d'Arezzo et ses chapiteaux. Au Mans (2) dans la partie Sud-Est des Quinconces, vers les rues Brutère et du Cirque, sur le quai Ledru-Rollin, on a recueilli des tessons gallo-romains.

Une nouvelle campagne de recherches est entreprise dans les bâtiments romains de l'Hôtel de Cluny, à Paris, ayant pour objet le dégagement des murailles, sises en bordure sur le boulevard Saint-Germain qui, depuis trop longtemps, et au grand dam des maçonneries, disparaissaient sous les remblais. Les premiers travaux ont permis de préciser les rapports des salles entre elles.

A Vienne (Isère), lors des travaux de démolition du Vieil Hôpital (3), les parties hautes de deux arcades romaines, déjà connues, ont été entièrement dégagées. Leurs bases, avec dallage et emmarchement, ainsi que le départ d'un grand escalier, ont été mises au jour. Le monument qui paraît contemporain du règne d'Hadrien, a également donné un remarquable fragment de bas-relief, en marbre, représentant une scène de sacrifice. En arrière de l'édifice, dans la cour du Vieil Hôpital, on a dégagé un gros mur qui pourrait appartenir aux fondations d'un grand temple.

A Senlis (Oise), M. G. Matherat (4) a entrepris une exploration méthodique des vestiges gallo-romains : au sommet du rocher qui domine la ville se dresse un édifice important et, à l'Ouest de ces ruines, une arcade en plein-cintre, dans les constructions du « Châtel », appartient peut-être au *palatium*, dont l'existence est connue par une vie de saint. Quant au pont, situé à la sortie de la ville, il est placé sur le tracé de la voie romaine de Senlis à Meaux.

A Rouen, dans le terrain de l'immeuble, sis rue Jeanne-d'Arc, nº 96, deux gros murs parallèles, épais de 2 m. 15, ont fait partie d'un monument public, peut-être même des arènes qui s'élevaient au voisinage de cet emplacement (1). La trouvaille la plus importante a été faite dans cette même rue, lors des travaux de reconstruction de la Recette générale des Postes, Télégraphes et Téléphones. Elle apporte des précisions à la topographie de *Rotomagus* (2). Le plus ancien niveau a été retrouvé à 6 mètres en contrebas de la chaussée moderne et correspond à un marécage dans lequel la découverte de pieux et de clayonnages fait connaître l'existence d'une passerelle de bois à travers le bourbier. La couche archéologique très pauvre est contemporaine de La Tène III. Le sol gallo-romain, actuellement inondé par les eaux de ruissellement venant des hauteurs de la ville et dévalant vers la Seine, a été rencontré à 4 m. 25 au-dessous du trottoir. L'emplacement fouillé était situé aux confins de la cité, jadis limitée par la Renelle. Les mobiliers recueillis ne sont guère que des détritus : innombrables coquilles d'huîtres, tessons de Lezoux et de poteries courantes, lits de matériaux tassés et

(1) *Rapport à la XVe Comm. du Centre nat. de la Rech. scient.*

(2) P. Cordonnier, *Rev. hist. et archéol. du Maine*, XXI, 1941, extr.

(3) Renseignements communiqués par M. J. Formigé.

(4) *De quelques découvertes récentes concernant les antiquités de Senlis*, extr. *Mém. Soc. d'hist. et d'archéol. de Senlis*, 6e sér., t. V, 1940, 15 p.

(1) G. Lanfry, *Bull. comm. antiq. Seine-Inf.*, XIX, 1939, p. 26-29. — D'autres découvertes sont encore signalées à Rouen : deux murs se raccordant au croisement des rues Saint-Nicolas et de la Croix-de-Fer (M. Alline, *ibid.*, p. 131) ; monnaies romaines du IIIe siècle, rue de la Chaîne et rue de La Rochefoucauld (*ibid.*, p. 113-115, 213).

(2) G. Lanfry, *Bull. Soc. normande ét. préhist.*, XXXIII, 1941, p. 23-30.

battus. Il s'agit d'un champ d'épandage, aux portes de la ville, que céramiques et monnaies s'accordent pour dater des deux premiers siècles de notre ère. A 1 m. 75 plus bas, des bases de tambours de colonnes appartiennent à un monument qui devait s'élever à proximité de ce *testaccio*.

Ce sont également des décharges publiques, situées à une assez grande distance de la ville de Chartres, vers l'Est, qui ont été découvertes sous l'emplacement du pavillon militaire de l'Hôtel-Dieu. Deux grandes fosses pour l'extraction de la terre à briques ont été remblayées avec des matériaux de démolition et les détritus de l'agglomération gallo-romaine. Les poteries, amphores, cruches, terrines, assiettes et vases sigillés appartiennent au IIe siècle de notre ère (1).

Les recherches, conduites par M. M. Baudot (2), dans la zone détruite par la guerre de la ville d'Évreux, à l'intérieur de l'angle Nord-Ouest du rempart, élevé au IIIe siècle, ont permis d'étudier la nature de ces fondations. Sur un premier lit, épais de 0 m. 80, de gros blocs de silex et de noyaux de marne, repose une assise de pierres grossièrement équarries de 0 m. 60 de côté, dépassant la maçonnerie de la muraille de 25 à 50 centimètres, que surmonte un rang de briques, puis sept assises en cubes en petit appareil, soigneusement jointoyés, deux rangs de briques, et en retrait de 0 m. 14, des assises de petit appareil. Les tranchées ouvertes pour l'établissement de ces fondations ont été comblées avec des débris de maçonneries. Les tessons de poterie et les rejets de cuisine n'apparaissent que dans les terres situées au-dessus de ce remblai. Sur la place de la Cathédrale, la couche romaine apparaît à 4 mètres au-dessous du niveau actuel du sol. D'une épaisseur de 1 m. 50, elle présente trois niveaux superposés.

Au Vieil-Évreux, dans un terrain situé au Nord-Ouest et à une centaine de mètres des Thermes, une tranchée ouverte par l'armée d'occupation, coupe par deux fois les fondations d'un grand édifice. Un angle de la construction en grand appareil a été dégagé par un premier sondage (1).

L'exploration des ruines de Bavay (Nord), trop longtemps négligées, vient d'entrer dans une phase active. Les destructions dont la malheureuse cité fut la victime en 1940, ont permis d'envisager un vaste programme de dégagements et de déblaiements qui porteront tout d'abord sur un très important monument voûté, à piliers, construit en petit appareil, avec chaînages de briques, contre lequel s'élève un important tronçon de l'enceinte contemporaine des Invasions. Avant la dernière guerre, quelques découvertes avaient été faites (2) : une partie de la muraille a été reconnue dans la cour du Collège de l'Assomption ; puis, en bordure de la pâture Tatinclaux, les ruines de la dernière tour de la partie occidentale, à plan semi-circulaire, bâtie, comme le mur, d'assises de pierres bleutées, alternant avec des doubles rangées de briques. Dans les sablières, qui entourent la ville, toujours des tombes et des ateliers de potiers, d'où sortirent les fameux vases à représentations des dieux

(1) R. DAUVERGNE, *Fosses et dépôts gallo-romains à l'Hôtel-Dieu de Chartres.* Chartres, Impr. de *La Dépêche d'Eure-et-Loir,* 1941, in-8°, 13 p., 12 fig.

(2) M. TOUSSAINT, *Le Temps,* 12 nov. 1942 ; *Rapport à la XVe Comm.*

(1) M. TOUSSAINT, *Le Temps,* 12 novembre 1942.

(2) M. HÉNAULT, *Fouilles et découvertes à Bavay en* 1934, dans *Bull. archéol. du Comité,* 1934-5, p. 568-571 ; P. DARCHE, *Un coin intéressant de la nécropole de Bavay, ibid.,* p. 291-293 ; R. LANTIER, *ibid.,* p. 384-385.

de la semaine, dont un exemplaire complet et cent quatre-vingts fragments ont été recueillis à Bavay même. On notera que ce type céramique disparaît au temps des Antonins et qu'il n'a été rencontré que dans les sépultures les plus pauvres, c'est-à-dire dans celles du menu peuple, qui, toujours, reste le plus longtemps attaché aux anciens usages.

(A suivre.)

Raymond LANTIER.
Musée des Antiquités Nationales.
Mars 1943

BOURGOGNE

VILLA ROMAINE DES VERCHÈRES DE CHAINTRY (SAONE-ET-LOIRE)

Le lieudit *Les Verchères de Chaintry* est situé à 8 km. de Saint-Bonnet-de-Joux ; il est traversé par le ruisseau de la Recordaine, qui sépare les communes de Ballore et de Mornay.

Plusieurs trouvailles gallo-romaines eurent lieu à cet endroit. Un chemin rectiligne marque l'emplacement de la voie qui venait de la montagne de Suin par Saint-Bonnet, Chaumont, l'Épinay et rejoignait au Nord une autre route dans les bois de Marizy. Des constructions romaines, des marbres et des monnaies sont signalés à Chaintry en 1859 et en 1927. M. Prudhon y rencontra des murs et des mosaïques. M. Vézant y recueillit une plaque de bronze munie d'inscriptions, qui fut brisée et transformée en balles pour le tir à l'oiseau. M. Liodenot y découvrit une tête féminine en pierre blanche, de grandeur naturelle, coiffée en belles tresses, qui fut mutilée à coups de pierres et disparut.

Sur la foi de ces indications, je me mis à explorer les lieux en 1934, après avoir terminé mes fouilles de Sainte-Colombe et de Suin. Je vis aussitôt un gros morceau de marbre blanc près de la rive. Un sondage perpendiculaire au ruisseau me livra de nombreux fragments de dalles, de tuiles, de tuyaux de chauffage, quelques ronds de *suspensura* et un *tubulus* d'hypocauste évasé avec son couvercle garni de chaux. Auprès, je trouvai un épais et solide béton et un dallage en marbre blanc. Les eaux étant très basses, je détournai le ruisseau et, après avoir dragué, je découvris une plate-forme que m'avait signalée le propriétaire du pré, M. Renaud, maire de Marizy : c'était encore un béton que recouvraient quelques dalles de marbre blanc, tandis que d'autres revêtaient un tronçon de mur (plan, nº 24). Je compris alors que l'on avait coupé la *villa* en deux tronçons et mutilé une des parties les plus riches en creusant un ruisseau destiné à draîner les eaux marécageuses de la rive gauche, et j'achetai les deux propriétés pour pouvoir fouiller à l'aise.

En explorant le talus dans le sens Sud-Nord, je dégageai bientôt un foyer (nº 21), qui, par deux bouches situées côte à côte, chauffait une pièce contigüe (nº 22). Celle-ci, dont le dégagement fut gêné par l'eau et la boue, reposait sur des piliers de briques, les uns carrés, les autres ronds ; deux bouches, primitivement ouvertes sur le côté Nord de l'hypocauste, furent murées ensuite pour limiter le chauffage à cette piscine. Elle communique avec une galerie (nº 10), bétonnée et richement ornée de marbre blanc (dalles, plaques et corniches) et de stuc polychrome, qui aboutit à un escalier de trois marches. Une autre galerie semblable (nº 9), mène à une pièce (nº 5), où j'ai recueilli de nombreux clous, les uns à large tête, les autres en forme de T, provenant sans doute de portes en bois. Elle communique par deux marches avec une salle (nº 8), bétonnée et tapissée de tuyaux



Plan de la villa gallo-romaine de Chaintry.

1. Portail ;
2. Socle de colonne ;
3. — —
4. Adduction d'eau ;
5. Vestibule ;
6. Distribution d'eau ;
7. Escalier et palier ;
8. Sudatorium ;
9. Galerie bétonnée ;
10. Galerie d'accès aux piscines ;
11. Cour ;
12. Remise et salle du personnel ;
13. Foyer sans cheminée ;
14. Seuil de remise ;
15. Passage pavé ;
16. Escalier de cave ;
17. Cave ;
18. Égout ;
19.
20.
21. Praefurnium ;
22. Piscine chaude ;
24. Piscine chaude ;
25. Cuisine ;
26.
27. Source ;
28. Piscine froide ;
29. Béton ;
30. Chemin de ronde ;
31. Passage bétonné ;
34.
35.
36.
37.
38.
39. Voie romaine ;
40.
41.
42.

(Les numéros qui ne sont suivis d'aucune indication désignent des locaux de destination indéterminée.)

de chauffage dont la largeur diminue de bas en haut. Une petite pièce voisine (nº 6) devait servir à la distribution de l'eau, car j'y ai trouvé, outre une clef à panneton, deux beaux robinets de bronze ainsi qu'un peu de plomb fondu ; et une canalisation maçonnée passe à proximité. Une vaste salle (nº 12), donnant sur une cour (nº 11), contient un curieux foyer constitué par des tuiles posées à plat et, sur le côté gauche, par une tuile creuse formant voûte, où l'on devait tenir les aliments au chaud. Un foyer analogue se retrouve dans une autre pièce (nº 25), qui a subi des transformations et a été en partie remblayée par des cendres, des décombres et divers objets de rebut.

L'entrée de la *villa*, située à l'Est, donne sur un chemin empierré qui rejoignait la voie mentionnée plus haut. Le seuil, large de 10 m., est formé de grosses pierres bien taillées et creusées de cavités au milieu ou sur les bords. Une demi-colonne et un chapiteau en grès ornaient le mur extérieur de clôture ; à l'intérieur, comme l'a reconnu M. Jeanton, de chaque côté de la porte, deux socles portaient des colonnes formées par quatre quartiers de briques. J'ai trouvé là de nombreux bois de cerf, que le propriétaire de la villa avait dû suspendre aux murs comme trophées de chasse.

Le bâtiment principal se trouvait à l'Ouest et comprenait un étage, séparé du rez-de-chaussée par un béton épais. J'ai déjà dégagé plusieurs pièces (nºs 34 à 38) ; l'une d'elles (nº 38) a conservé une partie importante des murs, qui portaient des revêtements de marbre et de stuc polychrome, et j'y ai même recueilli des fragments de bas-relief en marbre et des charnières en bronze. Comme M. Wuilleumier l'a noté au cours d'une visite récente, il faut consolider ces restes avant l'hiver, et il y aurait intérêt à poursuivre les fouilles de ce côté, de même que sur la rive gauche du ruisseau où l'herbe pousse mal.

Dès maintenant, j'ai pu mettre au jour, sur 55 m. de long et 35 de large, une *villa* romaine confortable des IIe-IIIe siècles après J.-C.

Liste des objets recueillis dans la villa romaine

	Nos du plan
Monnaies :	
1 Domitien — Moyen bronze...	25
1 Hadrien — Moyen bronze ...	—
1 Antonin-le-Pieux — Argent ..	—
1 Marc-Aurèle — Moyen bronze	—
2 Gordien — Moyen bronze ...	—
1 Volusien — Argent..........	—
2 Tetricus père — Petit bronze	24
1 Tetricus fils — Petit bronze .	—
1 Constantin — Petit bronze ..	12
Mobilier :	
1 plaque de meuble représentant une lyre et une chimère — Bronze	26
1 plaque de meuble ornée de cercles — Bronze	28
1 robinet à 1 ouverture ; poids : 950 gr. ; long. : 0 m. 14 — Bronze	6
1 robinet à 2 ouvertures ; poids : 375 gr. ; long. : 0 m. 105 — Bronze	—
1 clef à panneton en équerre — Fer	—
1 clef à panneton en équerre, dont le manche représente une main de femme, tenant une boulette de fard — Fer	25
1 clef à panneton en équerre — Fer	—
1 poinçon — Fer..............	—
1 petite clef — Bronze	—
1 petit maillet — Bronze	6
2 spatules à fard — Bronze argenté	25
3 fragments de fibules — Bronze.	25-30
3 anneaux — Bronze	25
1 clou — Bronze	—
1 bouton de vêtement — Bronze.	—

	Nos du plan
2 boutons de vêtement — Verre.	—
4 épingles à cheveux — Os.....	—
1 épingle à cheveux — Os......	5
1 camée représentant un fer à cheval — Silex...............	30
1 hache incomplète — Pierre polie.........................	11

Fragments de poterie rouge vernissée à reliefs de Lezoux :

Tête de femme aux cheveux dénoués, l'épaule droite nue.
Femme aux cheveux dénoués sur l'épaule droite, le bras droit et le buste nus, le bras gauche couvert d'une draperie jusqu'au coude.
Combat de gladiateurs.
Lièvres au galop, arbres au-dessous.
Colombes volant vers la gauche.
Aigles aux ailes déployées.
Amours.
Têtes de lions.
1 bol complet.

Poterie flammée :

1 sébile complète.
1 fragment de poterie munie du graffite *Siafa*.

Poterie grise :

1 creuset entier.
1 tasse incomplète.
1 bol incomplet.
1 terrine incomplète.

Stuc polychrome :

Très nombreux échantillons blancs, rouges, verts, noirs, avec bandes et filets jaunes, rouges, verts, noirs.

Pierres :

M. Mazenot, qui a bien voulu examiner la nature des pierres, estime que le marbre blanc, semblable à celui qui fut recueilli à Cortevaix (Saône-et-Loire), peut venir de Solutré ou de Luzy (Nièvre), le grès rose de Corgoloin, près Comblanchien, le grès noir des environs de Charolles, le calcaire de Fontaines (Saône-et-Loire).

A. Sabatier.

19 juillet 1942.

P.-S. — Depuis la rédaction de cette note, j'ai découvert à l'Est de la pièce nº 42 une cuve intacte en grès, mesurant 1 m. × 0 m. 70 × 0 m. 50, et j'ai recueilli, parmi d'autres objets, des monnaies de Commode, de Gallien et de Maximien; d'autre part, j'ai consolidé les murs de la pièce nº 38.

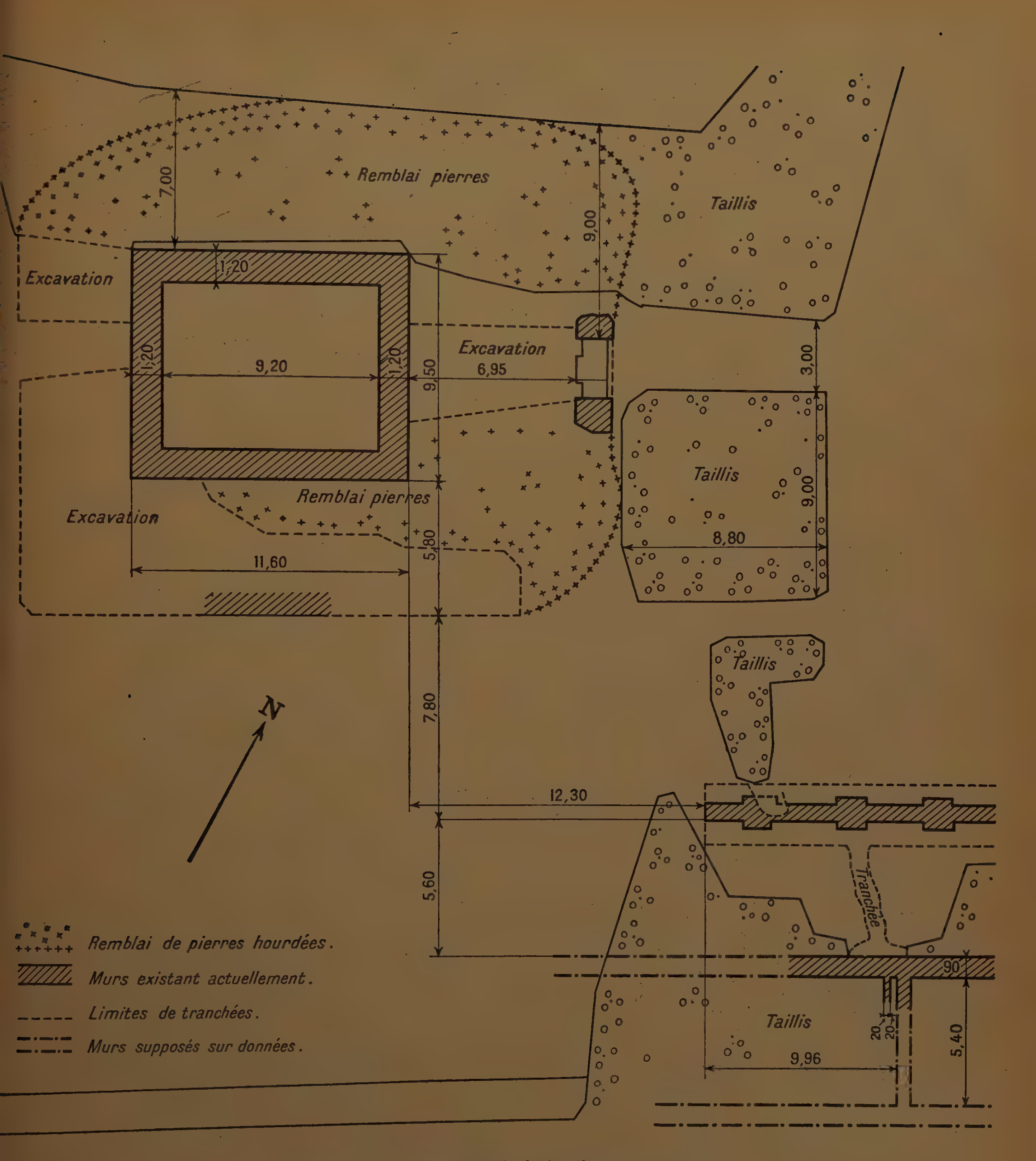
MAINE

LES FOUILLES DU TEMPLE DE JUBLAINS (MAYENNE) EN 1942

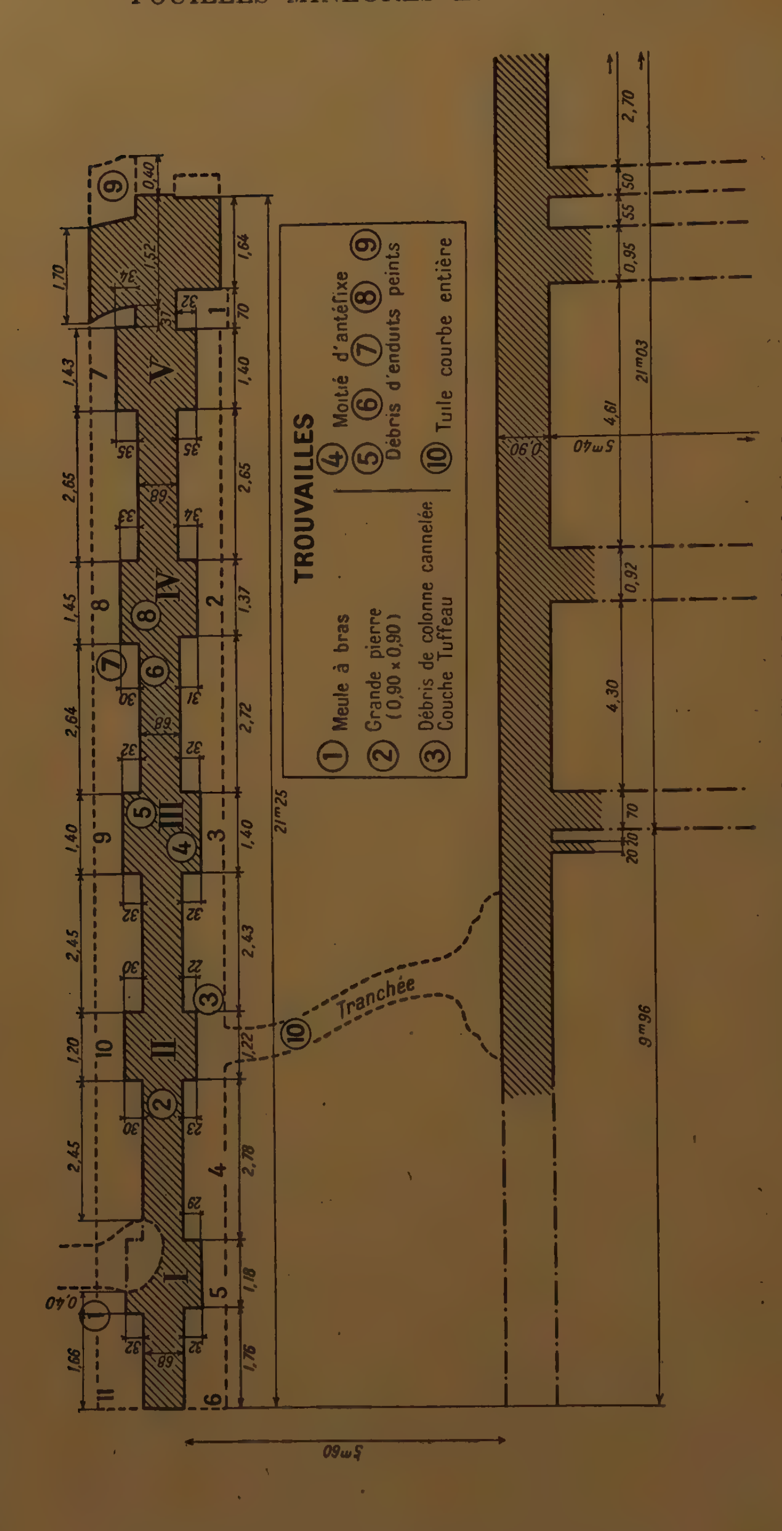
Du 20 août au 7 septembre 1942, des fouilles, pour lesquelles la main-d'œuvre a été fournie par un camp de jeunesse, ont été effectuées au *temple* dit *de la Fortune* (parcelles 444-445-446 du plan cadastral).

Situé au nord de Jublains, l'antique *Noiodunum*, capitale des *Aulerci Diablintes*, ce temple, dont les substructions ont été découvertes en 1834 par M. Verger, avait été fouillé en 1834-1835, et surtout de 1860 à 1870, par H. Barbe. En 1913, MM. J. Chappée et Reboursier y pratiquèrent, à leur tour, quelques recherches.

L'édifice, qui paraît avoir été construit au Ier siècle de notre ère, comprend une *cella* de 11 m. 30 sur 9 m. 60, inscrite dans un péristyle de 21 m. 60 sur 23 mètres (plan I). Ce temple est entouré de constructions qui, du côté sud, semblent avoir une longueur de 73 mètres (plan II); le mur extérieur devait être percé de deux portes, l'une à l'ouest et l'autre à l'est. A l'intérieur et le long du mur sud, des appartements — peut-être des boutiques de marchands d'objets de dévotion, — avaient été mis au jour en 1913. La *cella* était



PLAN I. La *cella* du temple.
Au sud, aboutissement de la galerie formant péribole (voir plan II).



PLAN II. La galerie à colonnade constituant le péribole du temple.

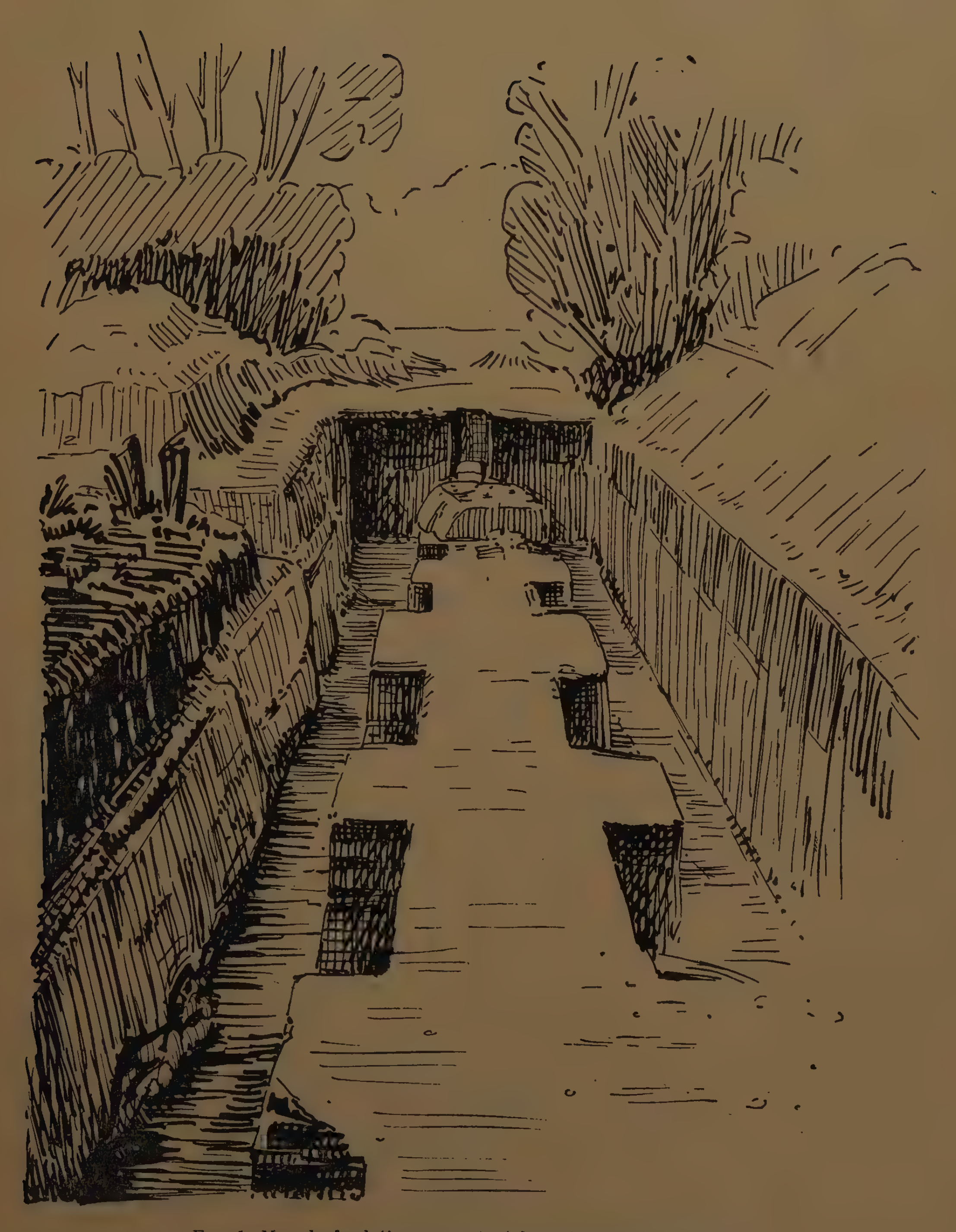


Fig. 1. Mur de fondation supportant les colonnes d'un péristyle.

noyée dans un blocage grossier, vraisemblablement exécuté à l'époque des invasions barbares pour transformer le temple en ouvrage de défense. La masse de pierres, de briques et de tuiles entremêlées de grosses racines, qui recouvrait le sanctuaire, en avait jusqu'ici rendu le dégagement difficile. De plus, certains murs ont été démolis au cours du XIXe siècle pour en extraire de la pierre à bâtir et, par l'effet du temps, les vestiges apparents chaque année, s'écroulent davantage.

Après avoir défriché une partie des taillis près de l'enceinte méridionale, nous avons ouvert une tranchée perpendiculairement à ce mur vers l'intérieur de l'enceinte, dans la direction du nord-est.

Fig. 2. Composition des bases III, IV, V.

Voici la coupe du terrain : 0 m. 40 de terre végétale mêlée de nombreux débris de tuiles (*tegulæ* et *imbrices*), de pierres de petit appareil en granit, quelques tessons de poterie rouge et noire de basse époque, quelques clous de charpente ; 0 m. 40 de sable ; une couche de tuffeau écrasé de 0 m. 04 ; 0 m. 20 de sable ; une couche de 0 m. 03 de débris calcinés et enfin 0 m. 40 de sable et gravier.

A 5 m. 50 du mur d'enceinte déjà dégagé, nous avons rencontré, parallèlement à ce mur, une construction très régulière en petit appareil allongé de tuffeau, formant un bloc relié à deux murs en petit appareil ordinaire en moellons de granit. Nous nous sommes bientôt aperçus qu'il s'agissait d'un mur de fondation supportant les colonnes d'un péristyle. Nous l'avons dégagé sur une longueur de 21 mètres, mettant ainsi au jour cinq bases de colonnes, espacées de 2 m. 50 à 2 m. 75 les unes des autres (fig. 1). Il est évident que nous nous trouvions en présence d'une galerie couverte, jadis garnie de portiques qui ornait la cour intérieure du temple et sur laquelle prenaient jour les appartements découverts vers le sud au cours des fouilles antérieures.

Cette colonnade se termine à l'est par un ouvrage de maçonnerie de forme bizarre s'incurvant vers le nord. Le point où nous nous sommes arrêtés marque l'angle de la colonnade et se trouve à 5 m. 40 du mur intérieur des appartements de l'enceinte est. A cet endroit, les matériaux employés sont très différents des constructions voisines ; toutes les mesures changent et les directions nouvelles des murs n'ont aucun rapport avec la colonnade. Sur cette construction, on ne peut émettre pour le moment aucune hypothèse ; la suite des fouilles permettra peut-être d'en préciser le caractère.

Les cinq bases de colonnes, de mesures

inégales, diffèrent aussi par la nature des matériaux employés. Les bases I et II sont construites en tuffeau, petit appareil allongé, sans cordons de briques ; III-IV-V sont en petit appareil de granit avec des cordons de briques ; en outre ces derniers ont une largeur moyenne de 0 m. 20 plus grande que les autres (fig. 2).

Base de colonne I. — Ce soubassement, sans fondations, est brisé à 0 m. 40 de son début du côté nord. La partie du mur, qui lui fait suite du même côté, est en partie écroulée, à la suite d'une fouille antérieure.

Base de colonne II. — Sans fondations également, ce soubassement, bien conservé, s'élève à 0 m. 50 au-dessus du sol présumé, c'est-à-dire au niveau où se trouve une sorte de revêtement, en béton coulé.

Base de colonne III. — Il n'en reste qu'un cordon de briques plates (carreaux de 0 m. 30 × 0 m. 40 ; épaisseur : 0 m. 03) à 0 m. 50 au-dessus du sol présumé.

Base de colonne IV. — Sur les fondations, deux rangées de petit appareil en granit ; au-dessus, un cordon de deux rangées de briques, puis deux autres épaisseurs de petit appareil recouvert d'un second cordon de briques, dont il ne reste qu'une seule rangée. La hauteur totale du sol présumé, au sommet du soubassement, est de 0 m. 70.

Base de colonne V. — Identique à la précédente, elle est mieux conservée ; elle est faite de petit appareil jusqu'à 0 m. 30 du sol présumé. Un cordon de deux rangées de briques, puis petit appareil (0 m. 25 d'épaisseur) et sur le tout un cordon de trois rangées de briques. La hauteur totale du sol présumé, au sommet du soubassement, est de 0 m. 85.

A 0 m. 37 de la base V, du côté nord, le mur, épais sur toute sa longueur de 0 m. 68, et construit en petit appareil de granit très régulier, est coupé perpendiculairement par un mur large de 1 m. 52, de construction beaucoup plus grossière et, probablement, d'autre époque. Se dirigeant vers la *cella*, il y a une courbe accentuée. De l'autre côté de ce mur, reparaît sur une longueur de 0 m. 71 le mur de petit appareil, toujours dans le même alignement.

A 2 m. 60 de la base V, c'est-à-dire à peu près à la distance, où se serait trouvé le soubassement suivant, le mur de petit appareil qui s'arrête est prolongé par une pierre de granit de 0 m. 40 de hauteur. Les fouilles ont été arrêtées à cet endroit.

Du côté sud, le mur en petit appareil est coupé par le prolongement du mur grossier qui a de ce côté 1 m. 64 d'épaisseur. Ce mur semble rejoindre l'enceinte du temple, dégagée antérieurement.

Le mur de petit appareil est orienté est-est-nord-est comme la *cella* du temple et comme l'enceinte extérieure, exactement 72°.

Le déblaiement des fondations du péristyle a permis de constater que cette construction n'était pas régulière : les pierres sont fréquemment en saillie de 0 m. 01 ou de 0 m. 02. Comme les murs ne portent aucune trace d'enduit, il faut en conclure qu'ils étaient revêtus d'un placage de marbre leur donnant la régularité dont les architectes romains étaient coutumiers et que ce placage a disparu lors du pillage et de la destruction du temple. La découverte de fragments de marbre, très brisés d'ailleurs, donne quelque valeur à cette hypothèse.

Dans la terre végétale, et en particulier à la limite de la couche suivante, nous avons trouvé nombre de morceaux de tuiles plates et creuses, notamment un *imbrex* entier et une moitié d'antefixe (fig. 3) décoré de crosses de fougères, de nombreux clous de charpente, une clef ou crochet, des tessons de poterie rouge, noire, blanche de basse époque, quelques

fragments de poterie sigillée, un de décor incisé, deux fragments de bordure décorée



Fig. 3. Moitié d'antéfixe.

à la barbotine de feuilles de lotus, deux fonds de pots signés MACIO et IINIATO (fig. 4). Alors que partout ailleurs dans Jublains, les tessons de poteries ont été nombreux et importants — l'on a parfois trouvé des vases entiers —, les débris

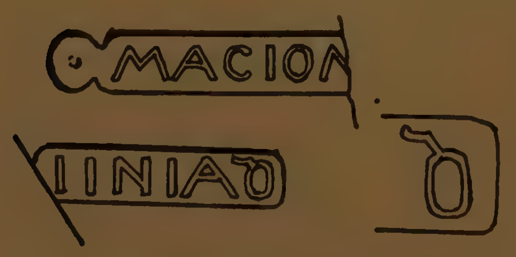


Fig. 4. Signatures de fonds de vases.

ramassés en 1942 sont relativement rares et très petits. Dans cette couche, nous avons également rencontré plusieurs petits fragments de chapiteaux en calcaire blanc, assez abîmés, ornés de feuilles d'acanthe, d'ordre corinthien ou composite.

Au même niveau, qui correspond au sommet du mur dégagé, nous avons trouvé l'angle d'une pierre de granit taillée, de 0 m. 17,5 × 0 m. 21,5, portant les



Fig. 5. Pierre gravée.

deux lettres A R qui marquent la fin d'un mot (fig. 5). A notre connaissance, c'est le premier reste d'inscription recueilli dans le temple.

Tout le long du mur, toujours au même niveau et particulièrement du côté nord, nous avons rencontré quelques fragments d'enduits décorés de peintures, vert-bleu, ocre-jaune, vermillon, terre de Sienne, pas toujours en couche uniforme, mais formant parfois sur fond blanc des dessins impossibles à reconstituer à cause du mauvais état et de l'exiguïté de ces fragments. Signalons cependant à l'extrémité de la tranchée, du côté est, un fragment triangulaire, de 0 m. 26 de côté, provenant d'un coin inférieur de mur, peint à fresque et représentant la moitié d'un oiseau au riche plumage.

A une profondeur de 0 m. 80 à 1 mètre, nous avons rencontré des fragments de fût de colonne cannelée exactement semblables à un fût déjà dégagé lors de précédentes fouilles. Ce fût qui porte dix-huit cannelures mesure 0 m. 70 de diamètre. On pourrait donc supposer que la colonnade était d'ordre corinthien ou composite, que le piédestal mesurait 2 m. 30, le fût 7 mètres, l'entablement 1 m. 70 et l'ensemble 11 mètres.

A différents niveaux, nous avons découvert de nombreux fragments de marbre de toutes couleurs, taillés et polis, qui attestent la richesse de la décoration. Enfin, au-dessous de la couche de mortier marquant le sol primitif ancien, on trouve encore dans le sable des débris de poterie et des traces d'incendie.

Toutes les découvertes de 1942 ont été déposées au Musée local de Jublains, à l'exception d'un bouton en bronze, parfaitement conservé, revêtu d'une patine intacte qui, trouvé dans le *castrum*, a été remis au musée de Laval (fig. 6).



Fig. 6. Bouton en bronze avec sa patine trouvé au *castrum*. (Grandeur nature.)

De cette campagne archéologique, nous avons pu tirer les conclusions suivantes :

1° Le temple de Jublains a été détruit, puis reconstruit, sans qu'on puisse préciser la date, enfin incendié et définitivement abattu comme toute l'agglomération. Cette destruction systématique avait dû être observée par Barbe lors de ses fouilles en 1870. Tout ce qui était précieux ou utilisable a été enlevé. Les colonnes, les inscriptions, les chapiteaux ont été brisés en menus morceaux. Il n'est pas impossible que la destruction de ce temple corresponde à la venue du christianisme dans la région ;

2° Nos fouilles ont apporté des éléments nouveaux : les plans de Barbe, repris par Laurain dans sa brochure sur Jublains, sont inexacts ; l'échelle n'est pas respectée ; le temple n'est point orienté suivant les points cardinaux ; l'axe du temple forme avec le nord un angle de 18° vers l'est. Enfin la découverte de cette colonnade, en modifiant le plan du temple (Pl. 1) a permis de faire de celui-ci une reconstitution complète. Ce temple périptère, entouré de son péristyle, devait compter sur le côté sud douze colonnes. On peut le comparer à la construction de Nisy-le-Comte (Aisne), que déjà de Caumont supposait être un temple. A Nisy existent une enceinte rectangulaire et un péristyle, mais la *cella* avait disparu. A Jublains, on connaissait une enceinte rectangulaire et une *cella*, mais pas de péristyle. La découverte de celui-ci permet, en augmentant les ressemblances, de croire que les ruines de Nisy sont bien celles d'un temple (Pl. 2).

R. Boissel et Y. Lavoquer.

PROVENCE

LE PREMIER HABITAT PRÉHISTORIQUE CONNU AU PLATEAU DU CASTELLET *à Fontvielle (Bouches-du-Rhône)*

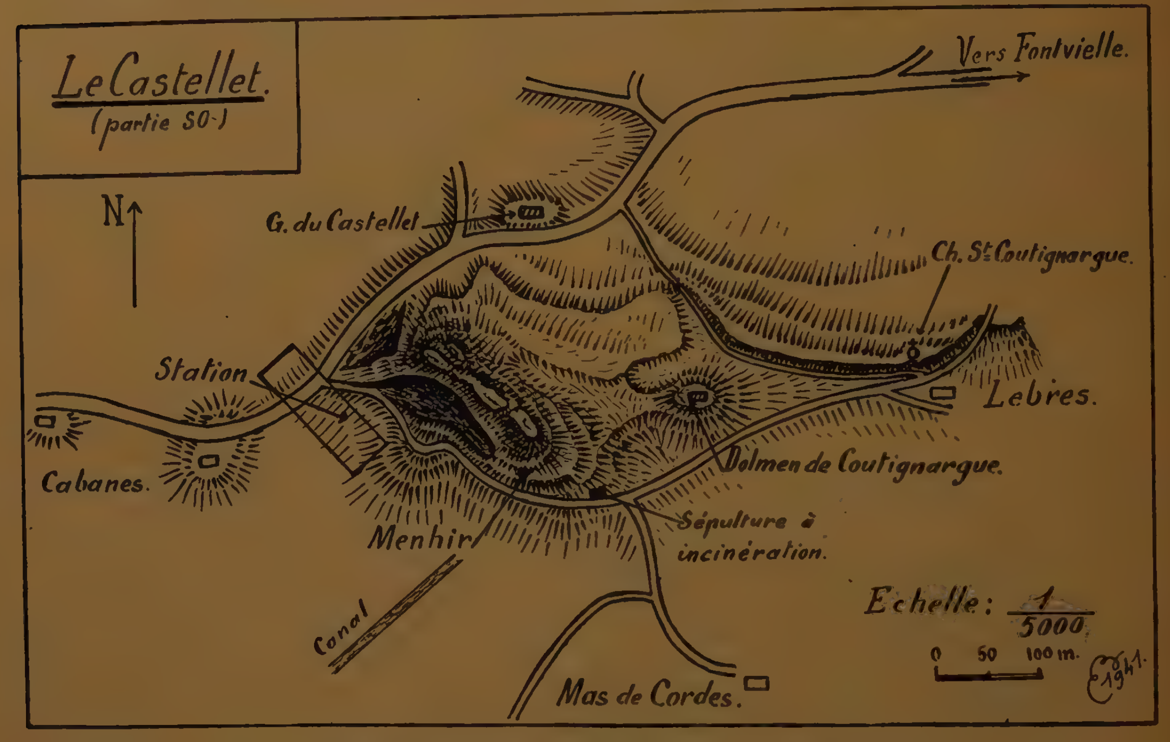
Depuis bientôt trois quarts de siècle, on connaît les sépultures des populations préhistoriques qui occupaient le plateau rocheux du Castellet et la montagne de Cordes, sur le territoire de Fontvielle, près d'Arles.

Les fouilles entreprises successivement à la grotte Bounias (1866), à la grotte de La Source (1869), à la grotte du Castellet ou Armand (1875), au dolmen de Coutignargue (1889), et plus récemment (1923)

celles de M. Fernand Benoît, conservateur des *Musées d'Arles* (1), ont apporté des renseignements sur les armes de ces populations, leurs outils en pierre et en os, leurs bijoux en bronze et en or, leur céramique, tous ces objets, familiers aux vivants, pieusement déposés dans leurs tombes, comme s'ils devaient continuer à servir dans une autre vie (2).

Le visiteur qui a parcouru ces vastes nécropoles, uniques en France par leur mode de construction, reste frappé de l'importance des galeries. Aussi bien, dès 1877, Cazalis de Fondouce (1) estimait-il avec raison que ces tombes étaient hors de proportion avec la faible étendue des plateaux et supposait qu'une partie de la population avait dû habiter en contrebas des maisons construites sur pilotis.

En 1893, René Montaut (2) signalait, dans un jardin situé au nord de la montagne de Cordes, la présence de restes de pieux à 6 ou 7 mètres de profondeur. Sur le plateau du Castellet, disait-il plus



Plan du plateau du Castellet (partie sud-ouest).

(1) *La Nécropole du Castellet*, extrait des *Mémoires de l'Institut des Fouilles de Provence*, t. I, années 1926-29. Cf. J. Déchelette, II. *Archéologie celtique ou protohistorique*, Ire Partie : *Age du Bronze*, p. 141.

(2) La grotte des Fées à la montagne de Cordes a été déblayée à une époque inconnue. Elle fut signalée pour la première fois par Anibert, en 1779. *Dissertation topographique et historique sur la montagne de Cordes et ses monuments.*

(1) P. Cazalis de Fondouce, *Les Temps préhistoriques dans le sud-est de la France : Allées couvertes de la Provence*, 2 vol., 1873 et 1878.

(2) Extrait du *Cosmos* de Paris, reproduit dans l'*Homme de Bronze*, du 12 février 1893. *Tumulus-Menhir de Coutignargue, découvert et fouillé par les Frères de l'École chrétienne d'Arles.*

loin, on a reconnu « par les nombreux silex conservés dans un petit espace, qu'il y avait là un atelier de fabrication, car ce n'étaient que débris de couteaux et de grattoirs, dont la patine blanche dénotait l'ancienneté ».

La présence de pieux à 6 ou 7 mètres de profondeur, au nord de la montagne de Cordes, semble indiquer, autour de cette colline, un comblement de la basse vallée du Rhône, analogue à celui qui a recouvert le territoire de Trinquetaille (1), et, par conséquent, l'existence probable d'emplacements habités autour du plateau du Castellet. En effet, en septembre 1940, j'eus la bonne fortune de découvrir, au pied du plateau, face à l'abbaye de Montmajour, une station avec outillage lithique et poterie.

Cette station se trouve en bordure de la route d'Arles à Fontvielle, dans un champ appartenant à M. Berre, propriétaire de la ferme du Castellet (2). La pièce de terre dépasse de 0 m. 50 à 1 mètre au plus le niveau des marais de Trébon, mais si nous nous reportons par la pensée à l'époque de l'occupation, il existait alors une terrasse beaucoup plus prononcée, bien ensoleillée, à l'abri des vents froids et dominant les eaux d'un vaste lac qui occupait les bas-fonds et s'étendait à perte de vue dans la plaine.

Le comblement progressif de la vallée eut sa répercussion dans toute la contrée : il se traduisit par celui d'une partie du lac au bord duquel s'étaient installées les populations préhistoriques du Castellet de la montagne de Cordes (3) si bien que, pour être fructueuses, les recherches futures devront être orientées, non pas sur les sommets de ces coteaux, mais sous les alluvions qui recouvrent leur pied (1).

En raison des cultures d'automne, il ne m'a pas été possible de faire en profondeur des prospections qui auraient pu être fructueuses, si l'on en juge par les résultats des explorations en surface : une quarantaine de silex portant des retouches ou des traces d'utilisation et une soixantaine de fragments de poterie.

Outillage lithique

Lames. — Parmi les outils, dominent les lames, toutes brisées à l'usage. Quelques-unes (fig. 1, nos 1-2-12-19), assez lisses sur la face d'éclatement, à section triangulaire ou trapézoïdale, cacholonnées, portent des retouches très fines ; d'autres, en silex gris plus ou moins foncé (fig. 1, nos 7-8-9-10-11), sensiblement plus épaisses, lisses également sur la face d'éclatement, retouchées sur les bords et quelquefois même sur toute la largeur, ont une grande analogie avec les *poignards* découverts dans les grottes Arnaud et Bounias (2), des Dentales (3), ainsi que dans plusieurs grottes du dépar-

(1) Fernand Benoit, *Compte rendu des recherches faites à Trinquetaille en 1938 (Académie des Inscriptions et Belles Lettres).*

(2) Un fragment de lame recueilli à gauche de la route atteste que cette même station s'étendait beaucoup plus loin vers le nord, mais la plupart des vestiges ont disparu à la suite de l'envahissement des terrains par les eaux.

(3) Bien que des vestiges préhistoriques n'aient pas encore été signalés sur la côte de Montmajour, il n'y a aucune raison que cette dernière n'ait pas été habitée par nos lointains ancêtres.

(1) Pour bien montrer la puissance de ces alluvions, j'ajouterai qu'en 1941, lors de la réfection du pont *Sainte-Croix*, à quelque 150 mètres de l'habitat signalé et du pont aux *Moines*, près de la route d'Arles à Tarascon, les ouvriers ont été contraints de forer des puits de 15 mètres de profondeur pour donner une assise solide à des colonnes de béton armé. Et malgré cette profondeur, loin d'avoir atteint le roc, ils se trouvaient encore sur une couche alluviale argileuse, cependant suffisamment ferme pour asseoir les fondations de chaque pont.

(2) P. Cazalis de Fondouce, *loc. laud.* Les pièces sont exposées dans les vitrines du Musée d'Art chrétien à Arles.

(3) Abbé Sautel, *Préhistoire et Protohistoire (Essais historiques sur le département de Vaucluse)*, p. 88.

tement du Gard (1). La lame nº 13, sorte de large couteau, semble avoir été tronquée en arc de cercle pour faciliter la préhension ; le fragment nº 14 a subi sur le cortex, gardé intentionnellement, quelques retouches qui, sans aucun doute, devaient aider à l'emmanchement ; la pièce nº 20, finement retouchée de tous les côtés, a malheureusement une cassure récente ; enfin quelques lames (nºs 3 et 4), employées sans doute comme couteaux, portent uniquement des traces d'utilisation.

Perçoirs. — Les perçoirs sont peu nombreux et peu caractéristiques. Toutefois un bel exemplaire, le nº 6, fait exception. Il s'agit en effet d'un outil à double usage, perçoir et pointe, que j'ai déjà rencontré dans une station campignienne de la côte de Bar à Saint-Mihiel (Meuse).

Pointe de lance. — La station n'a fourni aucune pointe de flèche jusqu'ici, mais, par contre, elle a procuré une pointe de lance (nº 5), assez grossière, portant de très fines retouches à l'extrémité et sur les côtés, ainsi qu'un méplat opposé au bulbe de percussion pour faciliter l'emmanchement.

Grattoirs. — La pièce nº 16, sorte de lame très épaisse, a été retouchée d'un seul côté ; l'autre, très abrupt, a gardé son cartex permettant de la mieux tenir en main ; l'extrémité a été transformée

(1) On peut voir ces lames dans la salle de préhistoire régionale du Musée de Nîmes (rez-de-chaussée).



Fig. 1. Outillage lithique.

en grattoir, de sorte que cet outil servait à double usage: Dans le nº 22, il est également facile de reconnaître la tête d'un grattoir sur bout de lance.

Le talon d'outil nº 18, portant des traces d'utilisation du côté droit, montre, avec la plupart des pièces décrites, que toutes ont été utilisées jusqu'à l'extrême limite, ce qui fait présumer la rareté de la matière première. Le silex local, bien que couleur cire-jaune comme celui du Grand-Pressigny, étant peu propre à la fabrication d'outils, on a dû employer le silex des régions voisines, et même utiliser le grès pour la fabrication du grattoir surélevé nº 15, ainsi que pour la grosse pièce nº 21. Celle-ci, grâce à son talon, peut être tenue bien en main, elle porte de nombreuses traces d'éclats, ayant travaillé par percussion.

Il ne serait pas impossible non plus que cette population ait, comme dans l'Est, fait usage de quartzite. C'est seulement lorsque la station aura été suffisamment explorée que pourront être données de plus amples précisions sur l'emploi des matières dans la confection de l'outillage.

La céramique

La station du Castellet a jusqu'ici restitué une soixantaine de tessons de poterie, mais il ne saurait être question de reconstituer le moindre vase. Il est déjà heureux qu'on ait pu recueillir en surface un si grand nombre de vestiges intéressants.

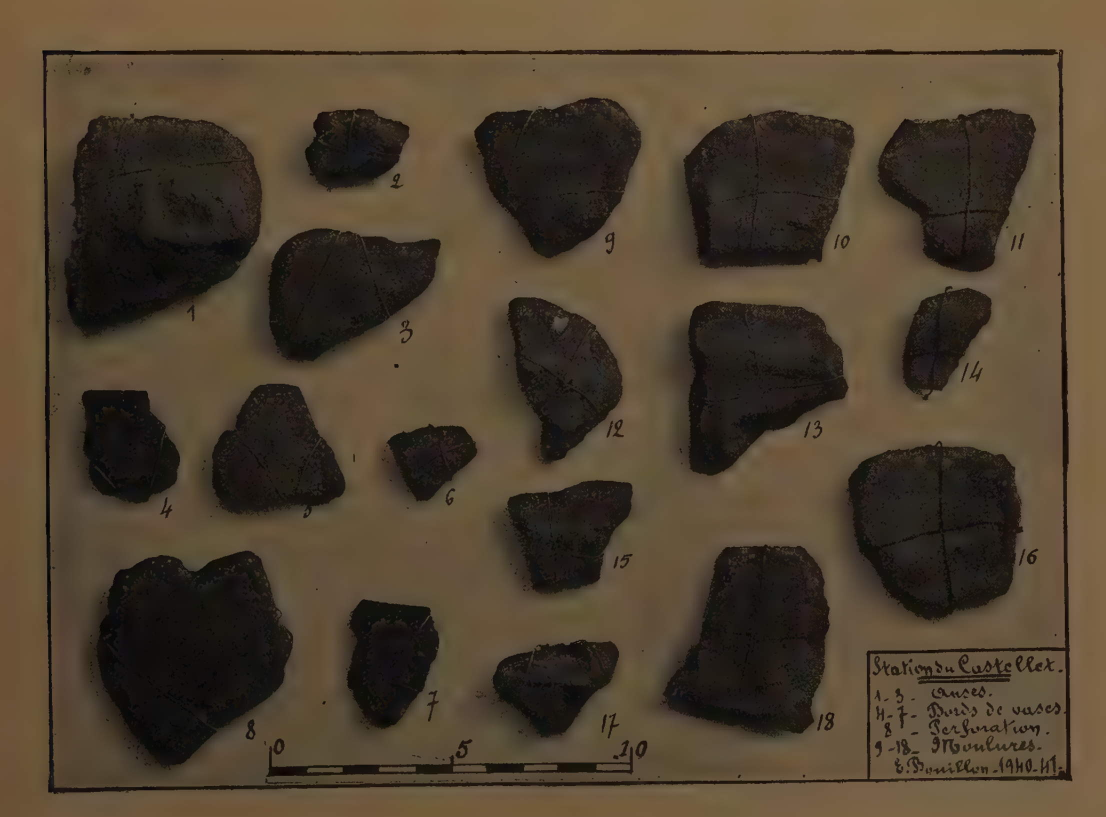


Fig. 2. Céramique.

On peut distinguer deux sortes de vases : les uns, rustiques, très grands, de 0 m. 40 à 0 m. 50 de diamètre, produits d'une industrie locale et sans doute destinés à la conservation des aliments. La pâte, assez grossière, laisse apparaître de nombreux cristaux de calcite, plus ou moins finement broyée et qui, utilisée comme dégraissant, empêchait le fendillement de la terre au séchage. Cette poterie est généralement rouge des deux côtés (fig. 3, n°s 19 à 23) et plus ou moins brun-rouge à l'intérieur. Ayant été cuite à l'air libre, elle présente parfois des traces de coups de feu (fig. 2, n° 16 ; fig. 3, n° 27) ; quelques tessons sont noirs sur la face intérieure du vase (fig. 3, n°s 24-25) plus rarement des deux côtés (fig. 3, n° 26). Comme l'usage du trou était alors inconnu, toute cette poterie a été fabriquée à la main et porte encore la trace des ébauchoirs utilisés (fig. 3, n°s 19-20-28).

Les autres vases, plus petits, à pâte plus fine, avec une régularité d'exécution et de galbe qui indique un progrès dans la technique, sont de couleur rouge ou noire (fig. 2, n°s 4-5-7 ; fig. 3, n°s 29-30).

Les tessons recueillis ne portent aucune trace de décoration en dents de loups comme le magnifique vase caliciforme de la grotte Armand (1) ; par contre on a retrouvé des moulures analogues à celles de certains tessons des grottes Armand et

(1) Ce vase figure dans les vitrines du Musée d'Art chrétien à Arles.

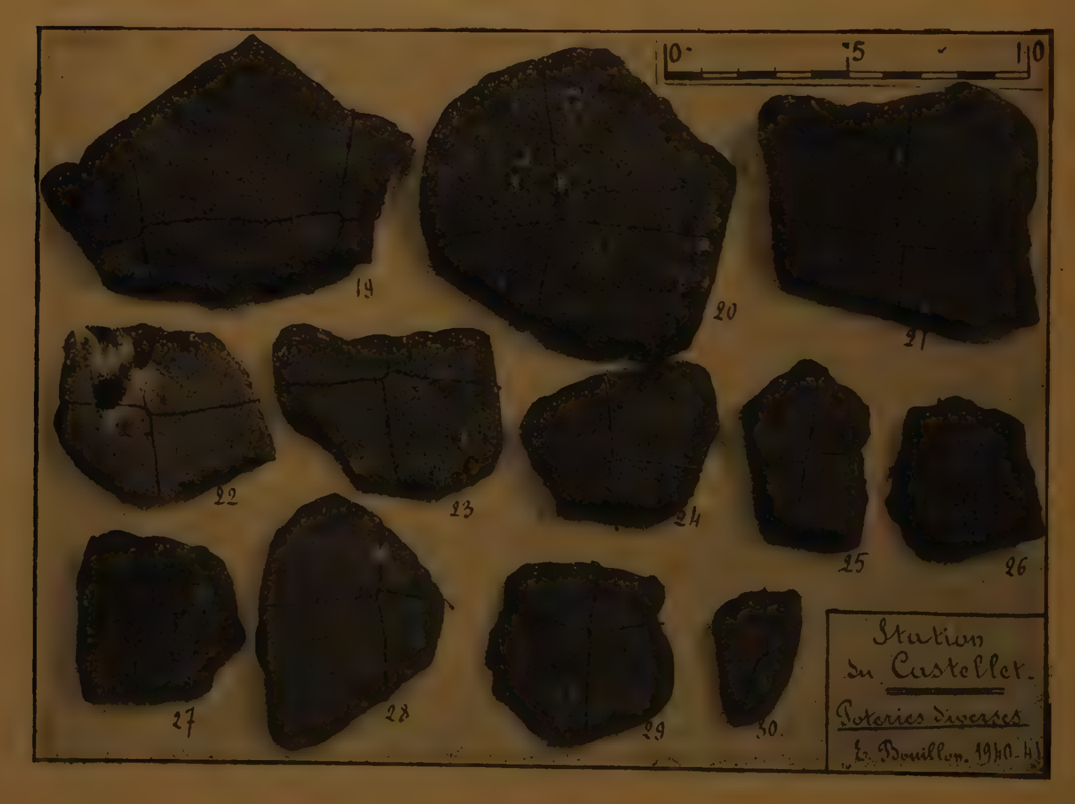


Fig. 3. Poteries diverses.

Bounias (fig. 2, nos 9 à 18). On y a également rencontré, comme dans ces deux hypogées, des mamelons, sortes d'anses non perforées (fig. 2, nos 1 et 2), ainsi qu'une espèce d'oreille assez épaisse, plus saillante (fig. 2, no 3) qui devait faciliter la préhension de l'objet ; enfin le tesson no 8 porte trace d'une perforation.

La station préhistorique du Castellet, premier habitat signalé sur ce plateau, mérite d'être explorée au moment des labours d'automne et du printemps ; elle sollicite même des recherches en profondeur lorsque le permettra l'état des terrains (1).

Cette note n'a pas d'autre objet que d'éveiller l'attention de quelque confrère qualifié pour explorer cette station et donner à ses industries une date précise.

Émile Bouillon.

Arles, juillet 1941.

LA TOUR GALLO-ROMAINE DE L'ENCEINTE D'ARLES ET L'ABBAYE DE SAINT-CÉSAIRE

Le déblaiement de la « Tour des Mourgues », tour cylindrique formant l'angle S.-E. de l'enceinte du *castrum* d'Arles, apporte un élément nouveau pour la connaissance du système de fortification remarquablement conservé de la cité, sur le front oriental. On y accède par une porte haute de 2 m. 60 et large de 1 m. 17, dont les piédroits sont en petit appareil ; ils supportent un linteau formé de deux dalles monolithes juxtaposées, dont le parement épouse la courbure de la tour à l'intérieur comme à l'extérieur (2). Surmonté sur cette dernière face seulement d'un arc de décharge, il mesure 2 m. 62 de longueur sur 0 m. 55 de hauteur ; sa largeur qui est celle de l'épaisseur du mur de la tour est de 1 m. 20.

Le diamètre intérieur de la tour, dont le mur repose sur un soubassement en saillie de 0 m. 10 à 0 m. 15, est de 7 m. 90. La hauteur conservée de l'appareil ancien est de 6 mètres environ, la base de la tour étant à 5 mètres sous le niveau du sol actuel, considérablement relevé par les déblais dans cette partie de la ville, ce qui constitue une hauteur maxima d'enfouissement du niveau antique, la profondeur moyenne du sol de la première époque étant à Arles d'environ 3 mètres.

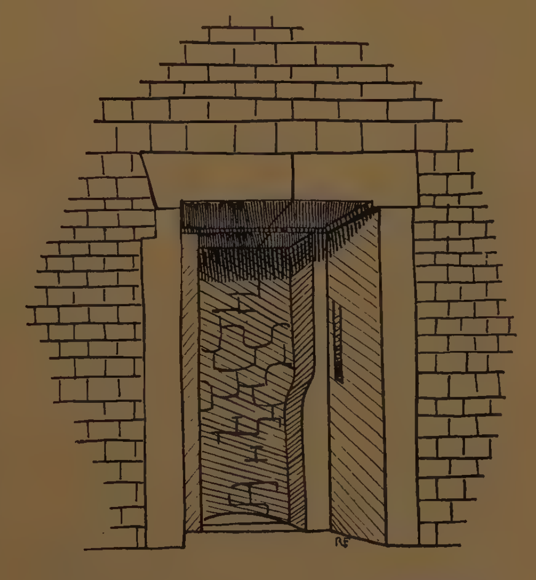


Fig. 1. Poterne de la Tour des Mourgues.

La tour comportait un étage sur plancher, dont les traces de poutrelles étaient visibles à 3 mètres environ. Elle est percée dans sa partie S.-O. d'une poterne ou-

(1) Il m'est agréable d'adresser ici mes remerciements à M. Berre, propriétaire d'une partie des terres du « Castellet », qui a bien voulu m'accorder toutes facilités pour mes recherches, et qui, éventuellement, ne se refuserait pas à voir entreprendre des fouilles sur son terrain.

(2) Sur le dégagement extérieur de la tour, cf. F. Benoit, *La Tour des Mourgues. Note sur l'enceinte romaine d'Arles*, dans *Revue des Études anciennes*, 1934, p. 209.

vrant au ras du rempart dans le fossé, à une certaine hauteur au-dessus du sol ancien (fig. 1) : l'entrée en a été obstruée lors de l'épaississement du rempart qui a été doublé, à l'époque des invasions, par la construction d'un mur de grand appareil



Fig. 2. Poterne de la Tour des Mourgues.

fait de débris de monuments en remploi. Cette poterne, formant couloir de 1 m. 25 environ de longueur dans l'épaisseur du mur, est constituée par deux piédroits monolithes, qui se rétrécissent par un retour à angle droit de 0 m. 15 de saillie environ, formant feuillure pour la porte ; ils supportent un plafond, constitué par une dalle monolithe de 1 m. 60 de largeur et 0 m. 30 d'épaisseur et délimitant deux entrées, l'une, au nu du mur interne, de 1 m. 97 de haut sur 1 m. 13 de large, l'autre, au nu du mur externe, rétrécie par la feuillure des piédroits et un seuil qui avaient pour rôle de maintenir le vantail de la porte, de 1 m. 85 de haut et 0 m. 76 de large (fig. 2).

La fermeture, de 0 m. 08 d'épaisseur environ, tournait à gauche sur un pivot, dont le logement est visible sur la dalle du seuil et sur le plafond ; la porte était verrouillée par une barre transversale, qui s'encastrait à mi-hauteur dans deux trous carrés de 0 m. 16 de côté, creusés dans les piédroits, le trou de droite étant prolongé par une encoche pour l'encastrement de la barre.

A une époque ancienne, qui correspond sans doute à l'épaississement du rempart, l'intérieur de la tour fut comblé sur 5 à 6 mètres de hauteur par un massif de blocage, dans lequel était réservée une étroite salle de garde, dont le plafond était fait de tronçons de colonnes, et la poterne entièrement obstruée. Ce massif formait terrasse au niveau d'arasement de l'appareil romain ; la tour fut surhaussée sur plan polygonal au Moyen âge ; sur la plate-forme ont été trouvées quatorze monnaies d'argent, datant des règnes de Louis II et Louis III de Provence (1414-1434).

Le déblaiement de la partie inférieure de la tour a produit un certain nombre de fragments intéressants d'époque paléo-chrétienne, qui proviennent de l'une des églises de l'abbaye de Saint-Césaire, élevée, au VIe siècle, à l'angle même des remparts, dont elle obstruait l'accès :

Fragment de dalle de marbre ajourée, représentant une croix monogrammatique inscrite dans une couronne de laurier, dont il ne subsiste qu'un segment de la couronne de 0 m. 30 de longueur, avec arrachement de la base d'une haste (fig. 3). Épais de 0 m. 03, il est sculpté sur les deux faces, le revers étant simplement gravé au trait. Cette couronne, dont

le diamètre était de 0 m. 40 environ, ornait un cancel en la *genestella* d'une confession. Elle est à rapprocher des



Fig. 3. Fragment de monogramme en marbre.

croix monogrammatiques inscrites dans des couronnes à lemnisques flottants des sarcophages chrétiens d'Aquitaine, sur le type de la décoration du mausolée de Galla Placidia à Ravenne (1).

Deux fragments d'un cancel de pierre (fig. 4 et 5), de 0 m. 065 d'épaisseur, mesurant 0 m. 17 et 0 m. 12 de longueur, ayant fait partie d'une décoration en imbrications, analogue à celle des petits côtés des sarcophages, fréquents dans le dessin des cancels romains (2).

Une plaque de gypse, translucide, en forme de rectangle de 0 m. 122 sur 0 m. 090, épaisse de 0 m. 010 environ, et des fragments de plaques de verre, de couleur bleu-vert, avec bulles dans la pâte, épaisses de 0 m. 003, provenant des *claustra* ou fenêtres de l'église. L'usage

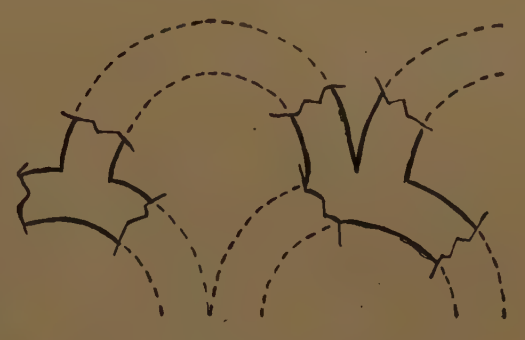


Fig. 4. Fragments de cancel en pierre.

de ces plaques de gypse, qui n'est pas inconnu à Rome (basilique de Sainte-Sabine), paraît avoir été surtout fréquent



Fig. 5. Fragment de cancel (époque carolingienne ?).

(1) Le Blant, *Sarcophages chrétiens de Gaule*, p. 91 et pl. XXXIII, 1 et 2. Cf. D. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrétienne*, s. v. *chrisme*, II, fig. 2002 et 2006.

(2) Cf. *Ibid.*, s. v. *cancel*, II, fig. 2002 et 2006.

en Afrique (1), où les conditions atmosphériques permettaient l'emploi de ce matériau.

Signalons enfin de nombreux fragments de céramique de couleur grise à décor estampé, de lampes chrétiennes, un fragment d'inscription sur marbre

...A E...
...F F...

d'époque paléochrétienne, un fragment d'inscription sur pierre ...SIN (E) D E O, dont les lettres sont peintes au minium, ainsi qu'un fragment de cancel également rehaussé de couleur rouge, tous deux d'époque carolingienne.

Fernand BENOIT.

(1) La basilique d'Henchir el Ateuch et le monastère des îles Kneiss en Tunisie ont produit des fragments de *claustra* en plâtre, dans lesquels étaient enchâssées des plaques de gypse et de verre, formant vitrail. SIMON, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1934, p. 157, et L. FEUILLE, dans *Revue tunisienne*, 1942, p. 253, n. 11 et 254. Cf. D. LECLERCQ, *loc. laud.*, s. v. *fenêtre*, V, c. 1363.

SÉPULTURES EN TUILES

Un certain nombre de trouvailles récentes ont mis au jour, en divers points de la Provence, des sépultures en tuiles, qui présentent quelque intérêt par leur date, leur mode de construction ou les signes qui y ont été imprimés.

C'est là un type de sépulture, importé d'Italie, et qui paraît avoir été d'autant plus fréquent, dès le Haut-Empire, que les roches locales ne permettaient pas la taille des grandes cuves de sarcophages, caractéristiques de la vallée du Rhône, où abonde la mollasse calcaire.

Ces tombes sont construites, selon le mode le plus usuel, en tuiles plates affrontées par le sommet, dessinant la toiture d'une maison, en bâtière, le mort reposant sur un fond formé de tuiles plates ; les tuiles creuses sont disposées de façon à couvrir l'arête faîtière et les joints (1). S'il apparaît que la tuile utilisée pour la sépulture, d'une hauteur moyenne de 0 m. 50, est généralement empruntée aux matériaux de construction (2), ainsi que le montre la double encoche ménagée à deux de ses extrémités, qui avait pour fin de lier entre elles les tuiles de la toiture et de les arrêter par des butoirs, certaines sépultures à Glandèves, à tenon et mortaises d'encastrement, présentent des tuiles retaillées.

1. *Glandèves.* — Le site romain de la *civitas Glannativa*, dans les Basses-Alpes, n'était localisé, de façon imprécise, que par la situation de sa cathédrale romane, dont l'abside isolée s'élève sur un terre-plein du lit du Var, sur la rive droite du torrent. Restée inachevée, sans doute par suite des troubles sociaux et religieux de la fin du XIIe siècle, comme l'église Saint-Honorat des Aliscamps et celle de l'abbaye de Montmajour, à Arles, cette cathédrale fut abandonnée au XIVe siècle, lorsque la bourgade se transporta sur les pentes rocheuses de la rive gauche, à l'abri des fortifications qui assuraient la surveillance du col.

Elle marque l'emplacement de l'église primitive, dont les substructions ont été dégagées à l'Ouest, et remonteraient aux origines épiscopales de Glandèves, dont le premier évêque est mentionné en 541 ; peut-être faut-il attribuer à cette église primitive un fragment de sculpture sur marbre (cuve baptismale ?), conservé au

(1) La haute époque à laquelle remonte ce type de sepulture en Provence ressort du tableau d'H. de Gérin-Ricard dans les *Recherches sur les dates extrêmes dans l'emploi des tombeaux romains en tuiles et sur les raisons qui ont pu motiver leur généralisation* (*Bull. Soc. arch. Provence*, III, 1916, p. 173).

(2) Cf. Ad. BLANCHET, *Recherches sur les tuiles et briques des constructions de la Gaule romaine*, dans *Rev. archéol.*, 1920, II, p. 194 et s.

Musée de Digne (*F. O. R.* VI, *Basses-Alpes*, n° 32).

La cathédrale s'élevait sur le site de la cité, qui occuperait ainsi le terre-plein du lit du Var, traversé par la voie romaine, dont le tracé suit celui de la route actuelle et de la ligne du chemin de fer. A l'Est de la cathédrale, des travaux de terrassement, faits par M. Louis Bonnetty, ont mis au jour, à 1 m. 75 environ de profondeur, deux sépultures orientées en tuiles plates à deux rebords et à encastrement, disposées en triangle dont l'arête faîtière et les joints sont recouverts de tuiles rondes et reposent sur des murettes bâties avec mortier de chaux, de 0 m. 50 de hauteur.

Le mortier, de couleur grise, sans tuileaux, revêtait primitivement toute la surface de la sépulture de tuiles et a été conservé dans la partie inférieure (fig. 1), ce qui formait un véritable coffrage recouvert de maçonnerie, à l'intérieur duquel reposait le mort.

Le soin avec lequel est faite cette construction montre qu'il s'agit d'un cimetière en *area* et non de tombes enfouies sous terre, selon l'habitude la plus commune pour les sépultures en tuiles. Les grandes dimensions de celles-ci (0 m. 60 de longueur sur 0 m. 38 de largeur), permettent de les faire remonter à une époque relativement haute, ce qui serait un indice intéressant pour la localisation de la *civitas*, dont le cimetière devait border la voie du Var, à la sortie de la cité, qu'il faudrait rechercher à l'Est de la cathédrale.

La fabrication de ces tuiles était locale ; les fours se sont perpétués jusqu'à notre époque dans les bancs d'argile des montagnes qui dominent la vallée d'Entrevaux (Saint-Jean-du-Désert, à 1.200 mètres d'altitude).

2. *Cagnes*. — C'est également un cimetière gallo-romain qui a été identifié par M. L. André-Bonnet, à l'Est de Cagnes, au cours de travaux de terrassement sur les bords de la Cagne (1). Deux de ces sépultures (fig. 2), ont été transportées dans le Musée qu'il a créé au château de Grimaldi, dans le Vieux Bourg de Cagnes, ainsi qu'une statuette trouvée non loin de là, à la Bégude de Saint-Roman. Les sépultures étaient orientées, la tête au Levant, le coffrage étant formé de tuiles plates, disposées en triangle. Les tuiles creuses faîtières placées à la tête et



FIG. 1. Sépultures en tuiles, avec maçonnerie à Glandèves (Basses-Alpes). *(Cl. F. Benoît.)*

(1) C'est non loin de ce cimetière qu'ont été trouvés deux fragments de statuettes de marbre, conservés au même Musée (une tête de Bacchus et un torse d'Éros).

aux pieds portent un signe particulier, gravé en creux avant cuisson, qui doit être distingué des marques de tâcheron, si fréquentes sur les tuiles (cercle, demi-cercle, boucle en 8, etc.) : une croix pattée, à branches égales, de 0 m. 10 de longueur, qui n'est peut-être pas le signe chrétien, l'une des sépultures renfermant une monnaie de Vespasien, mais aurait une signification apotropaïque de même valeur que le swastika ou la rosace croisée (1).



Fig. 2. Sépultures de Cagnes. *(Cl. L.-A. Bonnet.)*

3. *Toulon.* — C'est une marque de même ordre (fig. 3), haute de 0 m. 12, qui a également été relevée par M. J. Roustan, architecte des Monuments historiques du Var, à la partie inférieure d'une tuile plate à rebords, découverte à Toulon, à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Andrieu, place des Orfèvres, en un quartier voisin de la voie d'Italie, d'où proviennent de nombreuses sépultures en tuiles conservées au Musée du Vieux Toulon (*F. O. R.* II, *Var*, nº 63, p. 72 et 73).

Signe prophylactique ou marque de tâcheron ? L'impression a été faite avec un instrument qui a laissé un trait de section triangulaire et a donné une terminaison en pointe à l'extrémité de chacun des deux signes. Il est donc difficile de savoir s'il s'agit d'une marque double de tâcheron T2 ou, au contraire, dans le premier signe tout au moins, d'un symbole funéraire, où l'on reconnaîtrait l'*ascia*, dont la tranche horizontale, légèrement courbe, est appointée (1).

Dans l'une des sépultures, dont les tuiles à deux rebords sont particulièrement grandes (long. 0 m. 56; larg. 0 m. 355), le squelette avait la face contre terre, appuyée à un galet ovoïde, pe-

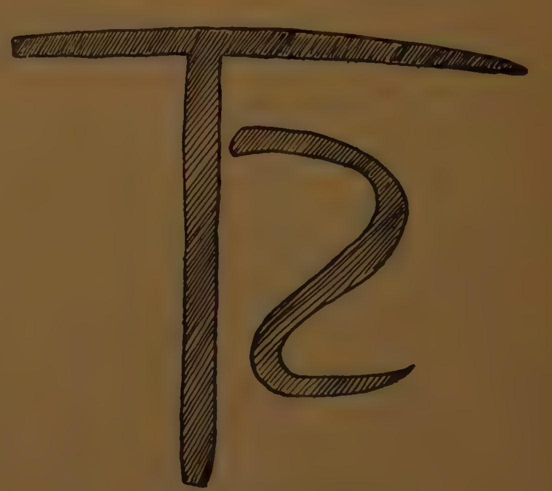


Fig. 3. Marque d'une tuile plate du cimetière de Toulon. (D'après le relevé de J. Roustan.)

(1) Le même doute a été exprimé au sujet de sept croix tracées après cuisson sur un vase du IIIe siècle, provenant d'un puits funéraire de Lavoye (Meuse), découvert par G. Chenet (*Mélanges Radet*, 1940, p. 597).

(1) La même question se pose pour la « croix d'Herculanum », qui paraît n'être qu'une impression sans valeur sur enduit (cf. G. de Jerphanion, dans *Orientalia Christ. Periodica*, VIII, 1941, p. 28).

sant 15 kg. 300, ayant servi de poids et portant la marque XXXXVIII (les trois jambages de la fin très effacés), qui correspondrait à un poids d'environ 48 livres romaines (15 kg. 727).

4. *Lorgues.* — C'est également un cimetière de tuiles qui a été bouleversé par les travaux d'un camp de tirailleurs, à 300 mètres environ à l'Ouest de l'église, sur la route de Brignoles. M. J. Roustan en a sauvé quelques pièces : coupe de 0 m. 11 de diamètre et pot à une anse de 0 m. 18 de hauteur, à vernis orange friable, ainsi que deux petits bronzes de Constantin le Grand, au revers du Soleil, frappés à Trèves (P. T.).

Les mêmes travaux ont exhumé les fragments d'un *dolium*, dont a été conservée la marque du fabricant, *L. (?) Julius Hermetio*, imprimée dans un cadre rectangulaire de 72 millimètres de longueur sur 23 de hauteur :

L (?). IULI. HER
METIONIS ↑

Fernand Benoit.

PROGRAMME D'ÉTUDES

Le 4e *Bericht* (Rapport) de la Commission germano-romaine de Francfort a paru avec le millésime de 1942. Il donne, à sa première page, le programme des sujets proposés par le Ministère allemand à l'étude des archéologues. Quelques-uns des points de ce grogramme nous intéressent particulièrement. En voici l'ensemble :

1) La première prise de possession du sol par les Germains depuis le Rhin jusqu'au Pas-de-Calais aux environs de 700 av. J.-C. ;
2) Le peuple et la civilisation des champs d'urnes de l'Allemagne méridionale dans l'Est de la France aux environs de l'an 1000 avant notre ère ;
3) Le développement des villes depuis les établissements de hauteurs celtiques, les fondations en plaine de l'époque romaine, pour aboutir aux villes hautes du Bas-Empire romain et du début du Moyen âge. Situation naturelle et chronologie de chacun des types ;
4) Relevé des monuments archéologiques importants dont il subsiste des restes ;
5) Distinguer dans la sculpture provinciale romaine ce qui est romain des éléments indigènes et provinciaux ;
6) Étudier les trouvailles de menus objets, pour fixer la chronologie des établissements et des monuments. On prendra particulièrement en considération les produits des ateliers céramiques du Centre de la Gaule pour en distinguer les objets relevant de la civilisation dite des Fédérés (Föderatenkultur ?). — Je suppose qu'il s'agit de distinguer ce qui appartient proprement à la civilisation gallo-romaine des apports qui peuvent être dus aux auxiliaires barbares établis en territoire romain ;
7) Recherche d'ensemble sur le système de fortification du Bas-Empire romain considéré comme un élément important permettant de rendre compte de l'occupation franque ;
8) Analyse des trouvailles datant de l'époque des grandes invasions, en parcitulier des antiquités franques en France et en Belgique.

Le rapport lui-même est constitué par un mémoire de 170 pages, 10 planches et une carte, dû à M. Hans Zeiss sur les cimetières germaniques du haut Moyen âge entre le cours moyen de la Seine et l'embouchure de la Loire.

Il nous apprend en outre, mais sans donner de détails, que M. Walter Kimmig a étudié l'extension occidentale des « champs d'urnes », que M. Harald Kœthe étudie la topographie de Reims et de sa région à l'époque romaine et a fait quelques sondages au pied de la *Porte de Mars ;* et que M. Joachim Werner explore les établissements de Lètes germaniques de la fin de l'époque romaine dans les provinces de la Gaule.

***

Dans l'introduction du mémoire de M. Zeiss, je relève ce passage qui me paraît entièrement justifié (p. 6) :

« La guerre mondiale (celle de 1914-1918) a marqué dans nos études une profonde coupure. Bien peu des représentants de l'ancienne génération de chercheurs lui ont survécu ; aucun n'a plus produit de grands travaux. Le temps des archéologues amateurs, dont le travail désintéressé a donné des résultats si remarquables, semble passé. Édouard Salin qui vient tout récemment de se mettre hors de pair avec un nouvel ouvrage important sur trois nécropoles de Lorraine fait seul exception. En dehors de lui, le manque de savants spécialisés par des fonctions officielles se fait sentir de façon inquiétante dans notre domaine. C'est à cette carence qu'il faut attribuer également l'arrêt que marquent en France la préhistoire et la protohistoire, domaines cependant si vastes. Nous ne pouvons que souhaiter de voir dans un prochain avenir la recherche archéologique française, à laquelle nous sommes redevables de progrès si remarquables en ce qui concerne le paléolithique, soutenue vigoureusement par des moyens officiels, reprendre et remplir le rôle qui lui incombe sur son territoire. »

Ce vœu est celui de tous les archéologues français.

***

De son travail même, voici ce que nous dit M. Zeiss et cela encore est, en quelque sorte, un programme.

« Lorsqu'il s'agit d'étudier les trouvailles archéologiques d'une période donnée sur un territoire déterminé, la tâche consiste à reproduire d'abord tout ce qui se trouve dans les Musées en l'accompagnant des indications qui peuvent venir des publications antérieures. On aboutit ainsi à un ouvrage documentaire développé, du genre des *Germanische Denkmäler der Völkerwanderungszeit*, qui prépare les trouvailles pour des études scientifiques ultérieures. Un tel travail, pour un territoire aussi vaste que la France et étant donnée l'abondance de la matière, exigerait de nombreuses années et de puissants moyens ; la préparation en demanderait surtout des conditions générales qui ne peuvent être réalisées présentement. Il nous a donc paru bon de fixer l'objet de notre travail de telle sorte que, tout en répondant aux exigences primordiales de l'histoire et de l'archéologie, il puisse aboutir en un temps assez court.

C'est ainsi que nous avons choisi un territoire restreint pour y passer en revue les indications fournies sur les sépultures de l'époque mérovingienne. La liste publiée par Barrière-Flavy en 1901 fournissait un bon point de départ, mais, pour certaines régions, un certain nombre de trouvailles, ou bien étaient survenues depuis cette date, ou bien avaient été laissées de côté par Barrière-Flavy. Sur cette voie j'ai pu arriver assez vite à une vue d'ensemble qui, sans prétendre énumérer jusqu'au dernier cimetière, embrasse cependant le plus grand nombre, et fournit par conséquent une base suffisante pour permettre une conclusion générale sur le territoire choisi.

Mais ce qui fait l'intérêt d'une liste de

stations, ce n'est pas tant l'élargissement de la statistique des trouvailles que les traits caractéristiques de chaque station. Faute de la connaissance des particularités de chacune, l'usage de la statistique, en particulier par l'historien, ne peut conduire qu'à des erreurs. Aussi l'essentiel de la présente recherche a-t-il été l'analyse des lieux de trouvaille cités. »

***

En effet, après quelques considérations sur chacun des départements étudiés, classés dans l'ordre géographique (p. 8-35), commence le répertoire des stations par département ; les départements sont rangés par ordre alphabétique à l'intérieur de chacun d'eux. Une carte à la fin de l'étude permet de les situer. Deux cent quarante-cinq stations sont ainsi analysées d'après les publications anciennes dont la bibliographie est donnée, analyse naturellement assez brève, mais qui fait ressortir tout l'essentiel. Des figures dans le texte et dix planches reproduisent les objets les plus caractéristiques. Enfin, on appréciera, à la fin de l'article, des indices détaillés : fibules, boucles de ceinturon, ornements divers, *instrumentum*, armes et outils, vases, monnaies, rites funéraires.

C'est un travail attentif et intelligent qui pourra rendre de grands services à nos chercheurs, une invitation à des travaux plus détaillés dans chaque département ou groupe de départements.

Les départements étudiés sont :

Le *Cher* (4 stations — en ne comptant Bourges et ses environs que pour une seule) ; les *Deux-Sèvres* (18 stations) ; l'*Eure-et-Loir* (14 stations) ; l'*Indre-et-Loire* (6 stations) ; le *Loir-et-Cher* (28 stations) ; la *Loire-Inférieure* (8 stations) ; le *Loiret* (41 stations) ; le *Maine-et-Loire* (13 stations) ; la *Mayenne* (20 stations) ; l'*Orne* (2 stations) ; la *Sarthe* (37 stations) ; la *Seine* (4 stations) ; la *Seine-et-Oise* (24 stations) ; la *Vendée* (11 stations) ; la *Vienne* (16 stations).

A. G.

Extrait du Journal officiel
du 29 *novembre* 1941

N° 2465. — Loi du 10 août 1941 relative aux Musées des Beaux-Arts.

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français, le Conseil des ministres entendu, décrétons :

Article Premier. — Est considéré comme Musée, pour l'application de la présente loi, toute collection, permanente et ouverte au public, d'œuvres présentant un intérêt artistique, historique ou archéologique.

Titre Premier

Musées nationaux

Art. 2. — Les Musées nationaux, dont la liste est établie par un décret rendu sur la proposition du ministre-secrétaire d'État à l'Économie nationale et aux Finances et du secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, sont dirigés et administrés par le directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre, assisté de l'un des conservateurs ayant le titre « d'adjoint au directeur ». L'emploi de sous-directeur des Musées nationaux est supprimé.

Art. 3. — La direction des Musées nationaux comprend l'ensemble des services scientifiques, administratifs, de gardiennage et ouvrier, chargés de la conservation, de l'administration et de la surveillance des Musées nationaux. La direction des Musées nationaux est indépendante des Services du secrétariat général des Beaux-Arts. Elle relève directement

du secrétaire général des Beaux-Arts...

Art. 13. — Le personnel scientifique des Musées nationaux comprend : dix conservateurs chefs de département, le conservateur, adjoint au directeur, vingt-trois conservateurs et quinze assistants...

Art. 14. — Une Commission de classement, instituée à la direction des Musées nationaux, établira la liste d'aptitude aux fonctions de conservateur et d'assistant des Musées nationaux et des Musées classés ou contrôlés...

Titre II

Autres Musées

Art. 15. — Les Musées appartenant soit à des collectivités publiques autres que l'État, soit à toute autre personne morale, sont répartis entre les deux catégories suivantes : « Musées classés », dont le nombre ne saurait être supérieur à vingt, et « Musées contrôlés ». La liste des Musées classés est fixée par décret rendu sur la proposition du ministre-secrétaire d'État à l'Économie nationale et aux Finances, du ministre-secrétaire d'État à l'Intérieur et du secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse...

Section I

Musées classés

Art. 19. — Les conservateurs des Musées classés sont fonctionnaires de l'État. En outre, le conservateur du Musée de Lyon est secondé par un assistant, également fonctionnaire de l'État. Ces fonctionnaires sont choisis sur les listes d'aptitude établies à cet effet par la Commission prévue à l'article 14, titre premier, du présent décret...

Art. 20. — Les collectivités publiques ou les personnes dont dépend le Musée participeront obligatoirement aux dépenses inscrites au budget de l'État pour les traitements et les indemnités des conservateurs et des assistants des Musées classés :

a) Pour les départements, cette participation est au moins de 60 % ;

b) Pour les communes, elle est au moins :

1° De 40 % si la population est inférieure à 40.000 habitants ;

2° De 50 % si la population est comprise entre 40.000 et 100.000 habitants ;

3° De 60 % si la population est supérieure à 100.000 habitants ;

c) Pour les établissements publics et les autres personnes, elle est fixée par le décret qui répartit les Musées entre les deux catégories visées ci-dessus.

Art. 21. — Les Musées classés sont inspectés au moins une fois chaque année par les conservateurs des Musées nationaux, par l'inspecteur général des Monuments historiques chargé des objets mobiliers, par les inspecteurs des Monuments historiques, que désigne le directeur des Musées nationaux, ou par toute autre personne habilitée par lui à cet effet. Les questions relatives au recrutement, à l'avancement et à la discipline des conservateurs des Musées classés et de l'assistant du conservateur du Musée de Lyon, ainsi qu'à l'inspection des Musées classés et des Musées contrôlés seront centralisées par la direction des Musées nationaux dans les conditions fixées par un décret rendu sur la proposition du ministre-secrétaire d'État à l'Économie nationale et aux Finances, du secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse et du ministre-secrétaire d'État à l'Intérieur.

Section II

Musées contrôlés

Art. 22. — Le recrutement et la nomination des conservateurs des Musées contrôlés sont soumis aux mêmes règles

que celles des conservateurs des Musées classés. Les conservateurs des Musées contrôlés n'ont toutefois pas la qualité de fonctionnaires de l'État.

ART. 23. — Le règlement établi pour tout Musée et la fixation des droits d'entrée, ainsi que toute modification à ce règlement doivent être approuvés après avis du secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, sur le rapport du directeur des Musées nationaux.

ART. 24. — Le contrôle de ces Musées est assuré dans les mêmes conditions que celui des Musées classés ; toutefois, ce contrôle n'est obligatoire que pour ceux des Musées qui seront portés sur une liste annuelle spéciale et dont le nombre ne saurait être supérieur à cinquante.

SECTION III

Commission des Musées de province

ART. 25. — Une Commission des Musées de province est instituée à la direction des Musées nationaux. Sa composition est fixée par décret rendu sur la proposition du ministre-secrétaire d'État à l'Économie nationale et aux Finances, du secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, et du ministre-secrétaire d'État à l'Intérieur.

Cette Commission examine toutes les questions relatives aux Musées qui sont régis par le présent titre. Elle est notamment chargée :

1° De proposer au secrétaire d'État toutes les modifications relatives à la répartition des Musées entre les différentes catégories visées ci-dessus ainsi que le taux des subventions de l'État ;

2° De proposer au secrétariat général des Beaux-Arts et à la direction des Musées nationaux les dépôts d'œuvres d'art qui pourraient être faits dans les Musées régis par la présente loi ;

3° De proposer les échanges entre ces Musées ou entre ces Musées et les Musées nationaux.

Ph. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France,
chef de l'État français :
Le secrétaire d'État
à l'Éducation nationale
et à la Jeunesse,
Jérôme CARCOPINO.

Le ministre-secrétaire d'État
à l'Économie nationale
et aux Finances,
Yves BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'État
à l'Intérieur,
Pierre PUCHEU.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES FASCICULES 1 ET 2

AUTORISATION N° 16.985

1944. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
C.O.L. 31.0455
ÉDIT. N° 20.832 IMP. N° 10.194

[illegible] 1944 — [illegible]

200 fr.